



Chambre des représentants
de Belgique

RAPPORT ANNUEL

Session ordinaire 2009-2010
52^e législature



Chambre
des représentants de Belgique

RAPPORT ANNUEL

SESSION ORDINAIRE 2009-2010
52e législature

La Chambre des représentants publie pour la vingt-deuxième fois consécutive le rapport de ses activités. Le présent rapport contient les informations relatives aux activités de la Chambre au cours de la session ordinaire 2009-2010 (du 13 octobre 2009 au 7 mai 2010).

Dépôt légal: D/2010/4686/01

AVANT-PROPOS

AVANT-PROPOS

Comme chaque année, le rapport annuel présente un aperçu des activités de la Chambre des représentants. La session 2009-2010 couvre une période de quelque 7 mois, du 13 octobre 2009 au 7 mai 2010. Comme nous le savons, elle s'est clôturée prématurément.

Au cours de cette période, la Chambre s'est dans une large mesure trouvée confrontée aux mêmes problèmes que ceux rencontrés au cours des mois précédents.

A l'échelon international, les discussions ont encore souvent porté sur la crise économique en général et en particulier sur la crise du secteur bancaire et la débâcle financière. A cet égard, le 21 octobre 2009, la Commission spéciale chargée d'examiner la crise financière et bancaire a été installée à la Chambre. Les mesures nécessaires pour remédier à ces problèmes ainsi que la difficulté de confectionner des budgets en tenant compte du cadre économique global ont été au centre de nombreuses discussions, tout comme l'existence de la zone euro qui a permis d'atténuer sensiblement les effets de la crise.

D'autres dossiers évoqués à maintes reprises concernaient les problèmes climatiques et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et notamment l'abolition de la pauvreté mondiale. A propos des changements climatiques, l'on relèvera aussi la tenue de la conférence sur le climat organisée à Copenhague qui autorise quelques espoirs dans ce domaine.

En dépit de la brièveté de l'année parlementaire, notre assemblée a accompli un travail important. Ainsi, cette session a vu la mise en place d'une Commission spéciale chargée d'examiner les conditions de sécurité du rail en Belgique, de même que l'installation du Comité parlementaire chargé du suivi législatif. Le groupe de travail "Fraude fiscale" a quant à lui tenu sa première réunion en octobre 2009.

Un vaste travail législatif a également été réalisé. En voici quelques exemples: des mesures soutenant l'emploi ont été prises, tout comme des dispositions qui modifient l'architecture du contrôle du secteur financier; la loi du 21 décembre 2009 relative à la réforme de la cour d'assises a été votée, mettant ainsi notre législation en conformité avec la jurisprudence européenne des Droits de l'homme; un dispositif législatif a été mis en place précisant le calendrier suivant lequel l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public sera progressivement généralisée; notre assemblée a aussi réformé la législation relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable et elle a introduit des innovations en matière d'indemnisation des dommages résultant de soins de santé; ...

En 2009, la Chambre des représentants a aussi rendu pour la neuvième fois consécutive un hommage civil au Roi. Cette année marquait le centenaire de la prestation de serment du Roi Albert I qui fut un grand promoteur de la recherche scientifique. Une exposition a été organisée avec le concours de la Politique scientifique générale, des Archives du Palais Royal, du Musée BELvue, de la Fondation Roi Baudouin, du Musée Royal de l'Armée et du SPF Affaires Etrangères.

En ce qui concerne la présentation du présent rapport annuel, celle-ci a été considérablement revue dans un souci de simplification.



Patrick DEWAELE
Ancien président de la
Chambre des représentants
(session 2009 - 2010)

8 février 2011



André FLAHAUTE
Président de la
Chambre des représentants

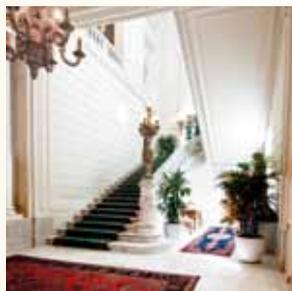
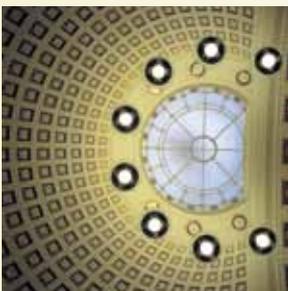
8 février 2011

AVANT-PROPOS.....	5
1. COMPOSITION ET ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE.....	17
1.1. Composition de la Chambre.....	17
1.1.1. Plan de l'hémicycle.....	17
1.1.2. Composition politique.....	18
1.1.3. Carte sociologique de la Chambre.....	18
1.1.4. Les femmes dans l'hémicycle.....	19
1.2. Activités de la Chambre en chiffres.....	19
1.2.1. Séance plénière.....	19
1.2.2. Commission parlementaire de Concertation.....	22
1.2.3. Commissions.....	22
1.2.4. Projets de loi et propositions.....	28
1.2.5. Publication des lois adoptées.....	31
1.2.6. Interpellations.....	31
1.2.7. Questions orales et écrites.....	33
1.2.8. Naturalisations.....	34
2. COMPÉTENCES DE LA CHAMBRE.....	39
2.1. Compétence Législative.....	39
2.1.1. Travaux des commissions.....	39
2.1.1.1. Commissions permanentes et sous-commissions.....	39
- Commission des Affaires sociales.....	39
- Commission de la Défense nationale.....	42
- Commission chargée des problèmes de droit commercial et économique.....	45
- Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture.....	49
- Commission des Finances et du Budget.....	54
- Sous-commission de la commission des Finances et du Budget, chargée de l'examen des cahiers d'observations de la Cour des comptes.....	59
- Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques.....	59
- Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique.....	64
- Sous-commission "Sécurité nucléaire".....	67
- Commission de la Justice.....	68
- Sous-commission de la commission de la Justice chargée du "Droit de la famille".....	74
- Commission des Relations extérieures.....	75
- Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions.....	76
- Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société.....	77
2.1.1.2. Commissions spéciales.....	82
- Commission «Achats militaires».....	82
- Commission parlementaire de Concertation.....	83
- Commission de la Comptabilité.....	83
- Commission spéciale «Climat et Développement durable».....	83
- Commission de Contrôle des dépenses électorales et de la Comptabilité des partis politiques..	84
- Commission spéciale Mondialisation.....	85
- Commission des Naturalisations.....	85
- Commission des Pétitions.....	86
- Commission des Poursuites.....	86
- Commission spéciale du Règlement et de la Réforme du travail parlementaire.....	87
- Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du comité permanent de Contrôle des services de police (Comité P).....	88

- Commission spéciale chargée d'examiner la crise financière et bancaire.....	89
- Commission du suivi des missions à l'étranger.....	90
- Commission spéciale chargée d'examiner les conditions de sécurité du rail en Belgique à la suite du dramatique accident survenu à Buizingen.....	90
2.1.1.3. Comités d'avis.....	91
- Comité d'avis chargé des Questions européennes.....	91
- Comité d'avis pour les Questions scientifiques et technologiques	91
- Comité parlementaire chargé du suivi législatif.....	92
- Comité d'avis pour l'Émancipation sociale.....	92
2.1.1.4. Groupes de travail.....	93
- Groupe de travail «Fonds belge de survie» («FBS»).....	93
- Groupe de travail «Fraude fiscale».....	93
- Groupe de travail en vue de réglementer l'exercice de la psychologie clinique, la sexologie clinique, l'orthopédagogie clinique et en vue de réglementer le titre professionnel particulier de psychothérapeute	94
- Groupe de travail «Responsabilité de l'État pour les actes du législateur».....	94
2.1.2. Conseil d'État	94
2.1.3. Cour constitutionnelle.....	95
2.2. Contrôle parlementaire	95
2.2.1. Contrôle budgétaire.....	95
2.2.2. Contrôle administratif	96
2.3. Missions spéciales de la Chambre	96
2.3.1. Nomination des membres et des greffiers de la Cour des comptes	96
2.3.2. Nomination des juges de la Cour constitutionnelle	97
2.3.3. Nomination des membres du Comité permanent de contrôle des services de police.....	97
2.3.4. Autres institutions.....	97
3. ORGANISATION DE LA CHAMBRE	101
3.1. Gestion de la chambre	101
3.1.1. Organes de gestion	101
3.1.1.1. Bureau (Rgt. art. 3 à 9)	101
3.1.1.2. Conférence des présidents (Rgt art. 14 à 18)	102
3.1.1.3. Conférence des présidents des sept assemblées législatives	103
3.1.1.4. Collège des Questeurs.....	103
3.1.1.5. Le Greffier de la Chambre	104
3.1.2. Groupes de travail administratif.....	105
3.1.2.1. Commission des Bâtiments parlementaires de la Chambre des représentants et du Sénat	105
3.1.2.2. Commission de la Sécurité du Palais de la Nation	106
3.2. Moyens mis à la disposition de la Chambre	107
3.2.1. Budget de la Chambre.....	107
3.2.2. Personnel de la Chambre	108
3.2.3. Services de la Chambre	109
3.2.3.1. Services législatifs.....	109
3.2.3.1.1. Secrétariat général	109
3.2.3.1.2. Secrétariat législatif.....	109
3.2.3.1.3. Service des Commissions	109
3.2.3.1.4. Service de Documentation et Archives	110
3.2.3.1.5. Service juridique.....	112
3.2.3.1.6. Service de traduction des documents parlementaires	112

3.2.3.1.7. Service du Compte rendu intégral	113
3.2.3.1.8. Service du Compte-rendu analytique	114
3.2.3.1.9. Service de la traduction des comptes rendus analytiques, des questions parlementaires et de la traduction orale en commission	115
3.2.3.1.10. Service des interprètes	115
3.2.3.2. Service des Relations publiques et internationales	115
3.2.3.3. Service de la Comptabilité	116
3.2.3.4. Services de la Questure	116
3.2.3.4.1. Direction générale	116
3.2.3.4.2. Service du personnel et des Affaires sociales.....	116
3.2.3.4.3. Service des Affaires générales, Finances et Économat.....	117
3.2.3.4.4. Service de l'Informatique et de la Bureautique.....	118
3.2.3.4.5. Service des Bâtiments.....	119
3.2.3.5. Bibliothèque du Parlement	120
4. PRÉSIDENCE.....	125
4.1. Relations parlementaires bilatérales.....	125
4.1.1. Délégations étrangères.....	125
4.1.2. Activités diverses	131
4.1.3. Audiences des Ambassadeurs auprès du Président de la Chambre des Représentants	131
5. RELATIONS INTERNATIONALES	137
5.1. Relations avec les Assemblées parlementaires internationales	137
5.1.1. Intégration européenne et coopération interparlementaire	137
5.1.1.1. Conférence des présidents des Assemblées parlementaires européennes.....	137
5.1.1.2. Les Conférences des organes spécialisés en affaires communautaires (COSAC)	138
5.1.2. Comité d'avis pour les questions européennes	139
5.1.2.1. La Présidence belge de l'Union européenne (01/07/2010 – 31/12/2010).....	139
5.1.2.2. Pré et post briefings à l'occasion des Conseils européens des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne	140
5.1.2.3. Suivi des propositions d'actes normatifs et d'autres documents de la Commission européenne et des Conseils de ministres européens (Procédure de subsidiarité)	140
5.1.2.4. La transposition des directives européennes en droit belge	141
5.1.2.5. Le Centre SOLVIT Belgique.....	142
5.1.2.6. La crise de l'emploi	142
5.1.2.7. Le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) et la comitologie	142
5.1.2.8. Rencontres interparlementaires	142
5.1.3. Commission spéciale mondialisation.....	142
5.1.3.1. Les aspects mondiaux de la crise financière	143
5.1.3.2. Séminaires parlementaires de l'OCDE	144
5.1.4. Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)	145
5.1.4.1. Session d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE	146
5.1.4.2. 19 ^e session d'été de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.....	146
5.1.5. Assemblée parlementaire méditerranéenne.....	146
5.1.6. Conseil interparlementaire consultatif de Benelux	148
5.1.7. Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.....	149
5.1.8. Assemblée européenne de sécurité et de défense (Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale).....	153
5.1.9. Assemblée parlementaire de l'OTAN (APO).....	158
5.1.10. Union Interparlementaire (UIP)	161
5.1.11. Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP)	165

6. RELATIONS PUBLIQUES.....	169
6.1. Information et communication.....	169
6.2. Visites au parlement federal.....	172
6.3. Portes ouvertes	176
6.4. Colloques, journées d'études et présentations de livres	177
6.5. Présentations de livres et présentations multimédia	183
6.6. Expositions.....	184
6.7. Midis culturels.....	184



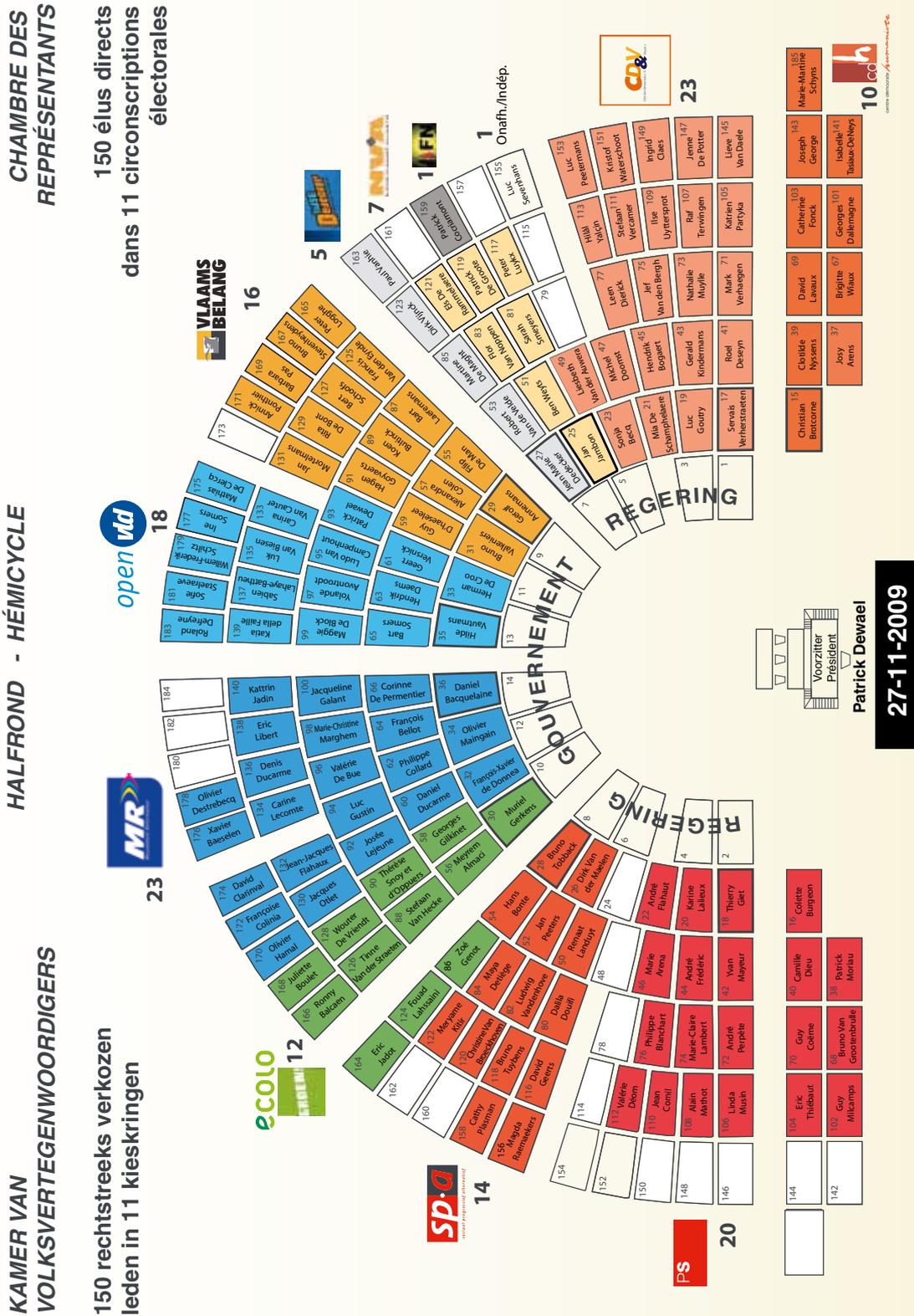
CHAPITRE 1

Composition et activités de la Chambre

1. COMPOSITION ET ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

1.1. COMPOSITION DE LA CHAMBRE

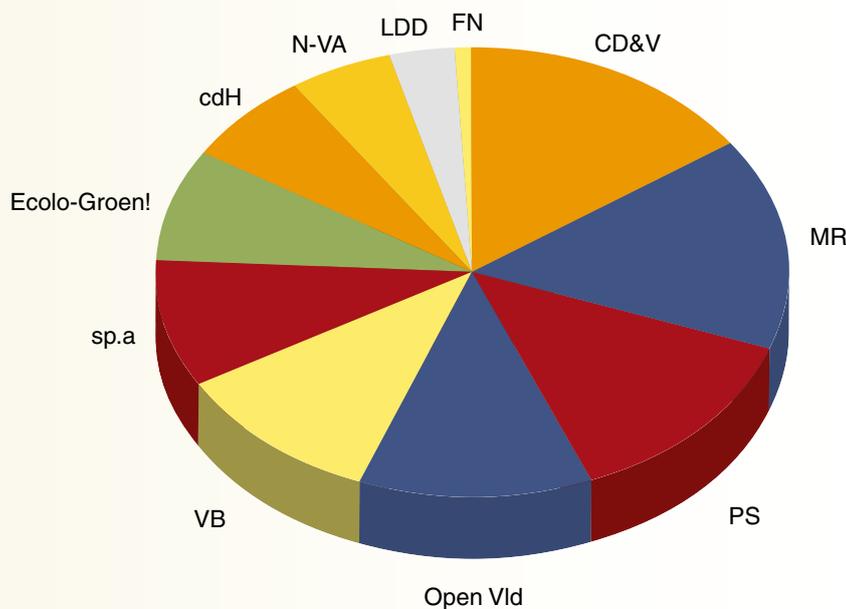
1.1.1. Plan de l'hémicycle



1.1.2. Composition politique

Les 150 sièges de la Chambre des représentants se répartissaient comme suit (situation au 07.05 2010):

1. CD&V.....	23
2. MR.....	23
3. PS.....	20
4. Open Vld.....	18
5. VB.....	16
6. sp.a.....	14
7. Ecolo-Groen!.....	12
8. cdH.....	10
9. N-VA.....	8
10. LDD.....	5
11. FN.....	1



1.1.3. Carte sociologique de la Chambre

Professions et diplômes

a) Diplômes

Enseignement universitaire.....	115
Enseignement supérieur non-universitaire.....	25
Enseignement secondaire.....	10
Sans diplôme.....	-

b) Catégories professionnelles

Bourgmestres.....	29
Échevins.....	26
Professions libérales.....	33
Enseignement.....	25
Employés.....	51
Fonctionnaires.....	16
Indépendants.....	12
Journalistes.....	1
Pensionnés.....	1
Ouvriers.....	4
Sans.....	7

Liste faite sur base des renseignements donnés par les membres.

Le fait qu'un membre appartienne à une catégorie professionnelle déterminée ne signifie pas que la profession est encore effectivement exercée.

1.1.4. Les femmes dans l'hémicycle

Nombre de membres féminins:

1995-1996.....	19
1996-1997.....	21
1997-1998.....	20
1998-1999 (au 04.05.99).....	20
S.E. 1999 (au 11.10.99).....	35
1999-2000 (au 09.10 2000).....	36
2000-2001 (au 17.07 2001).....	36
2001-2002 (au 09.10 2002).....	35
2002-2003 (au 09.04 2003).....	36
S.E. 2003 (au 13.10 2003).....	54
2003-2004 (au 11.10 2004).....	52
2004-2005 (au 10.10 2005).....	53
2005-2006 (au 09.10 2006).....	53
2006-2007 (au 02.05 2007).....	53
S.E. 2007 (au 08.10 2007).....	52
2007-2008 (au 13.10 2008).....	56
2008-2009 (au 12.10 2009).....	58
2009-2010 (au 07.05 2010).....	57

1.2. ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE EN CHIFFRES

1.2.1. Séance plénière

Pendant la session ordinaire 2009-2010:

1 membre a démissionné:

VAN ROMPUY, Herman (remplacé par WEYTS, Ben)

ACTIVITÉS

	Séances plénières		Déposés			
	Nombre	Durée	Projets (2)	Propositions (1)	Propositions de révision de la Constitution	Propositions de déclaration de révision de la Constitution
2009-2010	42	154 h 50	106	255	2	7

	Séances plénières		Adoptés			
	Nombre	Durée	Projets (2)	Propositions (1)	Propositions de révision de la Constitution	Propositions de déclaration de révision de la Constitution
2009-2010	42	154 h 50	122	28	–	–

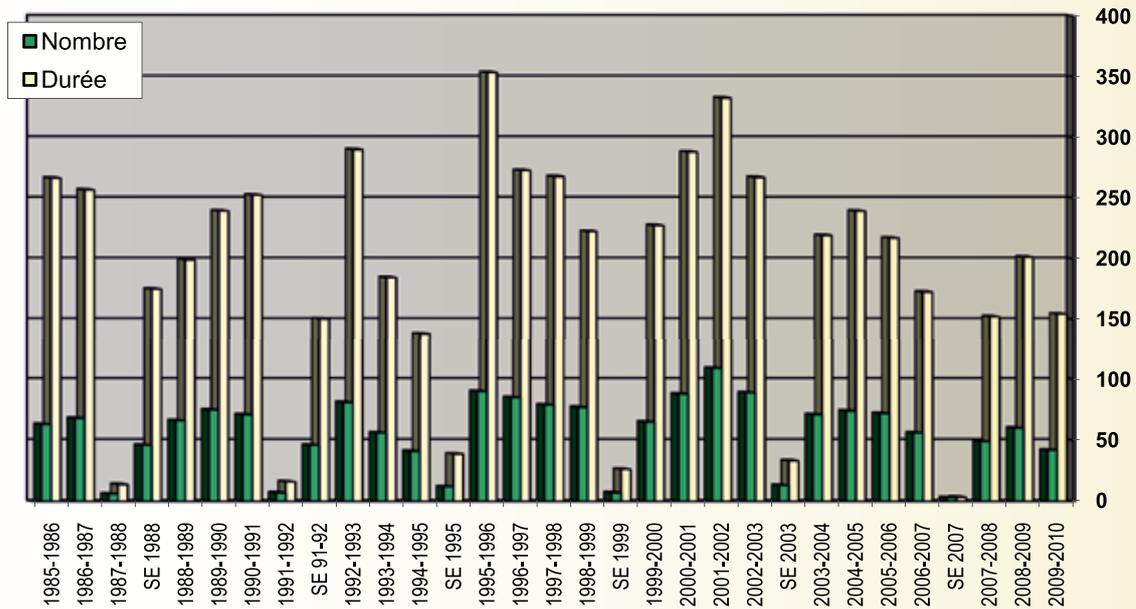
(1) Propositions de loi et de résolution, propositions de modification du règlement, propositions visant à instituer des commissions d'enquête

(2) Projets déposés à la Chambre, transmis par le Sénat et amendés par le Sénat.

Évolution depuis 1985-1986

Session	Nombre	Durée
1985-1986	63	266 h 35
1986-1987	68	256 h 45
1987-1988	6	13 h 44
S.E. 1988	46	175 h 05
1988-1989	66	199 h 13
1989-1990	75	239 h 24
1990-1991	71	252 h 33
1991-1992	7	16 h 00
S.E. 1991-1992	46	150 h 35
1992-1993	81	289 h 59
1993-1994	56	184 h 35
1994-1995	41	138 h 00
S.E. 1995	12	38 h 52
1995-1996	90	353 h 32
1996-1997	85	272 h 40
1997-1998	79	267 h 50
1998-1999	77	222 h 27
S.E. 1999	7	26 h 24
1999-2000	65	227 h 40
2000-2001	88	288 h 04
2001-2002	109	332 h 52
2002-2003	89	267 h 11
S.E. 2003	13	33 h 21
2003-2004	71	219 h 28
2004-2005	74	239 h 30
2005-2006	72	217 h 01
2006-2007	56	172 h 55
S.E. 2007	3	3 h 36
2007-2008	49	152 h 18
2008-2009	60	201 h 36
2009-2010	42	154 h 50

SÉANCES PLÉNIÈRES



Une *session ordinaire* est la période normale pendant laquelle la Chambre se réunit. Elle commence le deuxième mardi d'octobre (début de l'année parlementaire) et se termine en général la veille du deuxième mardi d'octobre de l'année suivante.

On parle de *session extraordinaire* lorsque la Chambre est dissoute prématurément et que des élections législatives ont eu lieu. La Chambre nouvellement élue se réunit alors en session extraordinaire pour le reste de la session en cours.

période:

1985-1986.....	31 octobre 1985 au 13 octobre 1986
1986-1987.....	14 octobre 1986 au 12 octobre 1987
1987-1988.....	13 octobre 1987 au 8 novembre 1987
S.E. 1988.....	5 janvier 1988 au 10 octobre 1988
1988-1989.....	11 octobre 1988 au 9 octobre 1989
1989-1990.....	10 octobre 1989 au 8 octobre 1990
1990-1991.....	9 octobre 1990 au 7 octobre 1991
1991-1992.....	8 octobre 1991 au 17 octobre 1991
S.E. 1991-1992.....	16 décembre 1991 au 12 octobre 1992
1992-1993.....	13 octobre 1992 au 11 octobre 1993
1993-1994.....	12 octobre 1993 au 10 octobre 1994
1994-1995.....	11 octobre 1994 au 12 avril 1995 (élections législatives le 21 mai 1995)
S.E. 1995.....	8 juin 1995 au 9 octobre 1995
1995-1996.....	10 octobre 1995 au 7 octobre 1996
1996-1997.....	8 octobre 1996 au 12 octobre 1997
1997-1998.....	14 octobre 1997 au 12 octobre 1998
1998-1999.....	13 octobre 1998 au 5 mai 1999
S.E. 1999.....	6 mai 1999 au 11 octobre 1999
1999-2000.....	12 octobre 1999 au 9 octobre 2000
2000- 2001.....	10 octobre 2000 au 8 octobre 2001
2001-2002.....	9 octobre 2001 au 7 octobre 2002

2002-2003	8 octobre 2002 au 10 avril 2003
S.E. 2003	5 juin 2003 au 13 octobre 2003
2003-2004	14 octobre 2003 au 11 octobre 2004
2004-2005	12 octobre 2004 au 10 octobre 2005
2005-2006	11 octobre 2005 au 9 octobre 2006
2006-2007	10 octobre 2006 au 2 mai 2007
S.E. 2007	28 juin 2007 au 8 octobre 2007
2007-2008	9 octobre 2007 au 13 octobre 2008
2008-2009	14 octobre 2008 au 12 octobre 2009
2009-2010	13 octobre 2009 au 7 mai 2010

1.2.2. Commission parlementaire de Concertation

La commission parlementaire de concertation (art. 82 Const.), composée paritairement de membres de la Chambre des représentants et du Sénat, a pour tâche de régler les conflits de compétence survenant entre les deux Chambres.

Elle se prononce également quant à la prolongation éventuelle des délais d'examen prévus aux articles 78 à 81 de la Constitution et détermine les délais dans lesquels le Sénat aura à se prononcer lorsque l'urgence est demandée par le gouvernement.

La commission parlementaire de concertation a été instituée par la loi du 6 avril 1995.

	Nombre de réunions	Durée totale
2009-2010	11	3 h 05

1.2.3. Commissions

ACTIVITÉS

	2009-2010	
	Nombre	Durée
Réunions à huis clos	64	61 h 17
Réunions publiques	526	1097 h 14
TOTAL	590	1158 h 31
Échanges de vues et exposés	86	–
Interpellations développées	51	–
Ordres du jour déposés en conclusion d'une interpellation	68	–
Auditions	52	–

STATISTIQUES PAR COMMISSION – SESSION ORDINAIRE 2009-2010

Commissions	Réunions publiques		Réunions à huis clos		Interpellations
	Nombre	Durée	Nombre	Durée	
Commission des Affaires sociales	40	103.39 h			6
Commission de la Défense nationale	21	47.52 h			7
Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture	53	116.49 h			1
Commission des Finances et du Budget	42	84.24 h			4
Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques	32	87.35 h			7
Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique	37	78.06 h			6
Commission de la Justice	72	156.22 h			12
Commission chargée des problèmes de Droit commercial et économique	9	12.17 h			
Commission des Relations extérieures	27	60.38 h			2
Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions	5	5.23 h			
Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société	72	162.33 h			
Commission de la Comptabilité	3	2.57 h			
Commission des Naturalisations			10	9.55 h	
Commission des Pétitions	1	0.20 h			
Commission spéciale du Règlement et de la Réforme du Travail parlementaire	3	3.45 h			
Commission de contrôle des Dépenses électorales et de la Comptabilité des partis politiques	4	3.10 h			
Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du comité permanent de contrôle des services de Police			3	5.06 h	
Commission parlementaire de Concertation			11	3.05 h	
Commission spéciale "Mondialisation"	10	16.00 h			
Commission spéciale "Climat et Développement durable"	3	3.35 h			
Commission du Suivi des missions à l'étranger (Sénat) - Délégation de la Chambre			5	5.35 h	
Commission spéciale de suivi chargée d'examiner la crise financière et bancaire	11	12.27 h	2	2.55 h	

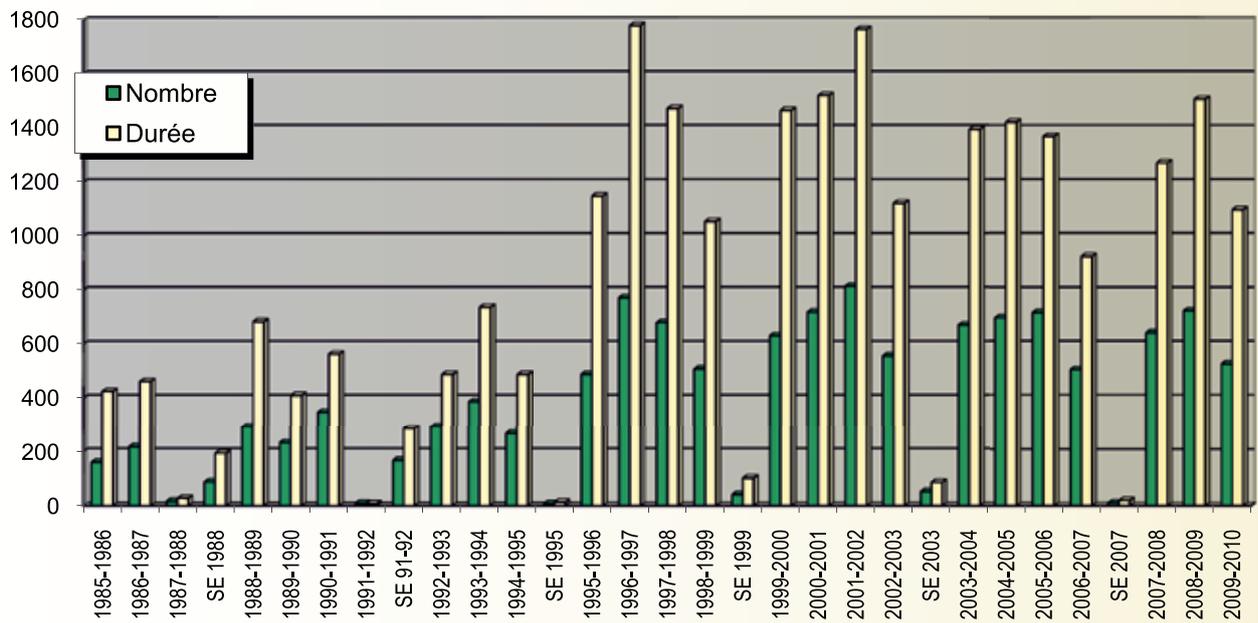
Commissions	Réunions publiques		Réunions à huis clos		Interpellations
	Nombre	Durée	Nombre	Durée	
Comité parlementaire chargé du suivi législatif	2	1.30 h			
Commission spéciale chargée d'examiner les conditions de sécurité du rail en Belgique à la suite du dramatique accident survenu à Buizingen	12	30.05 h	9	7.10 h	
Réunion commune de la commission des Relations extérieures et de la commission de la Défense nationale	3	9.35 h			4
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et de la commission des Relations extérieures	7	11.50 h			
Réunion commune de la commission de la Justice et de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique	2	5.40 h			2
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et de la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture	2	4.45 h			
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et de la commission des Affaires sociales	1	2.45 h			
Réunion commune de la commission spéciale "Climat et Développement durable" et de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société	1	1.00 h			
Réunion commune de la commission spéciale "Climat et Développement durable" et de la commission des Relations extérieures	1	0.50 h			
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société	2	3.40 h			
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes, de la commission de la Justice et de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique	1	2.20 h			
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et de la commission des Finances et du Budget	1	1.02 h			
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et du comité d'avis pour l'Émancipation sociale	1	1.00 h			

Commissions	Réunions publiques		Réunions à huis clos		Interpellations
	Nombre	Durée	Nombre	Durée	
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques	1	2.05 h			
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et de la commission de la Défense nationale	1	1.53 h			
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes, de la commission des Affaires sociales et de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société	1	2.05 h			
Comité d'avis pour l'Émancipation sociale	3	2.39 h			
Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes	7	9.50 h			
Comité d'avis pour les Questions scientifiques et technologiques	4	4.25 h			
Sous-commission de la commission des Finances et du Budget "Cour des comptes"	2	1.22 h	3	6.01 h	
Groupe de travail de la commission des Relations extérieures concernant des propositions de résolution	1	0.25 h	4	3.45 h	
Sous-commission "Droit de la famille"	2	2.30 h	11	10.45 h	
Groupe de travail "Fonds belge de survie"	1	2.30 h			
Groupe de travail "Responsabilité de l'État pour les actes du législateur"	3	3.25 h			
Sous-commission "Sécurité nucléaire"	2	4.40 h	4	3.35 h	
Groupe de travail en vue de réglementer l'exercice de la psychologie clinique, la sexologie clinique, l'orthopédagogie clinique et en vue de réglementer le titre professionnel particulier de psychothérapeute	9	13.15 h			
Groupe de travail "Fraude fiscale"	7	11.01 h			
Groupe de travail "Partis politiques"	1	1.15 h	2	3.25 h	
TOTAL	526	1097.14h	64	61.17 h	51

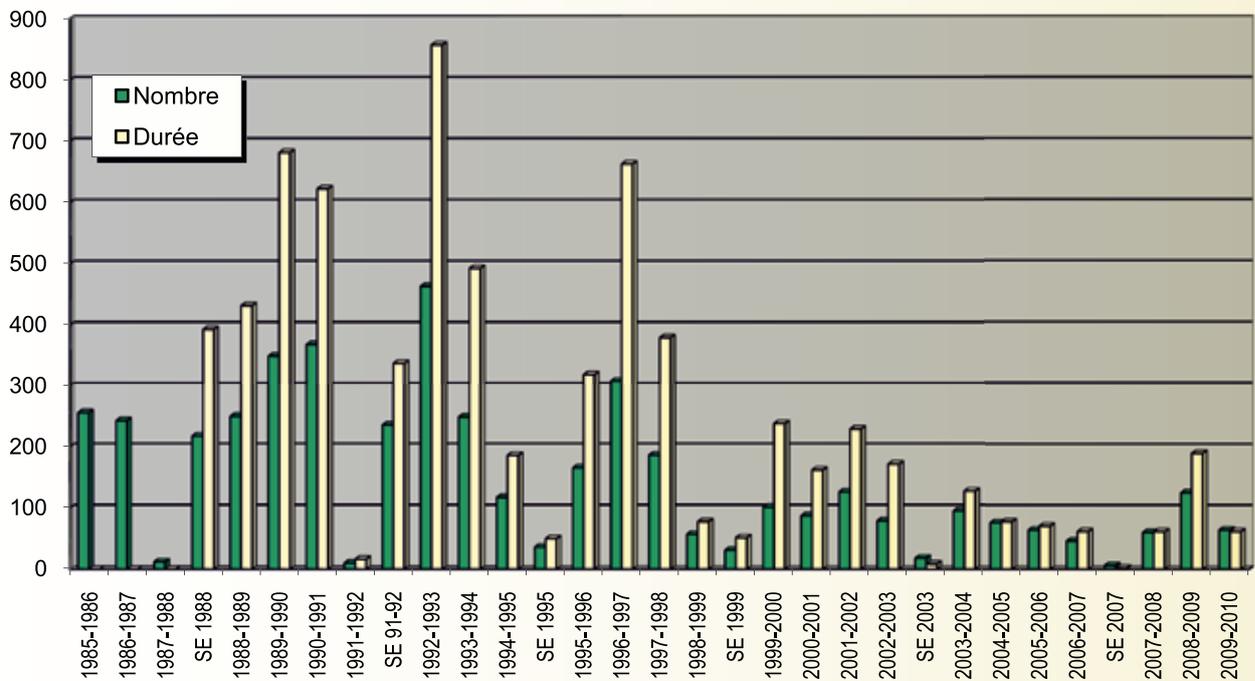
Évolution depuis 1985-1986

	Réunions de commissions publiques		Réunions de commissions à huis clos	
	Nombre	Durée	Nombre	Durée
1985-1986	159	423 h 30	255	données non disponibles
1986-1987	216	460 h 35	242	données non disponibles
1987-1988	16	26 h 55	12	données non disponibles
S.E. 1988	87	192 h 46	217	392 h 45
1988-1989	291	682 h 11	249	431 h 20
1989-1990	231	408 h 35	349	681 h 21
1990-1991	346	562 h 01	368	622 h 08
1991-1992	8	6 h 51	10	16 h 20
S.E. 1991-1992	166	283 h 40	235	337 h 08
1992-1993	292	486 h 46	463	857 h 06
1993-1994	385	735 h 45	248	492 h 26
1994-1995	266	486 h 36	117	185 h 34
S.E. 1995	7	12 h 30	36	49 h 35
1995-1996	487	1 148 h 02	165	318 h 42
1996-1997	771	1 780 h 16	308	662 h 40
1997-1998	679	1 472 h 11	186	379 h 21
1998-1999	507	1 053 h 13	57	77 h 20
S.E. 1999	41	101 h 36	31	51 h 25
1999-2000	630	1 465 h 35	101	237 h 38
2000-2001	718	1 521 h 19	87	161 h 53
2001-2002	814	1 766 h 09	126	228 h 41
2002-2003	555	1 121 h 20	79	171 h 25
S.E. 2003	52	86 h 12	18	8 h 19
2003-2004	670	1 395 h 12	95	127 h 38
2004-2005	697	1 422 h 15	76	77 h 58
2005-2006	716	1 369 h 11	64	70 h 41
2006-2007	505	924 h 11	46	61 h 49
S.E. 2007	11	19 h 55	6	1 h 35
2007-2008	641	1 271 h 06	60	61 h 12
2008-2009	723	1 507 h 04	125	189 h 38
2009-2010	526	1 097 h 14	64	61 h 17

RÉUNIONS DE COMMISSIONS PUBLIQUES



RÉUNIONS DE COMMISSIONS À HUIS CLOS



1.2.4. Projets de loi et propositions

	Nombre déposé de				
	Projets de loi (2)	Propositions (1)	Propositions de révision de la Constitution	Propositions de déclaration de révision de la Constitution	Rapports
2009-2010	106	255	2	7	316

Évolution depuis 1985-1986

	Projets de loi			Propositions		
	Déposés	Adoptés	Rejetés Caduques Retirés	Déposées	Adoptées	Rejetées Caduques Retirées
1985-1986	123	61	1	509	14	9
1986-1987	86	81	17	224	22	7
1987-1988	9	5	–	19	1	1
S.E. 1988	99	43	–	476	9	19
1988-1989	135	131	–	183	18	31
1989-1990	120	113	–	193	27	18
1990-1991	139	140	2	229	34	73
1991-1992	6	6	–	17	–	–
S.E. 91-92	92	36	–	539	10	13
1992-1993	108	98	–	294	69	30
1993-1994	96	104	1	198	43	55
1994-1995	88	100	–	126	35	65
S.E. 1995	6	–	–	69	–	–
1995-1996	119	91	1	437	21	20
1996-1997	177	139	1	296	44	32
1997-1998	203	205	2	293	59	33
1998-1999	221	257	5	202	71	84
S.E. 1999	1			105	1	1
1999-2000	150	127	1	499	52	30
2000-2001	156	138	5	331	49	56
2001-2002	223	185	3	352	55	51
2002-2003	212	221	4	196	61	135

S.E. 2003	7	4	–	241	–	5
2003-2004	206	173	2	842	38	52
2004-2005	173	158	1	404	33	48
2005-2006	228	207	1	400	40	82
2006-2007	216	247	–	161	58	135
S.E. 2007	1	–	–	152	–	–
2007-2008	106	76	–	1059	39	31
2008-2009	153	139	–	463	40	62
2009-2010	106	122	–	255	28	61

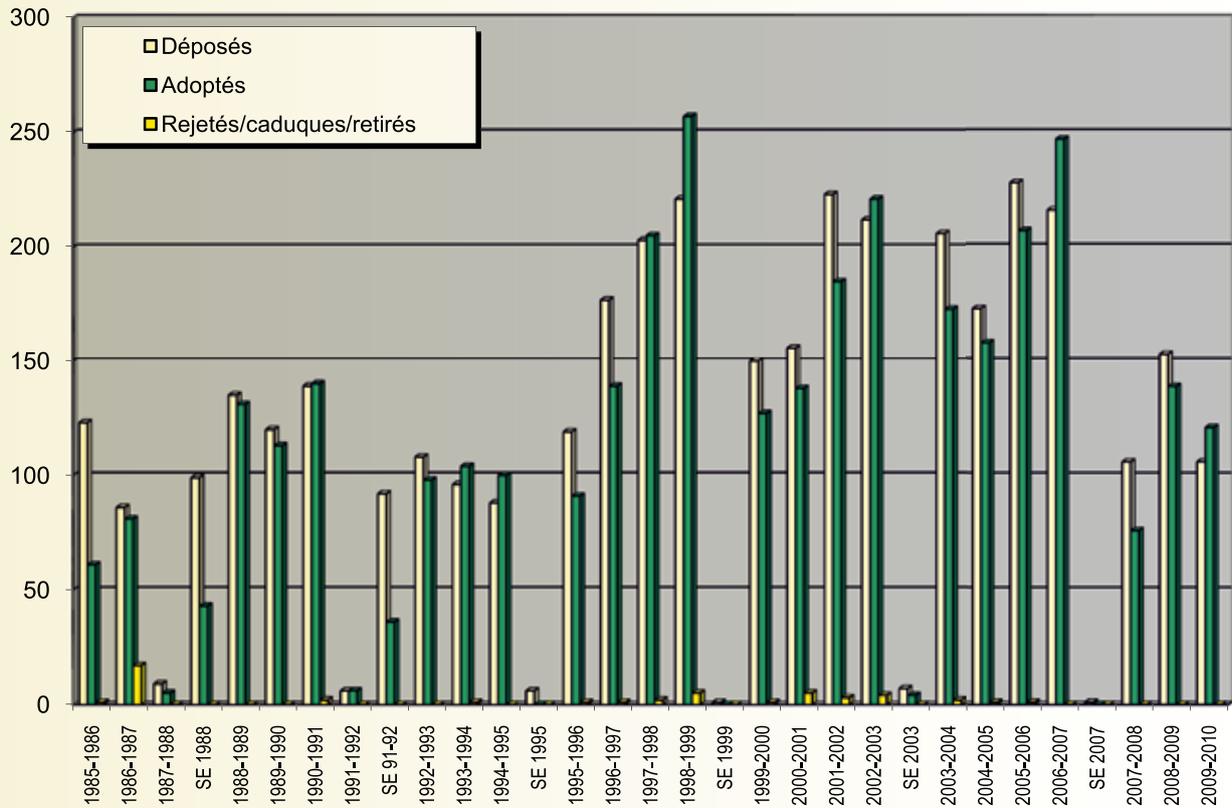
(1) Propositions de loi et de résolution, propositions de modification du règlement, propositions visant à instituer des commissions d'enquête.

(2) Projets de loi déposés à la Chambre, transmis par le Sénat et amendés par le Sénat.

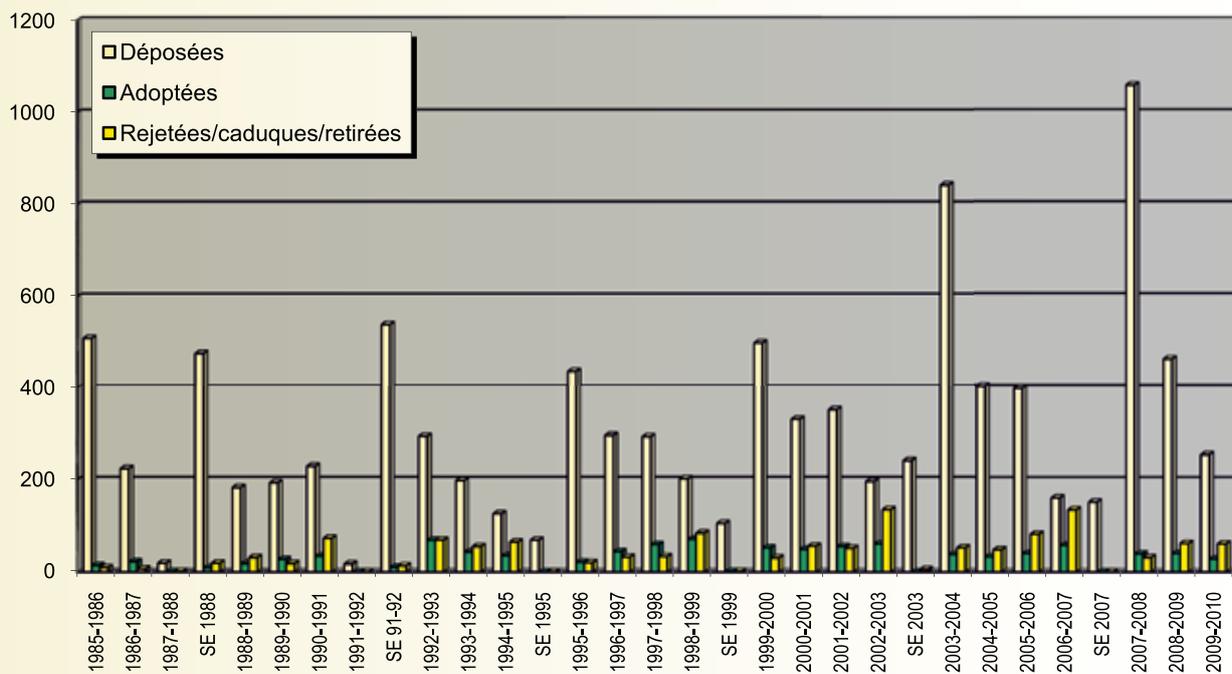
Nombre de projets et propositions de loi évoqués par le Sénat (art. 78 de la Constitution)

1995-1996	18
1996-1997	26
1997-1998	38
1998-1999	47
S.E. 1999	–
1999-2000	29
2000-2001	32
2001-2002	50
2002-2003	74
S.E. 2003	1
2003-2004	30
2004-2005	25
2005-2006	35
2006-2007	75
S.E. 2007	–
2007-2008	22
2008-2009	32
2009-2010	37

PROJETS DE LOI



PROPOSITIONS



1.2.5. Publication des lois adoptées

A. Projets de loi adoptés par les deux Chambres

	Déposés par le Gouvernement	Publiés au Moniteur belge 1*	Déposés par des membres du Parlement	Publiés au Moniteur belge *
2009-2010	84	56	33	20

B. Projets de révision de la Constitution adoptés par les deux Chambres

	Déposés par le Gouvernement	Publiés au Moniteur belge *	Déposés par des membres du Parlement	Publiés au Moniteur belge *
2009-2010	–	–	–	–

*Tot 07.05.2010

1.2.6. Interpellations

EN SÉANCE PLÉNIÈRE

	Nombre d'interpellations développées	Ordres du jour déposés en conclusion d'une interpellation développée en séance plénière
2009-2010	–	–

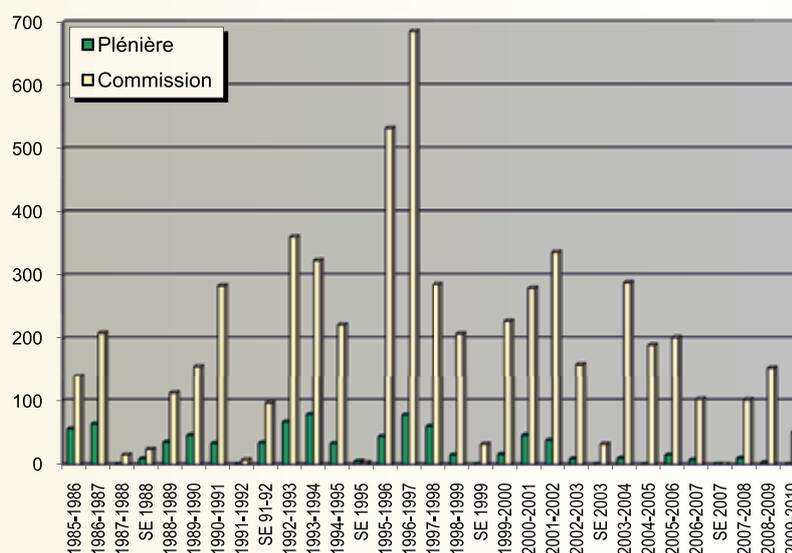
EN COMMISSION

	Nombre d'interpellations développées	Ordres du jour déposés en conclusion d'une interpellation développée en commission
2009-2010	51	68

Évolution depuis 1985-1986

	Interpellations développées	
	En séance plénière	En réunion de commission publique
1985-1986	56	140
1986-1987	64	209
1987-1988	–	15
S.E. 1988	9	24
1988-1989	35	113
1989-1990	46	156
1990-1991	33	284
1991-1992	–	7
S.E. 1991-1992	34	97
1992-1993	67	361
1993-1994	79	324
1994-1995	33	222
S.E. 1995	5	3
1995-1996	44	533
1996-1997	78	686
1997-1998	60	286
1998-1999	15	208
S.E. 1999	–	32
1999-2000	16	228
2000-2001	46	280
2001-2002	38	337
2002-2003	9	159
S.E. 2003	–	32
2003-2004	10	289
2004-2005	–	190
2005-2006	15	202
2006-2007	7	103
S.E. 2007	–	–
2007-2008	10	102
2008-2009	3	154
2009-2010	–	51

INTERPELLATIONS DÉVELOPPÉES



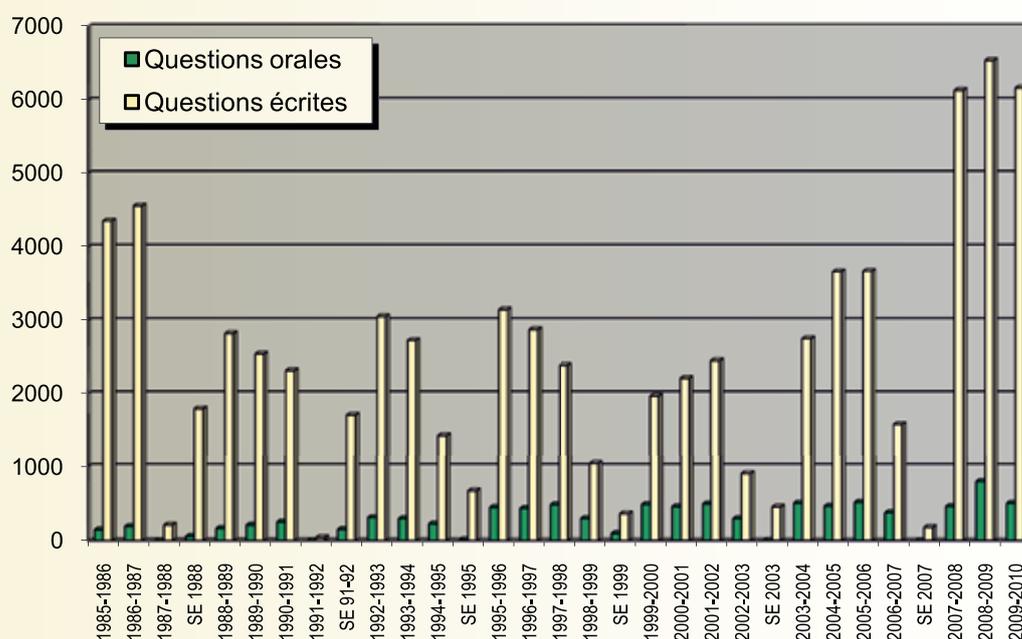
1.2.7. Questions orales et écrites

	Nombre de questions orales en séance plénière	Nombre de questions orales en commission	Nombre de questions écrites
2009-2010	501	3789	6161

Évolution depuis 1985-1986

	Questions orales en séance plénière	Questions écrites
1985-1986	144	4353
1986-1987	188	4558
1987-1988	–	207
S.E. 1988	56	1796
1988-1989	162	2822
1989-1990	206	2546
1990-1991	247	2318
1991-1992	–	40
S.E. 1991-1992	149	1709
1992-1993	310	3052
1993-1994	293	2727
1994-1995	223	1432
S.E. 1995	11	668
1995-1996	448	3144
1996-1997	435	2874
1997-1998	483	2386
1998-1999	293	1038
S.E. 1999	96	364
1999-2000	487	1969
2000-2001	458	2210
2001-2002	493	2450
2002-2003	293	905
S.E. 2003	4	454

2003-2004	504	2752
2004-2005	464	3662
2005-2006	517	3369
2006-2007	378	1583
S.E. 2007	–	176
2007-2008	461	6129
2008-2009	800	6537
2009-2010	501	6161



1.2.8. Naturalisations ⁽¹⁾

	Demandes			
	Introduites	Accordées	Ajournées	Rejetées
1985-1986	2 017	2 371	573	91
1986-1987	2 282	2 099	420	83
1987-1988	562	558	127	29
S.E. 1988	2 047	1 797	697	113
1988-1989	1 523	1 669	508	110
1989-1990	1 572	1 747	486	138
1990-1991	2 389	2 114	618	227
1991-1992	823	578	–	63
S.E. 1991-1992	2 092	1 842	391	199
1992-1993	2 403	2 381	525	84
1993-1994	2 545	2 938	672	230

1994-1995	2 596	3 357	743	218
S.E. 1995	1 419	1 298	368	/
1995-1996	14 316	4 842	935	219
1996-1997	15 233	10 167	2 085	813
1997-1998	13 066	11 780	3 578	824
1998-1999	10 682	4 472	2 613	1 180
S.E. 1999	6 648			
1999-2000	16 972	10 611	3 502	1 518
2000-2001	12 117	10 755	3 782	1 758
2001-2002	11 935	8 484	6 117	2 791 (a)
2002-2003	6 026	4 222	2 165	4 001 (b)
S.E. 2003	5 039			
2003-2004	12 099	6 716	2 653	5 452 (c)
2004-2005	13 565	6 650	2 933	6 876 (d)
2005-2006	13 905	6 095	4 020	5 583 (e)
2006-2007	13 898	8 278	2 638	4 986 (f)
S.E. 2007	13 251	7 885	4 907	7 047 (g)
2007-2008				
2008-2009	11 932	4 433	3 371	6 164 (h)
2009-2010	13 102	3 958	3 507	3 975 (i)

(1) Le nombre de demandes de naturalisation examinées au cours d'une session ne correspond pas nécessairement au nombre de demandes introduites au cours de cette même session.

Depuis le 1er janvier 1996, les demandes sont introduites à la Chambre. La procédure administrative est totalement prise en charge par les services de l'assemblée. La Chambre est par ailleurs seule compétente en matière d'octroi de la naturalisation (procédure monocratérale – art. 74 de la Constitution).

(a) dont 1421 propositions de rejet.

(f) dont 2843 propositions de rejet.

(b) dont 1039 propositions de rejet.

(g) dont 5113 propositions de rejet.

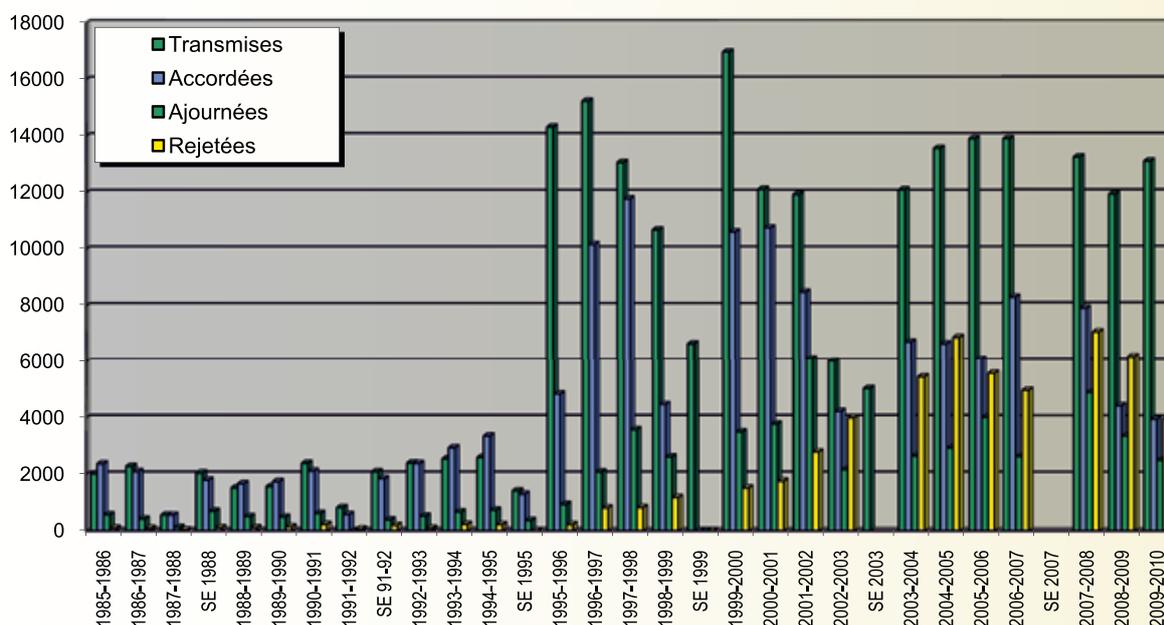
(c) dont 3031 propositions de rejet.

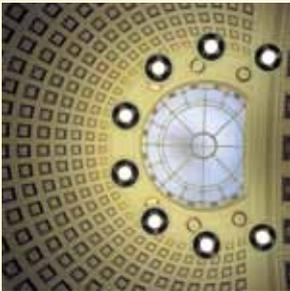
(h) dont 2005 propositions de rejet.

(d) dont 3849 propositions de rejet.

(i) dont 2196 propositions de rejet.

(e) dont 3191 propositions de rejet.





CHAPITRE 2

*Compétences
de la chambre*

2. COMPÉTENCES DE LA CHAMBRE

2.1. COMPÉTENCE LÉGISLATIVE

2.1.1. Travaux des commissions

2.1.1.1. Commissions permanentes et sous-commissions

Commission des Affaires sociales

A. Principaux projets et propositions de loi adoptés en commission:

- LOI DU 23 DÉCEMBRE 2009 CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010

Doc. 52 2223-2224-2225/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 22.12 2009

Moniteur belge: 04.02 2010

Parmi les mesures de crise du budget 2010, il y a lieu de souligner:

- en matière d'emploi, le financement des mesures complémentaires, initiées au cours de l'année budgétaire 2009, afin de sauvegarder l'emploi;
 - concernant les recettes et les dépenses sociales, le versement par l'État fédéral de dotations extraordinaires à l'ONSS: 2,552 milliards en 2010 et 2,77 milliards en 2011. Le budget prévoit par ailleurs un prêt à l'ONSS de 1,712 milliards en 2010 et de 1,066 milliards en 2011 et ce, sans aucune charge d'intérêt. L'effet conjugué de ces efforts permettra à la sécurité sociale de traverser ces années difficiles sans entamer les réserves mises de côté pour faire face au vieillissement de la population;
 - en matière de sécurité sociale, le budget prévoyait encore des mesures visant à améliorer la situation budgétaire structurelle de la sécurité sociale, à soutenir l'activité économique et à améliorer la situation des allocataires sociaux.
- LOI-PROGRAMME DU 23 DÉCEMBRE 2009

Doc. 52 2278/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 15.12 2009

Adoptée par le Sénat le 17.12 2009

Moniteur belge: 30.12 2009

En matière d'emploi, la loi-programme:

- prélève à titre exceptionnel en 2011, un montant de 30 millions d'euros des réserves du congé-éducation;
- prévoit un prélèvement sur les réserves des agences locales pour l'emploi;
- ajoute à charge des employeurs une cotisation spécifique de 0,02 % en ce qui concerne les accidents du travail.

En matière de fraude sociale, la loi-programme met en œuvre quelques-unes des propositions issues du groupe de travail qui s'occupe spécifiquement de la problématique de la fraude dans la construction.

En matière d'affaires sociales, la loi-programme traduit les orientations du budget.

- LOI DU 23 DÉCEMBRE 2009 EN VUE DE SOUTENIR L'EMPLOI

Doc. 52 2307/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 22.12 2009

Adoptée par le Sénat le 23.12 2009

Moniteur belge: 31.12 2009

La loi instaure deux mesures en vue de créer de nouveaux emplois dans le secteur non-marchand: la réduction de cotisations sociales dans le secteur non-marchand privé et l'extension à ce secteur des avantages octroyés au cours de l'année précédente au secteur non-marchand public.

La loi prévoit une suppression des cotisations patronales pour les employeurs qui engagent un jeune de moins de 19 ans ne disposant pas d'un diplôme du secondaire supérieur.

La loi contient encore d'autres mesures de réduction de cotisations patronales et relatives aux titres-services.

- LOIS DU 26 AVRIL 2010 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES EN MATIÈRE DE L'ORGANISATION DE L'ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (I ET II)

Doc. 52 2292-2293/2009-2010

Adoptées par la Chambre le 25.03 2010

Adoptées par le Sénat le 01.04 2010

Moniteur belge: 28.05 2010

Ces deux lois font suite à une procédure de mise en demeure de l'État belge par la Commission européenne en raison d'une infraction aux règles du marché interne. Saisie d'une plainte, la Commission a, en effet, estimé que certains services offerts par les entités mutualistes dans le cadre de leur assurance complémentaire constituent en fait des assurances non-vie qui doivent, par conséquent, satisfaire aux dispositions des premières et troisième directives "assurances non-vie".

Elles visent à clarifier la répartition des rôles entre compagnies d'assurances et mutualités, en permettant aux uns et aux autres de continuer à offrir des protections favorables aux malades chroniques.

Cet objectif de protection des groupes les plus fragiles est assuré également par la loi instaurant une exemption de la taxe annuelle sur les opérations d'assurance au bénéfice des assurances soins de santé offrant un niveau de protection élevé (52 2450), proposée par le ministre des Finances, exonérant ces contrats de la taxe annuelle de 9,25 % moyennant le respect de certaines conditions.

Ces trois lois ont été examinées et adoptées au cours de la même séance plénière de la Chambre.

- RÉOLUTION VISANT À INSCRIRE LA QUESTION D'UN SALAIRE MINIMUM SITUÉ AU-DESSUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ DE CHAQUE PAYS EUROPÉEN À L'AGENDA DE LA PRÉSIDENTE BELGE DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2010

Doc. 52 2199/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 21.04 2010

La discussion de cette résolution, proposée par Mme Camille Dieu (PS), s'est conclue par une approbation unanime de la commission des Affaires sociales.

- LOI DU 19 MAI 2010 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE

Doc. 52 2486/2009-2010
Adoptée par la Chambre le 29.04 2010
Adoptée par le Sénat le 06.05 2010
Moniteur belge: 02.06 2010 (erratum: 08.06 2010).

Les dispositions de la loi qui ont été examinées par la commission des Affaires sociales tendent à compléter l'arsenal des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale et à réorganiser le Service du contrôle administratif de l'INAMI.

B. Autres projets et propositions de loi adoptés en commission:

- LOI DU 30 DÉCEMBRE 2009 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES

Doc. 52 2299/2009-2010
Adoptée par la Chambre le 22.12 2009
Adoptée par le Sénat le 23.12 2009
Moniteur belge: 31.12 2009 (erratum: 26.01 2010)

En matière d'affaires sociales, la loi contient des dispositions qui doivent garantir, améliorer et moderniser la perception des cotisations sociales et sécuriser le financement alternatif de la sécurité sociale.

En matière d'emploi, la loi contient diverses adaptations de la législation existante.

- LOI DU 28 AVRIL 2010 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES

Doc. 52 2423/2009-2010
Adoptée par la Chambre le 25.03 2010
 Non évoquée par le Sénat
 Moniteur belge: 10.05 2010

Tant en matière de pensions que d'affaires sociales et d'emploi, la loi contient essentiellement des mesures à caractère technique.

C. Autres activités:

- ÉVALUATION DU RÉGIME DES TITRES-SERVICES POUR LES SERVICES ET EMPLOIS DE PROXIMITÉ

La commission des Affaires sociales a consacré ses réunions des 20 octobre et 10 novembre 2009, à l'examen du rapport d'évaluation d'Idea Consult sur le développement du régime des titres-services.

- PLACEMENTS EN CDO AUPRÈS DE LA KBC PAR LE FONDS POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DURABLE

Doc. 52 2399/2009-2010

Au cours de sa réunion du 12 janvier 2010, la commission des affaires sociales a entendu M. Guy Hendrix, ancien président du Fonds pour l'économie sociale et durable, au sujet des placements en CDO que le FESD a effectué auprès de la KBC.

- ACTIVATION DU COMPORTEMENT DE RECHERCHE D'EMPLOI DES CHÔMEURS

Doc. 52 2613/2009-2010

- Auditions de l'administrateur général et l'administrateur général adjoint de l'ONEM;
- Exposés de la ministre de l'Emploi;
- Auditions des organisations syndicales;
- Positions des organisations patronales.

- PROBLÉMATIQUE DES PENSIONS

Au cours de sa réunion du 21 octobre 2009, la commission des Affaires sociales a entendu un exposé du ministre des Pensions au sujet de la politique qu'il entend mener en la matière. Un échange de vues a suivi.

Doc. 52 2315/2009-2010

Au cours de la réunion de la commission le 30 mars 2010, le ministre des Pensions a présenté le Livre vert rédigé par la Conférence nationale des Pensions (CNP).

Cet exposé introductif aurait dû être suivi d'autres exposés ainsi que d'un large échange de vues avec le ministre et des experts. Ces activités ont toutefois été annulées en raison de la démission du gouvernement et de la dissolution des Chambres.

- PRÉSIDENTE BELGE DE L'UNION EUROPÉENNE

La Belgique assumant la présidence de l'Union européenne durant le deuxième trimestre de 2010, il a été décidé d'organiser des auditions avec les membres du gouvernement sur leurs priorités respectives.

La commission des Affaires sociales a ainsi entendu:

- la ministre de l'Emploi, au cours de la réunion commune avec la commission des Affaires sociales du Sénat, qui a eu lieu le 23 février 2010;
rapport: doc. n° 52 2378/007.
- le secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale, au cours de la réunion commune avec la commission de la Santé publique de la Chambre et la commission des Affaires sociales du Sénat, qui a eu lieu le 20 avril 2010;
rapport: doc. n° 52 2378/012.

Commission de la Défense nationale

A. Principaux projets et propositions de loi adoptés en commission:

- LOI DU 10 JANVIER 2010 INSTITUANT L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE MILITAIRE ET MODIFIANT DIVERSES LOIS APPLICABLES AU PERSONNEL MILITAIRE

Doc 52 2314/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 17.12 2009

Adoptée par le Sénat le 19.12 2009

Moniteur belge: 12.02 2010

La loi à l'examen instaure le concept d'engagement volontaire militaire (EVMI: engagement volontaire militaire/vrijwillige militaire inzet) et insère, en outre, quelques modifications aux dispositions relatives à la période de rendement et à la suspension volontaire des prestations.

a) L'EVMI offre aux jeunes (âgés de 27 ans au maximum) la possibilité, sur une base volontaire, de travailler au département de la Défense pour une durée limitée. Ils peuvent ainsi s'intégrer dans une structure professionnelle où règnent la discipline, la responsabilité individuelle, le sens civique, l'esprit de groupe, la persévérance et l'éthique du travail. Ces jeunes peuvent ensuite faire valoir leur expérience professionnelle, soit en poursuivant leur carrière au sein de la Défense, soit en exploitant dans un autre emploi cette première expérience professionnelle et leurs compétences comportementales acquises à la Défense.

L'engagement volontaire militaire est instauré pour les trois catégories de personnel (volontaires, sous-officiers et officiers) et a une durée de quatre ans au maximum pour le cadre et de trois ans au maximum pour les volontaires. Les intéressés sont incorporés pour une période de 2 ans, qui peut ensuite être renouvelée par des rengagements par périodes de 6 mois.

Ceux-ci reçoivent une formation qui est identique à la formation professionnelle des autres militaires de la même catégorie de personnel, qui exercent la même fonction. Pendant les six premiers mois de leur incorporation, ces militaires perçoivent une solde et conservent le droit aux allocations de chômage et aux allocations familiales. À l'issue de ces six mois, ces militaires perçoivent un traitement qui est identique à celui des autres militaires du même grade.

Grâce à l'EVMI, le département de la Défense espère attirer les jeunes et contribuer ainsi à rétablir et à préserver une pyramide des âges saine au sein de la communauté militaire.

b) La période de rendement est la période que les militaires doivent prêter après une formation dispensée aux frais de la Défense et reconnue dans le secteur civil. Cette période est en général égale à 1,5 fois la durée de la formation reçue. Si pendant cette période, les militaires souhaitent quitter la Défense, ils doivent rembourser une partie des frais de leur formation. Dans le domaine du rendement, la loi apporte des modifications à la législation relative aux contrôleurs du trafic aérien, aux pilotes et aux élèves de l'École Royale Militaire.

c) En ce qui concerne le départ en suspension volontaire des prestations (SVP) des militaires, la législation précise que désormais, seuls les militaires ayant obtenu une décision définitive d'aptitude médicale de la commission médicale d'aptitude et de réforme peuvent partir en suspension volontaire des prestations.

- LOI DU 23 AVRIL 2010 PORTANT EXÉCUTION TEMPORAIRE DE L'ORGANISATION DES RELATIONS ENTRE LES AUTORITÉS PUBLIQUES ET LES SYNDICATS DU PERSONNEL MILITAIRE

Doc 52 2366/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 18.03 2010

Non évoquée par le Sénat

Moniteur belge: 07.05 2010

Le statut syndical militaire est défini par la loi du 11 juillet 1978 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats du personnel militaire (*Moniteur belge* du 18 août 1978) et exécuté par l'arrêté royal du 3 décembre 2006. Différentes dispositions de l'arrêté royal du 3 décembre 2006 ont été annulées par le Conseil d'État le 9 mars 2009, parce que l'arrêté d'exécution a été négocié selon des modalités illégales. La loi reprend le contenu de l'arrêté royal annulé en vue de garantir la continuité et la sécurité juridique tant pour les organisations syndicales que pour les autorités dans le cadre des négociations sur le statut syndical.

- LOI DU 23 AVRIL 2010 MODIFIANT DIVERSES LOIS APPLICABLES AU PERSONNEL MILITAIRE

Doc 52 2432/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 25.03 2010

Non évoquée par le Sénat

Moniteur belge: 07.05 2010

Cette loi modifie le statut des militaires notamment sur les points suivants:

- en ce qui concerne le règlement disciplinaire, la mesure de renvoi à la discipline de corps est réintroduite;
- diverses dispositions relatives à la protection de la maternité sont alignées sur celles en vigueur dans la fonction publique;
- les dispositions relatives à l'utilisation et à la mutation de militaires en dehors des Forces armées sont modifiées et étendues.

B. Autres projets et propositions de loi adoptés en commission:

- LOI DU 30 DÉCEMBRE 2009 FIXANT LE CONTINGENT DE L'ARMÉE POUR L'ANNÉE 2010

Doc 52 2272/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 17.12 2009

Moniteur belge: 18.01 2010

Conformément à l'article 183 de la Constitution, cette loi fixe – pour l'année 2010 – à 37 112 le nombre maximum de militaires qui peuvent être simultanément sous les armes un même jour de l'année.

C. Propositions dont l'examen a été entamé ou poursuivi:

- Proposition de loi (Muriel Gerken, Juliette Boulet, Stefaan Van Hecke, Zoé Genot, Meyrem Almaci, Tinne Van der Straeten, Wouter De Vriendt) modifiant la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, doc. n° 512 319/001-2007/2008; à la demande des auteurs cette proposition de loi a été retirée (réunion du 23 février 2010);
- Proposition de loi (David Geerts, André Flahaut, Ludwig Vandenhove, Hilde Vautmans) modifiant la loi du 10 avril 2003 accordant le titre honorifique de vétéran à certains membres du personnel du département de la Défense en ce qui concerne l'octroi d'une assistance matérielle, doc. n° 52 1345/001-2007/2008;
- Proposition de résolution (Jan Mortelmans, Bruno Stevenheydens) relative au rétablissement d'une unité militaire distincte à part entière: le Régiment Para-commando, doc. n° 52 1460/001-2007/2008;
- Proposition de résolution (Luc Sevenhans) relative au rétablissement d'une unité militaire distincte à part entière: le Régiment Para-commando, doc. n° 52 1897/001-2008/2009;
- Proposition de loi (Luc Sevenhans, Bruno Stevenheydens) modifiant la loi du 14 janvier 1975 portant sur le règlement de discipline des forces armées en vue de permettre aux militaires d'exercer des mandats politiques, doc. n° 52 1641/001-2008/2009;
- Proposition de loi (Luc Sevenhans, Dirk Vijnck) modifiant la loi du 14 janvier 1975 portant sur le règlement de discipline des forces armées en vue de permettre aux militaires d'exercer des mandats politiques, doc. n° 52 1896/001-2008/2009;
- Proposition de résolution (Patrick De Groot) relative à la réhabilitation des soldats internés aux

Pays-Bas au cours de la Première Guerre mondiale, doc. n° 52 1756/001-2008/2009;

- Proposition de résolution (Bruno Stevenheydens, Francis Van den Eynde, Hagen Goyvaerts) visant à mettre fin au détachement de membres du personnel de la Défense sur le yacht privé du Roi Albert, aux frais du contribuable, doc. n° 52 2277/001-2009/2010.

Le 2 décembre 2009, la commission a rendu un avis à la commission de la Justice sur le projet de loi relatif aux méthodes de recueil de données par les services de renseignement et de sécurité (doc n° 2128/001-2008/2009).

D. Autres activités:

Les 14 et 21 octobre 2009, après la présentation de sa note sur «L'achèvement de la transformation – octobre 2009» (le Plan de transformation), le ministre de la Défense nationale a débattu de celle-ci avec les membres de la commission et a répondu aux questions orales qui ont été posées à ce sujet.

En outre, les échanges de vues suivants ont encore eu lieu:

- le 20 janvier 2010, avec M. Howard Gutman, ambassadeur des États-Unis (en collaboration avec la commission des Relations extérieures);
- le 3 mars 2010, avec des représentants des organisations syndicales de la Défense sur la mise en œuvre du Plan de transformation;
- le 8 mars 2010, avec MM. Perpiña-Robert Peyra et Rotfeld, membres du groupe d'experts désignés par le Secrétariat général de l'OTAN en vue de l'élaboration d'un nouveau concept stratégique de l'OTAN;
- le 9 mars 2010, sur les priorités de la présidence belge de l'Union européenne et sur l'état d'avancement de la transposition des directives européennes (réunion commune de la commission de la Défense (C), de la commission des Relations extérieures et de la Défense nationale (S) et du Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes (C et S)).

De même, dans le cadre d'échanges de vues ou de la réponse à des questions orales ou à des interpellations, différentes réunions ont été consacrées à la présence de militaires belges dans des opérations étrangères et plus particulièrement en Afghanistan (souvent en collaboration avec la commission des Relations extérieures).

Dans le cadre des mesures d'exécution relatives au Plan de transformation, la commission a visité, le 31 mars 2010, les casernes de Helchteren, de Leopoldsborg et de Diest.

Commission chargée des problèmes de droit commercial et économique

A. Principaux projets et propositions de loi adoptés en commission:

- LOI DU 12 JANVIER 2010 MODIFIANT LE CODE DES SOCIÉTÉS ET PRÉVOYANT LES MODALITÉS DE LA SOCIÉTÉ PRIVÉE À LA RESPONSABILITÉ LIMITÉE STARTER

Doc. 52 2211/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 19.11 2009

Non évoquée par le Sénat

Moniteur belge: 26.01 2010

Cette loi vise à faciliter l'accès à la forme de société SPRL par le biais d'un assouplissement, pendant les premières années sous la forme d'une SPRL-S, des exigences en matière de capital minimal liées à cette forme de société, moyennant le respect de conditions strictes. En facilitant l'accès aux SPRL, on vise à stimuler la création d'entreprises.

Dans d'autres pays européens, il est déjà possible de fonder une société à responsabilité limitée avec un capital minimal dérisoire, voire sans aucun capital réel. Il en résulte que de nombreux entrepreneurs belges s'expatrient dans ces autres pays, où ils fondent une société sans investir de capital, après quoi ils exercent leur activité en Belgique. La loi vise également à lutter contre ces pratiques.

Le capital minimal théorique pour la SPRL-S est compris entre un euro et le capital nécessaire pour une SPRL classique. Ce capital minimal doit correspondre à un plan financier dont les modalités seront plus strictes que pour une SPRL classique. La SPRL-S doit disposer, après cinq ans, de suffisamment de réserves pour pouvoir répondre aux conditions d'une SPRL de droit commun. La SPRL Starter est réservée aux personnes physiques.

- LOI DU 18 JANVIER 2010 RELATIVE À L'EXERCICE D'UNE PROFESSION LIBÉRALE ET RÉGLEMENTÉE DU CHIFFRE PAR UNE PERSONNE MORALE

Doc. 52 2261/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 10.12 2009

Adoptée par le Sénat le 17.12 2009

Moniteur belge: 17.03 2010

La loi vise à offrir au réviseur d'entreprise, à l'expert comptable et au comptable ou fiscaliste agréé la possibilité de limiter leur responsabilité en exerçant leur profession dans le cadre d'une personne morale. Lorsque l'entrepreneur exerce son activité en société, la possibilité lui est offerte de bénéficier, sous certaines conditions, d'une responsabilité limitée, moyennant inscription de sa société auprès de l'Institut concerné. La responsabilité liée à l'exercice de la profession libérale est alors prise en charge par la personne morale et plus par la personne physique fondatrice de la société.

Pour le moment, les réviseurs d'entreprise, les experts-comptables et les comptables et fiscalistes agréés peuvent déjà, sous certaines conditions, exercer leur activité en société et inscrire leur société au tableau de l'Institut, mais les administrateurs délégués ou les gérants, qui sont des personnes physiques, restent personnellement responsables des fautes professionnelles. C'est pourquoi tant les personnes physiques que les personnes morales sont obligées de souscrire une assurance.

L'objectif de la loi est dès lors de mettre en concordance le régime des professions libérales et réglementées avec le régime du droit commun, de sorte que les administrateurs délégués ou les gérants qui sont inscrits au tableau de l'un des trois Instituts ne soient plus personnellement responsables de leurs actes professionnels, à l'exception des cas prévus dans le droit commun du Code des sociétés.

- LOI DU 6 AVRIL 2010 VISANT À RENFORCER LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES ET LES ENTREPRISES PUBLIQUES AUTONOMES ET VISANT À MODIFIER LE RÉGIME DES INTERDICTIONS PROFESSIONNELLES DANS LE SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

Doc. 52 2336/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 11.02 2010

Adoptée par le Sénat le 18.03 2010

Moniteur belge: 23.04 2010

La loi vise à développer et à renforcer le gouvernement d'entreprise, d'une part, dans les sociétés cotées en bourse et, d'autre part, dans les entreprises publiques. Elle transpose également une directive européenne et tient compte, dans une large mesure, de la réglementation européenne en la matière.

Les grandes lignes de la loi sont les suivantes:

En exécution de la directive européenne 2006/46/CE, la loi oblige les sociétés cotées en bourse d'inclure dans leur rapport annuel une déclaration dans laquelle elles doivent fournir des explications sur les pratiques de gouvernement d'entreprise qu'elles appliquent. Dans cette déclaration, les entreprises doivent indiquer quel code de gouvernement d'entreprise elles suivent et préciser à quelles dispositions de ce code elles dérogent, en motivant cette dérogation.

Désormais, le rapport annuel des sociétés cotées en bourse devra aussi comprendre un rapport de rémunération. Ce rapport fournira des explications sur la politique de rémunération de l'entreprise en général et sur la procédure suivie dans le cadre de la politique de rémunération au sein de l'entreprise et devra aussi contenir une série de dispositions très spécifiques concernant la rémunération des administrateurs, des membres du comité de direction et des administrateurs chargés de la gestion journalière. La loi impose la publication de l'enveloppe salariale individuelle du CEO, parce que cette personne est le responsable final de la gestion et la carte de visite de l'entreprise. Pour les autres membres du comité de direction et les administrateurs chargés de la gestion journalière, une publication commune suffit. Le rapport de rémunération doit être soumis distinctement à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires. Le rapport de rémunération est préparé par un comité de rémunération qui doit être obligatoirement installé au sein des sociétés cotées en bourse. La majorité des membres de ce comité doivent être indépendants.

La rémunération variable des administrateurs dans les sociétés cotées en bourse est plus axée sur le long terme. Il en va de même pour la rémunération liée aux actions.

Le rapport de rémunération doit également offrir plus de clarté sur les indemnités de départ des membres du cadre supérieur. La loi instaure certaines limites en la matière.

Cette loi impose les mêmes règles en matière de rémunération aux entreprises publiques du secteur industriel dès lors que l'on peut, en principe, leur appliquer le même raisonnement que pour les entreprises cotées en Bourse. Ces dispositions concernent Belgacom, La Poste, la SNCB, la SNCB-Holding, Infrabel et Belgocontrol. Ces entreprises publiques autonomes visées par la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises économiques (*Moniteur belge*, 27 mars 1991) doivent également, comme les entreprises cotées en Bourse, (I) assurer la transparence en matière de rémunération, (II) étaler leurs rémunérations variables dans le temps et (III) limiter leurs indemnités de départ.

Enfin, la loi comporte également un chapitre qui modifie les règles concernant les interdictions professionnelles applicables aux institutions bancaires et financières. Une distinction est établie entre les faillites dues aux circonstances économiques et celles dans lesquelles les administrateurs se sont rendus coupables d'infractions. La loi prévoit à cet égard des règles plus strictes pour les administrateurs en faillite qui se sont rendus coupables d'infractions telles que l'escroquerie, l'abus de confiance ou le blanchiment d'argent mais assouplit, en revanche, les règles applicables aux administrateurs impliqués "de bonne foi" dans une faillite.

B. Autre projet de loi adopté en commission:

- LOI DU 28 AVRIL 2010 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES (ARTICLES 72 ET 75 À 77)

Doc. 52 2423/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 25.03 2010

Non évoquée par le Sénat

Moniteur belge: 10.05 2010

L'article 72 de la loi concerne le statut des accueillants d'enfants. Dans l'état actuel de la législation, l'activité indépendante de l'accueil de la petite enfance est en effet considérée comme un acte de commerce. L'exclusion explicite de cette activité du champ d'application du Code de commerce fera que tel ne sera plus le cas et supprimera la distinction inadmissible entre les accueillants conventionnés - qui ne sont pas soumis au Code de commerce - d'une part, et les accueillants indépendants, d'autre part.

Les articles 75 à 77 concernent les effets de la faillite et de la réorganisation judiciaire par transfert sous autorité de justice sur la responsabilité des tiers pour le financement d'une nouvelle activité. En effet, grâce aux modifications de la loi du 8 août 1997 sur les faillites et de la loi du 31 janvier 2009 relative à la continuité des entreprises (*Moniteur belge* du 9 février 2009), les prêteurs ou bailleurs de fonds ne pourront dorénavant plus être tenus pour responsables d'avoir fourni des moyens à un débiteur failli ou à un débiteur qui a subi une réorganisation judiciaire par transfert sous autorité de justice.

C. Propositions de loi dont l'examen a été entamé ou poursuivi:

En ce qui concerne le «corporate governance» (voir également ci-dessus sous le point A: la loi du 6 avril 2010 visant à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées et les entreprises publiques autonomes et visant à modifier le régime des interdictions professionnelles dans le secteur bancaire et financier, doc. n° 52 2336/001-2009/2010), les propositions de loi suivantes ont également été discutées:

- Proposition de loi (Muriel Gerkens et consorts) relative à la publicité des participations et des rémunérations individuelles des dirigeants d'entreprises cotées en bourse, doc. n° 52 294/001-2007/2008;
- Proposition de loi (Bruno Tuybens et consorts) modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne la rémunération du management, doc. n° 52 1291/001-2007/2008;
- Proposition de loi (Bruno Tuybens et consorts) modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne l'indemnité de licenciement des membres du comité de direction, doc. n° 52 1292/001-2007/2008;
- Proposition de loi (Bruno Tuybens et consorts) modifiant le Code des sociétés en ce qui concerne la publicité des rémunérations des administrateurs, doc. n° 52 1293/001-2007/2008;
- Proposition de loi (Bruno Tuybens et consorts) modifiant le Code des sociétés en ce qui concerne l'élargissement de la participation à l'assemblée générale, doc. n° 52 1294/001-2007/2008;
- Proposition de loi (Bruno Tuybens et consorts) modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne la rémunération des membres du conseil d'administration, doc. n° 52 1297/001-2007/2008;
- Proposition de loi (Bruno Tuybens et consorts) modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne la composition du conseil d'administration, doc. n° 52 1298/001-2007/2008;
- Proposition de loi (Bruno Tuybens et consorts) modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne la transparence de la rémunération du management, doc. n° 52 1299/001-2007/2008;
- Proposition de loi (Bruno Tuybens et consorts) modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne le droit de parole à l'assemblée générale, doc. n° 1300/001-2007/2008;

- Proposition de loi (Stefaan Van Hecke) visant à supprimer les parachutes dorés et à encadrer la rémunération des dirigeants, doc. n° 52 1474/001-2007/2008;
- Proposition de loi (Bruno Tuybens) modifiant, en ce qui concerne les options sur actions, la loi du 26 mars 1999 relative au plan d'action belge pour l'emploi 1998 et portant des dispositions diverses, doc. n° 52 1501/001-2007/2008;
- Proposition de loi (Olivier Hamal et consorts) modifiant le Code des sociétés pour instaurer le comité de rémunération et encadrer l'octroi de bonus et d'indemnités de départ pour les dirigeants d'entreprises et modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, doc. n° 52 1914/001-2008/2009.

Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

A. Principaux projets et propositions de loi adoptés en commission:

- LOI DU 10 DÉCEMBRE 2009 RELATIVE AUX SERVICES DE PAIEMENT

Doc. 52 2179/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 12.11 2009

Non évoquée par le Sénat

Moniteur belge: 15.01 2010

Cette loi met en œuvre un cadre juridique unifié et cohérent, garantissant des conditions de concurrence neutres pour les services de paiement, particulièrement en ce qui concerne la relation entre les utilisateurs de services de paiement et les prestataires de services de paiement.

Cette loi découle directement de l'adoption de la directive 2007/64/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007 concernant les services de paiement dans le marché intérieur, modifiant les directives 97/7/CE, 2002/65/CE, 2005/60/CE ainsi que 2006/48/CE et abrogeant la directive 97/5/CE, dont cette loi vise à transposer le volet relatif aux "services de paiement".

- LOI DU 22 DÉCEMBRE 2009 ADAPTANT CERTAINES LÉGISLATIONS À LA DIRECTIVE 2006/123/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL RELATIVE AUX SERVICES DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Doc. 52 2275/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 10.12 2009

Adoptée par le Sénat le 17.12 2009

Moniteur belge: 29.12 2009

Cette loi vise à mettre en conformité certaines législations fédérales à la directive européenne 2006/123/CE, mieux connue sous le nom de directive "services". Les États membres doivent avoir transposé la législation existante avant le 28 décembre 2009. Le but de la directive est d'aboutir en 2010 à un véritable marché intérieur sans obstacle au libre établissement des prestataires de services et à la libre circulation des services.

- LOI DU 29 AVRIL 2010 MODIFIANT LA LOI DU 12 AVRIL 1965 RELATIVE AU TRANSPORT DE PRODUITS GAZEUX ET AUTRES PAR CANALISATIONS EN CE QUI CONCERNE LES TARIFS DE TRANSIT

Doc. 52 2282/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 11.02 2010

Adoptée par le Sénat le 01.04 2010

Moniteur belge: 21.05 2010

Cette loi modifie la législation belge en matière de gaz pour la mettre en conformité avec le droit européen en matière de tarification du transit de gaz naturel de frontière à frontière, en vue de garantir la transparence et la stabilité nécessaires au bon fonctionnement de l'accès au réseau de transport. Les modifications consistent à abroger deux articles récemment modifiés de la loi gaz de 1965, qui permettent l'organisation d'un régime spécial en matière de transit de gaz naturel, notamment sur la base de contrats de transit "historiques". Dorénavant, une seule méthodologie de tarification sera appliquée à toutes les activités relatives à l'accès au réseau de transport, conformément au droit communautaire et, en particulier, au principe de non-discrimination des utilisateurs du réseau.

- LOI DU 26 MARS 2010 SUR LES SERVICES
- LOI DU 26 MARS 2010 SUR LES SERVICES CONCERNANT CERTAINS ASPECTS JURIDIQUES VISÉS À L'ARTICLE 77 DE LA CONSTITUTION

Doc. 52 2338/2009-2010 et doc. 52 2339/2009-2010

Adoptées par la Chambre le 11.02 2010

Adoptées par le Sénat le 11.03 2010

Moniteur belge: 30.04 2010

Les lois transposent en partie la directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux services dans le marché intérieur en droit belge.

Elles visent à transposer plusieurs dispositions de la directive par le biais de dispositions autonomes, c'est-à-dire des dispositions qui ne modifient pas des lois existantes. On y trouve les définitions, le champ d'application (en ce compris les nombreuses exceptions), les règles relatives à la liberté d'établissement, les règles relatives à la libre prestation de services, les règles relatives aux obligations de prestataires de services et aux droits des destinataires de services, les règles relatives à la coopération administrative.

- LOI DU 6 AVRIL 2010 RELATIVE AUX PRATIQUES DU MARCHÉ ET À LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Doc. 52 2340/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 11.02 2010

Adoptée par le Sénat le 18.03 2010

Moniteur belge: 12.04 2010

Cette loi remplace la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur. Ce remplacement est nécessaire pour permettre au cadre légal dans lequel nos entreprises offrent des biens et services de mieux répondre aux circonstances modifiées du marché et aux besoins et souhaits actuels du consommateur. Le projet de loi a été élaboré après une évaluation juridique et économique de la loi actuelle et de vastes consultations des parties concernées.

- LOI DU 13 JUIN 2010 MODIFIANT LA LOI DU 12 JUIN 1991 RELATIVE AU CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Doc. 52 2468/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 29.04 2010

Adoptée par le Sénat le 06.05 2010

Moniteur belge: 21.06 2010

Cette loi a pour but d'une part, de transposer la directive 2008/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 concernant les contrats de crédit aux consommateurs et abrogeant la directive 87/102/CEE du Conseil et, d'autre part, d'améliorer la loi existante du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation en fonction de l'évolution du crédit à la consommation. La partie générale de la loi sur le crédit à la consommation relative à l'information précontractuelle et à l'information contractuelle est sensiblement élargie conformément à la directive, alors que de nombreuses dispositions, qui s'appliquent uniquement à certains types de crédits particuliers, sont abandonnées. En outre, certaines dispositions portant sur les clauses abusives sont complétées ou adaptées.

B. Autres projets et propositions de loi adoptés en commission:

- Projet de loi modifiant la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre en ce qui concerne les assurances du solde restant dû pour les personnes présentant un risque de santé accru, doc. n° 52 1977.
- Projet de loi portant confirmation de divers arrêtés royaux pris en vertu de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, doc. n° 52 2191.
- Projet de loi modifiant la loi du 16 janvier 2003 portant création d'une Banque-Carrefour des Entreprises, modernisation du registre de commerce, création de guichets-entreprises agréés et portant diverses dispositions, en ce qui concerne les tâches du guichet unique, doc. n° 52 2212.
- Projet de loi-programme (art. 78-93; art. 163-179; art. 191-195), doc. n° 52 2278.
- Projet de loi portant des dispositions diverses (art. 16-18; art. 26; art. 79-82; art. 144-155; art. 157-159), doc. n° 52 2299.
- Projet de loi modifiant l'article 96 de la loi-programme du.... décembre 2009 – Transmis par le Sénat, doc. n° 52 2333.
- Projet de loi portant des dispositions diverses (art. 40-45), doc. n° 52 2423.
- Projet de loi modifiant la loi-cadre relative aux professions intellectuelles prestataires de services codifiée par l'arrêté royal du 3 août 2007, doc. n° 52 2424.

C. Propositions dont l'examen a été entamé ou poursuivi:

- Proposition (Karine Lalieux, Guy Coëme, Colette Burgeon, Alain Mathot) de loi-cadre relative à la création de l'Agence de protection des consommateurs de produits financiers communs, doc. n° 52 1632.
- Propositions de loi jointes:
 - Proposition de loi (Cathy Plasman, Karine Lalieux) modifiant la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs, en vue de rétablir le système de bonus-malus obligatoire et généralisé, doc. n° 52 1302.
 - Proposition de loi (Katrien Partyka, Jenne De Potter, Gerald Kindermans, Peter Luykx, Ilse Uyttersprot, Liesbeth Van der Auwera) instaurant une assurance automobile d'un prix accessible pour les jeunes et les personnes âgées, doc. n° 52 748.
 - Proposition de loi (Cathy Plasman, Karine Lalieux) modifiant la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs, en vue de rétablir le système de bonus-malus obligatoire et généralisé, doc. n° 52 1302.

- Proposition de loi (Peter Logghe, Francis Van den Eynde, Koen Bultinck, Hagen Goyvaerts, Rita De Bont) modifiant la législation relative à l'assurance automobile pour les jeunes conducteurs, doc. n° 52 1054.
- Proposition de loi (Cathy Plasman, Dalila Douifi, Karine Lalieux) modifiant la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre afin de clarifier les critères de segmentation, doc. n° 52 746.
- Propositions de loi jointes:
 - Proposition de loi (Daniel Bacquellaine, François Bellot, Jacqueline Galant, Valérie De Bue) modifiant la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs, en vue d'instaurer l'obligation d'apposer une vignette de manière apparente sur les véhicules assurés, doc. n° 52 242.
 - Proposition de loi (Peter Logghe, Koen Bultinck, Francis Van den Eynde, Hagen Goyvaerts, Gerolf Annemans, Rita De Bont) modifiant la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs en ce qui concerne l'introduction d'une vignette automobile, doc. n° 52 1005.
- Proposition de loi (Karine Lalieux, Colette Burgeon) modifiant la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre en supprimant la possibilité de résiliation après sinistre par l'assureur, doc. n° 52 1249.
- Proposition de loi (André Frédéric) visant à créer une clause «Bob-Bobette» dans l'assurance familiale, doc. n° 52 856.
- Propositions de loi jointes:
 - Proposition de loi (Willem-Frederik Schiltz, Sofie Staelraeve, Herman De Croo) instaurant une taxe évitable en vue d'affaiblir les positions dominantes sur le marché et de promouvoir un marché concurrentiel de l'électricité, doc. n° 52 2057.
 - Proposition de loi (Flor Van Noppen) instaurant une part de marché maximale sur les marchés du gaz et de l'électricité, doc. n° 52 1513.
- Proposition de loi (Karine Lalieux, Philippe Blanchart, Guy Milcamps) modifiant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses visant à élargir les missions de l'observatoire des prix, doc. n° 52 2195.
- Proposition de loi et de résolution jointes:
 - Proposition de loi (Willem-Frederik Schiltz, Sofie Staelraeve, Ludo Van Campenhout, Dalila Douifi, Jef Van den Bergh, Liesbeth Van der Auwera, Tinne Van der Straeten) relative à la revente de titres d'accès à des événements culturels et sportifs, doc. n° 52 2081.
 - Proposition de résolution (Karine Lalieux, Philippe Blanchart et Marie Arena et Valérie Déom) invitant le gouvernement à négocier un code de bonne conduite avec les organisateurs de concerts afin de diversifier les modes de vente des tickets, doc. n° 52 2259.
- Propositions de loi jointes:
 - Proposition de loi (Katrien Partyka, Jenne De Potter, Gerald Kindermans, Peter Luyckx, Ilse Uyttersprot, Liesbeth Van der Auwera, Servais Verherstraeten, Christian Brotcorne) réglementant le prix du livre, doc. n° 52 747.
 - Proposition de loi (Muriel Gerkens, Meyrem Almaci) réglementant le prix du livre, doc. n° 52 858.
 - Proposition de loi (Olivier Maingain, Katrin Jadin, Olivier Hamal, David Clarinval) réglementant le prix du livre, doc. n° 52 262.
 - Proposition de loi (Karine Lalieux, Colette Burgeon, Sophie Pécriaux, Philippe Blanchart) réglementant le prix du livre, doc. n° 52 873.

- Propositions de résolution jointes:
 - Proposition de résolution (Thérèse Snoy et d'Oppuers, Georges Gilkinet, Meyrem Almaci, Wouter De Vriendt, Josy Arens, Colette Burgeon, Isabelle Tasiaux-De Neys) visant à assurer la survie et la continuité d'une production laitière durable et de qualité en Belgique, doc. n° 52 2040.
 - Proposition de résolution (Koen Bultinck, Peter Logghe, Bart Laeremans) relative à la crise dans le secteur agricole et horticole, doc. n° 52 2342.

- Proposition de loi (Sabien Lahaye-Battheu, Yolande Avontroodt, Carina Van Cauter, Hilde Vautmans) modifiant la loi du 29 août 1988 relative au régime successoral des exploitations agricoles en vue d'en promouvoir la continuité, afin de préciser le droit de reprise, doc. n° 52 539.

- Proposition de résolution (Josy Arens, Maxime Prévot, Joseph George, David Lavaux, Isabelle Tasiaux-De Neys) concernant la reconnaissance de la fièvre catarrhale, dite «maladie de la langue bleue», comme calamité agricole, doc. n° 52 1390.

- Proposition de loi (Marie-Christine Marghem) relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes technologiques, doc. n° 52 71.

D. Autres activités:

Le mardi 20 octobre 2009, la commission a entendu des représentants de la CREG et de Gemix sur la sortie du nucléaire et la rente nucléaire.

Ont été entendus:

- M. Luc Dufresne, Président du groupe GEMIX;
- M. François Possemiers, Président du Comité de Direction de la CREG;
- M. Guido Camps, Directeur du contrôle des prix et des comptes du marché de l'électricité et du marché du gaz à la CREG.

Le mardi 9 mars 2010, la commission a entendu des représentants de la CREG et de la BNB sur les composantes des prix de l'électricité et du gaz.

Ont été entendus:

- M. Luc Aucremanne, Conseiller auprès de la BNB;
- M. Guido Camps, Directeur du contrôle des prix et des comptes du marché de l'électricité et du marché du gaz à la CREG.

Le mardi 16 mars 2010, le ministre du Climat et de l'Énergie a donné un debriefing du Conseil européen «Énergie» du vendredi 12 mars 2010.

Le lundi 22 mars 2010, un échange de vues a eu lieu avec le ministre pour l'Entreprise et la Simplification et le Commissaire général sur l'exposition universelle à Shanghai.

Le mardi 30 mars 2010, la commission a organisé des auditions dans le cadre de l'examen de la proposition de loi (Mme Christine Marghem et consorts) relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes technologiques, DOC 52 0071/001.

Ont été entendus:

- M. Stéphane Delfosse, victime de la catastrophe de Ghislenghien);
- M. Benoit Kohl (Professeur ULg);
- M. Guy Horsmans (Professeur émérite UCL).

Au cours d'une réunion commune le 2 février 2010, la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes Moyennes et de l'Agriculture, le Comité d'Avis Fédéral chargé des Questions européennes de la Chambre des représentants, la commission des Finances et des Affaires économiques du Sénat et le comité d'avis chargé des Questions européennes ont entendu sur les priorités de la présidence belge de l'Union européenne et l'état d'avancement en matière de transposition des Directives européennes:

- le ministre pour l'Entreprise et la Simplification,
- le ministre du Climat et de l'Énergie,
- la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique.

Commission des Finances et du Budget

A. Principaux projets et propositions de loi adoptés en commission:

- LOI DU 2 JUIN 2010 VISANT À COMPLÉTER LES MESURES DE REDRESSEMENT APPLICABLES AUX ENTREPRISES RELEVANT DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

Doc. 52 2406/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 25.03 2010

Adoptée par le Sénat le 06.05 2010

Moniteur belge: 14.06 2010

Cette loi a essentiellement pour objet de renforcer les mesures de redressement dont disposent les autorités à l'égard d'établissements relevant du secteur bancaire et financier dont la situation financière serait menacée gravement au point d'affecter la stabilité financière nationale ou internationale.

Concrètement, en vue d'assurer le sauvetage d'un établissement, ces mesures consistent dans la possibilité pour l'État d'entamer une procédure pouvant mener à la cession - quelle qu'en soit la forme - d'éléments de patrimoine de l'établissement concerné ou de titres qu'il a émis moyennant une indemnité accordée aux propriétaires des avoirs ainsi cédés. Par ailleurs, la loi renforce également la protection des détenteurs de titres déposés auprès d'établissements financiers.

- LOI DU 2 JUIN 2010 COMPLÉTANT, EN CE QUI CONCERNE LES VOIES DE RECOURS, LA LOI DU 2 JUIN 2010 VISANT À COMPLÉTER LES MESURES DE REDRESSEMENT APPLICABLES AUX ENTREPRISES RELEVANT DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

Doc. 52 2407/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 25.03 2010

Adoptée par le Sénat le 06.05 2010

Moniteur belge: 14.06 2010

Complétant la loi précitée, cette loi entend organiser une protection complète des intérêts patrimoniaux des propriétaires des actifs ou des titres dont le Roi aurait ordonné la cession. La procédure judiciaire élaborée, en l'espèce, est inspirée de la loi du 26 juillet 1962 relative à la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

- LOI DU 2 JUILLET 2010 MODIFIANT LA LOI DU 2 AOÛT 2002 RELATIVE À LA SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER ET AUX SERVICES FINANCIERS, AINSI QUE LA LOI DU 22 FÉVRIER 1998 FIXANT LE STATUT ORGANIQUE DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, ET PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES

Doc. 52 2408/2009-2010

Adopté par la Chambre le 25.03 2010

Adopté par le Sénat le 06.05 2010

Moniteur belge: 28.09 2010

Cette loi modifie l'architecture de contrôle du secteur financier. La première phase est celle de la création d'un Comité des risques et établissements financiers systémiques (CREFS). Dans une seconde phase, les compétences liées à l'exercice du contrôle systémique et du contrôle prudentiel d'établissements financiers seront intégrées dans le giron de la Banque nationale de Belgique. Pour la mise en œuvre de la deuxième phase, la loi attribue au Roi des pouvoirs clairement circonscrits. S'inscrivant dans le droit fil des évolutions récemment observées dans l'eurozone, la loi instaure ainsi en Belgique le modèle dit "Twin Peaks" en vertu duquel le contrôle du secteur financier est partagé entre deux institutions: la Banque nationale et la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA).

La CBFA réformée sera chargée du contrôle du respect des règles de conduite par les établissements financiers. Elle restera chargée de contrôler les informations communiquées lors d'opérations sur les marchés financiers et celles publiées par les sociétés cotées, d'assurer la surveillance des marchés et de contrôler les organismes de placement. Elle recevra également des compétences en matière de protection des consommateurs. Une commission des sanctions autonome est également créée au sein de la CBFA.

- LOI DU 23 DÉCEMBRE 2009 CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010
- LOI DU 23 DÉCEMBRE 2009 CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010

Doc. 52 2222 et 2223/2009-2010

Adoptées par la Chambre le 22.12 2009

Moniteur belge: 29.12 2010 et 03.02 2010

Conformément aux articles 108 et 110 du Règlement de la Chambre, la commission a traité conjointement les deux budgets.

Le budget général des dépenses a été envoyé simultanément à chacune des autres commissions permanentes pour avis sur les programmes qui les concernent (articles 108, 110 et 111 du Règlement de la Chambre). Les commentaires et observations de la Cour des comptes sur les projets de budget de l'État pour l'année budgétaire 2010 ont également été envoyés à la commission des Finances et du Budget, ainsi qu'aux autres commissions permanentes (doc. n° 52 2222/002).

Lors de la discussion, une attention particulière a été consacrée aux points suivants:

- le contexte économique;
- les paramètres macro-économiques;
- la gestion de la dette publique;
- le programme de stabilité;
- la crise financière;
- la réforme du contrôle du secteur financier;
- la taxe bancaire;
- l'amélioration de la protection des dépôts et des assurances-vie;

- la réforme du SPF Finances;
 - la lutte contre la fraude fiscale et la fraude sociale;
 - le Fonds de vieillissement;
 - la fiscalité verte;
 - la Régie des bâtiments;
 - la baisse de la TVA dans le secteur de l'horeca et de la construction;
 - le Service des créances alimentaires;
 - l'application de la loi relative à la déduction des intérêts notionnels.
- LOI DU 12 MAI 2010 AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À CONSENTIR DES PRÊTS À LA RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE

Doc. 52 2576/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 05.05 2010

Adoptée par le Sénat le 06.05 2010

Moniteur belge: 25.05 2010

Cette loi autorise, à titre exceptionnel, le ministre des Finances à consentir des prêts à concurrence de 1 074 000 000 d'euros maximum à la République Hellénique dans le cadre de la déclaration commune faite par les chefs d'État et de gouvernement des États membres de la zone euro d'apporter leur soutien financier à la République Hellénique conjointement au Fonds monétaire international.

B. Autres projets et propositions de loi adoptés en commission:

La commission a adopté les projets de loi et proposition de loi suivants :

- Projet de loi relatif au statut des établissements de paiement, à l'accès à l'activité de prestataire de services de paiement et à l'accès aux systèmes de paiement, doc. n° 52 2182.
- Projet de loi modifiant la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, et instaurant l'action en cessation des infractions à la loi du 10 décembre 2009 relative aux services de paiement, doc. n° 52 2183.
- Projet de loi portant des dispositions fiscales et diverses, doc. n° 52 2170.
- Projet de loi introduisant un nouveau livre relatif à la motivation, à l'information et aux voies de recours dans la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services, doc. n° 52 2276.
- Projet de loi-programme (art. 17 à 30, 109 à 162), doc. n° 52 2278.
- Projet de loi relatif au régime général d'accise, doc. n° 52 2257.
- Projet de loi modifiant la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes, doc. n° 52 2230.
- Projet de loi contenant le troisième ajustement du Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2009, doc. n° 52 2281.
- Projet de loi contenant le quatrième ajustement du Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2009, doc. n° 52 2285.

- Projet de loi relatif au régime d'accise des boissons non alcoolisées et du café, doc. n° 52 2258.
- Projet de loi portant des dispositions fiscales et diverses, doc. n° 52 2310.
- Projet de loi portant des dispositions fiscales, doc. n° 52 2311.
- Projet de budget des voies et moyens pour l'année budgétaire 2010, doc. n° 52 2222.
- Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010, doc. n° 52 2223.
- Projet de loi modifiant la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, et le Code des sociétés, doc. n° 52 1988.
- Proposition de loi (Luk Van Biesen) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 afin d'ajouter les polders et wateringues aux personnes morales de droit public assujetties à l'impôt des personnes morales, doc. n° 52 0521.
- Projet de loi contenant le règlement définitif des budgets d'organismes d'intérêt public pour l'année 2004 et l'année antérieure 2002, doc. n° 52 2300.
- Projet de loi contenant le règlement définitif des budgets d'organismes d'intérêt public pour l'année 2005, doc. n° 52 2301.
- Projet de loi visant à compléter les mesures de redressement applicables aux entreprises relevant du secteur bancaire et financier, doc. n° 52 2406.
- Projet de loi complétant, en ce qui concerne les voies de recours, la loi du 2 juin 2010 visant à compléter les mesures de redressement applicables aux entreprises relevant du secteur bancaire et financier, doc. n° 52 2407.
- Projet de loi modifiant la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, ainsi que la loi du 22 février 1998 fixant le statut organique de la Banque Nationale de Belgique, et portant des dispositions diverses, doc. n° 52 2408.
- Projet de loi instaurant une exemption de la taxe annuelle sur les opérations d'assurance au bénéfice des assurances soins de santé offrant un niveau de protection élevé, doc. n° 52 2450.
- Projet de loi contenant le cinquième ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2009, doc. n° 52 2447.
- Projet de loi modifiant l'article 308, § 3, du Code des impôts sur les revenus 1992, doc. n° 52 2475.
- Projet de loi portant des dispositions fiscales, doc. n° 52 2521.
- Projet de loi autorisant le ministre des Finances à consentir des prêts à la République hellénique, doc. n° 52 2576.
- Projet de loi contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2010, doc. n° 52 2533.
- Projet de loi contenant le premier ajustement du Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010, doc. n° 52 2534.

C. Activités en cours à la fin de la session 2009-2010:

La commission a entamé ou poursuivi l'examen des propositions de loi et de résolution suivantes:

- Proposition de loi (François-Xavier de Donnea, Daniel Bacquelaine) visant à étendre le contrôle de la Cour des comptes à l'utilisation des fonds récoltés par les organismes faisant appel à la générosité publique, doc. n° 52 522.
- Proposition de loi (Clotilde Nyssens, Christian Brotcorne, Mia De Schamphelaere, Dirk Van der Maelen, Jean Cornil, Juliette Boulet) relative aux appels à la générosité de la population et modifiant les articles 104 et 110 du Code des impôts sur les revenus 1992, doc. n° 52 1456.
- Propositions jointes:
 - Proposition de loi (Christian Brotcorne, Joseph George) relative à l'instauration d'un système d'avances automatiques sur le produit des additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques et sur sa perception gratuite au profit des communes, doc. n° 52 606.
 - Proposition de résolution (Alain Mathot) visant à instaurer un système permanent d'avances à valoir sur le produit des additionnels à l'impôt des personnes physiques, doc. n° 52 730.
 - Proposition de loi (Carl Devlies et consorts) insérant un article 470^{ter} dans le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de permettre le versement régulier du produit des taxes additionnelles aux communes, doc. n° 52 647.
- Propositions de loi jointes:
 - Proposition de loi (Jean-Marc Nollet, Stefaan Van Hecke) visant à empêcher l'utilisation abusive de la déduction pour capital à risque, doc. n° 52 1024.
 - Proposition de loi (Alain Mathot, Guy Coëme, Peter Vanvelthoven, Dirk Van der Maelen, Yvan Mayeur) visant à introduire une disposition anti-abus dans le mécanisme des intérêts notionnels, doc. n° 52 792.

D. Autres activités:

La commission a procédé à des auditions sur les sujets suivants:

- L'étude "Business Process Re-engineering" (BPR), relative à l'administration des douanes et accises (27.10 2009), a entendu:
 - M. Noël Colpin, Administrateur des Douanes et Accises;
 - M. Hans Debruyne, représentant de Deloitte;
 - M. Rudy De Meyer, directeur de la "Vlaamse Havenvereniging".
- Le fonctionnement du point de contact régularisation (27.01 2010) avec M. Luc Batselier, Président du Service des décisions anticipées en matière fiscale.
- Les procédures de recouvrement et l'arriéré fiscal (10.02 2010) avec M. Ghislain Vandercapellen, Administrateur du Recouvrement.

La commission a également procédé à des échanges de vues sur les sujets suivants:

- Audit interne de l'administration fédérale (20.01 2010) avec le commissaire de gouvernement chargé de cet audit.
- Priorités de la Présidence belge de l'Union européenne et état d'avancement en matière de transposition des directives européennes (10.02 2010) avec le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles.
- Les intérêts notionnels (09.03 2010).

Sous-commission de la commission des Finances et du Budget, chargée de l'examen des cahiers d'observations de la Cour des comptes

Le 24 février 2010, la sous-commission a consacré une réunion à l'examen du 166^e cahier de la Cour des comptes (pensions à charge du budget de l'État).

En outre, elle a organisé, le 27 avril 2010, un colloque sur les flux monétaires entre l'Union européenne et la Belgique.

Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

A. Principaux projets et propositions de loi adoptés en commission:

- LOI DU 6 AVRIL 2010 MODIFIANT LA LOI DU 13 JUIN 2005 RELATIVE AUX COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ENCE QUI CONCERNE LE CHANGEMENT D'OPÉRATEUR

Doc. 52 2005/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 04.03 2010

Moniteur belge: 16.06 2010

En vertu de cette loi, les adresses e-mails et les URL des internautes qui changent d'opérateur restent accessibles pendant les six mois qui suivent la résiliation de l'abonnement.

- LOI DU 6 AVRIL 2010 RELATIVE À LA CONSERVATION OBLIGATOIRE AUPRÈS D'UN TRANSPORTEUR FERROVIAIRE DES BAGAGES ET MARCHANDISES PERDUS, ABANDONNÉS OU NON RÉCLAMÉS

Doc. 52 2177/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 28.01 2010

Moniteur belge: 16.06 2010

Cette loi simplifie la procédure concernant le traitement des objets perdus ou abandonnés dans les trains: le délai de conservation est réduit et les biens non réclamés sont mis à la disposition de l'économie sociale.

- LOI DU 23 DÉCEMBRE 2009 CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010

Doc. 52 2223, 2224 et 2225/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 22.12 2009

Moniteur belge: 03.02 2010

La commission a émis un avis favorable sur les sections 32 (en partie) et 33 du projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010, y compris les notes de politique générale des membres du gouvernement compétents.

- LOI DU 26 JANVIER 2010 MODIFIANT LA LOI DU 4 DÉCEMBRE 2006 RELATIVE À L'UTILISATION DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE ET LA LOI DU 19 DÉCEMBRE 2006 RELATIVE À LA SÉCURITÉ D'EXPLOITATION FERROVIAIRE, EN CE QUI CONCERNE PRINCIPALEMENT LA CERTIFICATION DE PERSONNEL DE SÉCURITÉ ET LA MAINTENANCE DES VÉHICULES
- LOI DU 26 JANVIER 2010 RELATIVE À L'INTEROPÉRABILITÉ DU SYSTÈME FERROVIAIRE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

- LOI DU 26 JANVIER 2010 MODIFIANT LA LOI DU 4 DÉCEMBRE 2006 RELATIVE À L'UTILISATION DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE, LA LOI DU 19 DÉCEMBRE 2006 RELATIVE À LA SÉCURITÉ D'EXPLOITATION FERROVIAIRE ET LE CODE JUDICIAIRE EN CE QUI CONCERNE LE RECOURS CONTRE CERTAINES DÉCISIONS DE L'ORGANE DE CONTRÔLE ET DE L'AUTORITÉ DE SÉCURITÉ
- LOI DU 26 JANVIER 2010 MODIFIANT LA LOI DU 4 DÉCEMBRE 2006 RELATIVE À L'UTILISATION DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE ET LA LOI DU 19 DÉCEMBRE 2006 RELATIVE À LA SÉCURITÉ D'EXPLOITATION FERROVIAIRE EN CE QUI CONCERNE LE RECOURS CONTRE CERTAINES DÉCISIONS DE L'ORGANE DE CONTRÔLE ET DE L'AUTORITÉ DE SÉCURITÉ

Doc. 2247-2248-2249-2250/2009-2010

Adoptées par la Chambre le 07.01 2010

Adoptées par le Sénat le 14.01 2010

Moniteur belge: 09.02 2010

Ces lois visent à transposer:

- la directive 2007/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à la certification des conducteurs de train assurant la conduite de locomotives et de trains sur le système ferroviaire dans la Communauté;
 - la directive 2008/57/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté (refonte);
 - la directive 2008/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 modifiant la directive 2004/49/CE concernant la sécurité des chemins de fer communautaires (directive sur la sécurité des chemins de fer).
- LOI-PROGRAMME DU 23 DÉCEMBRE 2009 (ART. 1 À 16)

Doc. 52 2278/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 15.12 2009

Adoptée par le Sénat le 17.12 2009

Moniteur belge: 30.12 2009

Art. 2. Le coût des prestations effectuées dans le cadre de la collaboration entre le SPF Mobilité et le Bureau du Plan restent à charge du budget du Bureau du Plan.

Art. 3. Un financement est à nouveau prévu pour le suivi et le contrôle de la politique en matière de sécurité routière menée par les polices fédérale et locale de la circulation.

Art. 4-5. La tutelle de l'organisme d'enquête sur la sécurité dans le secteur ferroviaire est transférée, en vue de garantir l'indépendance de l'organisme, de la SNCB Holding au SPF Mobilité, au sein duquel il est créé, à cet effet, un fonds budgétaire organique.

Art. 6-12. Des redevances sont imposées pour couvrir les coûts afférents aux missions du service de Sécurité et d'Interopérabilité des Chemins de fer.

- LOI DU 30 DÉCEMBRE 2009 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES (ART. 1 À 15 ET 156)

Doc. 52 2299/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 22.12 2009

Adoptée par le Sénat le 23.12 2009

Moniteur belge: 31.12 2009

Art. 1-15. En application de la réglementation européenne, il est créé une instance chargée d'examiner les plaintes d'usagers des transports ferroviaires et aériens.

Art. 156. L'armée belge est autorisée à faire usage des dispositifs de brouillage contre les bombes dont l'explosion est commandée à distance.

- LOI DU 15 MARS 2010 PORTANT MODIFICATION DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI DU 13 JUIN 2005 RELATIVE AUX COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Doc. 52 2401/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 25.02 2010

Moniteur belge: 25.03 2010

Cette loi vise à mettre à la disposition du marché des bandes de spectre rare en établissant des redevances uniques et conformes au marché. Ces redevances sont dues tant pour les licences existantes que pour les nouvelles licences afin d'assurer une utilisation efficace du spectre.

- LOI DU 28 AVRIL 2010 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES (ART. 1 À 20 ET 21 À 24)

Doc. 52 2423/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 25.03 2010

Moniteur belge: 10.05 2010

Art. 1-20. La législation relative aux services de médiation en matière de transport aérien et ferroviaire de personnes est réformée en vue de renforcer l'indépendance de ces organismes à l'égard des opérateurs originels et d'étendre leur mission aux nouveaux opérateurs.

Art. 21-24. Un modèle carte bancaire est introduit pour le permis de conduire. Il est également créé une banque-carrefour des permis de conduire.

- LOI DU 19 MAI 2010 PORTANT CRÉATION DE LA BANQUE-CARREFOUR DES VÉHICULES

Doc. 52 2493/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 29.04 2010

Adoptée par le Sénat le 06.05 2010

Moniteur belge: 28.06 2010

Cette loi vise à créer une Banque-carrefour des véhicules afin de garantir un échange efficace de données entre les différents services qui sont concernés, de près ou de loin, dans l'exercice de leurs missions d'intérêt public, par les véhicules. En outre, la Banque-carrefour doit améliorer la traçabilité des véhicules, afin que tous les véhicules puissent être suivis tout au long de leur vie.

B. Propositions de loi rejetées en commission Infrastructure, Communications et Entreprises publiques:

Les propositions de loi suivantes ont été rejetées par la commission:

- Proposition de loi (Jan Mortelmans, Francis Van den Eynde et Alexandra Colen) modifiant

l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique en ce qui concerne les emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, doc. n° 52 705.

- Proposition de loi (Jan Mortelmans et Francis Van den Eynde) instaurant l'enregistrement des bicyclettes, doc. n° 52 771.

C. Propositions de loi et de résolution dont l'examen a été entamé ou poursuivi:

Les propositions de loi et de résolution suivantes n'ont pas été mises aux voix:

- Proposition de loi (Daniel Bacquelaine et Olivier Chastel) visant à garantir un service minimum dans le cadre des missions de service public et des missions d'intérêt général, doc. n° 52 55/1 à 3-2009/2010, et les propositions de loi jointes, doc. n° 52 760/1 et 2 (Guido De Padt, Bart Tommelein et Hilde Vautmans) et doc. n° 52 1498 (Peter Luykx).
- Proposition de loi (Christian Brotcorne) modifiant les lois coordonnées du 16 mars 1968 relatives à la police de la circulation routière en vue de supprimer le mécanisme des décimes additionnels pour les amendes de roulage, doc. n° 52 78.
- Proposition de loi (Christian Brotcorne) modifiant la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques en vue d'assurer une meilleure protection de la vie privée pour les «services à données de localisation» ou services de «géolocalisation» par téléphone portable, doc. n° 52 79.
- Proposition de résolution (Muriel Gerkens, Wouter De Vriendt, Zoé Genot, Juliette Boulet, Jean-Marc Nollet, Georges Gilkinet, Philippe Henry et Fouad Lahssaini) sur la facturation des services de téléphonie et l'information du consommateur, doc. n° 52 181.
- Proposition de loi (Daniel Bacquelaine, Pierre-Yves Jeholet et Olivier Chastel) modifiant la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, en vue d'accorder des facilités de stationnement aux professionnels de la santé lors des visites à domicile, doc. n° 52 487.
- Proposition de loi (Thierry Giet) complétant l'article 12 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique, doc. n° 52 653.
- Proposition de loi (Jan Mortelmans, Francis Van den Eynde et Alexandra Colen) modifiant l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière en ce qui concerne la circulation des cyclistes aux carrefours équipés de signaux lumineux, doc. n° 52 702.
- Proposition de résolution (Hilde Vautmans et consorts) relative à la réforme du contrôle technique, doc. n° 52 998.
- Proposition de résolution (David Geerts et consorts) relative à la sécurisation des cyclistes dans l'angle mort des camions, doc. n° 52 1191.
- Proposition de loi (Jef Van den Bergh et consorts) modifiant, en ce qui concerne les délais de prescription et la récidive des infractions de roulage, la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, doc. n° 52 1462.
- Proposition de résolution (Hilde Vautmans et consorts) relative à l'escorte de transports exceptionnels, doc. n° 52 1578.
- Proposition de loi (Marie-Martine Schyns) modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques et visant à permettre la perception d'impôts au profit des communes pour les pylônes et supports pour antennes GSM, doc. n° 52 1867.

- Proposition de loi (Roel Deseyn et Jef Van den Bergh) modifiant la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques en ce qui concerne le tarif téléphonique social, doc. n° 52 2048.

D. Autres activités:

Auditions

Concernant les propositions de loi jointes visant à garantir un service minimum dans le cadre des missions de service public et des missions d'intérêt général (doc. n° 52 55/1 à 3-2009/2010, doc. n° 52 760/1 et 2-2009/2010 et doc. n° 52 1498/1-2009/2010), une audition a été organisée le 21 octobre 2009 avec les personnes suivantes:

- M. Jannie Haek (administrateur délégué de la SNCB-Holding);
- MM. Marc Van Laethem et Dominique Dalne (CSC);
- MM. Jos Digneffe et Gérard Gelmini (FGTB);
- M. Gianni Tabbone (Navetteurs.be);
- M. Kees Smilde (TreinTramBus).

Le 28 octobre 2009, une audition a été organisée sur la situation de La Poste, et en particulier sur l'instauration de la fonction de facteur de quartier. Les personnes suivantes étaient invitées: MM. Jef De Doncker et Michel Meyer (FGTB), Mme Lieve Van Overbeke (CSC) et M. Marc De Mulder (CGSLB).

Le 20 janvier 2010, une audition a été organisée concernant la politique du Groupe SNCB en matière de communication, avec les orateurs suivants:

- M. Marc Descheemaeker (administrateur délégué de la SNCB);
- M. Luc Lallemand (administrateur délégué d'Infrabel);
- M. Jannie Haek (administrateur délégué de la SNCB-Holding).

Le 27 janvier 2010, une audition a été organisée concernant la proposition de loi modifiant la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, en vue d'accorder des facilités de stationnement aux professionnels de la santé lors des visites à domicile (doc. n° 52 487/1 à 6-2009/2010).

Les orateurs suivants ont pris la parole:

- M. Luc Van Ausloos (avocat général près la cour d'appel de Mons);
- M. Paul Kenis (avocat général près la cour d'appel de Gand);
- M. Thierry Papart (juge de police à Liège).

Le 27 janvier 2007, une audition a été organisée concernant la proposition de loi modifiant, en ce qui concerne les délais de prescription et la récidive des infractions de roulage, la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968 (doc. n° 52 1462/1-2009/2010). Les mêmes orateurs que pour la proposition de loi n°487 se sont exprimés.

Échange de vues

À la suite de la catastrophe ferroviaire de Buizingen, le 22 février 2010, la commission a procédé à un échange de vues sur la politique du groupe SNCB en matière de sécurité routière. Les administrateurs délégués de la SNCB, d'Infrabel et de la SNCB Holding ont été entendus à cette occasion.

Missions effectuées en dehors de la Chambre

Du 22 au 25 mars 2010, une délégation de la commission a effectué un voyage d'étude en Suisse et dans le nord de l'Italie en vue d'y examiner le secteur ferroviaire. Eu égard à la catastrophe de Buizingen, c'est surtout l'aspect sécurité du transport ferroviaire qui a retenu l'attention de la commission. Lors de ce voyage d'étude, différents thèmes ont été abordés et diverses rencontres ont eu lieu:

- 1) examen de la possibilité de mettre en service des trains pendulaires sur la ligne Bruxelles–Luxembourg–Strasbourg–Bâle:
 - visite de l’usine d’Alstom, située à Savigliano, qui produit des trains pendulaires;
 - trajet parcouru entre l’Italie et la Suisse à bord d’un nouveau train pendulaire;
- 2) rencontre avec des utilisateurs des trains pendulaires:
 - Virgin Trains (opérateur privé au Royaume-Uni);
 - SBB/CFF (opérateur ferroviaire public en Suisse);
 - familiarisation avec les normes de sécurité nationales et européennes et avec l’interopérabilité;
 - comparaison entre les différents systèmes en termes de coût et de prestations;
- 3) analyse du réseau ferroviaire suisse sur le plan de la sécurité, de la ponctualité et de la qualité du service:
 - stratégie adoptée en matière d’infrastructure;
 - fonctionnement opérationnel de ce réseau;
- 4) échange d’expériences avec les autorités suisses: rencontre avec la commission des Transports et des Télécommunications du Parlement suisse.

Le 21 avril 2010, la commission a effectué une visite de travail au centre de tri postal rénové de Charleroi X. Après un échange de vues avec MM. Johnny Thijs, administrateur délégué de La Poste, et Koen Van Gerven, directeur de la section Retail et Services financiers, au sujet des résultats enregistrés par La Poste en 2009 et de la réforme du réseau de vente, une visite guidée des lieux a été organisée. À cette occasion, une attention particulière a été accordée au tri automatisé des colis.

Commission de l’Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

A. Principaux projets et propositions de loi adoptés en commission:

- LOI DU 12 NOVEMBRE 2009 VISANT À MODIFIER LA LOI DU 21 MARS 2007 RÉGLANT L’INSTALLATION ET L’UTILISATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

Doc. 52 2076/2009–2010

Adoptée par le Sénat le 25.06 2009

Adoptée par la Chambre le 22.10 2009

Moniteur belge: 18.12 2009

Cette loi apporte des corrections à la loi du 21 mars 2007 relative à l’installation et l’utilisation de caméras de surveillance. Ces corrections résultent d’une concertation entre les services de police, les Unions des villes et communes et la Commission pour la protection de la vie privée.

La loi définit le concept de caméra mobile et énumère les conditions spécifiques auxquelles l’utilisation de ces caméras par les services de police est subordonnée. Les rapports entre l’officier de la police administrative et le bourgmestre sont précisés.

Par ailleurs, en ce qui concerne la procédure de placement des caméras de surveillance dans des lieux ouverts, le conseil communal rend dorénavant un avis après avoir consulté le chef de corps. L’avis porte sur l’ampleur et le type de criminalité redoutés dans les lieux ouverts concernés.

- LOI DU 30 AVRIL 2010 MODIFIANT LA LOI DU 6 MAI 2009 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES EN CE QUI CONCERNE LA POURSUITE DE LA PROMOTION DE LA POSSESSION D'UN ORDINATEUR

Doc. 52 2459/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 25.03 2010

Moniteur belge: 11.05 2010

La loi, qui s'inscrit dans un programme gouvernemental de lutte contre la fracture numérique en Belgique, vise à augmenter le nombre de personnes propriétaires d'un ordinateur.

Dans un premier temps, la loi du 6 mai 2009 portant des dispositions diverses entendait réduire la fracture numérique par la commercialisation, du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2010, de paquets informatiques dans le cadre de l'action "start2surf@home".

La nouvelle loi prolonge la durée de la promotion jusqu'au 31 décembre 2010, offrant des avantages fiscaux aux particuliers qui répondent aux conditions. La loi permet également aux fournisseurs de matériels et de logiciels d'introduire de nouvelles demandes d'agrément aux mêmes conditions que celles mentionnées dans l'arrêté royal du 12 juillet 2009 pris en exécution de la loi du 6 mai 2009 précitée.

- LOI DU 18 AVRIL 2010 MODIFIANT LA LOI ORGANIQUE DU 18 JUILLET 1991 DU CONTRÔLE DES SERVICES DE POLICE ET DE RENSEIGNEMENTS ET DE L'ORGANE DE COORDINATION POUR L'ANALYSE DE LA MENACE

Doc. 52 2171/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 28.01 2010

Adoptée par le Sénat le 01.04 2010

Moniteur belge: 17.06 2010

La loi vise à améliorer l'organisation et le fonctionnement interne des Comités permanents de contrôle des services de police (Comité P) et de renseignements (Comité R) et de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) par la formalisation, dans la loi organique du 18 juillet 1991 (Moniteur belge du 26 juillet 1991) d'un certain nombre de principes de bonne organisation et bon fonctionnement dont l'objectif est d'assurer une meilleure cohésion au sein de chacun des Comités et la conformité à certaines exigences internationales en terme d'indépendance et de neutralité.

L'objet de la loi est également de permettre aux Comités permanents d'assurer, dans les meilleures conditions, la continuité de leur fonctionnement lors du départ anticipé d'un membre effectif, en portant à deux le nombre de membres suppléants nommés pour chacun des membres effectifs.

La présente loi vise à supprimer la limitation à deux fois de la possibilité de renouveler le mandat des membres effectifs des Comités permanents et à porter la durée de ce mandat à six ans.

- PROJET DE LOI VISANT À INTERDIRE LE PORT DE TOUT VÊTEMENT CACHANT TOTALEMENT OU DE MANIÈRE PRINCIPALE LE VISAGE

Doc. 52 2289/2009-2010

Adopté par la Chambre le 29.04 2010

Devenu caduc suite à la dissolution du parlement fédéral le 7 mai 2010.

Le projet de loi punit d'une amende de quinze euros à vingt-cinq euros et d'un emprisonnement d'un jour à sept jours ou d'une de ces peines seulement, ceux qui, sauf dispositions légales contraires, se présentent dans les lieux accessibles au public le visage masqué ou dissimulé en tout ou en partie, de manière telle qu'ils ne

soient pas identifiables. Les personnes qui circulent le visage masqué ou dissimulé en vertu de règlements de travail ou d'une ordonnance de police à l'occasion de manifestations festives ne sont pas visées par la loi.

Bien que de nombreuses communes se soient déjà dotées de règlements pour interdire le port d'un vêtement masquant le visage, le projet de loi tend à apporter une règle uniforme pour l'ensemble du territoire dans le respect de l'autonomie communale.

B. Autres projets de loi adoptés en commission:

Outre ses travaux dans le cadre de la procédure budgétaire et des différents projets de loi-programme ou portant des dispositions diverses, la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique a également adopté les projets de loi suivants:

- Projet de loi modifiant la loi du 2 juin 2006 modifiant l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police en ce qui concerne la nomination dans le grade de commissionnement de certains membres du personnel de la direction générale de la police judiciaire, doc. n° 52 2193/001-2008/2009;
- Projet de loi modifiant la partie XII de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police, confirmée par la loi-programme du 30 décembre 2001, doc. n° 52 2271/001-2008/2009.

C. Proposition de loi dont l'examen a été entamé:

La commission a entamé l'examen de la proposition de loi (André Frédéric, Eric Thiébaud, Thierry Giet, Yvan Mayeur, Karine Lallieux, Valérie Déom, Guy Milcamps) modifiant la législation électorale en vue d'interdire aux élus et aux mandataires de siéger dans les bureaux de vote et de dépouillement (doc. n° 52 2201/001-2009/2010).

D. Autres activités:

Auditions

Le 20 octobre 2009, la commission a entendu un exposé de la ministre de l'Intérieur, Mme Annemie Turtelboom, sur son projet de circulaire relatif à l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance. Une discussion a suivi cet exposé.

En date du 21 octobre 2009, la commission a eu un échange de vues avec les médiateurs fédéraux sur leur rapport "Investigation sur le fonctionnement des centres fermés gérés par l'Office des étrangers" (doc. n° 52 2256/001-2009/2010).

La commission a entendu les syndicats de police et les Unions des villes et communes à propos du rapport du Conseil fédéral de la police sur l'évaluation de la réforme de la police. Cette audition a eu lieu le 28 octobre 2009 avec la commission de l'Intérieur et des Affaires institutionnelles du Sénat. En date du 24 février 2010, la commission a également entendu la ministre de l'Intérieur, Mme Annemie Turtelboom, à propos de ce rapport du Conseil fédéral de la police. Enfin, la ministre a exposé ses priorités sur le thème de la police de proximité lors de la réunion de la commission du 21 avril 2010.

En réunion commune de la commission de la Justice, de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique et du Comité d'avis chargé des questions européennes tant de la Chambre des représentants que du Sénat, la ministre de l'Intérieur, Mme Annemie Turtelboom, le ministre de la Justice, M. Stefaan De Clercq et le secrétaire d'État chargé de la migration et de l'asile, M. Melchior Wathelet ont exposé les priorités de la présidence belge de l'Union européenne ainsi que l'état d'avancement de la transposition des directives européennes. Cet exposé a eu lieu au Sénat le 9 février 2010 et a été suivi d'un échange de vues.

Conflit d'intérêts

Dans le cadre du conflit d'intérêt soulevé par le Parlement de la Communauté germano-phonie à l'encontre de la proposition de loi (Servais Verherstraeten, Sonja Becq, Ben Weyts, Michel Doomst, Katrien Partyka) modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde (doc. n° 52 37/001-2007) et de la proposition de loi (Bart Somers, Hendrik Daems, Maggie De Block, Luk Van Biesen) modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde (2) (doc. n° 52 39/001-2007), la commission a, en date des 10 novembre 2009, émis un avis.

Examen du rapport de la sous-commission "Sécurité nucléaire"

Lors de sa réunion du 10 mars 2010, la commission a examiné le rapport fait au nom de la sous-commission "Sécurité nucléaire" sur l'actualisation des recommandations relatives au fonctionnement de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN). Sur la base des recommandations émises par la sous-commission, elle a élaboré une proposition de résolution relative au fonctionnement de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire, proposition votée par la séance plénière le 29 avril 2010 (doc. n° 52 2502/001 et 002-2009/2010).

Sous-commission "Sécurité nucléaire"

Historique et missions

A la suite des questions et interpellations développées en commissions réunies de l'Intérieur et de la Santé publique au sujet de l'incident survenu en août 2008 sur le site de l'Institut des Radioéléments à Fleurus, la Chambre a adopté une motion de recommandation, préconisant la mise sur pied d'une sous-commission "Sécurité nucléaire" (doc. n° 52 1512/001).

Conformément à l'article 33 du Règlement de la Chambre, la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique a par conséquent décidé d'instituer cette sous-commission lors de sa réunion publique du 5 novembre 2008.

Les missions conférées à la sous-commission sont celles énumérées dans le texte de la motion précitée, à savoir:

- assurer le suivi des recommandations formulées par le groupe de travail Sécurité nucléaire et adoptées en séance plénière du 26 avril 2007;
- examiner les études et audits commandés par le gouvernement et en assurer le suivi;
- formuler des recommandations au gouvernement en vue de l'amélioration de la sécurité nucléaire de toutes les installations nucléaires belges et assurer le suivi régulier de ces recommandations.

Actualisation des recommandations relatives au fonctionnement de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire

La sous-commission a consacré ses réunions à huis clos des 29 septembre, 6 octobre, 18 novembre 2009 et des 20 janvier et 10 février 2010 à l'actualisation des recommandations contenues dans la résolution visant à améliorer le fonctionnement de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (doc. n° 51 3089/003) et ce, à partir d'un document de travail élaboré sur la base des propositions des membres.

Lors de sa réunion du 10 février 2010, la sous-commission s'est accordée sur un texte actualisant en partie la résolution précitée. Le rapport de Mme Tinne Van der Straeten et de M. Eric Thiébaud et le texte des recommandations arrêtées par la sous-commission ont été renvoyés à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique qui les ont adoptés au cours de sa réunion du 10 mars 2010 (voir doc. n° 52 2502/001 et 002).

La séance plénière de la Chambre a adopté ce même texte le 29 avril 2010 (doc. n° 52 2502/003).

Visite de l'Institut des Radioéléments (Fleurus)

Le 12 mars 2010, la sous-commission a effectué une visite de travail à l'Institut des Radioéléments, à Fleurus.

Suivi de l'incident survenu à l'Institut des Radioéléments

Après avoir consacré une grande partie de ses travaux à l'actualisation des recommandations contenues dans la résolution visant à améliorer le fonctionnement de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire, la sous-commission a abordé le suivi de l'incident survenu à l'IRE en août 2008.

C'est dans ce contexte qu'elle a entendu, lors de la réunion du 31 mars 2010, M. Willy De Roovere, directeur-général de l'AFCN, et M. Manfred Schrauben, directeur "Établissements et déchets", qui ont énuméré les mesures prises par l'IRE depuis ledit incident pour améliorer la sécurité de ses installations.

Commission de la Justice

A. Principaux projets et propositions de loi adoptés en commission:

- LOI DU 6 JUIN 2010 INTRODUISANT LE CODE PÉNAL SOCIAL
- LOI DU 2 JUIN 2010 COMPORTANT DES DISPOSITIONS DE DROIT PÉNAL SOCIAL

Doc. 52 1666/2008-2009 (doc. 52 1667/2008-2009)

Adoptées par la Chambre le 06.05 2010

Adoptées par le Sénat le 06.05 2010

Moniteur belge: 01.07 2010

Le Code pénal social uniformise l'ensemble des dispositions pénales en matière de droit du travail et de la sécurité sociale, et il simplifie le régime des sanctions pénales et des amendes administratives qui sanctionnent le non-respect de ces dispositions. Il comprend les règles de procédure propres à cette matière, en ce compris la procédure des amendes administratives, et il rassemble les dispositions relatives à la prévention des infractions.

Les principaux changements instaurés par le Code pénal social s'articulent autour de cinq thèmes:

- l'amélioration des droits de la défense et des droits de l'homme en général;
 - l'actualisation des pouvoirs des inspecteurs sociaux;
 - la codification de règles déduites des bonnes pratiques administratives et de la jurisprudence constante;
 - la dépenalisation de certaines infractions et le renforcement des cas dans lesquels une amende administrative est susceptible d'être infligée;
 - un régime répressif adapté pour les infractions de droit pénal social.
- LOI DU 21 DÉCEMBRE 2009 RELATIVE À LA RÉFORME DE LA COUR D'ASSISES

Doc. 52 2127/2008-2009

Adoptée par la Chambre le 29.10 2009

Adoptée par le Sénat le 10.12 2009

Moniteur belge: 11.02 2010

Cette modification de la loi vise principalement à mettre la législation belge en conformité avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme, à la suite de l'arrêt Taxquet, en instaurant l'obligation de motiver la décision concernant la question de la culpabilité.

En outre, les mesures suivantes sont prises, parmi d'autres, pour accroître l'efficacité de la procédure en assises:

- élargissement des possibilités de correctionnalisation;
- augmentation du degré de la peine susceptible d'être infligée par le tribunal correctionnel;
- instauration de l'obligation, pour le président de la cour d'assises, d'avoir suivi une formation spécialisée;
- tenue d'une séance d'information pour le jury;
- installation d'une audience préliminaire pour établir la liste des témoins;
- adaptation des conditions auxquelles doivent satisfaire les membres du jury (limites d'âge et parité sexuelle, absence d'antécédents judiciaires);
- modification de l'article 235bis, § 5, du code d'instruction criminelle en ce qui concerne la purge des nullités.

Aucune modification n'est apportée à la compétence de la cour d'assises en matière de délits politiques et de presse (à l'exception des faits de racisme et de xénophobie).

- LOI DU 4 FÉVRIER 2010 RELATIVE AUX MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT ET DE SÉCURITÉ

Doc. 52 2128/2008-2009

Adoptée par la Chambre le 07.01 2010

Adoptée par le Sénat le 21.01 2010

Moniteur belge: 10.03 2010

Cette nouvelle loi offre aux services de renseignement et de sécurité de Belgique la possibilité de recourir à des méthodes particulières et exceptionnelles lors du recueil d'informations.

La loi MSR distingue trois types de méthodes, à savoir les méthodes ordinaires, les méthodes spécifiques et les méthodes exceptionnelles. Seules les méthodes mentionnées dans la loi peuvent être appliquées. Les méthodes sont différenciées en fonction des principes de subsidiarité et de proportionnalité. On ne peut recourir à une méthode spécifique que lorsque la méthode ordinaire ne suffit pas. Et si la méthode spécifique ne suffit pas, la méthode exceptionnelle peut être appliquée. Une méthode déterminée ne peut donc être utilisée que si la précédente donne un résultat insuffisant.

La possibilité offerte à ces services de recourir à de nouvelles méthodes doit toutefois s'accompagner de garanties en matière de sécurité et à l'égard des droits fondamentaux et des libertés des citoyens à l'encontre des abus commis à l'aide des canaux d'information modernes et rapides et pouvant se présenter sous la forme d'actions potentiellement meurtrières.

Un régime particulier est élaboré pour les avocats, les médecins et les journalistes.

La loi prévoit en outre une procédure à suivre par les services de renseignement et de sécurité, selon qu'ils recourent à des méthodes ordinaires, spéciales ou exceptionnelles. Les deux dernières sont placées sous le contrôle d'une commission spéciale.

La loi prévoit également un contrôle supplémentaire exercé par le Comité R, chargé du contrôle des services de renseignement.

- LOI DU 6 AVRIL 2010 MODIFIANT L'ARTICLE 75 DU CODE CIVIL EN CE CONCERNE LE NOMBRE DE TÉMOINS AU MARIAGE CIVIL

Doc. 52 2165/2008-2009

Adoptée par la Chambre le 25.02 2010

Non évoquée par le Sénat.

Moniteur belge: 21.05 2010

Cette loi rend facultative la présence de témoins au mariage civil. Toutefois, si les candidats au mariage choisissent de se marier en présence de témoins, ils ne peuvent pas en désigner plus que quatre.

B. Liste des projets et propositions de loi adoptés en commission:

- Projet de loi modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la désignation de magistrats admis à la retraite en tant que magistrats suppléants, doc n° 52 270.
- Propositions de loi jointes:
 - Proposition de loi (Marie-Christine Marghem) visant à introduire une procédure unique de traitement des plaintes relatives à l'organisation judiciaire, doc n° 52 267.
 - Proposition de loi (Clotilde Nyssens, Stefaan Van Hecke et Fouad Lahssaini) réformant la procédure de règlement des plaintes auprès du Conseil supérieur de la Justice, doc n° 52 634.
- Proposition de loi (Guido De Padt et consorts) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la signification en matière pénale, doc n° 52 1211.
- Projet de loi modifiant le Code civil afin de moderniser le fonctionnement des copropriétés et d'accroître la transparence de leur gestion, doc. n° 52 1334.
- Proposition de loi (Sarah Smeyers, Katrien Schryvers et Raf Terwingen) modifiant le Code civil en ce qui concerne les empêchements à mariage en cas d'adoption, doc. n° 52 1338.
- Propositions de loi jointes:
 - Proposition de loi (Katrien Schryvers, Raf Terwingen et Servais Verherstraeten) modifiant certaines dispositions du Code civil et du Code judiciaire en ce qui concerne la procédure de divorce, doc. n° 52 1517.
 - Proposition de loi (Sabien Lahaye-Battheu et Carina Van Cauter) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la procédure de divorce, doc. n° 52 1706.
- Proposition de loi (Carina Van Cauter et consorts) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne l'attribution de demandes relatives à l'état des personnes, doc n° 52 1645.
- Projets de loi joints:
 - Projet de loi introduisant le Code pénal social, doc. n° 52 1666.
 - Projet de loi comportant des dispositions de droit pénal social, doc. n° 52 1667.
- Projet de loi et proposition de loi joints:
 - Projet de loi relatif à la circonstance aggravante pour les auteurs de certaines infractions commises envers certaines personnes à caractère public, doc. n° 52 1696.
 - Proposition de loi (Michel Doomst) instaurant dans le Code pénal une circonstance aggravante pour certaines infractions commises envers certaines personnes à caractère public, doc. n° 52 1661.
- Proposition de loi (Raf Terwingen) abrogeant l'article 41 du Code civil, doc. n° 52 1755.

- Proposition de loi (Patrick Dewael) modifiant la loi du 31 janvier 2007 sur la formation judiciaire et portant création de l’Institut de formation judiciaire en ce qui concerne le contrôle exercé par la Cour des comptes, doc. n° 52 1812.
- Proposition de loi (Raf Terwingen, Mia De Schamphelaere et Mark Verhaegen) modifiant le Code civil en ce qui concerne l’autorisation pour une constitution de partie civile dans le cadre de la tutelle, doc. n° 52 1838.
- Projets de loi joints:
 - Projet de loi modifiant la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, en ce qui concerne la commission des jeux de hasard, doc. n° 52 1992.
 - Projet de loi portant modification de la législation relative aux jeux de hasard, doc. n° 52 2121.
- Projets de loi joints:
 - Projet de loi mettant en équivalence le grade de master en droit, master en notariat, master en droit social et respectivement une licence ou un doctorat en droit, une licence en notariat, une licence en droit social en ce qui concerne les exigences de diplôme pour les professions juridiques dans les lois et règlements qui règlent une matière visée à l’article 78 de la Constitution, doc. n° 52 2107.
 - Projet de loi mettant en équivalence le grade de master en droit, master en notariat, master en droit social et respectivement une licence ou un doctorat en droit, une licence en notariat, une licence en droit social en ce qui concerne les exigences de diplôme pour les professions juridiques dans les lois et règlements qui règlent une matière visée à l’article 77 de la Constitution, doc. n° 52 2108.
- Projet de loi modifiant l’article 207bis du Code judiciaire, organisant l’accès des notaires à la fonction de conseiller suppléant au sein d’une cour d’appel, doc. n° 52 2078.
- Projet de loi modifiant la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l’administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus, doc. n° 52 2122.
- Projet de loi relatif à la réforme de la cour d’assises, doc. n° 52 2127.
Propositions de loi jointes:
 - Proposition de loi (Renaat Landuyt) modifiant le Code d’instruction criminelle en ce qui concerne le jury et la motivation, doc. n° 52 2056.
 - Proposition de loi (Carina Van Cauter, Sabien Lahaye-Battheu, Willem-Frederik Schiltz et Herman De Croo) modifiant le Code d’instruction criminelle en ce qui concerne la motivation des décisions du jury de la Cour d’assises, doc. n° 52 2072.
 - Proposition de loi (Renaat Landuyt et Meyrem Almaci) modifiant le Code d’instruction criminelle en ce qui concerne la motivation dans les dossiers d’assises, doc. n° 52 2085.
 - Proposition de loi (Renaat Landuyt) prévoyant l’instauration immédiate de l’obligation de motivation dans les dossiers d’assises, doc. n° 52 2184.
- Projet de loi relatif aux méthodes de recueil de données par les services de renseignement et de sécurité, doc. n° 52 2128.
Propositions de loi jointes:
 - Proposition de loi (Filip De Man, Bart Laeremans) modifiant la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité, en ce qui concerne la suppression de la Sûreté de l’État, doc. n° 52 1023.
 - Proposition de loi (Sarah Smeyers) modifiant la loi du 7 avril 2005 relative à la protection des sources journalistiques en ce qui concerne la protection à l’égard des services de renseignements et de sécurité, doc. n° 52 1757.

- Projet de loi et proposition de loi joints:
 - Projet de loi portant des dispositions diverses en matière de Justice (I), doc. n° 52 2160.
 - Proposition de loi (Clotilde Nyssens) modifiant l'article 138 du Code d'instruction criminelle, doc. n° 52 1622.
- Projet de loi portant des dispositions diverses en matière de Justice (II), doc. n° 52 2161 et propositions de loi jointes:
 - Proposition de loi (Daniel Bacquelaine, Marie-Christine Marghem et Carine Lecomte) modifiant l'article 962 du Code judiciaire relatif à la qualification des médecins experts, doc. n° 52 246.
 - Proposition de loi (Joseph George, Gerald Kindermans et Clotilde Nyssens) réformant les dispositions du Code judiciaire sur l'expertise, doc. n° 52 1523.
 - Proposition de loi (Stefaan Van Hecke, Zoé Genot et Fouad Lahssaini) modifiant la loi du 1^{er} août 1985 portant des mesures fiscales et autres en ce qui concerne les conditions d'octroi de l'aide de l'État aux victimes d'actes intentionnels de violence, doc. n° 52 1749.
 - Proposition de loi (Clotilde Nyssens) visant à étendre le champ d'application de la loi relative à l'indemnisation des victimes d'actes intentionnels de violence, doc. n° 52 1750.
 - Proposition de loi (Renaat Landuyt, Bruno Tobback et Bruno Tuybens) modifiant la loi du 1^{er} août 1985 portant des mesures fiscales et autres en ce qui concerne les conditions d'octroi de l'aide de l'État aux victimes d'actes intentionnels de violence, doc. n° 52 1751.
 - Proposition de loi (Carina Van Cauter et Willem-Frederik Schiltz) modifiant la loi du 1^{er} août 1985 portant des mesures fiscales et autres, doc. n° 52 1761.
 - Proposition de loi (Raf Terwingen et Mia De Schamphelaere) modifiant la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive, doc. n° 52 1930.
 - Proposition de loi (Carine Lecomte et Josée Lejeune) modifiant les articles 972 et 987 du Code judiciaire en ce qui concerne l'expertise judiciaire, doc. n° 52 1955.
 - Proposition de loi (Peter Logghe et consorts) étendant les catégories de personnes et de postes de dommages susceptibles de faire l'objet d'une indemnisation par la commission pour l'aide financière aux victimes d'actes intentionnels de violence, doc. n° 52 2007.
- Proposition de loi (Valérie Déom) modifiant l'article 75 du Code civil en ce qui concerne le nombre de témoins au mariage civil, doc. n° 52 2165.
- Projet de loi portant confirmation de l'arrêté royal du 8 décembre 2008 relatif à la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard due par les titulaires de licences de classe A, B, C et E pour l'année civile 2009, doc. n° 52 2192.
- Projets de loi joints:
 - Projet de loi relatif à la lutte contre la piraterie maritime, doc. n° 52 2214.
 - Projet de loi relatif à la lutte contre la piraterie maritime et modifiant le Code judiciaire, doc. n° 52 2215.
- Projet de loi-programme - art. 193 et 194 (anciens art. 180 et 181), doc. n° 52 2278.
- Projet de loi et proposition de loi joints:
 - Projet de loi modifiant les articles 1022 du Code judiciaire et 162*bis* du Code d'instruction criminelle et abrogeant l'article 6 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, doc. n° 52 2313.
 - Proposition de loi (Geert Versnick, Herman De Croo et Willem-Frederik Schiltz) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne l'indemnité de procédure, doc. n° 52 1161.
- Projet de loi modifiant l'article 353ter du Code judiciaire en ce qui concerne l'exercice de mandats politiques par le personnel des greffes et des secrétariats des parquets, doc. n° 52 2335.

- Projet de loi modifiant la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive, doc. n° 52 2376.
- Projet de loi modifiant le Code judiciaire et le Code civil en ce qui concerne le traitement en chambre du conseil des procédures judiciaires relevant du droit de la famille, doc. n° 52 2380.
- Projet de loi modifiant la procédure relative au règlement collectif de dettes, doc. n° 52 2387.
- Projet de loi modifiant la loi du 1^{er} mars 2000 créant un Institut des juristes d'entreprise, doc. n° 52 2467.

C. Autres activités:

Avis

- Discussion de la note de politique générale Justice (n° 2225/12) et de la note de politique générale Politique des familles (n° 2225/8) – Avis à la commission des Finances et du Budget, doc. n° 52 2222/5, p. 41.
- Avis de subsidiarité concernant la proposition de règlement relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et des actes authentiques en matière de successions et à la création d'un certificat successoral européen (COM (2009) 154), doc. n° 52 2330.
- Avis de subsidiarité concernant la directive du Parlement européen et du Conseil relative aux droits à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales (2010/0801 COD), doc. n° 52 2523.
- Avis de subsidiarité sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et l'Australie sur le traitement et le transfert de données des dossiers passagers (données PNR) provenant de l'Union européenne par les transporteurs aériens au service des douanes australien COM (2009) 0701 et sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique sur le traitement et le transfert de données des dossiers passagers (données PNR) par les transporteurs aériens au ministère américain de la sécurité intérieure (DHS) (accord PNR 2007) COM (2009) 0702, doc. n° 52 2536.
- Avis de subsidiarité concernant une initiative en vue d'une directive du Parlement européen et du Conseil relative à la décision de protection européenne (2010/0802 COD).

Décision

La commission a adopté, le 27 janvier 2010, la proposition de décision concernant la prorogation des chambres supplémentaires des cours d'appel (art. 106*bis* et 340, § 3, du Code judiciaire), doc. n° 52 2383.

Visites et échanges de vues

- 13 janvier 2010: entretien avec le Conseil supérieur de la Justice sur le rapport annuel 2008.
- 20 janvier 2010 et 2 février 2010: réunion conjointe avec la commission de la Justice du Sénat sur la rétention de données.
- 9 février 2010: examen des priorités de la présidence belge de l'Union européenne, réunion commune avec le Comité d'Avis fédéral chargé des Questions Européennes et les commissions de la Justice et de l'Intérieur de la Chambre et du Sénat, doc. n° 52 2378/2.
- 10 février 2010: réunion commune avec la commission de la Justice du Sénat à l'occasion de la présentation par des analystes statisticiens des délais de traitement au niveau de l'instruction et des mesures structurelles dans la lutte contre l'arriéré judiciaire.
- 23 février 2010: présentation et examen de la Note d'orientation exécution des peines, doc. n° 52 2501.
- 31 mars 2010: exposé sur le Centre de Coopération Policière et Douanière (CCPD) de Tournai
- présence lors de l'ouverture du Forum International sur la Cybercriminalité (FIC) à Lille.
- 21 avril 2010: entretien avec le collège des procureurs généraux concernant le rapport annuel 2007-2008.

Sous-commission de la commission de la Justice chargée du “Droit de la famille”

Propositions de loi au sujet desquelles un avis a été adressé à la commission de la Justice:

- Proposition de loi (Sarah Smeyers, Katrien Schryvers et Raf Terwingen) modifiant le Code civil en ce qui concerne les empêchements à mariage en cas d’adoption, doc. n° 52 1338.
- Propositions de loi jointes:
 - Proposition de loi (Sabien Lahaye-Battheu et consorts) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la comparution personnelle et la tentative de conciliation en cas de divorce, doc. n° 52 1511.
 - Proposition de loi (Raf Terwingen et consorts) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la comparution personnelle en cas de divorce, doc. n° 52 1716.
- Propositions de loi jointes:
 - Proposition de loi (Katrien Schryvers, Raf Terwingen et Servais Verherstraeten) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la procédure de divorce, doc. n° 52 1517.
 - Proposition de loi (Sabien Lahaye-Battheu et Carina Van Cauter) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la procédure de divorce, doc. n° 52 1706.
- Proposition de loi (Carina Van Cauter et consorts) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne l’attribution de demandes relatives à l’état des personnes, doc. n° 52 1645.
- Proposition de loi (Raf Terwingen, Mia De Schamphelaere et Mark Verhaegen) modifiant le Code civil en ce qui concerne l’autorisation pour une constitution de partie civile dans le cadre de la tutelle, doc. n° 52 1838.
- Proposition de loi (Valérie Déom) modifiant l’article 75 du Code civil en ce qui concerne le nombre de témoins au mariage civil, doc. n° 52 2165.

Propositions de loi au sujet desquelles la sous-commission a procédé à des auditions:

- Propositions de loi jointes:
 - Proposition de loi (Muriel Gerkens et consorts) modifiant les dispositions du Code civil relatives à la protection des biens des personnes totalement ou partiellement incapables d’en assumer la gestion en raison de leur état physique ou mental, doc. n° 52 318.
 - Proposition de loi (Thierry Giet, André Frédéric et Yvan Mayeur) modifiant le Code civil et la loi du 8 août 1983 organisant un registre national des personnes physiques afin d’accroître la publicité de la décision portant désignation d’un administrateur provisoire, doc. n° 52 716.
 - Proposition de loi (Sabien Lahaye-Battheu et Carina Van Cauter) modifiant la législation en ce qui concerne l’interdiction judiciaire et l’assistance d’un conseil judiciaire, doc. n° 52 879.
 - Proposition de loi (Luc Goutry, Sarah Smeyers, Thierry Giet, Marie-Christine Marghem, Sabien Lahaye-Battheu et Clotilde Nyssens) modifiant la législation relative aux statuts d’incapacité en vue d’instaurer un statut global, doc. n° 52 1356.
 - Proposition de loi (Muriel Gerkens et Stefaan Van Hecke) instaurant un régime global d’administration provisoire des biens et des personnes, doc. n° 52 1792.
 - Proposition de loi (Sabien Lahaye-Battheu) modifiant le Code civil en vue de permettre aux déséquilibrés mentaux placés sous administration provisoire de tester moyennant l’autorisation du juge de paix, doc. n° 52 1880.

Auditions de:

- M. Bert Janssens, président de l’Union royale des juges de paix et de police;
- M. Vincent Bertouille, juge de paix à Forest;

- M. François-Joseph Warlet, juge de paix à Seneffe;
- M. Patrick Hofströssler, représentant de l' "OVB";
- Mme Florence Reusens, représentante de l'OBF.

Commission des Relations extérieures

La commission a entendu un grand nombre de questions et d'interpellations portant sur de nombreux dossiers de l'actualité internationale.

Durant cette session, les débats thématiques avec le gouvernement se sont focalisés sur deux thèmes: la République démocratique du Congo (3 débats) et l'Afghanistan (2 débats).

La commission a débattu des dossiers européens avec le Premier ministre avant et après chacun des sommets européens, lors de réunions conjointes avec le comité d'avis chargé de questions européennes et les organes correspondants du Sénat. Des réunions rassemblant les mêmes organes ont permis de dialoguer avec les ministres en charge des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement sur les priorités de la Présidence belge de l'Union européenne.

Dans le domaine de la coopération au développement, la commission a interrogé le ministre sur les contributions de la Belgique à la réalisation des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement). Elle s'est également entretenue avec les évaluateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, dans le cadre de l'évaluation par les pairs de la coopération au développement belge.

A deux reprises, elle a organisé une audition:

- dans le prolongement de la mission en Colombie d'une délégation de la commission (30 septembre – 4 octobre 2009), elle a entendu MM. Luc Cortebecq (CSC-ACV), Eddy Van Lancker (FGTB-ABVV), Emmanuel Raison (Coordination belge pour la Colombie) et Sus Van Olmen (Amnesty International Vlaanderen), ainsi que l'ambassadeur de Colombie, S.E.M. Carlos Holmes Trujillo;
- dans le cadre de l'examen du projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique sur le traitement et le transfert de données des dossiers passagers (données PNR) par les transporteurs aériens au Ministère américain de la sécurité intérieure (DHS) (Accord PNR 2007), fait à Bruxelles le 23 juillet 2007 et à Washington le 26 juillet 2007 (doc. n° 52 2246), elle a auditionné M. Willem De Beuckelaere, président de la Commission de la protection de la vie privée, et M. Bart De Schutter, rapporteur de cette même Commission.

La commission a par ailleurs reçu des personnalités étrangères:

- une délégation équatorienne (sur le projet de protection du «Parque Nacional de Yasuni»);
- l'ambassadeur des États-Unis, S.E.M. Howard Gutman (sur l'engagement en Afghanistan).

Elle a adopté deux propositions de résolution:

- Résolution concernant l'accès aux médicaments essentiels dans des pays en développement, doc. n° 52 1828.
- Résolution concernant la survie des communautés chrétiennes et des minorités religieuses et philosophiques au Proche-Orient, au Moyen-Orient et dans le reste du monde, doc. n° 52 2031.

Sur le plan législatif, outre ses travaux budgétaires habituels – en l'occurrence, l'examen de la section 14 du projet de budget général des dépenses pour 2010 ainsi que des notes de politique des ministres des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement – la commission a adopté la proposition de loi n° 52 2054 de MM. Moriau et Deseyn, Mmes Vautmans, Gerkens et Jadin et MM. Geerts, Dallemagne et Van de Velde, devenue la loi du 19 janvier 2010 abrogeant la loi du 9 février 1999 portant création du Fonds belge pour la sécurité alimentaire (MB: 11 et 19.02 2010). Il s'agissait de prolonger l'action de l'ancien Fonds belge de survie, lui-même fruit d'une initiative parlementaire, tout en modernisant l'instrument. Le F.B.S.A. vise à améliorer la sécurité alimentaire de la population vivant dans les zones présentant un grand

risque d'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne et prioritairement dans les pays partenaires de la coopération bilatérale belge. Il se distingue par une approche intégrée multidimensionnelle. Contrairement à d'autres programmes, il travaillera avec différents types de partenaires (Coopération technique belge, organisations multilatérales et ONG). Il sera piloté par un groupe de travail où seront représentés ces différents acteurs, y compris des membres de la Chambre. Le Fonds est doté d'un montant de 250 millions d'euros, alimenté par la Loterie Nationale.

Enfin, parmi différents projets de loi portant assentiment à des conventions internationales, il faut citer le projet de loi n° 52 2302, devenu la loi du 30 décembre 2009 portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas sur la mise à disposition d'un établissement pénitentiaire aux Pays-Bas en vue de l'exécution de peines privatives de liberté infligées en vertu de condamnations belges, faite à Tilburg (Pays-Bas) le 31 octobre 2009 (MB: 01.02 2010): la justice belge étant confrontée à des problèmes aigus sur le plan de l'exécution des peines et la construction de nouveaux établissements pénitentiaires nécessitant du temps, le gouvernement a conclu avec le gouvernement des Pays-Bas une convention permettant le transfert vers la prison néerlandaise de Tilburg de détenus condamnés en Belgique. Pour la "location" des installations et le service assuré par les agents néerlandais, l'État belge versera à l'État néerlandais une indemnité annuelle de 30 millions d'euros.

Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

A. Principaux projets adoptés en commission:

La commission a adopté le projet de déclaration de révision de la Constitution, doc. n° 52 2593/001-2009/2010 (adopté par la Chambre le 06.05 2010 et publié au *Moniteur belge* le 07.05 2010).

La présente déclaration de révision de la Constitution reprend la liste des articles figurant dans la déclaration de révision de 2007 à l'exception de l'article 22bis de la Constitution qui a été révisé lors de la présente législature. Elle la complète également par de nouveaux articles.

Les lignes de force de la présente déclaration sont les suivantes:

- Le titre II de la Constitution est ouvert à révision en vue d'y insérer des dispositions nouvelles devant assurer la protection des droits et libertés garantis par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Plusieurs articles liés à la réforme de la justice sont également ouverts à révision.
- Une deuxième série d'articles ouverts à révision concerne les droits et libertés des handicapés, le droit à la sécurité, l'extension de la protection accordée aux ministres des cultes aux délégués des organisations reconnues par la loi qui offrent une assistance morale selon une conception philosophique non confessionnelle, la décentralisation par service, l'inscription dans la Constitution des juridictions internationales et l'élargissement des compétences de la Cour constitutionnelle et de la Cour des comptes.
- Une troisième série de dispositions concerne plusieurs articles liés à une réforme des institutions politiques du pays. Une adaptation des institutions à la structure fédérale de l'État est visée.

Enfin, il échet de relever que l'article 195 de la Constitution relatif à la procédure de révision de la Constitution est, tout comme en 2003 et en 2007, déclaré ouvert à révision.

B. Autres projets de loi adoptés en commission:

La commission a adopté les projets de loi suivants:

- Projet de loi adaptant diverses lois réglant une matière visée à l'article 77 de la Constitution à la dénomination "Cour constitutionnelle", doc. n° 52 1112/001-2007/2008.
- Projet de loi adaptant diverses lois réglant une matière visée à l'article 78 de la Constitution à la dénomination "Cour constitutionnelle", doc. n° 52 1113/001-2007/2008.
- Projet de loi spéciale visant à adapter diverses dispositions à la dénomination "Cour constitutionnelle", doc. n° 52 1114/001-2007/2008.
A la suite de l'adoption du projet de loi spéciale, la proposition jointe de loi spéciale (Ben Weyts) remplaçant les mots "Cour d'arbitrage" par les mots "Cour constitutionnelle" dans la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, doc. n° 52 1727/001-2008/2009) est devenue sans objet.
- Projet de loi modifiant la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone en ce qui concerne les incompatibilités pour les membres du Parlement de la Communauté germanophone, doc. n° 52 2018/001-2008/2009.

*Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société**A. Principaux projets et propositions de loi adoptés en commission:*

- LOI DU 22 DÉCEMBRE 2009 INSTAURANT UNE RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE RELATIVE À L'INTERDICTION DE FUMER DANS LES LIEUX FERMÉS ACCESSIBLES AU PUBLIC ET À LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LA FUMÉE DU TABAC

Doc. 52 1768/2009-2010

Adoptée par la Chambre en première lecture le 09.07 2009

Amendée et adoptée par le Sénat le 19.11 2009

Contre-amendée et adoptée par la Chambre le 17.12 2009

Moniteur belge: 29.12 2009

- LOI DU 22 DÉCEMBRE 2009 MODIFIANT LA LOI DU 22 DÉCEMBRE 2009 INSTAURANT UNE RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE RELATIVE À L'INTERDICTION DE FUMER DANS LES LIEUX FERMÉS ACCESSIBLES AU PUBLIC ET À LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LA FUMÉE DU TABAC

Doc. 52 2317/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 17.12 2009

Adoptée par le Sénat le 19.12 2009

Moniteur belge: 29.12 2009

Ces deux lois précisent le calendrier suivant lequel l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public sera progressivement généralisée. La Chambre avait, en première lecture, décidé d'opter pour un système où seuls les débits de boissons ne servant éventuellement que des denrées préemballées ayant une durée de conservation d'au moins trois mois pourront échapper à l'interdiction de fumer. Le Sénat avait amendé ce système en décidant que l'interdiction serait généralisée, dès le 1^{er} janvier 2012.

Par ces deux lois, un système à mi-chemin est finalement adopté. Les exceptions prévues pour les débits de boisson précités vaudront pour un temps limité: au maximum, elles disparaîtront le 1^{er} juillet 2014; le gouvernement pourra toutefois, par arrêté délibéré en Conseil des ministres après une concertation avec le secteur, définir une date rapprochée, ne pouvant être antérieure au 1^{er} janvier 2012.

- LOI MODIFIANT LA LOI DU 5 MAI 1997 RELATIVE À LA COORDINATION DE LA POLITIQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- LOI MODIFIANT LA LOI DU 5 MAI 1997 RELATIVE À LA COORDINATION DE LA POLITIQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN CE QUI CONCERNE L'ÉVALUATION D'INCIDENCE DES DÉCISIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Doc. 52 2238/2009-2010 et doc. 52 1656/2009-2010

Adoptées par la Chambre le 10.11 2009

Non évoquées par le Sénat

Ces deux lois réforment la législation relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.

La première vise à élaborer une vision à long terme de développement durable d'ici début 2011, à mieux coordonner la stratégie fédérale avec celle des autres niveaux de pouvoir et à simplifier les instruments politiques et de coordination afin de les rendre plus efficaces. Les principes fondamentaux de la politique fédérale de développement durable sont affinés, spécialement le cycle de planification et de rapportage dans une optique participative renouvelée.

La seconde vise à rendre obligatoire le test d'évaluation d'incidence des décisions sur le développement durable, dont l'objet est de soumettre les principales décisions à un examen au regard des principes du développement durable.

- LOI DU 31 MARS 2010 RELATIVE À L'INDEMNISATION DES DOMMAGES RÉSULTANT DE SOINS DE SANTÉ

Doc. 52 2240/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 04.03 2010

Non évoquée par le Sénat

Moniteur belge: 02.04 2010

- LOI DU 2 JUIN 2010 MODIFIANT LE CODE JUDICIAIRE DANS LE CADRE DE LA LOI DU 31 MARS 2010 RELATIVE À L'INDEMNISATION DES DOMMAGES RÉSULTANT DE SOINS DE SANTÉ

Doc. 52 2241/2009-2010

Adoptée par la Chambre le 04.03 2010

Adoptée par le Sénat le 06.05 2010

Moniteur belge: 01.07 2010

Ces deux lois réforment celles adoptées le 15 mai 2007, qui n'ont pu rentrer en vigueur en raison de difficultés techniques.

Par rapport à la législation de 2007, qui concernait déjà l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé, un certain nombre d'innovations ont été introduites, au rang desquelles:

- un système à deux voies, soit celle de la responsabilité civile de droit commun, soit celle de la voie administrative auprès d'un Fonds d'indemnisation;
- une réparation totale du préjudice si la victime choisit la voie administrative;
- un droit à obtenir une expertise gratuite par la voie du Fonds;
- des seuils de gravité limitant l'intervention du Fonds;
- la faculté pour le Fonds de se retourner contre le prestataire en faute ou contre l'assureur en défaut d'intervenir;
- etc...

B. Autres projets et propositions de loi et de résolution adoptés en commission:

La commission a adopté les projets et proposition de loi suivants:

- Projet et proposition de loi joints:
 - Projet de loi modifiant la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, doc. n° 52 2238.
 - Proposition de loi modifiant la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable en ce qui concerne l'évaluation d'incidence des décisions sur le développement durable, doc. n° 52 1656.

En raison de l'adoption de ces deux textes, est devenue sans objet la proposition de loi modifiant la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable en ce qui concerne la vision à long terme, doc. n° 52 1655.

- Projet de loi instaurant une réglementation générale relative à l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public et à la protection des travailleurs contre la fumée du tabac, doc. n° 52 1768.
- Projet de loi accordant des pouvoirs au Roi en cas d'épidémie ou de pandémie de grippe, doc. n° 52 2156.
- Projet de loi contenant le deuxième ajustement du Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2009 – Section 25 - «SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement», doc. n° 52 2162.
- Projet de loi portant des dispositions diverses en matière de santé, doc. n° 52 2172.
- Projets de loi joints:
 - Projet de loi relatif à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé, doc. n° 52 2240.
 - Projet de loi modifiant le Code judiciaire dans le cadre de la loi du 31 mars 2010 relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé, doc. n° 52 2241.
- Projet de loi-programme (art. 31 à 39, 41 à 43, 51 à 58 et 182 à 188), doc. n° 52 2278.
- Projet de loi portant des dispositions diverses (art. 132 à 143), doc. n° 52 2299.
- Projet de loi contenant des dispositions diverses en matière de santé publique, doc. n° 52 2306.
- Projet de loi modifiant la loi du 22 décembre 2009 instaurant une réglementation générale relative à l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public et à la protection des travailleurs contre la fumée du tabac, doc. n° 52 2317.

- Projet de loi portant des dispositions diverses (art. 31 à 39), doc. n° 52 2423.
- Projet de loi portant des dispositions diverses en matière de santé publique, doc. n° 52 2486.

La commission a adopté les propositions de résolution suivantes:

- Proposition de résolution (Katia della Faille de Leverghem et consorts) visant à accroître la transparence de l'expérimentation animale et à renforcer la protection des animaux en laboratoire, doc. n° 52 1379.
- Proposition de résolution (Muriel Gerkens et Tinne Van der Straeten) relative aux droits des enfants et des adolescents séjournant en hôpitaux ou en services psychiatriques, doc. n° 52 1477.
- Proposition de résolution (David Clarinval et consorts) relative à l'attractivité de la médecine générale en particulier en zone rurale et en zone déficitaire, doc. n° 52 1546.

C. Propositions dont l'examen a été entamé ou poursuivi:

La commission a entamé ou poursuivi l'examen des propositions de loi et de résolution suivantes:

- Propositions de résolution jointes:
 - Proposition de résolution (Catherine Fonck, Luc Goutry et consorts) relative à une amélioration de l'offre de soins palliatifs en vue d'une meilleure adéquation aux besoins, doc. n° 52 2087.
 - Proposition de résolution (Koen Bultinck, Guy D'haeseleer, Hagen Goyvaerts, Gerolf Annemans et Rita De Bont) pour un meilleur soutien des soins palliatifs, doc. n° 52 288.
- Propositions de loi jointes:
 - Proposition de loi (Zoé Genot et consorts) modifiant la loi du 15 mars 1954, relative aux pensions de dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945 et de leurs ayants droits, doc. n° 52 301.
 - Proposition de loi (Véronique Salvi, Georges Dallemagne et Maxime Prévot) visant à accorder une pension de dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945 et de leurs ayants droits à toutes les personnes ayant la nationalité belge, doc. n° 52 1626.
- Propositions de résolution jointes:
 - Proposition de résolution (Carina Van Cauter et consorts) relative à l'établissement d'un plan global de prévention et de lutte en matière d'obésité, doc. n° 52 481.
 - Proposition de résolution (Florence Reuter) visant à favoriser une approche curative interdisciplinaire des problèmes de surcharge pondérale chez l'enfant et d'obésité chez l'adulte, ainsi que des risques y afférents, doc. n° 52 1220.
- Propositions de loi jointes:
 - Proposition de loi (Luc Goutry et consorts) modifiant la réglementation relative aux centres publics d'action sociale en ce qui concerne l'obligation alimentaire à l'égard des pensionnaires des maisons de repos, doc. n° 52 1682.
 - Proposition de loi (Guy D'haeseleer et consorts) visant à supprimer en principe la possibilité pour le CPAS de récupérer les frais exposés au titre de l'aide sociale dans le cadre de l'admission de personnes âgées en maison de repos, doc. n° 52 581.
- Proposition de loi (Josée Lejeune et Valérie De Bue) visant à indemniser les patients victimes de contamination par le virus à la suite d'un accident transfusionnel ayant eu lieu en Belgique avant le 1er août 1985, doc. n° 52 861.

- Proposition de loi (Georges Dallemagne, Véronique Salvi et Marie-Martine Schyns) relative à l'indemnisation des victimes de l'hépatite C et à l'établissement d'un plan fédéral de lutte contre l'hépatite C, doc. n° 52 1754.
- Proposition de résolution (Yvan Mayeur, Marie-Claire Lambert et André Frédéric) visant à créer un dispositif de veille et d'urgence sociale via la création d'un numéro d'appel téléphonique: le 115, doc. n° 52 1776.
- Proposition de loi (Jean Cornil) modifiant l'arrêté royal du 5 septembre 2001 relatif à la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂ à l'intention des consommateurs lors de la commercialisation des voitures particulières neuves, doc. n° 52 1909.
- Proposition de loi (Jean Cornil) visant à interdire la publicité pour les voitures les plus polluantes, doc. n° 52 1910.
- Propositions de loi jointes:
 - Proposition de loi (Maggie De Block et Katia della Faille de Leverghem) réglementant les techniques d'épilation au laser ou à la lumière pour des raisons purement esthétiques, doc. n° 52 2024.
 - Proposition de loi (Thierry Giet et consorts) visant à encadrer et à réglementer la pratique de la chirurgie et de la médecine esthétique, doc. n° 52 2145.
 - Proposition de loi (Daniel Bacquelaine, Jacques Otlet et Jean-Jacques Flahaux) réglementant la publicité relative aux interventions à visée esthétique, doc. n° 52 2485.
- Proposition de loi (Thérèse Snoy et d'Oppuers et consorts) visant à interdire la vente des acides gras trans, doc. n° 52 2113.
- Projet de loi complétant la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient, en vue d'assurer davantage sa publicité, doc. n° 52 2323.
- Proposition de résolution (Daniel Bacquelaine, Jean-Jacques Flahaux et Jacques Otlet) relative à la lutte contre l'hépatite C, doc. n° 52 2326.
- Proposition de loi (Daniel Bacquelaine, Jean-Jacques Flahaux et Jacques Otlet) instituant un dispositif d'indemnisation en faveur des personnes contaminées par un virus de l'hépatite à la suite de l'administration de produits sanguins ou de manipulations instrumentales, doc. n° 52 2327.
- Proposition de résolution (Catherine Fonck) en vue d'une reconnaissance des personnes victimes de la thalidomide, doc. n° 52 2412.
- Proposition de loi (Georges Dallemagne et consorts) relative à la publicité concernant les motocyclettes, doc. n° 52 2427.
- Proposition de résolution (Georges Dallemagne et consorts) relative à l'élaboration d'un guide des émissions de dioxyde de carbone des motocyclettes et à l'instauration d'une réduction d'impôt pour les dépenses faites en vue d'acquérir une motocyclette émettant un faible taux de CO₂, doc. n° 52 2428.

D. Autres activités:

La commission a rendu les avis suivants:

- Avis sur le budget 2010:
 - Section 24 - Sécurité sociale, Partim: Victimes de guerre;
 - Section 25 - SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, Partim: Santé publique;
 - Section 25 - SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, Partim: Sécurité de la Chaîne alimentaire;
 - Section 25 - SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, Partim: Environnement;
 - Section 25 - SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, Partim: Milieu marin;
 - Section 44 - Intégration sociale, lutte contre la pauvreté et économie sociale, Partim: Intégration sociale et lutte contre la pauvreté;
 - Section 44 - Intégration sociale, lutte contre la pauvreté et économie sociale, Partim: Politique des grandes villes.

La commission a procédé à des auditions sur les sujets suivants:

- Les priorités de la présidence belge de l'Union européenne (juillet-décembre 2010):
 - avec la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale (doc. n° 52 2378/001);
 - avec le ministre du Climat et de l'Énergie (doc. n° 52 2378/008);
 - avec le secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, adjoint à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale (doc. n° 52 2378/012).

La commission a procédé aux échanges de vues suivants:

- Position de la Belgique en ce qui concerne la conférence des Nations Unies de Copenhague sur le changement climatique, doc. n° 52 2343;
- Printemps de l'Environnement: deuxième réunion de suivi (février 2010), doc. n° 52 2439;
- Le Plan National Nutrition-Santé: un état des lieux, doc. n° 52 2518;
- Quatrième enquête nationale de santé par l'Institut scientifique de Santé publique, doc. n° 52 2549;
- Le programme de réduction des pesticides et des biocides (PRPB): un état des lieux, doc. n° 52 2555.

2.1.1.2. Commissions spéciales*Commission «Achats militaires»*

La commission pour les Achats militaires dispose d'un droit de contrôle lors de procédures d'acquisition du ministère de la Défense nationale, plus particulièrement concernant les acquisitions de matériel. Elle exerce ce droit de contrôle conformément aux dispositions fixées dans un protocole administratif conclu le 15 septembre 1997 entre la Chambre des représentants et le ministre de la Défense nationale. En vertu de ce protocole, le ministre de la Défense nationale est tenu d'informer la commission des projets d'achats importants, à partir d'un montant de 1,5 million d'euros. La commission peut ensuite décider de soumettre ces dossiers d'achat à une discussion en commission. Le 15 septembre 1997, un protocole administratif a également été conclu avec le ministre de l'Économie concernant la fourniture de données relatives aux compensations économiques éventuellement associées aux achats militaires.

Au cours de la période 2009-2010, la commission n'a pas examiné de dossiers d'achat.

Commission parlementaire de Concertation

La commission parlementaire de concertation s'est réunie onze fois au cours de la session ordinaire 2009-2010.

La commission n'a été saisie formellement d'aucun conflit de compétence (application de l'article 11 de la loi du 6 avril 1995). Elle n'a pas non plus dû se prononcer sur la procédure législative à suivre.

Au cours de la période examinée, la commission parlementaire de concertation a traité trente-et-une demandes d'urgence concernant un projet de loi (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

Elle s'est par ailleurs prononcée sur huit demandes de prolongation du délai d'examen (application des articles 2, 2°, et 12, § 1^{er}, de la loi du 6 avril 1995).

Dans onze cas, la commission de concertation a fixé le délai dans lequel la Chambre des représentants avait à se prononcer (application des articles 2, 4°, et 12, § 3, de la loi du 6 avril 1995).

Enfin, la commission de concertation a recouru, à quatre reprises, à l'article 10, § 1^{er}, 3°, de la loi précitée du 6 avril 1995, lui permettant de suspendre les délais d'examen et d'évocation.

Commission de la Comptabilité

Conformément à l'article 172 du Règlement de la Chambre des représentants, la commission de la Comptabilité vérifie et apure tous les comptes de la Chambre et, sur proposition des questeurs, elle détermine le budget de la Chambre.

Elle procède également de la sorte pour les comptes et budgets établis pour le financement des partis politiques et pour la dotation des membres belges du Parlement européen.

Malgré l'introduction d'un nouveau statut pour les membres du Parlement européen, certaines dépenses restaient toujours à charge de la dotation pour les membres belges du Parlement européen, à savoir le subsidé à la caisse de Pensions et les indemnités de départ (voir doc. n° 52 2318/001).

Sur la base d'une décision du Bureau de la Chambre du 6 novembre 1984, la commission de la Comptabilité examine également les comptes et propositions budgétaires de la Cour des comptes.

Au fil des années, les compétences de la commission de la Comptabilité ont été élargies de sorte qu'elle vérifie également les budgets et les comptes des institutions bénéficiant d'une dotation énumérées ci-après:

- depuis 1993: les Comités permanents de contrôle des services de police et de renseignements;
- depuis 1997: les médiateurs fédéraux;
- depuis 2000: la Cour constitutionnelle et le Conseil supérieur de la Justice;
- depuis 2001: les Commissions de nomination pour le notariat;
- depuis 2003: la Commission de la protection de la vie privée.

La commission de la Comptabilité, qui est présidée par le président de la Chambre, s'est réunie les 28 octobre et 9 décembre 2009.

Commission spéciale «Climat et Développement durable»

Résolutions

Résolution en vue de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de Copenhague du 7 au 18 décembre 2009 (doc n° 52 2263/002-2009/2010).

Échange de vues

État des lieux au terme de la conférence des NU de Copenhague (doc n° 52 2456/001-2009/2010).

Voyage d'études

Dans le cadre de ses travaux, la Commission spéciale Climat et Développement durable a visité Copenhague les 15 et 16 mars 2010 en vue de mieux connaître la politique climatique et énergétique du Danemark, étant donné que le pays a réussi à combiner une croissance de l'activité économique (+45 %) avec une baisse des émissions de CO₂ (-13 %).

Commission de Contrôle des dépenses électorales et de la Comptabilité des partis politiques

Les missions et les compétences de la Commission de contrôle se résument ainsi:

1. contrôle du respect des dispositions légales en matière de limitation des dépenses électorales et d'origine des fonds qui y ont été affectés, par les partis politiques et les candidats individuels pour les élections des Chambres fédérales et du Parlement européen;
2. contrôle du respect par les partis politiques et leurs composantes, les listes, les candidats et les mandataires politiques, de l'obligation d'enregistrement de tout don de 125 euros et plus émanant de personnes physiques;
3. contrôle des communications officielles des membres du gouvernement fédéral et des présidents de la Chambre et du Sénat;
4. examen des rapports financiers sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes.

La Commission de contrôle a:

– pour ce qui concerne sa première mission:

a. à l'occasion de l'élection du Parlement du 7 juin 2009:

- approuvé les rapports des présidents des bureaux principaux de collège sur les dépenses électorales et l'origine des fonds qui y ont été affectés, étant entendu que les candidats qui n'avaient pas déposé leur déclaration de dépenses électorales ont été dénoncés aux parquets de Namur et Malines (doc. n° 52 2591/1);

b. en vue des élections des Chambres fédérales du 13 juin 2010:

- approuvé le projet de tableau de la ministre de l'Intérieur déterminant les maxima autorisés de dépenses électorales;
- décidé de déclarer le vade-mecum contenant le commentaire et les recommandations de la Commission de contrôle concernant l'interprétation de la législation en matière de dépenses électorales, publié le 30 avril 2007 (doc. Chambre, n° 51-3115/1 et Sénat, n° 3-2449/1), en vue des élections parlementaires fédérales du 10 juin 2007, applicable pour les élections des Chambres fédérales du 13 juin 2010;
- proposé, en ce qui concerne le contrôle des communications gouvernementales pendant la période réglementée avant les élections, de demander à tous les présidents des parlements régionaux et communautaires, ainsi qu'aux présidents des commissions communautaires de la Région de Bruxelles-Capitale, d'insister auprès de leurs organes de contrôle respectifs en matière de communications gouvernementales pour qu'ils appliquent, dans le traitement des dossiers, les mêmes critères que ceux prévus dans le protocole d'accord conclu le 5 mars 2009 pour les élections du 7 juin 2009. Tous les présidents concernés ont accédé à cette demande;

– pour ce qui concerne sa deuxième mission:

contrôlé les dons enregistrés de 125 euros et plus qui ont été faits en 2008 par des personnes physiques à des partis politiques et leurs composantes, des listes, des candidats et des mandataires politiques;

– pour ce qui concerne sa troisième mission:

25 avis sur les notes de synthèse introduites en application de l'article 4bis de la loi du 4 juillet 1989;

– pour ce qui concerne sa quatrième mission:

- approuvé dix des onze rapports financiers relatifs à la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes pour l'exercice 2008 (voir doc. n° 52 1968/1 à 3). Etant donné qu'un parti politique n'a pas déposé un rapport financier au sens de la loi dans le délai légal, la commission a décidé de retenir la dotation de ce parti pendant une période de quatre mois, de décembre 2009 à mars 2010;
 - accepté qu'à partir de l'exercice 2009, des ex-partenaires d'un cartel déposent chacun un rapport financier séparé;
 - publié les rapports financiers relatifs à la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes pour l'exercice 2009 (voir doc. n° 52 2592/1 et 2);
 - approuvé, après consultation de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, de la Cour des comptes et des partis politiques, un nouveau modèle de rapport financier;
- pour ce qui concerne l'évaluation de la législation entre autres à la suite des recommandations adressées à la Belgique par le Conseil de l'Europe (Groupe d'États contre la Corruption – GRECO):
- confié au groupe de travail Partis politiques la mission de:
- examiner la manière selon laquelle peuvent être rencontrées les recommandations que le Conseil de l'Europe – GRECO a adressées, le 15 mai 2009, à la Belgique sur la transparence du financement des partis politiques (voir le rapport d'évaluation: http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/evaluations/round3/ReportsRound3_en.asp);
 - établir les priorités éventuelles en ce qui concerne la modification d'autres parties de la législation en matière de dépenses électorales et de comptabilité des partis politiques.

Commission spéciale Mondialisation

Voir chapitre 5

Commission des Naturalisations

En date du 6 octobre 2009, la commission a tenu une réunion conjointe avec une délégation du parquet du procureur du Roi à Anvers, au sujet de la forme et du contenu des avis émis par ce parquet, en application de l'article 21 § 3, al.2 du Code de la nationalité belge.

La commission a examiné les demandes de naturalisation le 2 mars 2010.

À la suite de nouveaux éléments parvenus à la Chambre, la commission a décidé lors de sa réunion du 3 mai 2010 de retirer quelques noms à la proposition de loi doc. n° 52 2500/002–2009/2010 et de réexaminer les dossiers des requérants après une enquête complémentaire.

Les demandes acceptées par la commission ont été adoptées par la Chambre en séance plénière le 6 mai 2010.

La publication au Moniteur Belge a eu lieu le 15 juin 2010.

Commission des Pétitions

L'article 28 de la Constitution consacre le droit de pétition en Belgique. En vertu de celui-ci, "chacun a le droit d'adresser aux autorités publiques des pétitions signées par une ou plusieurs personnes". L'article 57 de la Constitution, qui le complète, stipule que "(...) chaque Chambre a le droit de renvoyer aux ministres les pétitions qui lui sont adressées. Les ministres sont tenus de donner des explications sur leur contenu, chaque fois que la Chambre l'exige".

L'article 142 du Règlement de la Chambre dispose que le Président de la Chambre transmet une pétition à la commission des Pétitions ou à la commission qui est compétente pour la matière à laquelle se rapporte la pétition. Le Président peut également décider de la soumettre à la Chambre.

Ainsi qu'il est prévu par l'article 143 du Règlement, la commission des Pétitions peut renvoyer une pétition qui lui a été transmise au ministre compétent, au Collège des médiateurs fédéraux ou à une autre commission de la Chambre. Elle peut également décider de soumettre la pétition à la Chambre ou de la classer.

Au cours de la session 2009-2010, la commission a reçu 4 pétitions, qu'elle a transmises aux différentes commissions compétentes.

Ombudspromoteurs

L'article 38 du Règlement de la Chambre énonce que chaque commission permanente nomme un ombudspromoteur qui est chargé d'assurer le suivi, au sein de la commission permanente, des travaux du Collège des médiateurs fédéraux qui relèvent de sa compétence, ainsi que des pétitions qui lui sont transmises par la commission des Pétitions. Chaque commission permanente a désigné un ombudspromoteur.

Rapport annuel des médiateurs fédéraux

Les médiateurs fédéraux ont été créés par la loi du 22 mars 1995 instaurant des médiateurs fédéraux. Cette loi a été modifiée en 2004 en ce qui concerne la procédure à suivre pour le renouvellement ou le remplacement des médiateurs. Les médiateurs sont nommés par la Chambre des représentants pour un mandat de six ans, renouvelable une seule fois.

Les médiateurs fédéraux ont pour mission d'examiner si le fonctionnement de l'administration est conforme aux principes de bonne administration. Ils essayent de trouver des solutions concrètes aux problèmes des citoyens et assument une mission de conciliation entre ce dernier et les autorités administratives. En se basant sur les constatations faites dans le cadre de leur mission, ils font rapport à la Chambre sur le fonctionnement de l'administration et formulent des recommandations. Les médiateurs publient un rapport annuel qui est discuté au sein de la commission des Pétitions, conformément à l'article 144, alinéa 2, du Règlement de la Chambre.

Le rapport annuel 2009 a été remis officiellement au Président de la Chambre le 30 mars 2010.

Commission des Poursuites

La commission n'a pas dû émettre des avis pour la séance plénière.

*Commission spéciale du Règlement et de la Réforme du travail parlementaire**A. Principales propositions de modifications du Règlement adoptées en commission spéciale:*

aucune proposition de modification du Règlement principale n'a été adoptée.

B. Autres propositions de modifications du Règlement adoptées en commission spéciale:

aucune autre proposition de modification du Règlement n'a été adoptée.

C. Propositions dont l'examen a été entamé ou poursuivi:

- Proposition (Zoé Genot, Stefaan Van Hecke, Juliette Boulet, Meyrem Almaci, Muriel Gerkens, Fouad Lahssaini, Georges Gilkinet) visant à modifier l'article 11 du Règlement de la Chambre des représentants concernant la reconnaissance des groupes politiques, doc. n° 52 314/1.
- Proposition (Zoé Genot, Stefaan Van Hecke, Muriel Gerkens, Juliette Boulet, Tinne Van der Straeten, Wouter De Vriendt, Georges Gilkinet, Philippe Henry, Meyrem Almaci) visant à modifier le Règlement de la Chambre des représentants en vue d'assurer le respect d'un Code de déontologie régissant les services fournis aux citoyens par les membres de la Chambre des représentants, doc. n° 52 315/1.
- Proposition (Bruno Stevenheydens) de modification du Règlement de la Chambre des représentants en ce qui concerne les réponses aux questions écrites et orales, doc. n° 52 465/1.
- Proposition (Jan Mortelmans, Koen Bultinck, Guy D'haeseleer, Bert Schoofs) de modification du Règlement de la Chambre des représentants en vue de supprimer la motion pure et simple, doc. n° 52 561/1.
- Proposition (Gerolf Annemans, Koen Bultinck, Rita De Bont) de modification de l'article 40 du Règlement de la Chambre des représentants en vue de limiter les vacances parlementaires à quatre semaines, doc. n° 52 617/1.
- Proposition (Hagen Goyvaerts, Koen Bultinck, Jan Mortelmans, Bert Schoofs) de modification du Règlement de la Chambre des représentants relative à l'ordre dans les tribunes, doc. n° 52 799/1.
- Proposition (Filip De Man, Jan Mortelmans, Bert Schoofs) de modification du Règlement de la Chambre des représentants en vue de supprimer le Compte rendu analytique, doc. n° 52 805/1.
- Proposition (Hilde Vautmans, Herman De Croo, Bart Tommelein) visant à instituer une commission spéciale chargée d'évaluer la politique menée en matière de protection de la vie privée, doc. n° 52 934/1.
- Proposition (Hilde Vautmans) de modification du Règlement de la Chambre des représentants en ce qui concerne les questions orales posées en commission, doc. n° 52 1424/1.
- Proposition (Hilde Vautmans, Daniel Bacquelaire, François Bellot, Georges Dallemagne, Patrick De Groote, Martine De Maght, Wouter De Vriendt, André Flahaut, Luc Goutry, Jo Vandeurzen) de modification de l'article 75 du Règlement de la Chambre des représentants en ce qui concerne le nombre de membres autorisés à signer une proposition, doc. n° 52 1865/1.

D. Autres activités:

La commission a, dans le cadre de l'examen de la proposition de modification du Règlement visant à instituer une commission spéciale chargée d'évaluer la politique menée en matière de protection de la vie privée, déposée par Mme Vautmans et MM. De Croo et Tommelein (doc. n° 52 934/1), adressé aux assemblées parlementaires membres du CERDP (Centre européen de recherche et de documentation parlementaires) un questionnaire portant sur la prise en compte du problème de la protection de la vie privée par les parlements nationaux, auquel 19 parlements nationaux ont répondu.

Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du comité permanent de Contrôle des services de police (Comité P)

Les réunions de la commission spéciale se tiennent à huis clos.

Au cours de la session 2009-2010, la commission spéciale s'est réunie sous la présidence de M. François-Xavier de Donnea.

Le rapport d'activités et le rapport d'observatoire 2008 du Comité permanent de contrôle des services de police ainsi que le rapport annuel 2008 du Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité ont été examinés en réunion commune avec la commission chargée du suivi du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité du Sénat, en application de l'article 66bis, § 3, 1°, de la loi du 18 juillet 1991 organique du contrôle des services de police et de renseignements et de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace.

Lors des autres réunions, la commission a procédé à l'examen de rapports sur différentes enquêtes de contrôle qui lui ont été transmis par le Comité permanent de contrôle des services de police en exécution de l'article 8, alinéa 2, de la loi précitée du 18 juillet 1991.

Le mandat des membres du Comité P a expiré le 2 février 2010. Un appel aux candidats pour la nomination des membres effectifs du Comité P est paru au *Moniteur belge* le 22 octobre 2009.

Lors de sa séance plénière du jeudi 10 décembre 2009, la Chambre a nommé les cinq nouveaux membres du Comité P, à savoir:

- M. Bart Van Lijsebeth, président;
- M. Guy Cumps, vice-président;
- M. Herman Daens, membre effectif;
- Mme Diane Reynders, membre effectif;
- M. Emile Dejihansart, membre effectif.

Les nouveaux membres du Comité P ont prêté serment le 3 février 2010.

Le 28 janvier 2010, la Chambre a adopté la proposition de loi (Doc 52 2171/001) déposée par M. François-Xavier de Donnea et consorts modifiant la loi organique du 18 juillet 1991 du contrôle des services de police et de renseignement et de l'Organe de coordination de la menace. La proposition vise à améliorer l'organisation et le fonctionnement internes des Comités permanents P et R et à garantir la continuité de leur fonctionnement lors du départ anticipé d'un membre effectif. C'est ainsi que la proposition prévoit la nomination de deux suppléants par membre effectif et qu'elle porte de cinq à six ans le mandat des membres effectifs. Elle supprime également la limitation à deux fois de la possibilité de renouvellement du mandat des membres effectifs des comités permanents.

Le Sénat a adopté le projet de loi le 1^{er} avril 2010 et la loi est parue au *Moniteur belge* le 17 juin 2010.

Commission spéciale chargée d'examiner la crise financière et bancaire

L'une des recommandations formulées par la commission spéciale de suivi chargée d'examiner la crise financière et bancaire créée en décembre 2008 par la Chambre et le Sénat (voir rapport annuel S.E. 2008-2009, p. 103) concernait l'instauration d'une commission spéciale chargée de suivre la crise financière et d'exécuter les recommandations adoptées par le Parlement ainsi que les conclusions respectives du comité Lamfalussy et du rapport "de Larosière". Les rapports d'autres parlements nationaux sur des aspects de la crise liés à la situation dans notre pays devaient également être abordés dans le cadre de ce suivi. La commission de suivi était tenue, en outre, de respecter le calendrier effectif prévu pour réaliser les réformes recommandées.

Lors de sa séance plénière du 18 juin 2009, le Sénat a souscrit à la création de cette commission de suivi, et la Chambre lui a emboîté le pas le 25 juin 2009. La Commission spéciale de suivi a été installée le 21 octobre 2009.

Elle se composait de onze membres et d'autant de suppléants, désignés par la Chambre parmi ses membres, suivant la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques, et de dix membres et d'autant de suppléants, désignés par le Sénat parmi ses membres, suivant la même règle.

Pour ses travaux, la commission s'est basée sur un tableau rédigé par les groupes politiques reprenant les recommandations formulées par la première commission et la question de leur mise en œuvre concrète.

Dans ce cadre, on renverra aux projets de loi suivants qui ont été examinés et adoptés dans les commissions permanentes compétentes respectives (la commission des Finances et du Budget et la commission chargée des problèmes de droit commercial et économique) et qui concrétisent l'exécution d'un certain nombre de recommandations:

- le projet de loi visant à compléter les mesures de redressement applicables aux entreprises relevant du secteur bancaire et financier (doc. n° 2406/001), adopté par la Chambre le 25 mars 2010;
- le projet de loi complétant, en ce qui concerne les voies de recours, la loi du 2 juin 2010 visant à compléter les mesures de redressement applicables aux entreprises relevant du secteur bancaire et financier (doc. n° 2407/001), adopté par la Chambre le 25 mars 2010;
- le projet de loi modifiant la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, ainsi que la loi du 22 février 1998 fixant le statut organique de la Banque Nationale de Belgique, et portant des dispositions diverses (doc n° 2408/001), adopté par la Chambre le 25 mars 2010;
- le projet de loi visant à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées et les entreprises publiques autonomes et visant à modifier le régime des interdictions professionnelles dans le secteur bancaire et financier (doc. n° 52 2336/001), adopté par la Chambre le 11 février 2010.

Dans le cadre de sa mission, la commission a procédé, le 1^{er} février 2010, à un échange de vues avec M. Didier Reynders, vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles, et a ensuite organisé une série d'auditions auxquelles ont été conviées les personnes suivantes:

- M. Guy Quaden, gouverneur de la Banque nationale de Belgique (26 février 2010);
- MM. Georges Hübner (Ulg), Michel Massart (ULB) et Ludo Swolfs, réviseur d'entreprises honoraire, anciens experts de la commission spéciale (initiale) chargée d'examiner la crise financière et bancaire (5 mars 2010);
- M. Jean-Paul Servais, président de la CBFA (5 mars 2010, à huis clos);
- MM. Pierre Mariani, administrateur délégué et président du comité de direction de Dexia SA,

- et Stefaan Decraene, président du comité de direction de Dexia Banque Belgique (8 mars 2010);
- M. Jan Vanhevel, CEO, KBC (12 mars 2010, à huis clos);
 - M. Herman Daems, président du conseil d'administration, BNP-Paribas Fortis (12 mars 2010);
 - M. Jean-Laurent Bonnafé, CEO, BNP-Paribas Fortis (12 mars 2010);
 - M. Filip Dierckx, CEO et vice-président du comité de direction, BNP-Paribas Fortis (12 mars 2010);
 - M. Bernard Thiry, président du comité de direction, Ethias (12 mars 2010);
 - M. Hans Verstraete, membre du conseil d'administration, Ethias (12 mars 2010).

Commission du suivi des missions à l'étranger

La commission du suivi des missions à l'étranger est composée de 8 sénateurs et de 10 députés. Au cours de la période 2009-2010, son président était M. Francis Delpérée (S) et son vice-président était M. Ludwig Vandenhove (Ch).

Cette commission est, en fait, une extension de la commission du suivi des missions à l'étranger du Sénat, créée en exécution des recommandations de la commission Rwanda (Sénat) en 1997 et restée purement sénatoriale jusqu'en juillet 2008.

Dans cette commission, le ministre de la Défense commente, à huis clos, les missions à l'étranger auxquelles participent des militaires belges. La commission approfondit les aspects techniques du déroulement de ces missions, en particulier en ce qui concerne les règles d'engagement (rules of engagement).

Au cours de la période 2009-2010, cette commission s'est réunie cinq fois.

Commission spéciale chargée d'examiner les conditions de sécurité du rail en Belgique à la suite du dramatique accident survenu à Buizingen

En date du 25 février 2010, la Chambre des représentants a adopté en séance plénière une proposition visant à instituer une commission spéciale chargée d'examiner les conditions de sécurité du rail en Belgique à la suite du dramatique accident survenu à Buizingen.

La commission spéciale a été chargée des missions suivantes:

- évaluer les mesures prises depuis 1982 (accident de train à Aalter) en matière de sécurité du rail, en particulier en ce qui concerne l'infrastructure, le matériel roulant et les ressources humaines;
- examiner les décisions concernant les investissements et les budgets y afférents (matériel roulant, infrastructure et ressources humaines) dans le domaine de la sécurité du rail en Belgique depuis 1982;
- évaluer la planification, l'exécution et la mise en œuvre de ces décisions et de les comparer avec celles prises dans d'autres pays européens;
- examiner les répercussions de la réglementation européenne, des versions successives de l'ETCS et des procédures d'homologation sur les décisions prises en matière de sécurité du rail en Belgique;
- formuler des recommandations;
- déposer un rapport, dont les conclusions et les recommandations seront, après un débat en séance plénière, soumises au vote dans les quatre mois qui suivent sa création;
- après l'adoption de ces conclusions et recommandations, poursuivre les travaux afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ces dernières.

La commission se composait de onze membres permanents et d'autant de suppléants, désignés par la Chambre des représentants parmi ses membres, suivant la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques. Les autres groupes politiques ont pu chacun désigner un membre qui pouvait participer, sans droit de vote, aux travaux de la commission spéciale.

La commission se composait des membres effectifs suivants: MM. Roel Deseyn et Jef Van den Bergh pour le CD&V, M. François Bellot et Mme Valérie De Bue pour le MR, Mmes Camille Dieu et Linda Musin pour le PS, M. Ludo Van Campenhout pour l'Open Vld, M. Jan Mortelmans pour le VB, M. David

Geerts pour le sp.a, M. Ronny Balcaen pour Ecolo-Groen ! et M. David Lavaux pour le cdH. Les membres sans voix délibérative étaient M. Patrick De Grootte pour la N-VA et M. Paul Vanhie pour la LDD.

La commission a été présidée par M. François Bellot. La commission a désigné M. Jef Van den Bergh comme premier vice-président et M. David Lavaux comme deuxième vice-président.

Elle a décidé de s'adjoindre les services de trois experts pour l'assister dans le traitement et la synthèse des documents et ainsi lui apporter une expertise dans les matières économiques et financières liées au secteur ferroviaire ainsi qu'une expertise technique en matière de transport et d'infrastructure ferroviaires.

Les experts retenus ont été:

- M. Bart Van der Hertten, fonctionnaire à la Région flamande;
- M. Patrick Lafontaine, Senior Project Manager chez Electrabel GDF Suez;
- M. Eddy Van de Voorde, Professeur à l'UFSIA.

En ce qui concerne les travaux de la commission, on peut distinguer d'une part les réunions au cours desquelles la commission s'est penchée sur son propre fonctionnement et sur la méthodologie de travail et d'autre part les auditions devant permettre à la commission et au collège d'experts de rassembler des informations détaillées et les données nécessaires pour cerner tous les aspects de la problématique de la sécurité du rail en Belgique.

Les personnes suivantes ont été entendues au cours des auditions: Paul Boydens (Infrabel), Noel Dalla Bella et Piet Crutelle (SNCB), Gérard Gelmini et Jos Digneffe (CGSP-Cheminots), Dominique Dalne et Luc Piens (CSC-Transcom), Roland Vermeulen et Filoteao Africano (SLFP-Chemins de fer), Luc Michel et Luc Pauwels (Syndicat indépendant pour Cheminots), Umberto Lisboa Lebeau (conducteur de train), Jean-Marie Wilmet (conducteur de TGV), Marcel Sestre (ancien responsable de la formation de chauffeurs de trains), Kees Smilde (TreinTramBus), Gianni Tabbone (Navetteurs.be), Francis Verhees (Comité consultatif des usagers de la SNCB), Pierre Havelange (Association des Clients des Transports Publics), Inge Vervotte (ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques), Marc Descheemaeker (administrateur délégué de la SNCB), Luc Lallemand (administrateur délégué d'Infrabel), Jannie Haek (administrateur délégué de la SNCB-Holding), Arthur Mercier (Syndicat Autonome des Conducteurs de Train), Jean-Paul Tousseyn (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale), Frank Windmolders (SNCB-Technics), Jean-Luc Marres et Kellee Smet (Corporate Prevention Service), Christiaan Dobbelaere et Christian Delaere (Service interne pour la Prévention et la Protection au travail de la SNCB), Jean-Marc Monfils et Guido Herman (médiateurs du groupe SNCB), Rob Rumping et Jane Rajan (European Railway Agency), Éric Fontanel (UNIFE, Association of the European Rail Industry), Enrico Grillo Pasquarelli, Christian Faure et Patrizio Grillo (Commission européenne, DG Move), Patrick Lafontaine (expert de la commission spéciale), Pierre Forton, André Latruwe et Joan Peeters (SPF Mobilité et Transports), Henk Pongers et Ron Damstra (Onderzoeksraad voor Veiligheid – Pays-Bas).

La dernière réunion de la commission spéciale s'est tenue le 3 mai 2010. Suite à la dissolution des Chambres intervenue le 6 mai 2010, la commission spéciale n'a pas pu terminer ses travaux et déposer son rapport.

2.1.1.3. Comités d'avis

Comité d'avis chargé des Questions européennes

Voir chapitre 5

Comité d'avis pour les Questions scientifiques et technologiques

Le 24 novembre 2009, le Comité d'avis pour les Questions scientifiques et technologiques a auditionné M. Laurent Ghys (Service d'information scientifique et technique – SIST) à propos de la pharmacogénomique et de la médecine personnalisée.

Le 9 février et les 16 et 23 mars 2010, le Comité d'avis pour les Questions scientifiques et technologiques a examiné et approuvé une proposition de texte martyr d'une résolution relative à la médecine personnalisée (voir doc. n° 52 2569/1 – Proposition de résolution relative à la médecine personnalisée et aux défis pour notre système de soins de santé).

Comité parlementaire chargé du suivi législatif

Constitution et mission

Le Comité parlementaire chargé du suivi législatif a été institué par la loi du 25 avril 2007. Il se compose de 11 députés et de 11 sénateurs et compte autant de membres permanents que de membres suppléants.

Il exerce sa mission d'évaluation sur la base des documents suivants:

- les requêtes qui peuvent être adressées au Comité et qui mentionnent l'inadéquation de lois en vigueur depuis au moins trois ans et les difficultés qu'engendre leur application;
- les rapports annuels envoyés aux Chambres législatives;
- le rapport envoyé au Comité par le procureur général près la Cour de cassation et le Collège des procureurs généraux dans le courant du mois d'octobre. Ce rapport comporte un relevé des lois qui ont posé des difficultés d'application ou d'interprétation pour les cours et tribunaux. Il est publié chaque année sous la forme d'un document parlementaire (doc. 52 0844/001 à 3);
- les arrêts de la Cour constitutionnelle pertinents dans le cadre de sa mission, que le Comité examine mensuellement.

Activités

Le Comité a été installé le 20 janvier 2010 sous la présidence des présidents de la Chambre et du Sénat.

Le Comité a établi un règlement d'ordre intérieur qui doit encore recueillir l'aval de la Chambre et du Sénat.

Comité d'avis pour l'Emancipation sociale

Le comité d'avis pour l'Emancipation sociale a consacré ses réunions des 28 octobre et 18 novembre 2009 et 13 janvier 2010 à l'examen de la dimension de genre dans le budget fédéral et plus particulièrement à l'état de l'implémentation de la loi du 12 janvier 2007, laquelle prévoit l'analyse de l'impact en matière de genre des dispositions budgétaires.

Le 23 février 2010, les priorités de la Présidence belge de l'Union européenne ont été présentées par la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, au cours d'une réunion commune avec le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes du Sénat.

Conférence de la présidence Suédoise de l'Union européenne

Mmes Déom (PS) et Dierick (CD&V) ont participé à la conférence organisée les 12 et 13 novembre 2009 à Stockholm par la présidence suédoise de l'Union européenne.

54ème session de la Commission de l'ONU pour le statut de la femme

Mmes Déom (PS), Colen (Vlaams Belang), présidente, et Staelraeve (Open VLD) ont participé à la 54ème session de la Commission de l'ONU pour le statut de la femme, qui se tenait à New York du 1er au 11 mars 2010 :

- Mme Valérie Deom y a pris la parole le 8 mars 2010 dans le cadre du panel IV consacré à l'autonomisation économique des femmes dans le contexte de la crise économique et financière globale ;
- Mme Sofie Staelraeve y a pris la parole le 11 mars 2010 dans le cadre du panel VI consacré au thème de la violence contre les femmes ;

– Mme Alexandra Colen y a pris la parole le 11 mars 2010 dans le cadre du panel VII consacré au statut évolutif et au rôle des mécanismes nationaux pour l'égalité de genre.

2.1.1.4. Groupes de travail

Groupe de travail «Fonds belge de survie» («FBS»)

Le lundi 18 janvier 2010, le Groupe de travail a tenu son assemblée annuelle, en exécution de la loi du 9 février 1999 créant le Fonds belge de survie.

Les représentants de la DGCD ont, pour chacun des 5 points suivants, fait un exposé et répondu à des questions:

1. Rapport d'activité 2008.
2. Nouvelle loi créant un "Fonds belge pour la sécurité alimentaire" (voir *Moniteur belge* du 11 février 2010, erratum *Moniteur belge* du 19 février 2010).
3. Projet d'arrêté d'exécution.
4. Projet de nouvelle note stratégique.
5. Mécanisme de sélection des pays.

Groupe de travail «Fraude fiscale»

La séance plénière de la Chambre du 14 mai 2009 avait pris connaissance du rapport de la commission d'enquête sur la grande fraude fiscale et avait souscrit aux constatations et aux 108 recommandations formulées par la commission d'enquête.

Dans sa recommandation n° 107, la commission recommandait qu'un groupe de travail (composé de membres de la commission des Finances et du Budget et de la Justice) s'attache à traduire en texte de loi les recommandations qui nécessitent des modifications législatives.

Au cours de sa réunion du 15 juillet 2009, la conférence des présidents a décidé de constituer un groupe de travail composé de 11 membres. Le secrétaire d'État à la Coordination de la lutte contre la fraude, adjoint au ministre de la Justice et le secrétaire d'État à la modernisation du SPF Finances, à la Fiscalité environnementale et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances ont souhaité participer aux travaux de ce groupe de travail.

Le 7 octobre 2009, le groupe de travail s'est réuni pour la première fois et M. François-Xavier de Donnea a été désigné président à l'unanimité. MM. Van der Maelen, Van Biesen et Brotcorne ont été désignés comme vice-présidents; MM Van Hecke, Terwingen et Mathot ont été désignés comme rapporteurs.

Au cours de la réunion du 9 novembre 2009, le secrétaire d'État à la Coordination de la Lutte contre la fraude ainsi que le secrétaire d'État à la Modernisation du SPF Finances à la Fiscalité environnementale et à la Lutte contre la Fraude fiscale ont fait un exposé sur les mesures anti-fraude décidées lors du conclave budgétaire.

Au cours de la même séance, le groupe de travail a également examiné le rapport sur la Charte du Contribuable établi par 4 experts désignés par le Secrétaire d'État à la Modernisation du SPF Finances à la Fiscalité environnementale et à la Lutte contre la Fraude fiscale.

Le groupe de travail a également établi une liste des propositions de loi à soumettre au Conseil d'État, à la Cour des comptes et à la Commission de la protection de la vie privée.

Le 4 décembre 2009 et le 8 janvier 2010, le groupe de travail a procédé à un échange de vues avec le ministre de la Justice sur les recommandations de la commission d'enquête relatives au fonctionnement de la justice et à la collaboration entre la justice et le fisc.

Le 22 janvier 2010, le groupe de travail a entendu des représentants de la Cour des comptes sur le rapport établi par la Cour concernant des mesures spécifiques de lutte contre la fraude fiscale.

Au cours de sa réunion du 22 février 2010, le groupe de travail a examiné les avis rendus par le Conseil d'État sur les propositions de loi.

Le 19 mars 2010, le groupe de travail a eu un échange de vues avec le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur la problématique du secret bancaire.

Groupe de travail en vue de réglementer l'exercice de la psychologie clinique, la sexologie clinique, l'orthopédagogie clinique et en vue de réglementer le titre professionnel particulier de psychothérapeute

La commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société a décidé de constituer en son sein, sous la présidence de M. Luc Goutry, un groupe de travail en vue de réglementer l'exercice de la psychologie clinique, la sexologie clinique, l'orthopédagogie clinique et en vue de réglementer le titre professionnel particulier de psychothérapeute.

Le groupe de travail a entamé l'examen des propositions de loi suivantes:

Propositions de loi jointes:

- Proposition de loi (Yvan Mayeur et consorts) modifiant, en ce qui concerne l'exercice des professions de la santé mentale, l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé (doc. n° 52 1126);
- Proposition de loi (Luc Goutry et consorts) modifiant l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé en vue de la réglementation de l'exercice de la psychologie clinique, de la sexologie clinique et de l'orthopédagogie clinique (doc. n° 52 1357);
- Proposition de loi (Yolande Avontroodt, Katia della Faille de Leverghem et Hilde Vautmans) modifiant l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé en ce qui concerne l'exercice de la psychothérapie (doc. n° 52 1604).

Groupe de travail «Responsabilité de l'État pour les actes du législateur»

Au cours de la session ordinaire 2009-2010, le groupe de travail "Responsabilité de l'État pour les actes du législateur" présidé par M. François-Xavier de Donnea a organisé des auditions à la suite de l'avis sur la "Responsabilité de l'État pour les actes du législateur" (doc. 52 1627/2008-2009) rendu en septembre 2008, à la demande de la Conférence des présidents, par Me Johan Verbist et Me Pierre Van Ommeslaghe, avocats près la Cour de Cassation.

Le groupe de travail a entendu les professeurs Hendrik Vuye (FUNDP) et Sébastien Van Drooghenbroeck (FUSL) le 22 mars 2010, et MM. Jean-François Leclercq et Patrick Duinslager (respectivement procureur général et avocat général près la Cour de Cassation) ainsi que M. André Alen (professeur à la KU Leuven et juge à la Cour constitutionnelle) le 19 avril 2010.

Le groupe de travail a décidé de rédiger des conclusions au terme de ces auditions mais la dissolution des Chambres a mis fin aux travaux.

2.1.2. Conseil d'État

Tout avant-projet de loi doit être soumis à l'avis du Conseil d'État par le gouvernement, qui peut également demander l'avis sur tout amendement ou proposition de loi.

Le président de la Chambre peut inviter la section de législation du Conseil d'État à rendre un avis motivé sur le texte de tout projet ou proposition de loi, ou de tout amendement à ces projets et propositions, dont la Chambre est saisie. Le président prend éventuellement l'avis de la Conférence des présidents.

Le président de la Chambre est tenu de demander un avis sur les propositions de loi et sur les amendements à des projets ou propositions de loi lorsqu'au moins 50 membres ou la majorité des membres d'un groupe linguistique en font la demande.

Au cours de la session ordinaire 2009-2010, l'avis du Conseil d'État a été sollicité à 21 reprises concernant 20 propositions de loi et un amendement.

2.1.3. Cour constitutionnelle

Le président de la Chambre peut, à la requête de deux tiers des membres de l'assemblée, introduire auprès de la Cour constitutionnelle, un recours en annulation d'une loi, d'un décret ou d'une ordonnance pour cause de violation:

- des règles qui sont établies par la Constitution ou en vertu de celle-ci pour déterminer les compétences respectives de l'État, des Communautés et des Régions;
- des articles du titre II «Des Belges et de leurs droits» et des articles 170, 172 et 191 de la Constitution.

Au cours de la session ordinaire 2009-2010, le président de la Chambre n'a pas introduit de recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle.

Le président de la Chambre peut aussi adresser un mémoire à la Cour constitutionnelle dans les 45 jours de la réception des notifications de recours en annulation ou des décisions de renvoi. Au cours de la session ordinaire 2009-2010, cela n'a pas été fait.

Le Service juridique de la Chambre élabore à l'attention de la Conférence des présidents et des présidents de commission des notes hebdomadaires sur les arrêts de la Cour constitutionnelle qui annulent ou déclarent inconstitutionnelles des dispositions législatives. Ces notes sont également publiées sur le site web de la Chambre.

En outre, le Service juridique dresse des tableaux récapitulatifs des réactions législatives à des arrêts d'annulation ou de déclaration d'inconstitutionnalité de la Cour constitutionnelle. Ces tableaux sont mis à jour et communiqués tous les six mois au gouvernement.

2.2. CONTROLE PARLEMENTAIRE

2.2.1. Contrôle budgétaire

Cour des Comptes

La Cour des comptes a des compétences administratives et juridictionnelles et est tenue d'informer le Parlement en matière de finances publiques.

A ce dernier titre, elle transmet au Parlement:

- le Compte général de l'État, accompagné d'un Cahier d'observations, complété de rapports particuliers;
- des observations relatives aux délibérations prises en Conseil des ministres autorisant l'engagement, l'ordonnancement et le paiement des dépenses au-delà de la limite des crédits budgétaires ou, en l'absence des crédits, à concurrence du montant fixé par la délibération (article 70 de la loi du 22 mai 2009 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'État fédéral). Au cours de la session ordinaire 2009-2010, la Cour a fait parvenir trois observations de ce type. Elles ont été transmises aux membres de la commission des Finances et du Budget et des commissions directement concernées par les délibérations;
- des exposés au sujet des délibérations prises par le Conseil des ministres, conformément aux dispositions des articles 14 et 17 de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes. Au cours de la session écoulée, aucune délibération n'a donné lieu à un exposé de la Cour.

La Cour des comptes relève, du point de vue de son organisation, de la Chambre des représentants.

Les membres et les greffiers de la Cour des comptes sont nommés tous les six ans par la Chambre des représentants (article 1^{er} de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes, modifiée par la loi du 22 mai 2003).

2.2.2. Contrôle administratif

Collège des médiateurs fédéraux

Les médiateurs fédéraux ont été créés par la loi du 22 mars 1995 instaurant des médiateurs fédéraux. Cette loi a été modifiée en 2004 en ce qui concerne la procédure à suivre pour le renouvellement ou le remplacement des médiateurs. Les médiateurs sont nommés par la Chambre des représentants pour un mandat de six ans, renouvelable une seule fois.

Les médiateurs fédéraux ont pour mission d'examiner si le fonctionnement de l'administration fédérale est conforme aux principes de bonne administration. Ils essaient de trouver des solutions concrètes aux problèmes des citoyens et assument une mission de conciliation entre ces derniers et les autorités administratives fédérales. En se basant sur les constatations faites dans le cadre de leur mission, ils font rapport à la Chambre sur le fonctionnement de l'administration et formulent des recommandations. Les médiateurs publient un rapport annuel qui est discuté au sein de la commission des Pétitions.

Le 30 mars 2010, les médiateurs fédéraux ont remis officiellement leur rapport annuel au Président de la Chambre.

2.3. MISSIONS SPÉCIALES DE LA CHAMBRE

2.3.1. Nomination des membres et des greffiers de la Cour des comptes

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 29 octobre 1846 organique de la Cour des comptes, la Chambre des représentants nomme les membres et les greffiers de la Cour des comptes.

À la suite de la mise à la retraite de M. Franki Vanstapel, premier président de la Cour des comptes, la Chambre a été amenée à nommer un nouveau président de la Chambre néerlandaise au cours de la session ordinaire 2009-2010.

Le 12 novembre 2009, l'assemblée plénière a nommé M. Ignace Desomer président de la Chambre néerlandaise.

Le départ du premier président de la Cour des comptes, M. Vanstapel, a pour conséquence que le président de la Chambre française de la Cour des comptes, M. Philippe Roland, porte le titre de premier président de la Cour des comptes. Il a prêté serment entre les mains du Roi le 21 septembre 2009.

À la suite de la nomination de M. Desomer, la Chambre a procédé à la nomination d'un conseiller de la Chambre néerlandaise de la Cour des comptes.

Le 22 décembre 2009, l'assemblée plénière a nommé M. Rudy Moens en qualité de conseiller.

2.3.2. Nomination des juges de la Cour constitutionnelle

À la suite de la mise à la retraite d'un juge francophone, un appel à candidatures pour la fonction de juge dans le groupe linguistique français de la Cour constitutionnelle a été publié au *Moniteur belge* du 22 janvier 2010.

Étant donné que le dernier juge nommé avait été présenté par le Sénat, la présentation d'une liste de deux candidats revenait à la Chambre en vertu de l'alternance instaurée par l'article 32, alinéa 1^{er}, de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle.

La fonction était à pourvoir conformément à l'article 34, § 1^{er}, alinéa 1^{er} de la loi spéciale précitée (juge ayant des antécédents juridiques).

Lors de l'assemblée plénière du 11 mars 2010, la Chambre a présenté M. Pierre Nihoul et Mme Marie-Françoise Rigaux en qualité respectivement de premier candidat et de deuxième candidat.

M. Pierre Nihoul a été nommé juge par arrêté royal du 18 avril 2010.

2.3.3. Nomination des membres du Comité permanent de contrôle des services de police

Le mandat des membres du Comité permanent de contrôle des services de police (Comité permanent P) a expiré le 2 février 2010.

Un appel à candidatures en vue de la nomination des membres effectifs du Comité permanent P a été publié au *Moniteur belge* du 22 octobre 2009.

L'assemblée plénière du 10 décembre 2009 a nommé M. Bartholomeus Van Lijsebeth en qualité de président, M. Guy Cumps en qualité de vice-président et Mme Diane Reynders et MM. Emile Dejehearts et Herman Daens en qualité de membres effectifs.

Ils ont prêté serment entre les mains du président de la Chambre le 3 février 2010.

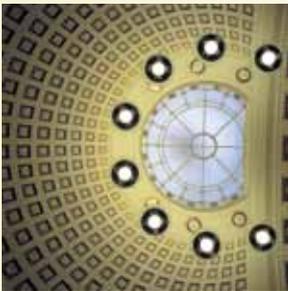
Il sera procédé à la nomination des membres suppléants au cours de la session 2010-2011.

2.3.4. Autres institutions

En ce qui concerne les autres institutions pour lesquelles la Chambre est investie de missions spéciales, il n'a été procédé à aucune nomination ni présentation au cours de la session ordinaire 2009-2010.

Il s'agit, pour mémoire, des institutions suivantes:

- le Conseil d'État;
- la commission de la Protection de la vie privée;
- les médiateurs fédéraux;
- le centre d'Information et d'Avis sur les organisations sectaires nuisibles;
- les commissions de nomination pour le notariat.



CHAPITRE 3

Organisation de la chambre

3. ORGANISATION DE LA CHAMBRE

3.1. GESTION DE LA CHAMBRE

3.1.1. Organes de gestion

3.1.1.1. Bureau (Rgt. art. 3 à 9)

Composition

Au début de chaque session, les membres du Bureau sont élus par l'assemblée plénière parmi les membres de la Chambre.

Le Bureau se compose:

- du président;
- de cinq vice-présidents au plus;
- de quatre secrétaires au plus;
- des présidents des groupes politiques reconnus comptant plus de 12 membres (assimilés aux vice-présidents);
- des présidents des groupes politiques reconnus comptant moins de 12 membres (assimilés aux secrétaires);
- de l'ancien ou des anciens président(s) de la Chambre.

Au cours de la session 2009-2010, le Bureau était composé comme suit:

Président de la Chambre: M. Patrick Dewael;

Première vice-présidente de la Chambre: Mme Corinne De Permentier;

Deuxième vice-président de la Chambre: M. André Flahaut;

Vice-présidents de la Chambre: Mme Mia De Schamphelaere, M. Filip De Man, M. Dirk Van der Maelen.

Présidents des groupes politiques comptant plus de 12 membres:

CD&V:.....M. Servais Verherstraeten;

MR:.....M. Daniel Bacquelaire;

PS:.....M. Thierry Giet;

Open Vld:Mme Hilde Vautmans;

VB:.....M. Gerolf Annemans;

sp.a:M. Bruno Tobback;

Ecolo-Groen!:Mme Muriel Gerkens.

Secrétaires de la Chambre:

Mme Maggie De Block;

Mme Camille Dieu;

Mme Tinne Van der Straeten;

M. Philippe Collard.

Ancien président de la Chambre: M. Herman De Croo.

Présidents des groupes politiques comptant moins de 12 membres:

cdH: M. Christian Brotcorne;
LDD: M. Jean Marie Dedecker;
N-VA: M. Jan Jambon.

Compétence

Le Bureau, qui est l'organe dirigeant de la Chambre, a une compétence générale de gestion. Dans ce cadre, il arrête les statuts des membres, du personnel et des organes de la Chambre, il nomme et révoque les membres du personnel.

Le président du Collège des questeurs assiste aux réunions du Bureau pour les points présentés par le Collège.

Nombre de réunions

14 octobre 2009;
25 novembre 2009;
20 janvier 2010.

Au cours de la session 2009-2010, le Bureau a notamment approuvé:

- l'acquisition de l'immeuble Forum;
- des modifications du Règlement concernant l'octroi du titre honorifique de député et l'octroi du titre honorifique en cas de mandats cumulés (à la suite de l'introduction du nouveau statut des membres belges du Parlement européen);
- la création d'un grade dirigeant de conseiller général ainsi que d'un grade d'huissier-opérateur de première classe et d'huissier-chef de poste/coordonateur des opérateurs;
- des modifications du statut du personnel de la Cour des comptes;
- la nomination du greffier et du greffier adjoint.

3.1.1.2. Conférence des présidents (Rgt art. 14 à 18)

Composition

La Conférence des présidents comprend le président et les vice-présidents de la Chambre, le président et un membre de chaque groupe politique et les anciens présidents de la Chambre qui siègent à la Chambre. Les présidents des commissions permanentes peuvent y être entendus.

Le gouvernement est représenté à la Conférence des présidents. Le premier ministre peut y assister ou y déléguer un de ses collègues.

Compétence

Sans préjudice de ses compétences spécifiques, la Conférence des présidents dispose d'une compétence générale en ce qui concerne le calendrier de la session, l'organisation des travaux de l'assemblée plénière, la coordination des travaux de l'assemblée plénière avec ceux des autres organes de la Chambre et des travaux de ces organes entre eux, les délégations de la Chambre et les adresses émanant de la Chambre.

La Conférence des présidents ne procède pas à des votes afin de préserver son caractère de commission de bons offices.

Nombre de réunions

Au cours de la session 2009-2010: 31.

3.1.1.3. Conférence des présidents des sept assemblées législatives*Composition*

M. Patrick Dewael, président de la Chambre;
M. Armand De Decker, président du Sénat;
M. Jan Peumans, président du Parlement flamand;
Mme Emily Hoyos, présidente du Parlement wallon;
M. Jean-Charles Luperto, président du Parlement de la Communauté française;
Mme Françoise Dupuis, présidente du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale;
M. Louis Siquet, président du Parlement de la Communauté germanophone, à qui M. Ferdel Schröder a succédé le 1^{er} février 2010.

Composition

Les présidents des assemblées législatives se réunissent pour se concerter sur des sujets revêtant une importance commune pour les assemblées fédérales, communautaires et régionales.

Activités

La Conférence s'est réunie une fois au cours de la session 2009-2010, le 1^{er} février 2010.

Parmi les sujets traités, on relèvera:

- le cumul des mandats – le plafond financier 2010;
- la transposition de la procédure de subsidiarité;
- les questions de personnel - l'embauche de jeunes travailleurs et l'interdiction de toute discrimination fondée sur l'âge;
- le contrôle des dépenses électorales;
- la présidence belge de l'Union européenne.

3.1.1.4. Collège des Questeurs*Composition*

Conformément à l'article 170 du Règlement de la Chambre, «six représentants au plus remplissent les fonctions de questeur. Ils sont nommés, au scrutin de liste, de la même manière que le Bureau, pour le terme de deux ans».

Pour la durée de la 52^e législature, il a été décidé de désigner six questeurs.

Composition du Collège pendant la session ordinaire 2009-2010:

Monsieur Olivier Maingain (MR), président;
Monsieur Luc Goutry (CD&V);
Monsieur Hendrik Daems (Open Vld);
Monsieur Guy D'haeseleer (VB);
Madame Colette Burgeon (PS);
Monsieur Renaat Landuyt (sp.a).

Compétences

Les compétences du Collège des questeurs sont régies par l'article 171 du règlement de la Chambre. Il est notamment chargé de toutes les mesures relatives aux bâtiments, au matériel, au cérémonial et aux dépenses de la Chambre, il établit le projet de budget de l'Assemblée et soumet au Bureau des propositions concernant la nomination et la révocation du personnel de la Chambre.

L'article 171 prévoit également la possibilité pour le Bureau de déléguer au Collège des décisions qui sont de la compétence du Bureau.

En application de cette disposition, le Collège a été autorisé par le Bureau à prendre des décisions relatives aux matières suivantes:

- les dossiers individuels du personnel de l'administration concernant:
 - des nominations à l'essai;
 - des promotions en carrière plane;
 - l'octroi de congé pour prestations réduites, d'une interruption de carrière et de la mise en disponibilité pour convenances personnelles;
 - la mutation entre les services et la réaffectation;
 - la promotion suite à un examen-concours interne;
 - la démission honorable;
- les dossiers relatifs à la nomination, la promotion, l'octroi de bonifications de traitement et la démission des collaborateurs des groupes politiques reconnus;

Les décisions prises dans le cadre de cette délégation doivent répondre à des conditions strictes (p.ex. respect du cadre fixé par le Bureau, respect des dispositions statutaires,...) et sont soumises au Bureau pour ratification.

Nombre des réunions

Le Collège des questeurs a tenu 6 réunions pendant la session ordinaire 2009-2010 au cours desquelles 250 dossiers ont été examinés.

Propositions et décisions

Au cours des sessions écoulées, le Collège des questeurs a statué sur de nombreux dossiers touchant aux domaines suivants:

- statut des membres de la Chambre;
- statut du personnel des services et des collaborateurs des groupes politiques;
- marchés publics;
- achat et rénovation du complexe immobilier «Forum»;
- informatique et bureautique;
- organisation d'examens de recrutement;
- achat/restauration/prêt d'œuvres d'art;
- missions parlementaires, visites de délégations étrangères.

3.1.1.5. Le Greffier de la Chambre

Le greffier de la Chambre a rang de secrétaire général et est nommé par la Chambre. Sa nomination fait l'objet d'un vote en séance plénière.

Il dresse acte des délibérations de la Chambre et tient le procès-verbal des séances. Il assiste le président et assume l'exécution des décisions de la Chambre. Il a la garde des archives et surveille la tenue des répertoires et dossiers des affaires dont la Chambre est saisie ainsi que des précédents.

Il tient procès-verbal des comités secrets (réunions à huis clos), des réunions du Bureau et de la Conférence des présidents.

Au nom du Bureau, il a autorité sur tous les services de la Chambre et leur personnel.

Les fonctions de greffier sont exercées depuis le 15 octobre 2009 par Mme Emma De Prins. Elles avaient auparavant été assumées par M. Robert Myttenaere (du 01.01 2004 au 31.08 2009), M. Francis Graulich (du 01.01 1986 au 31.12 2003), M. Philippe Deneulin (du 01.07 1980 au 31.12 1985) et M. Gaston Bruyneel (du 01.01 1968 au 30.06 1980).

Le greffier adjoint, directeur général des services législatifs, est nommé par le Bureau. Il assiste le greffier et le remplace en cas d'empêchement.

Les fonctions de greffier adjoint sont actuellement exercées par M. Idès De Pelsemaeker.

3.1.2. Groupes de travail administratif

3.1.2.1. Commission des Bâtiments parlementaires de la Chambre des représentants et du Sénat

Compétences

La commission est compétente pour gérer les bâtiments et espaces communs (parking et squares) aux deux assemblées législatives fédérales.

Elle exécute les propositions de la commission des restaurants parlementaires en ce qui concerne l'infrastructure et l'équipement des restaurants et réalise les décisions de la commission de la Sécurité du Palais de la Nation pour ce qui concerne l'infrastructure en matière de sécurité.

Composition au cours de la session ordinaire 2009-2010

Président:

M. Olivier MaingainPrésident du Collège des Questeurs de la Chambre des représentants.

Membres:

Pour la Chambre:

M. Luc Goutry..... Questeur;
 M. Frans Van Melkebeke Directeur général des services de la Questure;
 M. Philippe Bonte..... Directeur d'administration du service des Bâtiments;
 M. Yves Jacques..... Premier conseiller de direction au service des Bâtiments.

Pour le Sénat:

M. Tony Van Parys..... Président du Collège des Questeurs;
 M. Myriam Vanlerberghe Questrice;
 M. Roland Roblain Directeur général de la Questure;
 Mme Véronique Laureys..... Directeur d'administration à la Questure du Sénat;

M. Ph. Martin Chef du service technique;
 M. D. Ullens Responsable Énergie – Chef du département Infrastructure.

Nombre de réunions

La Commission des bâtiments parlementaires de la Chambre des représentants et du Sénat s’est réunie pendant la session ordinaire 2009-2010, le 26 novembre 2009. Une réunion prévue le 5 mai 2010 a été annulée suite à la dissolution des Chambres.

3.1.2.2. Commission de la Sécurité du Palais de la Nation

Compétences

La commission de la Sécurité du Palais de la Nation examine les problèmes de sécurité et d’infrastructure pour la sécurité.

Composition au cours de la session ordinaire 2009-2010

Présidents:

M. Patrick Dewael Président de la Chambre des représentants;
 M. Armand De Decker..... Président du Sénat.

Membres:

Pour la Chambre:

M. Olivier Maingain..... Président du Collège des Questeurs;
 M. Robert Myttenaere Secrétaire général (jusqu’au 31 août 2009);
 M. Emma De Prins..... Secrétaire général (à partir du 1^{er} septembre 2009);

M. Frans Van Melkebeke Directeur général des services de la Questure;
 M. Philippe Bonte..... Directeur d’administration du service des Bâtiments.

Pour le Sénat:

M. Tony Van Parys..... Président du Collège des Questeurs;
 M. Luc Blondeel Secrétaire général;
 M. Roland Roblain Directeur général de la Questure;
 Mme Véronique Laureys Directrice d’administration à la Questure du Sénat;

Le Général-major Pierre Segers Commandant militaire du Palais de la Nation
 (jusqu’au 31 décembre 2009);

Lieutenant-général Jean-Marie Jockin Commandant militaire du Palais de la Nation
 (à partir du 1^{er} janvier 2010).

Réunions et décisions

La Commission de la Sécurité du Palais de la Nation ne s'est pas réunie durant la session 2009-2010.

3.2. MOYENS MIS À LA DISPOSITION DE LA CHAMBRE**3.2.1. Budget de la Chambre**

Le budget 2010 de la Chambre se présente comme suit:

Dépenses courantes: 118 817 000 EUR

Dépenses de capital: 4 382 500 EUR

Total des dépenses: 123 200 000 EUR

(soit une diminution de 0,40 % par rapport à 2009).

Les principaux postes du budget restent comme d'habitude les lettres «A. Membres» (27,49 % du total des dépenses), «B. Personnel» (37,54 %) et «R. Groupes politiques (subsides et collaborateurs administratifs/universitaires)» (23,81 %). De manière générale, les dépenses courantes forment l'essentiel des dépenses, soit 96,31 % du total.

Le budget 2010 pour les membres belges du Parlement européen s'élève à 2 865 000 EUR (soit -35,69 % par rapport à 2009). Ceci est dû au nouveau statut des membres du Parlement européen.

Enfin, le budget 2010 pour la dotation aux partis politiques s'élève à 10 350 000 EUR (statu quo).

Le budget 2010 est financé comme suit:

Chambre:

- financement par revenus propres (essentiellement vente de documents et de publications): 1 160 700 EUR;
- financement par la dotation du Budget général des dépenses de l'État: 115 935 000 EUR;
- fonds de réserve de la Chambre: 6 104 300 EUR.

Membres belges du Parlement européen:

- financement intégral par la dotation du Budget général des dépenses: 2 865 000 EUR.

Dotation aux partis politiques:

- financement intégral par la dotation du budget général des dépenses: 10 350 000 EUR.

Les budgets et financements en question ont été discutés et approuvés par le Collège des questeurs (02.07 2009), la commission de la comptabilité (15.12 2009) et la séance plénière de la Chambre (22.12 2009). Pour plus de détails, on se référera au document parlementaire 52 2318/001, qui est en fait le rapport de la Commission de la comptabilité de la Chambre, et qui a notamment trait aux budgets pour l'année 2010. En sus du tableau complet du budget, le rapport contient la justification par lettre des dépenses envisagées (voir <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/2318/52K2318001.pdf>).

3.2.2. Personnel de la Chambre

Dans le tableau ci-dessous, le nombre de fonctions prévues au cadre est réparti par service et par niveau (situation au 1^{er} juillet 2010).

Le niveau 1 comprend les fonctionnaires de niveau universitaire; le niveau 2+, les assistants et les documentalistes; le niveau 4 comprend essentiellement le personnel des huissiers et le personnel d'entretien. Les fonctions de secrétariat, les techniciens ainsi que les commis, sont repris dans une colonne séparée.

Niveau / Services	1	2+	Secr.	Techn.	Commis	4	Total
- Secrétariat général	2	2	2	-	1	-	7
- Services législatifs	78	42	19	-	24	-	163
- Services de Traduction	38	1	3	-	-	-	42
- Services de la Questure	27	44	17	38	29	193	348
- Bibliothèque du Parlement	10	10	8	4	16	3	51
- Relations publiques et internationales	10	5	6	-	6	-	27
- Comptabilité	5	8	1	-	1	-	15
Total	170	112	56	42	77	196	653

Il existe aussi un certain nombre de catégories de collaborateurs des membres et des groupes politiques rémunérés par l'assemblée.

Il s'agit:

- des secrétaires des groupes politiques (un par groupe reconnu);
- des collaborateurs universitaires (1,05 par membre du groupe);
- des secrétaires des présidents des groupes politiques, des vice-présidents, des questeurs et des présidents des commissions permanentes (un par fonction);
- des collaborateurs du président de la Chambre;
- des collaborateurs administratifs des membres de la Chambre (un par membre).

Chaque fois un collaborateur à temps plein ou deux collaborateurs à mi-temps peuvent être désignés.

3.2.3. Services de la Chambre

3.2.3.1. Services législatifs

Ces services assurent le secrétariat de l'assemblée et sont dirigés par le greffier adjoint (directeur général).

3.2.3.1.1. Secrétariat général

- préparation et traitement des dossiers de la Conférence des Présidents et du Bureau;
- gestion des demandes d'avis adressées au Conseil d'État, au Conseil supérieur de la Justice, à la Cour des comptes, au Conseil national du Travail, demandes d'avis des gouvernements régionaux et communautaires, commission de la Protection de la vie privée;
- gestion des dossiers transmis par la Cour d'Arbitrage;
- préparation administrative et présentation des nominations auxquelles la Chambre doit procéder (Cour des Comptes, Conseil d'État, Cour d'Arbitrage, comités permanents de Police et de Renseignements, médiateurs ...);
- tenue et gestion des dossiers du greffier et du greffier adjoint;
- tenue du journal des entrées et sorties de la correspondance générale;
- secrétariat de la Conférence des présidents des sept assemblées parlementaires.

3.2.3.1.2. Secrétariat législatif

- convocation et préparation des séances plénières;
- préparation, impression et distribution des documents parlementaires;
- interpellations;
- questions parlementaires;
- publication du Bulletin des Questions et Réponses;
- répertoires législatifs;
- répertoire de l'arriéré parlementaire;
- répertoire et conservation des documents et rapports déposés sur le Bureau de la Chambre en vertu d'une loi;
- expédition.

3.2.3.1.3. Service des Commissions

- planification des travaux des commissions;
- préparation des ordres du jour et des convocations;
- correspondance relative aux travaux des commissions;
- organisation d'auditions;
- contacts avec les cabinets;
- examen préparatoire des projets et propositions de loi;
- constitution du dossier du président de commission;
- assistance au président de commission pendant la réunion (relevé des présences, application du règlement, votes);
- rédaction des projets de rapports des réunions de commissions;
- composition des textes adoptés;
- correction de légistique formelle;
- publication des rapports et des textes adoptés.

3.2.3.1.4. Service de Documentation et Archives

Documentation

- recherches en Droit constitutionnel et administratif;
- travaux de recherche et de documentation sur la législation fédérale;
- biographie des membres;
- rapport annuel.

Tables (inventaire méthodique)

- rédaction et publication des tables du compte rendu intégral, des tables des questions et réponses écrites, de la table des documents parlementaires;
- répertoire de l'activité législative.

Archives

Mission

Le service Documentation et Archives, a pour tâche l'analyse des documents parlementaires (différentes banques de données) ainsi que le suivi des dossiers biographiques des membres et des données statistiques de la Chambre; il assure en outre le travail quotidien ainsi que les services requis par les archives historiques et dynamiques de la Chambre, qui en sont la mémoire collective.

Gestion des archives

La gestion des archives de la Chambre est du ressort du Groupe de travail «Archives»¹, instauré par le Collège des Questeurs et présidé par la greffière de la Chambre.

Cette session a été pleinement mise à profit pour poursuivre le développement et l'enrichissement de la banque de données des archives AKDP.

Pour la première fois, le patrimoine artistique de la Chambre est également géré par cette banque de données.

Locaux des archives

En ce qui concerne l'hébergement des archives, 2010 fut encore une année difficile. Le manque de place aigu et les suites de travaux réalisés dans divers locaux d'archives se sont fait ressentir en permanence.

Le service des Archives de la Chambre a toutefois la perspective d'un nouvel hébergement dans un proche avenir.

Banque de données des archives AKDP

Depuis la mise en service de l'application d'encodage AKDP, l'enregistrement de données dans les diverses rubriques d'archives rendues opérationnelles par le Service informatique - dossiers internes des commissions de la Chambre, matériel électoral, documents officiels de la Chambre, publications de la Chambre, médailles, etc. - s'est poursuivi de façon continue.

Par ailleurs, au cours de cette session et après une phase préparatoire, une collaboration concrète s'est mise en place avec le Service PRI pour la gestion des œuvres d'art de la Chambre (cf. réunion du Groupe de travail «Archives» du 30 octobre 2009).

A ce jour, plus de 1 300 œuvres d'art, principalement des tableaux et des sculptures, ont déjà été intégrées dans le système AKDP et peuvent y être consultées (description et photographie de chaque œuvre d'art).

¹ Composition du groupe de travail : président : le greffier adjoint, membres : les directeurs d'administration des services Affaires générales, Finances et Économat, Bibliothèque du Parlement fédéral, Informatique et Bureautique, Bâtiments et Documentation et Archives, un membre premier conseiller de direction et l'archiviste du service Documentation et Archives, également secrétaire du groupe de travail. Un fonctionnaire du Secrétariat général a été ajouté en octobre 2009.

Traitement des archives

Au cours de cette session, outre ses tâches essentielles en matière d'acquisition, d'inventorisation, de gestion et de conservation de documents, l'attention du service s'est portée notamment sur:

- les informations disponibles sous forme numérique à la Chambre et l'établissement d'un état de la situation en vue d'une conservation durable et sécurisée;
- la collection de lithographies originales et les portraits de membres de la Chambre pour la période 1835-1870 (inventaire et soins matériels);
- l'archivage des dossiers électoraux du 13 juin 2010;
- la destruction des pièces à conserver temporairement (par une firme spécialisée le 12 janvier 2010).

Prestations de services

La réponse à des questions *ad hoc*, les recherches, l'accueil de visiteurs et l'octroi de l'accès aux documents d'archives, la délivrance de photocopies et de reproductions photo-graphiques, le prêt de documents, font partie du travail quotidien. Le service des Archives collabore en outre à des projets spécifiques qui présentent un aspect archivistique, tant à la Chambre qu'à l'extérieur de celle-ci.

A la Chambre, il est fait en premier lieu appel aux Archives pour assurer la conservation des pièces justificatives et pour un soutien technique dans le cadre de diverses activités et célébrations. Par exemple:

- le 15 novembre 2009: exposition organisée au Parlement fédéral dans le cadre de la fête du Roi sur le thème «Hommage au Roi Albert Ier» (100 ans après sa prestation de serment devant les Chambres réunies);
- les jubilés parlementaires et les allocutions en l'honneur de parlementaires décédés.

Le public (anciens parlementaires, chercheurs, généalogistes, étudiants, etc.) porte toujours un grand intérêt aux informations biographiques concernant les députés.

Dans la foulée d'une tendance générale à mieux protéger le patrimoine, les Archives se sont cette année vu adresser à plusieurs reprises des demandes concernant des documents originaux, tels que les plans de construction du Palais de Justice, du site du «Lion de Waterloo» et du port d'Anvers (ayant chaque fois fait l'objet d'un examen à la Chambre).

Les publications et les mémoires pour lesquels des recherches ont été effectuées à la Chambre sont fréquemment remis aux Archives. Par exemple:

- *Blauwe kielen zonder rode vanen? De veranderende vertegenwoordiging van de arbeidersklasse in de Kamer / Bram Wauters, 2010* (étude des listes de candidats pour les élections de la Chambre de 1946 à 2007);
- *Norbert De Batselier: een leven in de politiek / Bert Hellinck, 2010* (étude d'informations biographiques et de dossiers de commission);
- *La guerre scolaire, de 1879 à 1884, dans les cantons de Couvin et de Chimay / Christian Sol, 2010* (étude de la commission d'enquête 'enquête scolaire', 1880).

Collaboration, contacts

Visiteurs:

Le 12 janvier 2010 : les Archives nationales de France

Le 2 février 2010 : le service des archives du Parlement wallon

Le Service des Archives est entre autres affilié:

à la «Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek-, Archief- en Documentatiewezenen» (VVBAD);

au «Werkgroep Wetgeving en Beleid» de la VVBAD;

à l'Association Belge de Documentation (ABD)

à la section Archives parlementaires du Conseil international des Archives (SPP-ICA).

Tâche supplémentaire

Les Archives de la Chambre assurent le service interne relatif aux réunions de commission: préparation et constitution des dossiers des membres des différentes commissions.

3.2.3.1.5. Service juridique

Le service juridique, créé au sein des services législatifs, est chargé principalement de deux missions: d'une part, rendre des avis aux organes de la Chambre (Président, Bureau, Conférence des présidents, greffier, commissions...) et aux autres services sur toute question de nature juridique, dans une optique d'appui du travail parlementaire, et, d'autre part, veiller à l'amélioration de la qualité légistique des textes adoptés en commission ou en séance plénière, dans le cadre de la procédure prévue à l'article 82 du Règlement de la Chambre (en collaboration avec le service des commissions et le secrétariat législatif).

Dans le cadre de ces deux missions principales, le service a rédigé, lors de la session ordinaire 2009-2010, près de 300 notes.

Par ailleurs, le service juridique est chargé de missions plus spécifiques, entre autres:

- analyse au jour le jour des arrêts de la Cour constitutionnelle (notes hebdomadaires à l'attention de la Conférence des présidents, également disponibles sur le site web etc.); rédaction de tableaux récapitulatifs relatifs au suivi des arrêts d'annulation et d'inconstitutionnalité de la Cour constitutionnelle;
- suivi des mesures d'exécution des projets de loi adoptés par la Chambre;
- suivi du Règlement de la Chambre: précédents, interprétation, formulation de propositions de modification à la demande des organes de la Chambre, secrétariat de la commission spéciale du Règlement et de la réforme du travail parlementaire, coordination et publication du Règlement;
- suivi de l'application de la loi du 9 mai 1999 limitant le cumul du mandat de parlementaire fédéral et de parlementaire européen avec d'autres fonctions;
- suivi des précédents en ce qui concerne la procédure parlementaire et les compétences de la Chambre;
- secrétariat de la commission parlementaire de concertation et avis sur les compétences respectives de la Chambre et du Sénat;
- secrétariat (avec le Service des Commissions) du Comité parlementaire chargé de l'évaluation législative;
- secrétariat du groupe de travail «responsabilité de l'État pour les actes du législateur»;
- publications de vade-mecum à usage interne et d'ouvrages de vulgarisation sur des thèmes de droit parlementaire;
- réponses aux questionnaires d'institutions internationales et de parlements étrangers; accueil de juristes étrangers (en collaboration avec le Service PRI).

3.2.3.1.6. Service de traduction des documents parlementaires

Le service de traduction des documents parlementaires a un effectif de 22 équivalents temps plein.

Les activités du service peuvent se résumer comme suit:

- traduction des documents suivants: propositions de loi et de résolution, amendements, rapports de commission, notes du service juridique, certains discours, intitulé des demandes d'interpellation, compte rendu des comités d'avis et des auditions organisées en commission, lettres, etc.
En 2009, le service a traduit 11 940 pages normalisées, auxquelles il convient d'ajouter l'intitulé de 125 demandes d'interpellation.

Le service centralise en outre les demandes de traduction externe (combinaisons autres que Français – Néerlandais (F/N) et Néerlandais – Français (N/F)) pour le compte de plusieurs services législatifs.

– gestion des outils documentaires

– Index PDF

À l'heure actuelle, ces index ne sont pratiquement plus utilisés que par les travailleurs à domicile.

– dtSearch

dtSearch est un logiciel de recherche plein texte géré par le Sénat et mis à la disposition du service. L'alimentation du corpus est assurée conjointement par le service de Traduction des documents parlementaires de la Chambre et le service linguistique du Sénat. Le service de traduction sera bientôt doté de son propre logiciel dtSearch.

– Pages HTML

Le service gère plusieurs pages documentaires au format HTML. L'une de ces pages est, en principe, accessible à l'ensemble du personnel de la Chambre.

– Multiterm

Le corpus de Multiterm, qui est cogéré avec le service de la traduction des comptes rendus analytiques, comprend plusieurs dizaines de milliers d'entrées.

En ce qui concerne le travail à domicile, pratiquement tous les traducteurs du service y participent à raison de 40 % des prestations dans la section F et de 20 % dans la section N.

3.2.3.1.7. Service du Compte rendu intégral

Le service du Compte rendu intégral (CRI) assume la rédaction du compte rendu de toutes les séances plénières et des interpellations et questions orales développées en réunions publiques de commission. Il se base pour ce faire depuis 1999 sur les enregistrements numériques des débats, lesquels sont considérés comme étant la version officielle, conformément au règlement relatif au compte rendu intégral, au compte rendu provisoire et au compte rendu analytique, adopté par la Chambre le 14 juillet 2000.

En cas de réunion unique (par exemple la séance plénière du jeudi après-midi), la version provisoire du compte rendu (couverture verte, non encore relue par les orateurs) est publiée sur internet (trois formats) et imprimée environ une heure après la fin de la réunion. Ce délai peut être plus long lorsque de nombreuses réunions se tiennent simultanément.

La version définitive du compte rendu intégral (couverture blanche pour les plénières, saumon pour les commissions) comprend également la traduction du compte rendu analytique. Seuls les comptes rendus de séances plénières peuvent avoir une annexe.

Le service du CRI fournit également les informations (nom de l'orateur et son groupe, point de l'agenda traité) diffusées dans l'hémicycle sur les deux écrans plasma à l'intention des membres de la Chambre et des visiteurs présents dans les tribunes. Ces informations se retrouvent également dans la retransmission vidéo des séances plénières sur internet.

Durant la session 2009-2010, dernière session de la 52^e législature, soit du 13 octobre 2009 au 6 mai 2010, le service a rédigé le compte rendu de 262 réunions, parmi lesquelles 43 séances plénières, représentant une durée totale de 152 heures, et 219 réunions de commission, celles-ci totalisant une durée de 431 heures.

Au total, et en tenant compte de ce que la session a été écourtée de près de trois mois en raison de la crise gouvernementale, quelque 4 407 interpellations et questions orales ont été développées, et un peu plus de 7 000 pages de compte rendu ont été publiées, annexes non comprises.

Deux commissions spéciales ont également tenu des réunions. La commission «crise bancaire et financière» s’est réunie sept fois, dont une à huis clos, et la commission spéciale instituée après la catastrophe ferroviaire de Buizingen s’est réunie douze fois, dont deux fois à huis clos.

Par ailleurs, la session extraordinaire 2010, première session de la 53^e législature, a débuté le 6 juillet 2010 par la vérification des pouvoirs et les prestations de serment des nouveaux élus.

NOMBRE DE JOURS AVEC COMPTE RENDU (CR)		89		
	Commissions	Plénière	Total	
nombre de réunions	89	3	92	
nombre de réunions du matin avec compte rendu	129	31	160	
nombre de réunions d’après-midi avec compte rendu	1	9	10	
nombre total des réunions	219	43	262	
DURÉE DES RÉUNIONS				
nombre d’heures de réunion avec compte rendu	430:49	151:48	582:37	
rapport plénière - commissions	73,9 %	26,1 %	100,0 %	
durée moyenne d’une réunion	01:58	03:31		
durée la plus longue d’une réunion	04:44	11:56		
maximum d’heures de réunion avec CR par jour	25:40			
maximum d’heures de réunion avec CR par semaine	40:47			

3.2.3.1.8. Service du Compte-rendu analytique

Rédigé en style direct, le Compte rendu analytique est un résumé des débats paraissant tant en néerlandais qu’en français. Il est très rapidement disponible, d’abord sur la toile, puis en version imprimée (document à couverture bleue).

Outre les 41 séances plénières, il y a eu 218 réunions publiques de commission au cours desquelles furent posées des questions ou développées des interpellations, ce qui donne un total de 259 réunions publiques. Cette diminution s’explique par la dissolution anticipée du Parlement début mai 2010.

Au cours de la législature 52, le nombre de questions posées a doublé par rapport à la législature précédente.

3.2.3.1.9. Service de la traduction des comptes rendus analytiques, des questions parlementaires et de la traduction orale en commission

Tâches accomplies par le service:

- traduction des comptes rendus analytiques et des questions parlementaires écrites;
- traduction simultanée en commission, en renfort du service des interprètes, soit deux à trois réunions ou six prestations par semaine et organisation d'une permanence, chaque jour ouvrable de 9 h jusqu'à la fin du service, pour les réunions imprévues;
- prise en charge, outre de la traduction, de toute la procédure informatique de confection et de publication des comptes rendus analytiques: coopération avec le CRI; coordination des activités avec les deux autres services concernés par le CRA (les services non permanents de la rédaction du CRA et du BV); assemblage des documents; confection du PDF; publication, le soir même ou, en cas de réunions concomitantes ou tardives, le lendemain, d'une version provisoire (internet + document imprimé); contrôle de la qualité; mise sur internet de la version définitive;
- traduction, dans des délais souvent très courts, de documents divers (Conférence des présidents, rapports de visites de lieux de travail pour le Service interne de la prévention et de la protection, notes administratives, rapports de missions à l'étranger, discours, hommages, éloges funèbres, catalogues d'expositions, rapports de conférences, ...);
- traduction du magazine lachambre.be;
- traduction et encodage dans la base de données INQO des titres des questions orales en séance plénière et en commission;
- correction du Bulletin des questions et réponses;
- alimentation de la base de données terminologique Multiterm;
- appui terminologique à d'autres services (greffe, PRI, interprètes, etc.).

Volume des traductions (chiffres complets pour la Session ordinaire 2009-2010, du 13.10 2009 au 07.05 2010, la session ayant été écourtée de trois mois par rapport à la précédente en raison de la dissolution des chambres):

- comptes rendus analytiques: 942 pages pour les séances plénières et 2 236 pages pour les commissions;
- 6 654 questions écrites;
- notes: 1 335 pages;
- nombre de titres de questions orales: en séance plénière: 528; en commission: 6 040.

3.2.3.1.10. Service des interprètes

Traduction simultanée des débats en séance plénière et en commission.

3.2.3.2. Service des Relations publiques et internationales

Affaires internationales et européennes

Etudes de problèmes internationaux et secrétariat du Comité d'Avis chargé de questions européennes.

Protocole

Préparation des missions parlementaires; accueil de personnalités et délégations étrangères; cérémonial et réceptions officielles.

Public relations

- relations avec la presse, organisation des visites et autres actions vers le public (portes ouvertes, parlement des jeunes...);
- information générale destinée au public (brochures, fiches info...);
- bulletin hebdomadaire d'information "Informations parlementaires".

3.2.3.3. Service de la Comptabilité

- contrôle budgétaire;
- tenue des livres comptables;
- contrôle des dépenses fixes;
- gestion de la Caisse de retraite des députés.

3.2.3.4. Services de la Questure

Les services de la Questure assistent le Collège des questeurs dans l'exécution de sa mission telle qu'elle est définie par le Règlement de la Chambre.

Ces services sont dirigés par le Directeur général des services de la Questure qui assume le secrétariat du Collège des questeurs.

3.2.3.4.1. Direction générale

- assiste le Directeur général des services de la Questure dans l'exécution de ses tâches;
- préparation des dossiers du Collège des questeurs;
- suivi des discussions du Collège des questeurs;
- gestion des archives du Collège des questeurs;
- correspondance pour les membres et vers des tiers;
- traitement des dossiers particuliers en matière de gestion de personnel, de statut des membres, d'informatique, de bâtiments, de sécurité, de budget, e.a.;
- coordination des activités des différents services de la Questure.

3.2.3.4.2. Service du personnel et des Affaires sociales

- gestion administrative et financière du personnel des services de la Chambre;
- gestion administrative et financière du personnel à statut particulier (personnel temporaire, collaborateurs occasionnels, collaborateurs des groupes politiques);
- service social (personnel et collaborateurs);
- gestion des assurances (membres, personnel et collaborateurs);
- gestion administrative des cours de langues, des activités sportives et du service médical;
- secrétariat des examens.

3.2.3.4.3. Service des Affaires générales, Finances et Économat

«Antenne» – bloc central - 1^{er} étage

- diffusion des documents de la Chambre;
- octroi: - plaques d'immatriculation spéciales et macarons P;
 - insigne et écharpe parlementaires;
 - carte de légitimation;
 - médaille parlementaire;
 - libre parcours.

Ducale – 3^e étage

- paiement des indemnités parlementaires et des traitements du personnel;
- assurance maladie-invalidité, allocations familiales, versements anticipés d'impôts, indemnité de départ;
- budget de la Chambre;
- gestion des services auxiliaires (magasin, chauffeurs, téléphonistes, buvette, huissiers).

Maison des parlementaires – étage -1: Magasin: papier à lettres et enveloppes.

Maison des parlementaires – niveau (+3): Gestion administrative des Restaurants.

Complexe 'Forum'

La Chambre a acquis en 2009 le complexe 'Forum', délimité par la rue de Louvain, la rue de la Presse, la rue Croix de Fer et la rue du Parlement.

Suite à cet achat, le bâtiment Régent et le bâtiment Ducale deviennent superflus et ne doivent pas être conservés.

Le complexe dont l'acte authentique a été signé le 18 décembre 2009 présente une superficie d'environ 42 000 m² et se compose de 3 bâtiments:

- Le bâtiment 1 (ancien local de l'ancienne Gendarmerie);
- Le bâtiment 2, qui appartenait à l'I.N.S;
- Le bâtiment 3 (Moniteur belge).

L'aménagement du bâtiment 1 est terminé et le bâtiment a été livré le 12 mars 2010.

Les travaux d'achèvement par la Chambre – placement de cloisons, câblage, revêtement de sol – débutent le 15 octobre 2010 et seront terminés aux environs de fin février 2011.

Outre la bibliothèque parlementaire et le service des naturalisations, le bâtiment 1 hébergera 4 organes financés par une dotation, à savoir: le Comité P, le Comité R, le Médiateur fédéral et la Commission pour la protection de la vie privée.

Aucun masterplan n'a encore été réalisé pour les bâtiments 2 et 3.

Il est établi que les services de la Questure, actuellement établis dans le bâtiment Ducale, déménageront au bâtiment 2. Dans ce même bâtiment 2 seront en même temps prévues six salles de commission, une salle informatique et l'imprimerie centrale de la Chambre.

Quant au bâtiment 3, il y sera prévu: un centre d'accueil pour les visiteurs, avec cyberspace, un local avec simulation de votes, une salle vidéo et une boutique.

Le déménagement de la bibliothèque et du service des naturalisations est planifié en mars 2011 (idem pour les Comités P et R).

Les bâtiments 2 et 3 seront sans doute complètement terminés aux alentours d'avril 2014.

3.2.3.4.4. Service de l'Informatique et de la Bureautique

Les tâches récurrentes dans les domaines systèmes, réseaux, bureautique et développement d'applications couvrent:

- la maintenance et le remplacement du matériel;
- l'installation des nouvelles versions des logiciels;
- l'assistance et le dépannage des utilisateurs (membres, personnel, groupes politiques);
- les formations et le suivi technologique;
- la maintenance, l'adaptation et les corrections des applications;
- la participation aux appels d'offres – rédaction des cahiers de charge et dépouillement - nécessaires pour ces tâches.

Dans le domaine des systèmes et réseaux, les projets spécifiques à l'année 2009-2010 furent:

- le remplacement de tous les PC du personnel; de nouveaux outils d'installation des configurations et des logiciels, d'inventaire, de virtualisation d'application ont été mis en place à cette occasion;
- la virtualisation de nombreux serveurs qui n'ont donc pas dû être remplacés physiquement ou achetés;
- la mise en place de serveurs web additionnels pour des besoins spécifiques (Présidence européenne...);
- la mise en place des outils adéquats pour un extranet sécurisé;
- divers petits projets (liaison IP avec registre national...).

Dans le domaine des applications qui inclut le web, les projets réalisés en 2009-2010 furent:

- Secrétariat législatif:
 - renouvellement dans le cadre de l'application/base de données questions écrites (QRVA);
 - l'application Gestion des Acteurs, qui vient d'entrer en production, + des extensions pour le service Archives et Documentation;
 - la fonctionnalité «Arriérés»;
 - le renouvellement des écrans de recherche («faceted search» - solr).
- Service PRI:
 - adaptation des écrans plasma et autres pour la Présidence européenne 2010 (trio.be);
 - programme de gestion des directives européennes (subsidiarité);
 - évolution du site web en profondeur (+ sous-site pour les jeunes...);
 - adaptation de l'outil de gestion de contenu (CMS) pour la publication Web.
- Bibliothèque:
 - application de gestion de e-périodiques.
- Coupures de presse:
 - gestion des utilisateurs (Intranet – Extranet via clé RSA ou EID).
- Service des Commissions:
 - accès au site commission de la Justice via l'extranet nouveau;
 - base de données pour le comité d'évaluation des lois;
 - site web des pétitions;
 - pages du Président.
- Migration de bases de données Lotus Notes en MS Sharepoint ou avec l'outil DLMS pour:
 - le service des Affaires générales;

- la direction généralé de la Questure;
- le Secrétariat général;
- le service Juridique;
- le service des Commissions.

- Divers développements multi-services:
 - fonctionnalité “Global search” pour la recherche sur les sites;
 - gestion des mots et thesaurus;
 - nouvel édition xml pour les questions écrites.

3.2.3.4.5. Service des Bâtiments

Outre la gestion journalière des bâtiments (entretien technique et nettoyage), le service des bâtiments a géré les dossiers suivants au cours de la session 2009-2010:

Bâtiment Forum

- suivi du dossier. Négociation du compromis de vente. Contacts avec Immobilier;
- établissement des prescriptions techniques pour le CSCCh pour la désignation d’un bureau de contrôle chargé d’assister la Chambre dans le cadre de l’agrégation du bâtiment 1. Suivi du dossier. Contacts avec le bureau de contrôle. Bureau AT Osborne;
- contacts avec les organes satellites et les services qui doivent s’implanter dans le bâtiment 1. Etablissement des plans de cloisonnement du bâtiment pour accueillir lesdits services et organes;
- établissement des prescriptions techniques pour le CSCCh pour la désignation d’un bureau d’études chargé de l’aménagement des espaces CASCO dans le bâtiment 2 et la rénovation complète du bâtiment 3.

Présidence

(début août à fin octobre 2009)

- remise en peinture du hall, de la cage d’escalier principale, de la cage d’escalier de service, du couloir du 1^{er} étage et de trois bureaux au 1^e étage. Vitrification du parquet dans trois bureaux au 1^{er} étage;
- nettoyage spécialisé de l’escalier principal en marbre blanc et du sol en marbre blanc du hall d’entrée;
- réparation de la structure et remplacement du parquet dans le petit couloir au 1^{er} étage.

Palais de la Nation

- régularisation des permis d’urbanisme et d’environnement Palais de la Nation et Maison des Parlementaires (août 2009 à décembre 2010). Suivi du dossier. Dossier réalisé par l’association momentanée Team 4 Parlement. Inclut le relevé complet des bâtiments et abords par des géomètres, l’analyse complète des bâtiments par des architectes et ingénieurs, et l’établissement du dossier de demande de permis d’urbanisme et d’environnement, par les architectes et ingénieurs, et par un bureau d’études d’incidences;
- rénovation des sanitaires des ailes Loi, Beyaert et presse;
- rénovation des locaux de presse;
- achat de nouveau mobilier pour divers bureaux;
- exécution d’un audit d’énergie;
- installation de conditionnement d’air aux archives (2^e étage);
- aile conciergerie Loi (10 rue de la Loi) (mai 2009 à août 2010):
 - rénovation complète de la toiture. Rénovation complète des locaux du 1^{er} étage: buanderie de la Présidence, appartement du concierge et local de repos des chauffeurs;

- travaux de finition dans les locaux du 1^{er} étage: électricité, sanitaires, chauffage: en cours. Par nos services.

Maison des Parlementaires

- régularisation des permis d'urbanisme et d'environnement Palais de la Nation et Maison des Parlementaires (août 2009 à décembre 2010) (voir Palais de la Nation).

3.2.3.5. Bibliothèque du Parlement

Direction

Au cours de la session écoulée, outre les tâches courantes, l'attention s'est particulièrement portée sur le déménagement et l'implantation de la Bibliothèque dans le bâtiment Forum en 2011. Des plans ont été étudiés pour une utilisation optimale de l'espace mis à disposition en fonction des besoins:

- du personnel,
- des différents services de la bibliothèque avec leurs équipements spécifiques,
- des utilisateurs,
- de la gestion des collections stockées d'une part dans le compactus de la Maison des Parlementaires et dans le bâtiment Forum d'autre part.

Cette nouvelle implantation offre de nombreux avantages et possibilités pour la bibliothèque en raison de:

- la proximité des membres, collaborateurs et personnel de la Chambre et du Sénat,
- la proximité de diverses institutions para parlementaires.

Division «Analyse» et division «Recherches»

Beaucoup d'attention a été consacrée aux points suivants, en plus des tâches courantes d'analyse d'articles de revues, recherches et constitution de dossiers documentaires:

- améliorer l'accès aux versions numériques des périodiques par la constitution d'une base de données centrale sur l'intranet régulièrement mise à jour;
- poursuivre à terme la rationalisation des versions papier de périodiques en optant uniquement pour les versions numériques;
- étudier la possibilité de mise à disposition intégrale sur intranet de la version élargie des dossiers documentaires.

Division «Acquisitions et Conservation»

Cette division est la plus concernée par le déménagement prévu de la bibliothèque, tant pour la préparation que pour la réalisation.

Le planning de cette opération a pour conséquence une augmentation de l'intensité du désherbage et du remaniement des collections dans le compactus de la Maison des Parlementaires au détriment des tâches courantes de gestion du fonds de la bibliothèque.

L'espace du compactus de la Maison des Parlementaires est totalement réaménagé afin de créer de la place pour le stockage d'une partie de la collection du bâtiment Régent qui ne peut être transférée dans le bâtiment Forum.

Entretemps, certaines parties de la collection (quarto) du bâtiment Régent ont été soigneusement contrôlées et transférées par le personnel de la bibliothèque dans le compactus de la Maison des Parlementaires.

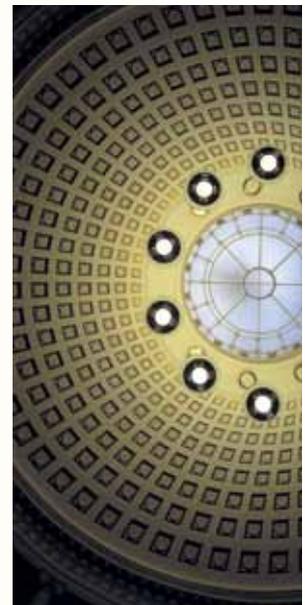
Le rythme de désherbage a été intensifié afin d'être prêt lorsque le déménagement vers le bâtiment Forum débutera.

La numérisation du volet historique du *Moniteur belge* (1831-1997) sur microfilm progresse bien: environ 26,05 % des 370 427 pages de la période 1945-1997 sont traités à ce jour.

Ce projet réside sur une collaboration entre le Moniteur belge, le Conseil d'État et la Bibliothèque du Parlement fédéral. En cas d'accord entre les trois partenaires, l'objectif serait de proposer fin 2010 la consultation online des documents numérisés.

Division dossiers de presse

La division des dossiers de presse sélectionne quotidiennement ± 250 articles de journaux et revues belges relatifs à l'actualité politique belge et internationale, repris intégralement dans la base de données des coupures de presse (± 1 303 000 articles au total). Une liste de références par mot clé et la revue de presse «La presse d'aujourd'hui» avec une sélection de ± 80 articles les plus importants sont proposés tous les jours sous forme électronique. 1 600 profils sont distribués à 160 utilisateurs.



CHAPITRE 4

Présidence

4. PRÉSIDENCE

4.1. RELATIONS PARLEMENTAIRES BILATÉRALES

4.1.1. Délégations étrangères

Union européenne

Pays d'Europe occidentale et Amérique du Nord

ALLEMAGNE

M. Patrick Dewael, Président de la Chambre des représentants, a reçu M. Norbert Lammert, Président du Bundestag de la République fédérale d'Allemagne en audience le mercredi 30 septembre 2009. M. Reinhard Bettzuege, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Bruxelles, a également assisté à l'entretien. M. Lammert effectuait une visite dans notre pays dans le cadre de la célébration de la Journée de l'Unité allemande (soixantième anniversaire de l'adoption de la Constitution allemande, vingtième anniversaire de la Chute du Mur de Berlin et soixantième anniversaire de la création de l'Otan).

Les thèmes suivants ont été abordés au cours de l'entretien:

- Les résultats des élections fédérales allemandes du 27 septembre 2009
D'après M. Lammert, Madame Angela Merkel a l'intention de faire en sorte qu'un nouveau gouvernement voie le jour le 9 novembre 2009, date du vingtième anniversaire de la Chute du Mur de Berlin. Les démocrates chrétiens de la CDU/CSU et les libéraux du FDF disposent d'une majorité confortable au Bundestag. M. Dewael espère que cette coalition mettra en œuvre une politique économique plus cohérente, ce qui lui paraît indispensable en ces temps de crise économique et de difficultés budgétaires.
- Le dossier Opel
M. Dewael s'est enquis du rôle que le dossier Opel a joué dans la campagne électorale. Selon M. Lammert, la vente d'Opel/GM Europe à Magna n'a pas joué un rôle significatif dans la campagne nationale mais elle en a joué un dans les régions où sont situées les usines menacées de fermeture, comme celle de Bochum (M. Lammert est originaire de Bochum). Les deux présidents ont établi une distinction entre l'avenir du secteur automobile européen à court et à long terme, et se sont interrogés au sujet de l'opportunité d'une intervention de l'État dans des dossiers de ce type. Ils ont en outre souligné le rôle majeur de régulation du marché que joue l'Union européenne à cet égard.
- Le débat institutionnel dans nos deux pays
M. Lammert estime que le débat institutionnel dans son pays n'est pas identique à celui que connaît la Belgique. Les budgets dont disposent les Länder allemands et les Régions et Communautés belges ne sont pas comparables. Il en va de même des compétences qui leur sont attribuées. M. Dewael a plaidé en faveur d'une plus grande transparence en matière de répartition de compétences au sein du système institutionnel fédéral et en faveur d'une responsabilisation des régions sur le plan de la répartition des recettes. M. Lammert a considéré qu'en Allemagne, la réforme de l'État est un problème plutôt marginal, à plus forte raison si on la compare à la réforme de l'État en Belgique. En outre, il a mis en évidence l'antagonisme entre les ambitions régionales et la poursuite de l'unification européenne.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Le mercredi 21 octobre 2009, M. Patrick Dewael, président de la Chambre des représentants, a reçu en audience M. Laurent Mosar, président de la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg.

L'entrevue a débuté par un échange de vues sur la crise économique en général et sur la crise dans le secteur bancaire en particulier.

Les deux présidents se sont dits satisfaits, par ailleurs, du fonctionnement du Benelux en tant qu'organisation. Ils ont souligné le rôle de pionnier joué par les institutions du Benelux en ce qui concerne l'unification européenne et les possibilités offertes par l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne pour redynamiser cette organisation.

A la demande de M. Mosar, M. Dewael explique comment l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne est préparée à la Chambre. Il se réfère en premier lieu au projet d'accord de coopération interparlementaire tendant à la mise en œuvre du Protocole sur l'application de la procédure de subsidiarité en Belgique, qui a été paraphé le 19 décembre 2005. Une cellule d'analyse européenne a été mise sur pied à la Chambre. Elle examine systématiquement toutes les propositions de la Commission européenne et, le cas échéant, elle formulera des projets d'avis de subsidiarité qui seront communiqués à la Commission européenne. M. Mosar suggère dans ce contexte de mettre en place une coopération plus étroite avec les Pays-Bas et le Luxembourg pour développer des positions communes. Le président de la Chambre acquiesce à cette proposition pour autant qu'il s'agisse d'une concertation informelle, qui n'alourdit pas la procédure prévue dans le traité de Lisbonne. Enfin, le président Dewael suggère l'organisation d'une rencontre entre ses collègues néerlandais et luxembourgeois et des membres du Parlement Benelux pour échanger des points de vue sur le traité de Lisbonne, d'une part, et sur une nouvelle dynamique pour le Parlement Benelux, d'autre part.

SUISSE

Le mercredi 7 octobre 2009, M. Patrick Dewael, Président de la Chambre des représentants, a reçu une délégation parlementaire suisse, emmenée par Mme Chiara Simoneschi-Cortesi, Présidente du Conseil national suisse. M. Gerolf Annemans, chef de groupe, a pris part à l'entretien.

Le président et la présidente ont tout d'abord esquissé la genèse et le développement institutionnel de leur pays.

La Belgique est née sous la forme d'un pays unitaire et les différends linguistiques ont également procédé d'une lutte sociale. Peu à peu s'est engagé un processus de décentralisation, qui ne semble pas prêt de s'interrompre.

La Suisse a connu une tout autre évolution, puisque des forces centripètes y prévalent depuis des siècles. Les Suisses se sentent tous Suisses avant tout et tendent traditionnellement vers l'unité.

Bien qu'on ne puisse idéaliser le modèle suisse – ces derniers temps on observe par exemple une tendance à l'apprentissage de l'anglais, plutôt que d'une langue nationale, comme deuxième langue – on constate que les Suisses continuent à considérer la diversité comme une force plutôt qu'une faiblesse.

Une discussion animée s'en est suivie à propos de la manière dont la Belgique et la Suisse abordent les différences linguistiques, culturelles et politiques.

Enfin, le président Dewael a exposé à ses interlocuteurs la système de financement des Communautés et des Régions en Belgique.

Europe centrale et orientale**RÉPUBLIQUE DE BULGARIE**

Le 11 janvier 2010, Monsieur Patrick Dewael, président de la Chambre des Représentants, a rencontré Son Excellence Madame Tsetska Tzacheva Dangovska, présidente de l'Assemblée nationale de la République de Bulgarie.

L'entretien a essentiellement porté sur les points suivants:

- Les relations bilatérales entre la Belgique et la Bulgarie. Madame la Présidente apprécie l'attitude positive de la Belgique à l'égard de la Bulgarie.
- Le Président de la Chambre souligne l'importance d'une bonne coopération bilatérale pour combattre la corruption et la criminalité organisée.
- La collaboration parlementaire entre la Belgique et la Bulgarie. Madame Tzacheva espère que le dialogue et la coopération entre l'Assemblée nationale bulgare et la Chambre des Représentants pourra continuer à se développer par l'intermédiaire notamment de l'Union Interparlementaire et de diverses commissions.
- La présidence belge de l'Union européenne et le rôle des parlements des pays de l'U.E. suite au traité de Lisbonne.
- La Bulgarie compte beaucoup sur l'expérience de la Belgique.
- Monsieur Dewael plaide pour une Europe plus claire et compréhensible pour le citoyen.
- La nomination de Herman Van Rompuy en tant que Président du Conseil européen.
- La situation économique et financière. Madame Tzacheva souligne que la Bulgarie a été plus touchée par la crise économique que les anciens pays membres de l'Union européenne. Le défi pour les autorités bulgares est de parvenir à trouver des solutions pour que cette crise soit moins ressentie par la population bulgare. Une collaboration étroite avec les pays membres de l'U.E. est souhaitable.
- Le Président Dewael souligne qu'il est impératif que les pays de l'Union européenne luttent contre la crise économique mondiale en front commun.

RÉPUBLIQUE DE LETTONIE

Le mercredi 14 octobre, M. Patrick Dewael, président de la Chambre des représentants, a reçu en audience M. Gundars Daudze, président du parlement (Saeima) de la République de Lettonie.

Pendant cette entrevue, les deux présidents ont mis l'accent sur la consolidation de la coopération bilatérale entre les deux parlements, entre autres par l'échange de délégations parlementaires des commissions.

Les deux présidents ont par ailleurs souligné l'importance croissante des accords de coopération régionale dans le cadre de l'Union européenne élargie, comme le Benelux et le Conseil balte.

Il a aussi été question de la manière dont les deux parlements préparent la mise en œuvre du traité de Lisbonne.

La Conférence des Nations Unies sur le Changement climatique à Copenhague (du 7 au 18 décembre 2009) a également été abordée. Il importe que les parlements y consacrent des travaux préparatoires et un suivi.

Enfin, un large échange de vues a porté sur les remèdes que les gouvernements des deux pays appliqueront à la crise économique et sur la difficile confection des budgets dans ce contexte.

UKRAINE

Le 1^{er} décembre 2009, Monsieur Patrick Dewael, président de la Chambre des représentants a rencontré Son Excellence Monsieur Volodymyr Lytvyn, président du Parlement d'Ukraine.

L'entretien a essentiellement porté sur les points suivants:

- Les relations bilatérales entre la Belgique et l'Ukraine. Une roadmap pour les relations bilatérales a été signée à Bruxelles en 2008. Monsieur Lytvyn réitère l'invitation adressée à son homologue belge à effectuer un voyage en Ukraine à la tête d'une délégation de la Chambre des Représentants. Il plaide pour une coopération plus étroite avec son pays et compte sur le soutien de la Belgique pendant la présidence belge de l'Union européenne.
- Les relations avec l'Union européenne. L'Ukraine est un pays partenaire prioritaire de la politique de voisinage de l'U.E. et du partenariat oriental.
- La présidence belge de l'Union européenne et les nominations de Monsieur Herman Van Rompuy en tant que président du Conseil européen et de Monsieur Karel De Gucht en tant que commissaire européen au commerce.
- Les élections présidentielles en Ukraine qui auront lieu en février 2010.
- La crise économique et financière en Ukraine et en Belgique.
- La crise du gaz avec la Russie.
- Les réformes institutionnelles en Belgique.

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Le mercredi 23 septembre 2009, M. Patrick Dewael, Président de la Chambre des représentants, a reçu M. Pavol Paska, Président du Conseil national de la République slovaque.

Les présidents ont esquissé la situation socioéconomique de leur pays après la débâcle financière de l'année dernière. La Belgique et la Slovaquie présentent de nombreuses similitudes: ces deux pays s'appuient dans une large mesure sur les grandes industries et sont presque totalement dépendants des exportations. La Slovaquie est aujourd'hui membre de la zone euro, ce qui a tout de même permis d'atténuer quelque peu la crise.

Les présidents ont souligné les bonnes relations que la Belgique et la Slovaquie entretiennent déjà depuis longtemps et ont ensuite évoqué la prochaine présidence belge de l'Union européenne.

*Afrique centrale***RÉPUBLIQUE DU BURUNDI**

Le Président de la Chambre a reçu en audience M. Pie Ntavyohanyuma, Président de l'Assemblée nationale de la République du Burundi le 21 janvier 2010.

Le Président de l'Assemblée nationale du Burundi souligne que les prochaines échéances électorales sont prévues de mai à la fin août en 2010. Le Président de la République, les députés, les conseillers communaux et les conseillers de colline seront élus au suffrage universel direct.

Le Président de la Chambre confirme que la Chambre délèguera des observateurs aux différentes élections prévues en 2010, sous l'égide de la Commission européenne ou d'AWEPA.

Plus de quarante partis politiques se présenteront dans les différentes élections dont l'organisation est assurée par une commission électorale nationale indépendante (CENI).
Le code électoral a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Actuellement, il y a six partis politiques représentés à l'Assemblée parmi lesquels le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces pour la Défense de la Démocratie), ancien mouvement rebelle qui a remporté les élections législatives de 2005, dispose de 66 des 118 sièges que compte l'Assemblée. Le FNL (Forces Nationales de Libération), cet ex-mouvement rebelle, après plusieurs années de négociation, a finalement abandonné la lutte armée et s'est transformé en parti politique à part entière en avril 2009.

Le Président Ntavyohanyuma rappelle les excellents résultats obtenus dans le cadre du projet de soutien au Parlement du Burundi mis en œuvre par la Chambre et le Sénat en collaboration avec la Coopération Technique belge, qui finance le projet.

Le projet qui a été initié en décembre 2006 et qui viendra à échéance le 5 juin 2010, a permis grâce à de nombreuses missions d'étude bilatérales de renforcer les capacités techniques et le processus de la démocratisation du Parlement burundais.

Le Président de l'Assemblée nationale du Burundi demande la prolongation du projet de soutien au Parlement du Burundi au-delà du 5 juin 2010.

Il estime que d'importantes réformes ont été entreprises par M. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi dans le cadre du développement de l'enseignement, dans le secteur social et des soins de santé et dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage.

Il rappelle que le Président burundais avait demandé le soutien du Parlement fédéral lors de son entretien avec les Présidents de la Chambre et du Sénat le 22 octobre 2009 en vue d'accroître les subsides octroyés par la coopération au développement à la République du Burundi.

Le Président de la Chambre confirme que cette demande a été prise en compte lors de l'élaboration du budget annuel de l'État qui a récemment été voté par la Chambre.

Enfin, le Président de l'Assemblée nationale du Burundi demande le soutien de la Chambre en vue de l'octroi de subsides des autorités belges à l'organisation de la Conférence régionale des Présidents des Parlements des pays des Grands Lacs dans le cadre de la CEPGL (Communauté économique des Pays des Grands Lacs) qui se déroule chaque année alternativement dans la capitale du Burundi, du Rwanda ou du Congo.

Amérique latine

RÉPUBLIQUE DU BRÉSIL

Le lundi 5 octobre 2009, M. Patrick Dewael, président de la Chambre des représentants, et M. Armand De Decker, président du Sénat, ont reçu en audience M. Luiz Inácio Lula da Silva, président de la République fédérative du Brésil.

Au cours de cette entrevue, les sujets suivants ont été abordés:

M. Armand De Decker a souligné au début de l'entrevue que les relations entre les deux pays sont aussi anciennes qu'excellentes. En 1920, déjà, le roi Albert I et la reine Elisabeth furent le premier couple royal européen à effectuer une visite au Brésil. Cette visite sera commémorée lors de la mission économique au Brésil du prince Philippe, du 16 au 21 mai 2010.

Les deux présidents ont félicité le président Lula pour l'élection de Rio de Janeiro comme ville hôte des Jeux olympiques d'été en 2016.

Le président De Decker a exprimé l'admiration que lui inspirent les énormes progrès du Brésil dans la réalisation des objectifs du millénaire (abolition de la pauvreté mondiale). Il a signalé, par ailleurs, les possibilités que renferme une coopération belgo-brésilienne sur le continent africain (la coopération "trilatérale"), surtout en matière de biocarburants. Enfin, il a salué l'installation d'une section bilatérale Belgique (Union interparlementaire) au sein du Congrès brésilien et son importance pour la coopération bilatérale.

Tout d'abord, le président Lula a témoigné son profond respect pour le rôle joué par les institutions parlementaires dans les démocraties. Par ailleurs, il a souhaité aborder trois sujets: la crise économique, le dossier climatique et la gouvernance globale. Le président Lula considère que la crise économique n'est pas encore terminée. Il souligne la part importante prise par les différents gouvernements dans la consolidation de la situation, contrairement au marché libre, qui n'a pas pu réagir efficacement à la crise. Toujours selon le président Lula, l'économie brésilienne est sortie relativement intacte de la crise. C'est le résultat, en partie, d'une série de mesures efficaces instaurées par le gouvernement brésilien dans le secteur bancaire. À propos du dossier climatique, le président Lula considère que les différents pays ne sont pas prêts pour la conférence sur le climat, qui aura lieu du 7 au 18 décembre 2009 à Copenhague. Le Brésil fournit des efforts considérables pour réduire la déforestation afin de maintenir les capacités d'absorption du CO₂ ainsi que pour intensifier la consommation d'énergie renouvelable. Cependant, un accord conclu à Copenhague ne doit pas venir entraver l'évolution des pays en développement.

Le président Lula signale l'importance du G20 (les 24 et 25 septembre 2009 à Pittsburgh) en tant que forum de la coopération économique internationale. Il répète que le G8 est dépassé. Cet organe de concertation économique ne représente pas, en effet, une série de pays émergents, comme le Brésil et la Chine, ni le continent africain.

Sud-Est de l'Europe

RÉPUBLIQUE D'ALBANIE

Le Président de la Chambre a reçu en audience Madame Jozefina Topalli, Présidente du Parlement de la République d'Albanie le 13 janvier 2010.

La Présidente s'est félicitée de l'entrée en vigueur de l'Accord de Stabilisation et d'Association avec l'Union européenne depuis le 1^{er} avril 2009.

Les dernières élections législatives du 28 juin 2009 se sont déroulées dans de bonnes conditions et ont été reconnues comme transparentes et démocratiques par les observateurs de l'AP OSCE détachés sur place.

Madame Topalli met l'accent sur la politique de libéralisation des visas engagée par son pays.

L'Albanie est en effet engagée depuis janvier 2008 dans un dialogue avec l'Union européenne en vue de la suppression de l'obligation de visa pour l'Espace Schengen.

L'Albanie est appelée à accélérer la mise en œuvre des "benchmarks" (les mesures et les réformes à appliquer pour obtenir la libéralisation des visas).

En cas d'évaluation positive, une libéralisation des visas pourrait intervenir à partir de la mi-2010 sous la présidence belge de l'Union européenne.

La Présidente Topalli attire ensuite l'attention du Président Dewael sur la situation catastrophique régnant dans le nord de l'Albanie où l'état d'urgence a été décrété suite aux violentes intempéries et aux inondations du mois de janvier 2010.

Le Président Dewael a souligné l'effort engagé par la Belgique au niveau de l'"European Civil Protections Mechanism" destiné à fournir une aide matérielle et humanitaire des pays membres de l'Union européenne aux populations civiles en détresse dans le nord de l'Albanie.

Enfin, la Présidente du Parlement albanais s'est félicitée des progrès accomplis dans le processus d'adhésion à l'Union européenne. Un avis de la Commission européenne devrait en principe être rendu à cet égard à l'automne 2010 sous présidence belge. Certains critères d'adhésion comme la lutte contre la corruption, la politique de surveillance et d'intégration des frontières et la libéralisation de l'économie connaissent une évolution positive.

4.1.2. Activités diverses

15 NOVEMBRE 2009

Fête du Roi – Hommage au Roi Albert I “La recherche scientifique”

En mémoire de notre premier Roi, Léopold de Saxe-Cobourg Gotha, c’est le jour de la Saint Léopold, le 15 novembre, que les Belges ont coutume de rendre hommage à leur souverain.

Pour la neuvième année consécutive, un hommage civil est rendu au Roi dans le cadre symbolique du Palais de la Nation.

L’initiative en revient aux Présidents du Sénat et de la Chambre des représentants et au Premier Ministre. L’année 2009 marque le centenaire de la prestation de serment du Roi Albert I, qui fut un grand promoteur de la recherche scientifique, et le 75^e anniversaire de son décès tragique à Marche-les-Dames.

A l’instar des éditions antérieures, le Ministre de la Défense nationale a accepté de prêter le concours de son Département pour assurer l’ambiance musicale et réaliser la photo officielle.

Les Membres de la Famille Royale sont invités à signer les Livres d’Or de la Chambre et du Sénat dans l’hémicycle du Sénat en présence de Parlementaires et de représentants de la société civile.

Ils y rencontrent les jeunes concepteurs du “Zero Emission Cart”, véhicule à hydrogène pouvant atteindre une vitesse de 120 km/heure.

Le président du Sénat, Monsieur Armand De Decker, le Président de la Chambre des représentants, Monsieur Patrick Dewael et le Premier Ministre, Monsieur Herman Van Rompuy s’expriment au cours de la séance académique qui se déroule dans la salle de lecture de la Chambre.

Le chanteur Udo, jeune artiste belge de grand talent, interprète la Brabançonne.

Au cours de la réception qui clôture la séance académique, les membres de la Famille Royale s’entretiennent avec les invités.

Les expositions relatives au thème ont été mises en place avec le concours de la Politique scientifique fédérale, les Archives du Palais Royal, du Musée Belvue, de la Fondation Roi Baudouin, du Musée Royal de l’Armée et du SPF Affaires Étrangères.

L’école hôtelière de l’Institut Centre Ardenne de Libramont assure le catering, en collaboration avec l’école de Pâtisserie de Neufchâteau, tandis que la décoration florale est réalisée par l’école horticole KTA Tuinbouwschool Panta Rhei de Melle.

4.1.3. Audiences des Ambassadeurs auprès du Président de la Chambre des Représentants

MARDI 17 NOVEMBRE 2009

S.E. Monsieur Avet Adonts, ambassadeur de la République d’Arménie.

S.E. Monsieur Murat Ersavci, ambassadeur de la République de Turquie.

LUNDI 23 NOVEMBRE 2009

S.E. Monsieur Park Joon-Woo, ambassadeur de la République de Corée du Sud.

S.E. Monsieur Vladimir Müller, ambassadeur de la République tchèque.

MARDI 1 DÉCEMBRE 2009

S.E. Monsieur M. Louis de Lorimier, ambassadeur du Canada.

S.E. Monsieur Pisan Manawapat, ambassadeur du Royaume de Thaïlande.

MARDI 8 DÉCEMBRE 2009

S.E. Madame Ismat Jahan, ambassadeur de Bangladesh.

S.E. Monsieur Jun Yokota, ambassadeur du Japon.

S.E. Monsieur Gérard Ntwari, ambassadeur de la République rwandaise.

LUNDI 21 DÉCEMBRE 2009

S.E. Madame Rachel Aron, ambassadeur du Royaume-Uni.

S.E. Monsieur Jaimini Bhagwati, ambassadeur de la République d'Inde.

MARDI 12 JANVIER 2010

S.E. Madame Anita Pipan, ambassadeur de la République de Slovénie.

S.E. Monsieur Slawomir Czarlewski, ambassadeur de la République de Pologne.

MARDI 16 FÉVRIER 2010

S.E. Madame Fatma Elzahraa Etman, ambassadeur de la République arabe d'Egypte.

MARDI 23 FÉVRIER 2010

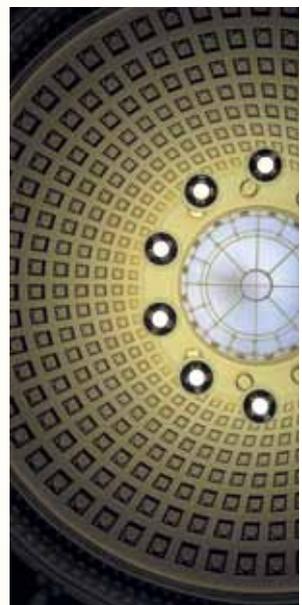
S.E. Madame Michèle Boccoz, ambassadeur de France.

MARDI 9 MARS 2010

S.E. Monsieur Pierre Clive Agius, ambassadeur de la République de Malte.

VENDREDI 30 JUILLET 2010

S.E. Monsieur Amar Bendjama, ambassadeur de la République démocratique d'Algérie.



CHAPITRE 5

Relations internationales

5. RELATIONS INTERNATIONALES

5.1. RELATIONS AVEC LES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES

5.1.1. Intégration européenne et coopération interparlementaire

5.1.1.1. Conférence des présidents des Assemblées parlementaires européennes

Depuis 1975, les présidents des assemblées parlementaires européennes se réunissent chaque année à l'occasion d'une conférence interparlementaire.

Les présidents des assemblées parlementaires des États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que les présidents des assemblées du Conseil de l'Europe, de l'Union de l'Europe occidentale et du Parlement européen y participent une fois tous les deux ans (grande conférence).

En outre, l'on organise également chaque année (depuis 1999) une Conférence qui est spécialement consacrée à des problèmes communautaires et qui réunit alors uniquement les présidents des parlements nationaux des États membres de l'Union européenne. Cette réunion a pour objectif d'examiner le rôle que les parlements peuvent jouer dans la construction de l'Union européenne.

Traditionnellement, seuls les présidents de chaque Chambre (qui peuvent se faire représenter par un vice-président) ont le droit de prendre la parole.

Conférence extraordinaire des Présidents des Parlements de l'UE, Stockholm, 12 décembre 2009

En octobre 2009, M. Per Westerberg, président du *Riksdag* suédois, a proposé d'organiser une conférence extraordinaire des présidents des parlements de l'Union européenne dans la perspective de la conférence des 14 et 15 mai 2010.

Le thème central de cette conférence extraordinaire était la "Préparation pour le Traité de Lisbonne – Conséquences pour les Parlements nationaux et pour la coopération entre le Parlement européen et les Parlements nationaux". L'attention se portait plus particulièrement sur le droit des parlements nationaux de faire savoir, par la voie d'un avis motivé, qu'un acte législatif européen proposé est conforme au principe de subsidiarité.

Les présidents des 37 assemblées des 27 États membres de l'Union européenne, ainsi que les présidents des trois pays candidats à l'adhésion, ont assisté à cette Conférence.

Au nom de la Belgique, M. Dirk Van der Maelen, vice-président de la Chambre, a représenté le président de la Chambre des représentants et M. Francis Delpérée, chef du groupe cdH du Sénat, a représenté le président du Sénat.

Doc. 52 2349/001

Conférence des Présidents des Parlements de l'UE, Stockholm, 14 et 15 mai 2010

Les 14 et 15 mai 2010, M. Geert Versnick, membre sortant de la Chambre des représentants, a participé au nom de M. Patrick Dewael, Président de la Chambre des représentants, à la Conférence susmentionnée.

Les points suivants figuraient à l'ordre du jour:

- le Traité de Lisbonne et la coopération interparlementaire;
- nouvelles technologies et défis en matière de communication pour les parlements;
- préparation de la Conférence mondiale des présidents de parlement (réforme de l'Union

- Interparlementaire en une organisation fondée sur un traité);
- la crise financière et ses conséquences sur les budgets parlementaires.

La Conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne se tiendra en 2011 sous présidence belge. La Conférence de Stockholm a émis un certain nombre d'instructions à l'attention de la future présidence belge, notamment:

- la préparation d'une conférence (de préférence par les commissions parlementaires compétentes) en vue d'organiser le contrôle parlementaire d'Europol et d'Eurojust (espace de Liberté, de Sécurité et de Justice);
- l'élaboration d'une formule en vue de contrôler la Politique européenne de Sécurité et de Défense;
- la planification et la rationalisation de la coopération interparlementaire pour ce qui concerne les thèmes mentionnés ci-dessus;
- l'examen de l'application possible de nouvelles technologies (telles que les vidéoconférences) dans le domaine de la communication parlementaire.

Doc. 53 022/001

***Conférence des présidents des Assemblées parlementaires européennes,
Limassol, 10-12 juin 2010***

Les 11 et 12 juin 2010 s'est tenue à Limassol (Chypre) la Conférence des présidents des Assemblées parlementaires européennes, qui est organisée tous les deux ans sous l'égide de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

À l'ordre du jour de cette conférence figuraient les thèmes suivants: les droits et responsabilités de l'opposition au sein d'un parlement, les parlements nationaux et les droits de l'homme et la mise en œuvre du principe de non-discrimination.

Cette conférence réunit les présidents des parlements des États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le président du Parlement européen et le président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Au nom de la Belgique, M. Geert Versnick, Président sortant de la commission des Relations extérieures, représentait le président de la Chambre des représentants.

Les organisations suivantes étaient présentes en tant qu'observateurs: les présidents des parlements jouissant d'un statut d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (notamment ceux du Maroc et du Mexique), le président de l'Assemblée parlementaire de l'UEO, le président de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, le vice-président de l'OSCE (AP-OSCE), le président de l'Assemblée baltique, et des représentants de l'Union interparlementaire (UIP) et du Conseil interparlementaire consultatif du Benelux.

Doc. 53 023/001

5.1.1.2. Les Conférences des organes spécialisés en affaires communautaires (COSAC)

Cette Conférence est organisée deux fois par an par le parlement du pays qui assure la présidence de l'Union européenne. Elle réunit les délégations des commissions parlementaires spécialisées en affaires européennes des parlements des pays membres de l'Union, des États candidats, ainsi qu'une délégation du Parlement européen. Le but de cette Conférence est d'améliorer l'information et l'échange entre les parlements de l'Union européenne et des États candidats afin de renforcer le contrôle parlementaire dans le processus de décision européen.

COSAC XLII, Stockholm, 5 – 6 octobre 2009

La délégation du Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes était composée de Mmes Juliette Boulet (Ch), Martine Taelman (S) et Els Van Hoof (S) et MM. Herman De Croo (Ch), Philippe Mahoux (S) et Stefaan Vercaemer (Ch).

Les thèmes suivants étaient à l'ordre du jour:

- Aperçu de la présidence suédoise de l'U.E;
- Changement climatique et conférence de Copenhague;
- Ouverture et transparence des institutions de l'UE et des parlements nationaux en ce qui concerne les matières relevant de l'Union européenne;
- Evaluation du test de subsidiarité.

Doc. 52 2269/001

COSAC XLIII, Madrid, 31 mai - 1 juin 2010

M. Herman De Croo, Président du Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes, a participé à cette conférence.

Les thèmes suivants étaient à l'ordre du jour:

- la situation de la présidence espagnole de l'Union européenne eu égard au renforcement des efforts communs vers une «Economic governance» européenne;
- le rôle futur de la COSAC après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne;
- le nouveau modèle pour les relations entre les parlements nationaux et le Parlement européen après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

5.1.2. Comité d'avis pour les questions européennes**Composition:**

Le Comité d'avis est composé de dix membres de la Chambre et de dix membres du Parlement européen élus en Belgique.

Il est présidé par le Président de la Chambre (art. 68 du Règlement). Depuis octobre 1995, le Sénat désigne dix sénateurs qui s'associent au Comité d'avis de la Chambre pour constituer le Comité d'avis fédéral.

Travaux du Comité d'avis:

Ci-dessous figure un aperçu des activités les plus importantes du Comité d'avis durant cette session:

5.1.2.1. La Présidence belge de l'Union européenne (01/07/2010 – 31/12/2010)**Préparation de la Présidence belge de l'Union européenne en 2010**

Le secrétaire d'État, Olivier Chastel, est chargé de la préparation de la présidence belge de l'Union européenne en 2010. Le Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes a invité M. Olivier Chastel le 15 décembre 2009 pour un état des lieux de la préparation et un échange de vues sur cette présidence.

Doc. 52 1676/004

Les priorités de la Présidence belge de l'Union européenne

Afin de bien préparer la présidence belge au niveau parlementaire, la Conférence des présidents de la Chambre et le Bureau du Sénat ont marqué leur accord sur l'organisation d'une série d'auditions avec les membres du gouvernement belge. La formule consista en l'audition de chaque ministre en réunion commune du Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et de la/des commission(s) spécialisée(s) de la Chambre et du Sénat correspondant aux compétences du ministre concerné.

Le programme proposé par la Présidence en Trio (Espagne/Belgique/Hongrie), approuvé le 7 décembre 2009 par le Conseil Affaires générales de l'UE, a servi de base aux auditions.

Doc. 52 2378/001 - audition de Mme L. Onkelinx, vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale;

Doc. 52 2378/002 – audition de Mme A. Turtelboom, ministre de l'Intérieur et de M. M. Wathelet, secrétaire d'État au Budget, à la Politique de Migration et d'Asile, à la Politique des Familles et aux Institutions culturelles fédérales et de M. S. De Clercq, ministre de la Justice;

Doc. 52 2378/003 - audition de M. C. Michel, ministre de la Coopération au développement;

Doc. 52 2378/004 – audition de M. V. Van Quickenborne, ministre pour l'Entreprise et la Simplification et de M. P. Maignette, ministre du Climat et de l'Énergie, et de Mme S. Laruelle, ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique;

Doc. 52 2378/005 - audition de Mme J. Milquet, vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des Chances;

Doc. 52 2378/006 – audition de M. S. Vanackere, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Réformes institutionnelles;

Doc. 52 2378/007 - audition de Mme J. Milquet, vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des Chances;

Doc. 52 2378/008 – audition de M. P. Maignette, ministre du Climat et de l'Énergie;

Doc. 52 2378/009 - audition de M. P. De Crem, ministre de la Défense;

Doc. 52 2378/010 – audition de M. D. Reynders, vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles;

Doc. 52 2378/011 - audition de M. E. Schouppe, secrétaire d'État à la Mobilité;

Doc. 52 2378/012 – audition de M. P. Courard, secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale.

5.1.2.2. Pré et post briefings à l'occasion des Conseils européens des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne

Depuis le début des années 90, il est de tradition que le gouvernement commente l'ordre du jour, les points sensibles ainsi que les résultats de chaque Conseil européen.

Les Conseils européens au sujet desquels des pré-et postbriefings ont été organisés sont mentionnés ci-après:

- Conseil européen de Bruxelles (29 et 30 octobre 2009) - Doc. 52 2290/001
- Conseil européen de Bruxelles (10 et 11 décembre 2009) – Doc. 52 2391/001
- Sommet informel de Bruxelles (11 février 2010)
- Conseil européen de Bruxelles (25 et 26 mars 2010)

5.1.2.3. Suivi des propositions d'actes normatifs et d'autres documents de la Commission européenne et des Conseils de ministres européens (Procédure de subsidiarité)

En vertu de l'article 36 du Règlement de la Chambre, chaque commission permanente inscrit à son ordre

du jour une fois par mois un échange de vues consacré aux questions européennes qui la concernent et qui sont à l'ordre du jour du Conseil des ministres de l'UE ou ont fait l'objet d'une décision de ce Conseil, ainsi qu'aux résolutions qui la concernent et qui ont été transmises officiellement à la Chambre par le Parlement européen.

Chaque commission permanente nomme un europromoteur, qui est chargé d'assurer le suivi, au sein de la commission, des avis, des propositions de résolution, des recommandations et des autres textes finaux du Comité d'avis chargé de Questions européennes, ainsi que des propositions d'actes normatifs et autres documents de la Commission européenne qui lui sont transmis par le secrétariat du Comité (Article 37 du Règlement de la Chambre).

Une cellule d'analyse européenne a été créée dans le cadre de la procédure de subsidiarité et de proportionnalité (protocole en annexe du Traité de Lisbonne en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2009).

Les fonctionnaires de cette cellule examinent les propositions législatives de la Commission européenne (qui sont systématiquement envoyées aux parlements nationaux conformément au protocole sur la subsidiarité) sur le plan du respect du principe de subsidiarité.

De septembre 2009 à juillet 2010, la Commission européenne a envoyé +/- 530 documents. De ceux-ci, la cellule d'analyse européenne a effectué une sélection de 170 documents (soit 32 %) qui étaient politiquement les plus pertinents pour la Belgique.

Une fiche de synthèse est faite de ces documents pour informer les commissions compétentes et leur europromoteur.

S'il s'agit de propositions législatives, la cellule d'analyse européenne formule un projet d'avis de subsidiarité. La commission compétente décide ou non de mettre ce projet à l'ordre du jour et de le finaliser (cfr. article 37bis du Règlement de la Chambre).

Trois avis de subsidiarité ont été formulés lors du début de cette phase expérimentale (COM 2009/154, COM 2009/701 et 702, COM 2010/801). Quatre tests de subsidiarité avaient déjà été effectués auparavant dans le cadre de la COSAC (Conférence des organes spécialisés dans les Affaires communautaires et européennes des parlements de l'UE).

Les avis de subsidiarité ainsi que la réponse de la Commission européenne apparaissent dans la banque de données IPEX (Interparliamentary exchange: www.ipex.eu).

5.1.2.4. La transposition des directives européennes en droit belge

L'une des tâches du Comité d'avis fédéral est le suivi régulier des progrès réalisés par la Belgique sur le plan de la transposition du droit européen en droit interne. Le Comité d'avis fédéral a une fois par an un échange de vues à ce sujet avec le ministre ou le secrétaire d'État compétent.

Lors de la réunion du 24 novembre 2009 les membres du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes ont dressé un état des lieux de la transposition des directives européennes en droit belge avec M. Olivier Chastel, secrétaire d'État aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères.

Pour le tableau d'affichage du marché intérieur, qui a été clôturé le 10 novembre 2009, la Belgique a réussi, pour la première fois, à réduire son déficit de transposition général à 0,9 % (13 directives), donc en-dessous de la norme européenne de 1 %. La Belgique avait en 1997 un déficit de transposition de 8,5 %. Un long chemin a été parcouru depuis lors. En mai 2009, avec un déficit de 1,2 % (20 directives), la Belgique se situait encore au-dessus de la norme. C'est le meilleur résultat jamais atteint.

Doc. 52 1018/003

5.1.2.5. Le Centre SOLVIT Belgique

Lors de la réunion du Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes du 20 octobre 2009, Mme Vladislava Iordanova (Centre Solvit Belgique) a fait un exposé sur la création et le fonctionnement du centre Solvit. Mme Lore Aerts du Centre Solvit Belgique a présenté trois «Success Stories» du Centre.

Doc. 52 2355/001

5.1.2.6. La crise de l'emploi

Le mardi 20 janvier 2010, les membres du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes ont eu un échange de vues avec M. Stefano Scarpetta, Chef de la Division d'analyse et de politiques de l'emploi à la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE, sur les conséquences de la crise sur la politique sociale et l'emploi.

Doc. 52 2416/001

5.1.2.7. Le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) et la comitologie

Le mardi 16 mars 2010, les membres du Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes ont eu un échange de vues avec M. Didier Seeuws, représentant permanent adjoint de la Belgique auprès de l'Union européenne, sur la problématique de la Comitologie.

Doc. 52 2571/001

5.1.2.8. Rencontres interparlementaires

Bruxelles, les 16 et 17 novembre 2009

Construire l'Europe des citoyens / Le "programme de Stockholm" 2010 – 2014

La dimension parlementaire de l'espace de liberté, de sécurité et de justice

Cette rencontre parlementaire a été organisée conjointement par le Parlement européen et le Riksdag suédois. M. Bert Schoofs (VB), Mme Jacqueline Galant (MR) et Mme Camille Dieu (PS) ont participé à cette réunion.

Elle a été co-présidée par le président du Parlement européen, M. Jerzy Buzek, et par le président du Parlement suédois, M. Per Westerberg.

M. Jerzy Buzek a rappelé que le Traité de Lisbonne devrait permettre de s'attaquer au problème de la migration dans un esprit de solidarité et d'assurer un meilleur équilibre entre la sécurité des citoyens et la protection des droits individuels. Le traité devrait également faciliter l'accès des citoyens à la justice ainsi que le règlement des problèmes pratiques auxquels ceux-ci sont confrontés.

5.1.3. Commission spéciale mondialisation

Suite aux recommandations du groupe de travail parlementaire «Mondialisation» du 28 février 2003 (Doc. 50 2330/003) approuvées sous forme de motion par la Chambre le 13 mars 2003 (Doc. 50 2330/004), une commission spéciale «Mondialisation» a été constituée afin de renforcer le contrôle parlementaire des institutions internationales et de se pencher sur tous les aspects de la mondialisation. La Conférence des présidents du 26 septembre 2007 a décidé que cette commission poursuivrait ses activités durant cette législature.

La commission spéciale Mondialisation, tant du point de vue de sa composition que de sa méthodologie, s'inspire du modèle du Comité d'avis chargé de Questions européennes.

Composition

Président:

Dirk Van der Maelen (sp.a)

Vice-Président(s):

Fouad Lahssaini (Ecolo-Groen!)

Hilâl Yalçin (CD&V)

Membres Effectifs:

Stefaan Vercamer (CD&V)

Hilâl Yalçin (CD&V)

Daniel Ducarme (MR)

Jean-Jacques Flahaux (MR)

Jean Cornil (PS)

Mathias De Clercq (Open Vld)

Annick Ponthier (VB)

Dirk Van der Maelen (sp.a)

Fouad Lahssaini (Ecolo-Groen!)

Membres Suppléants:

Nathalie Muylle (CD&V)

Roel Deseyn (CD&V)

Valérie De Bue (MR)

Josée Lejeune (MR)

Jean-Jacques Flahaux (MR)

Karine Lalieux (PS)

Luk Van Biesen (Open Vld)

Barbara Pas (VB)

Maya Detiège (sp.a)

Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen!)

Membres sans voix délibérative:

Brigitte Wiaux (cdH)

Activités

5.1.3.1. Les aspects mondiaux de la crise financière

Lors de sa réunion du mardi 27 octobre 2009, la Commission spéciale "Mondialisation" a décidé de consacrer ses travaux aux aspects mondiaux de la crise financière.

Ces travaux reposent en grande partie sur des auditions d'experts issus du monde académique, politique et financier.

Afin de garantir la nécessaire diversité du panel d'experts, il a été demandé à chaque groupe politique de

proposer un expert (les groupes PS et sp.a, qui ont choisi le thème, en ont proposé deux).

La commission a procédé aux auditions suivantes:

- le 1^{er} décembre 2009:
de M. Arnaud Zacharie, Secrétaire général du CNCND – 11.11.11;
- le 15 décembre 2009:
de M. Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, professeur à l'UCL;
- le 5 janvier 2010:
de M. Jonathan Beynon (Economic Governance and Budget Support Unit, DG Development, European Commission and Department for international Development) (DFID,UK);
- le 12 janvier 2010:
de M. Paul De Grauwe, professeur à la Faculté des Sciences économiques et des Sciences de l'entreprise de la K.U.Leuven;
- le 19 janvier 2010:
de M. Jan Cerfontaine, président du Conseil d'administration du groupe de Bancassurance Argenta, professeur invité à l'Université de Gand;
- le 26 janvier 2010:
de M. Éric De Keuleneer, Professeur à la "Solvay Business School" (ULB);
- le 9 février 2010:
de M. Jacques Sapir, directeur d'études (Économie) à l'École des hautes études en sciences sociales (IRSES-MSH- Paris);
- le 2 mars 2010:
de M. Poul Nyrup Rasmussen, président du PSE (Parti des socialistes européens), ancien premier ministre du Danemark;
- le 16 mars 2010:
de M. Paul Goldschmidt, membre de l'Institut Thomas More (Bruxelles), directeur émérite à la Commission européenne – auteur d'études sur la crise financière actuelle.

Doc. 52 2575/001

5.1.3.2. Séminaires parlementaires de l'OCDE

Au-delà de la crise: assurer une reprise et des emplois durables

Paris, jeudi 1^{er} octobre 2009

Le jeudi 1^{er} octobre 2009, MM. Herman De Croo (député - Open Vld et Président du Comité d'avis chargé des Questions européennes de la Chambre des représentants) et François Bellot (député – MR et Président de la Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques de la Chambre des représentants) ainsi que Mme Christiane Vienne (sénatrice - PS) et M. Berni Collas (sénateur – MR) ont participé à Paris au Séminaire parlementaire de l'OCDE intitulé "Au-delà de la crise: assurer une reprise et des emplois durables".

Soutenir une reprise mondiale

Paris, jeudi 18 février 2010

MM. F. Bellot et H. De Croo ont participé le jeudi 18 février 2010 au séminaire parlementaire de l'OCDE intitulé «Soutenir une reprise mondiale». Ce séminaire a permis aux représentants du monde parlementaire d'échanger leurs points de vue sur:

- l'impact social de la crise;
- la croissance verte;
- la transparence et l'intégrité dans les secteurs publics et privés.

5.1.4. Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)

Création et composition de l'Assemblée

L'OSCE est un organe de coopération entre 56 États (tous les États européens, y compris les républiques de l'ex-Union soviétique, le Canada et les États-Unis), issu de l'acte final d'Helsinki de 1975 et du Traité de Paris de 1990.

La prévention des conflits et la gestion des crises est l'une des missions principales de l'OSCE.

Au mois d'avril 1991, les délégués des parlements des États qui participaient à la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe ont décidé de créer une assemblée parlementaire.

Délégation de la Chambre à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

Commission	Membres
Commission 1 Politique	François-Xavier de Donnea (Président de la délégation) Francis Van den Eynde
Commission 2 Économie	Sabien Lahaye-Battheu Roel Deseyn
Commission 3 Démocratie	Patrick Moriau

Structures

Cette assemblée s'appuie sur trois commissions qui correspondent aux trois corbeilles de l'acte final d'Helsinki, à savoir:

- la commission des affaires politiques et de la sécurité;
- la commission des affaires économiques, de la science, de la technologie et de l'environnement;
- la commission de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires.

Chaque commission désigne un rapporteur qui est aussi chargé de rédiger le projet de résolution.

Fonctionnement

L'assemblée se réunit chaque année en session d'été pendant la première semaine de juillet. Une session d'automne ainsi qu'une session d'hiver sont également organisées chaque année (en septembre-octobre et en février). La première session s'est déroulée à Budapest en 1992. Le secrétariat de l'assemblée est situé à Copenhague.

5.1.4.1. Session d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

*Conférence parlementaire concernant la sécurité énergétique et l'environnement
Athènes, 8 - 11 octobre 2009*

Du 8 au 11 octobre 2009, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (abrégée ci-après "AP-OSCE") a organisé, à Athènes (Grèce), une conférence intitulée "Sécurité énergétique et Environnement", une réunion de la commission permanente et un forum consacré à la sécurité et à la coopération dans la région méditerranéenne.

La délégation belge était conduite par le député François-Xavier de Donnea (MR) et se composait en outre des députés Roel Deseyn (CD&V), Sabien Lahaye-Battheu (Open Vld), Patrick Moriau (PS) et Francis Van den Eynde (VB), ainsi que des sénateurs Marc Verwilghen (Open Vld), Philippe Mahoux (PS) et Alain Destexhe (MR).

La délégation belge a été reçue par M. Pierre Vaesen, ambassadeur, qui a présenté les développements actuels en Grèce aux membres de la délégation au cours d'une réunion distincte et profité de cette occasion pour inviter les journalistes des différentes agences de presse et des différents journaux belges et étrangers qui suivent l'actualité grecque.

Doc. 52 2219/001

5.1.4.2. 19^e session d'été de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

La 19^e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (abrégée ci-après "AP-OSCE") a eu lieu à Oslo du 6 au 10 juillet 2010 sous la présidence de M. João Soares.

La délégation était conduite par M. François-Xavier de Donnea (MR). La délégation désignée par la Chambre des représentants était composée de Mme Sabien Lahaye-Battheu (Open VLD) et M. Francis Van den Eynde (VB). La délégation désignée par le Sénat était composée de MM. Marc Verwilghen (Open VLD) et Alain Destexhe (MR).

La délégation belge a été reçue le 9 juillet 2010 par l'ambassadeur Christian Monnoyer, qui, lors d'une réunion distincte, a donné des explications sur la Norvège.

Le thème central des débats était: «l'État de droit: la lutte contre la criminalité transfrontalière et contre la corruption».

37 résolutions supplémentaires ont été traitées.

5.1.5. Assemblée parlementaire méditerranéenne

Le dialogue politique euro-méditerranéen est l'un des instruments essentiels du processus de Barcelone (lancé en novembre 1995), dont l'objectif est de contribuer à la paix, à la stabilité et au développement de la région méditerranéenne par la mise en œuvre d'un partenariat composé de trois volets:

- un partenariat politique et de sécurité, qui a pour objectif de créer un espace commun de paix et de stabilité;
- un partenariat économique et financier qui a pour objectif de construire une zone de prospérité partagée, notamment par l'instauration progressive d'une zone euroméditerranéenne de libre-échange (dont l'achèvement est envisagé vers 2010);
- un partenariat social, culturel et humain, qui a pour objectif de favoriser les échanges entre les sociétés civiles.

Le suivi parlementaire du processus de Barcelone comporte deux volets:

- l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne;
- la Conférence des Présidents des Parlements euroméditerranéens.

Dans le cadre du suivi parlementaire du partenariat euroméditerranéen, le forum parlementaire euroméditerranéen réunit des délégations de parlementaires des États membres de l'Union européenne et de ses partenaires méditerranéens (Algérie, Chypre, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie et l'Autorité palestinienne).

Le Parlement fédéral compte trois délégués à l'APEM qui est l'Assemblée parlementaire du Processus de Barcelone. Deux membres de la Chambre des représentants, Mme Nathalie Muylle (CD&V) et M. Daniel Bacquelaine (MR) siègent respectivement dans les commissions «Politique, Sécurité et Droits de l'Homme» et «Économique, Financière, Affaires sociales et Éducation» et un membre du Sénat, Mme Elke Tindemans (CD&V) siège dans la Commission de la Promotion de la Qualité de la Vie, des Échanges humains et de la Culture. Mme Muylle est également membre de la commission ad hoc Énergie et Environnement.

La session inaugurale de l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne (APEM) a eu lieu à Vouliagmeni, près d'Athènes, les 22 et 23 mars 2004 à l'invitation du Parlement hellénique, suite aux décisions adoptées à Naples, le 2 décembre 2003, par le V^e Forum parlementaire euroméditerranéen et, le 3 décembre 2003, par la Conférence euro-méditerranéenne, au niveau des ministres des Affaires étrangères.

L'Assemblée est composée d'un nombre maximum de 260, dont 130 membres européens (81 membres des parlements nationaux de l'Union européenne et 49 membres du Parlement européen) et 130 membres des parlements des pays méditerranéens partenaires de l'Union européenne sur la base d'une répartition égale. Lors de la cinquième session plénière à Bruxelles les 16 et 17 mars 2009, l'assemblée a accepté de porter provisoirement le nombre de membres de l'APEM à 280, en allouant dix sièges à la délégation mauritanienne et deux sièges aux délégations d'Albanie, de Bosnie et Herzégovine, de Croatie, de Monaco et du Monténégro. L'Assemblée a ensuite approuvé l'adhésion de l'Albanie, de la Mauritanie et de la Principauté de Monaco.

L'Assemblée peut se prononcer sur l'ensemble des sujets concernant le partenariat euro-méditerranéen. Elle assure le suivi de l'application des accords euroméditerranéens d'association et adopte des résolutions ou adresse des recommandations à la Conférence ministérielle en vue de la réalisation des objectifs du partenariat euroméditerranéen. Lorsqu'elle est saisie par la Conférence ministérielle, elle émet des avis, en proposant, le cas échéant, l'adoption des mesures opportunes pour chacun des trois volets du processus de Barcelone.

L'Assemblée s'organise en quatre commissions permanentes qui sont chargées de suivre les trois volets du partenariat euroméditerranéen:

- la commission Politique, Sécurité et Droits de l'homme;
- la commission Économique, Financière, Affaires sociales et Éducation;
- la commission de la Promotion de la Qualité de Vie, des Échanges humains et de la Culture;
- la commission sur les Droits des Femmes.

Chaque commission permanente est composée de 80 membres, dont 40 des pays méditerranéens partenaires de l'Union européenne et 40 membres européens (25 membres des parlements nationaux de l'Union européenne et 15 membres du Parlement européen).

Les membres des commissions sont désignés par les délégations nationales et celle du Parlement européen. Les commissions peuvent mettre sur pied des groupes de travail chargés d'étudier un sujet particulier.

Sixième session plénière de l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne du 12 au 14 mars 2010, Amman, Jordanie

Les thèmes à l'ordre du jour de cette réunion étaient:

- le processus de paix au Moyen-Orient;
- les changements climatiques et environnementaux et l'énergie renouvelable dans la région méditerranéenne;
- la transformation de la FEMIP (Facility for the Euro Mediterranean Investment and Partnership) en une banque euroméditerranéenne.

Pour le Parlement fédéral, Mme Elke Tindemans (S) a participé à cette séance plénière.

5.1.6. Conseil interparlementaire consultatif de Benelux

Le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux est composé de 21 membres belges, de 21 membres néerlandais et de 7 membres luxembourgeois. La délégation de la Chambre au sein du Conseil de Benelux a été constituée au cours de la période de référence 2009-2010 des députés Collard, Detiège, De Vriendt, Giet, Goyvaerts, Van Campenhout et Van den Bergh.

Le Conseil de Benelux se réunit alternativement à Bruxelles, à La Haye et à Luxembourg. En 2009 et 2010, il se réunit à Bruxelles. Au cours de cette période, le Conseil est présidé par M. Tommelein, membre du Parlement flamand et sénateur de communauté.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil a poursuivi sa réflexion sur l'avenir de son fonctionnement.

Le Traité instituant l'Union Economique Benelux, dont le Conseil de Benelux est l'organe parlementaire, a été conclu le 3 février 1958 et est entré en vigueur le 1^{er} novembre 1960. Il a été conclu pour une durée de cinquante ans, restant ensuite en vigueur pour des périodes successives de dix ans, à moins que l'une des parties le dénonce.

Compte tenu de l'évolution institutionnelle de la Belgique depuis la conclusion du Traité et de la poursuite de l'intégration européenne, la prolongation tacite du Traité n'était toutefois pas à l'ordre du jour. Il faut en effet tenir compte des compétences spécifiques des régions et des communautés, en ce comprises les compétences internationales relatives à leurs domaines de compétence. Il a également fallu reconsidérer les domaines dans lesquels la coopération Benelux peut représenter une plus-value à la lumière de la poursuite de l'intégration européenne et pour tenir compte de nouvelles priorités, comme le problème de l'approvisionnement et de la sécurité énergétiques, qui ne sont pas ou pas encore suffisamment réglées au niveau européen.

La première phase de cette réflexion a été clôturée par la signature solennelle, le 17 juin 2008, d'un nouveau Traité Benelux par les gouvernements fédéral, des régions et communautés belges et par les gouvernements néerlandais et luxembourgeois. Le Conseil se penche actuellement sur l'actualisation de sa propre convention d'institution (Convention entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg instituant un Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux – Bruxelles, 5 novembre 1955) et sur son règlement d'ordre intérieur. Une actualisation est nécessaire parce que la convention d'institution et le règlement d'ordre intérieur ne sont plus en conformité, sur certains points, avec le nouveau traité Benelux, par exemple en ce qui concerne la définition des compétences et le planning des travaux sur la base de programmes pluriannuels et de programmes annuels et parce que certaines de leurs dispositions concernant le fonctionnement du Conseil sont tombées en désuétude ou ne sont plus conformes à la réalité.

Le Conseil s'est également penché sur la révision des traités relatifs à l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle (Bureau Benelux des Marques) et à la Cour de Justice Benelux.

Outre la réflexion sur l'avenir du Benelux et son propre fonctionnement, le Conseil de Benelux a bien évidemment poursuivi ses activités usuelles. Conformément à l'ancien et au nouveau traités et à la convention qui l'institue, ces activités ont essentiellement trait aux aspects suivants: la coopération politique et la concertation entre les trois pays du Benelux sur des questions européennes et étrangères, le fonctionnement de l'Union Economique Benelux, le développement durable, la coopération transfrontalière, la coopération culturelle et la coopération dans les domaines de l'enseignement, de la justice et des affaires intérieures.

En matière de questions européennes et de politique extérieure, le Conseil de Benelux tend vers une concertation permanente entre les gouvernements du Benelux et l'adoption de points de vue communs sur la scène internationale. L'attention du Conseil s'est également portée sur la préparation de la présidence belge de l'UE au second semestre de 2010.

En ce qui concerne la coopération interne au Benelux, le Conseil et ses commissions permanentes se sont occupées de matières personnalisables et culturelles, de coopération sur le plan spatial, du fonctionnement de l'Union Economique Benelux, de la coopération économique et de la coopération dans les domaines des affaires intérieures et de la justice.

Ainsi, le Conseil s'est entre autres penché, au cours de la période de référence, sur des questions relatives à l'enseignement comme le projet néerlandais d'école itinérante, qui s'adresse aux enfants d'exploitants forains et d'artistes du cirque, et la place du sport dans l'enseignement.

Le Conseil a également traité les questions de la maternité de substitution à des fins commerciales et non commerciales, de la vente de médicaments par l'internet et du transport en ambulance transfrontalier.

Concernant la coopération dans les domaines des affaires intérieures et de la justice, le Conseil s'est intéressé entre autres au transfèrement de détenus belges aux Pays-Bas (Tilburg) et à la lutte transfrontalière contre les catastrophes. Comme au cours de la période de référence précédente, il a traité de la coopération dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants.

A propos du fonctionnement de l'union Economique, le Conseil a débattu entre autres du dossier de la pêche maritime et a suivi celui du péage routier. Il s'est également penché sur les projets d'infrastructure transfrontaliers comme les liaisons ferroviaires, le canal Gand-Terneuzen et la liaison Seine-Escaut, et le transport transfrontalier de voyageurs.

Dans le domaine du développement durable relatif aux matières territoriales, le Conseil s'est intéressé à la nécessité de définir un nouveau cadre d'accords Benelux et aux priorités de celui-ci en matière d'aménagement du territoire, consécutivement à la Deuxième Esquisse de Structure Benelux, ainsi qu'à la nécessité de coopérer sur ce plan avec les régions aux frontières extérieures du Benelux. Il s'est également penché sur la coopération dans les domaines de la nature et de l'environnement, notamment en matière de parcs naturels transfrontaliers et de traitement des déchets. Le Conseil a également été attentif à la Conférence des Nations Unies sur le Climat qui s'est tenue à Copenhague.

Au cours de l'année parlementaire écoulée, le Conseil de Benelux a également veillé à entretenir les contacts privilégiés qu'il a noués avec des structures de coopération entre pays comparables, comme l'Assemblée balte et le Conseil nordique. Cela s'est fait, entre autres, par la participation mutuelle aux assemblées plénières et l'organisation de journées d'étude, de séminaires et de conférences communs. Les premiers jalons ont également été posés en vue de l'élargissement des contacts à d'autres structures de coopération comme l'organisation de la Coopération Économique de la mer Noire, etc. Le Conseil de Benelux tend également vers une coopération structurée avec la Rhénanie du Nord-Westphalie et s'est penché à plusieurs reprises au cours de la période de référence sur la coopération transfrontalière aux frontières extérieures du Benelux et à la coopération régionale dans l'Europe élargie.

Enfin, comme au cours de l'exercice précédent, le Conseil a suivi de près le dossier de la candidature commune des trois pays à l'organisation de la Coupe du Monde de football de 2018.

5.1.7. Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

LE CONSEIL DE L'EUROPE

Création

5 mai 1949.

Composition

47 membres, 5 pays «observateurs».

Objectifs

Réaliser une union plus étroite entre les États démocratiques européens par l'instauration d'un véritable

dialogue sur les problèmes auxquels la société européenne est confrontée. Les initiatives de l'Assemblée parlementaire ont abouti à de multiples conventions, parmi lesquelles la Convention européenne des droits de l'homme.

Structures

- le Comité des ministres est l'organe de décision composé des ministres des Affaires étrangères des États membres;
- l'Assemblée parlementaire;
- un comité mixte assure la liaison entre le Comité des ministres de l'Assemblée parlementaire. Il est composé d'un représentant de chaque gouvernement et d'un nombre égal de représentants de l'Assemblée, dont son président.

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Création

le 5 mai 1949.

Composition

L'Assemblée est composée de 318 parlementaires et de leurs suppléants, élus ou désignés par les parlements nationaux parmi leurs propres membres.

47 pays membres, 3 parlements nationaux «observateurs».

Fonctionnement

L'Assemblée tient chaque année une session divisée en quatre parties, qui durent chacune environ une semaine, au printemps, en été, en automne et en hiver.

Compétences

L'Assemblée vote des recommandations, des avis, des résolutions ou des directives. Les parlementaires s'expriment à titre personnel et n'engagent pas leur gouvernement; ils respectent cependant les consignes de vote décidées au sein des cinq groupes politiques constitués à l'Assemblée.

Organisation

Les travaux de l'Assemblée sont préparés par 10 commissions spécialisées. La Commission permanente agit au nom de l'Assemblée dans l'intervalle des sessions.

Composition de la délégation de la Chambre des Représentants

Membres effectifs

Open Vld Hendrik Daems
 MR.....Denis Ducarme
 CD&V..... Luc Goutry
 PS André Flahaut puis Patrick Moriau

Suppléants

VB Gerolf Annemans
 EcoloJean-Marc Nollet puis Juliette Boulet
 sp.a Bruno Tobback puis Dirk Van der Maelen

Activités

Troisième partie de la session 2009, Strasbourg, du 22 au 26 juin 2009

Textes adoptés sur:

- situation au Bélarus;
- les activités de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) en 2008: renforcer la stabilité économique et démocratique;
- les institutions économiques mondiales face aux défis de la crise financière;
- réexamen, pour des raisons substantielles, des pouvoirs déjà ratifiés de la délégation ukrainienne (article 9 du Règlement de l'Assemblée);
- la situation des droits de l'homme en Europe: la nécessité d'éradiquer l'impunité;
- la situation des droits de l'homme en Europe et l'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée;
- les peuples oubliés de l'Europe: protéger les droits fondamentaux des personnes déplacées de longue date;
- le fonctionnement des institutions démocratiques en Arménie;
- la situation en Iran;
- le financement de la radiodiffusion de service public;
- les énergies renouvelables et l'environnement;
- l'énergie nucléaire et le développement durable;
- création d'un statut de «partenaire pour la démocratie» auprès de l'Assemblée parlementaire;
- l'enseignement de l'histoire dans les zones de conflit et de post-conflit;
- l'urgence à combattre les crimes dits «d'honneur»;
- projet de Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales;
- projet de Protocole n° 3 à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales relatif aux Groupements eurorégionaux de coopération (GEC).

Quatrième partie de la session 2009, Strasbourg, du 28 septembre au 2 octobre 2009

Textes adoptés sur:

- la promotion de services de médias en ligne et sur internet adaptés aux mineurs;
- la guerre entre la Géorgie et la Russie: un an après;
- réexamen, pour des raisons substantielles, des pouvoirs déjà ratifiés de la délégation russe (article 9 du Règlement de l'Assemblée);
- les défis posés par le changement climatique;
- l'éducation culturelle: promotion de la culture, de la créativité et de la compréhension interculturelle par l'éducation;
- les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2008-2009;
- allégations d'utilisation abusive du système de justice pénale, motivée par des considérations politiques, dans les États membres du Conseil de l'Europe;
- élaboration d'un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme sur le droit à un environnement sain;
- contestation, pour des raisons formelles, des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire de la Moldavie;
- la réforme des Nations Unies et les États membres du Conseil de l'Europe;
- l'avenir du Conseil de l'Europe à la lumière de ses 60 années d'expérience;
- respect des obligations et des engagements de Monaco;
- le viol des femmes, y compris le viol marital;
- le fonctionnement des institutions démocratiques en Moldavie: mise en œuvre de la résolution 1666;
- l'eau: un enjeu stratégique pour le Bassin méditerranéen;
- vers une nouvelle gouvernance des océans.

Réunion de la Commission permanente à Berne, le 20 novembre 2009

Textes adoptés sur:

- améliorer la qualité et la cohérence des décisions en matière d’asile dans les États membres du Conseil de l’Europe;
- engagement des diasporas européennes: le besoin de réponses gouvernementales et intergouvernementales;
- femmes immigrées: un risque accru de violence domestique;
- la contribution du Conseil de l’Europe au développement de l’Espace européen de l’enseignement supérieur;
- modifications de diverses dispositions du Règlement de l’Assemblée;
- incidences procédurales de la Résolution 1600 (2008) de l’Assemblée parlementaire sur «Le Conseil de l’Europe et ses États observateurs: situation actuelle et perspectives» et des textes apparentés de l’Assemblée;
- l’avenir du Centre européen pour l’interdépendance et la solidarité mondiales («Centre Nord-Sud»).

Première partie de la session 2010, Strasbourg, du 25 au 29 janvier 2010

Textes adoptés sur:

- la situation au Proche-Orient;
- le fonctionnement des institutions démocratiques en Bosnie-Herzégovine;
- la lutte contre la traite des êtres humains : promouvoir la convention du Conseil de l’Europe;
- la corruption judiciaire;
- la liberté de religion et autres droits de l’homme des minorités non musulmanes en Turquie et de la minorité musulmane en Thrace (Grèce orientale);
- respect de la liberté des médias;
- les seuils électoraux et autres aspects des systèmes électoraux ayant une incidence sur la représentativité des parlements dans les États membres du Conseil de l’Europe;
- augmenter la représentation des femmes en politique par les systèmes électoraux;
- la rétention administrative des demandeurs d’asile et des migrants irréguliers en Europe;
- résolution des problèmes de propriété des réfugiés et des personnes déplacées;
- le fonctionnement des institutions démocratiques en Albanie;
- quinze ans après le Programme d’action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Réunion de la Commission permanente à Paris, le 12 mars 2010

Textes adoptés sur:

- modification de la composition du Bureau de l’Assemblée parlementaire;
- règles et procédures pour les futures élections du Secrétaire Général du Conseil de l’Europe – projet de déclaration interprétative conjointe (Comité des Ministres / Assemblée parlementaire);
- projet de Convention du Conseil de l’Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique;
- projet de protocole portant modification à la Convention concernant l’assistance administrative mutuelle en matière fiscale (STE n° 127);
- la protection des minorités en Europe: bonnes pratiques et lacunes dans l’application des normes communes;
- les enfants témoins de violence domestique;
- repenser les droits des créateurs à l’ère d’Internet;
- le fossé salarial entre les femmes et les hommes;
- le mandat des corapporteurs de la commission de suivi.

Deuxième partie de la session 2010, Strasbourg, du 26 au 30 avril 2010

Textes adoptés sur:

- le lobbying dans une société démocratique (Code européen de bonne conduite en matière de lobbying);
- associer les femmes à la prévention et au règlement des conflits non résolus en Europe;
- les conséquences de la crise économique:
 - les répercussions sociales de la crise économique;
 - l'impact de la crise économique mondiale sur les migrations en Europe;
 - les femmes et la crise économique et financière;
 - investir dans la cohésion familiale en tant que facteur de développement en temps de crise;
- richesses, bien public et bien-être: comment les concilier dans une Europe en mutation;
- la piraterie - un crime qui défie les démocraties. La nécessité de prendre des mesures juridiques internationales supplémentaires pour lutter contre la piraterie maritime;
- la commémoration des victimes de la Grande Famine (Holodomor) en ex-URSS;
- respect des obligations et des engagements du Monténégro;
- débat d'urgence: le besoin urgent d'une réforme constitutionnelle en Bosnie-Herzégovine;
- débat d'urgence: la situation au Bélarus: développements récents;
- mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme: le processus d'Interlaken;
- discrimination sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre;
- la protection des «donneurs d'alerte»;
- dialogue post-suivi avec la Bulgarie;
- migrants et réfugiés: un défi permanent pour le Conseil de l'Europe;
- biodiversité et changement climatique;
- Euro-Méditerranée: pour une stratégie du Conseil de l'Europe.

Réunion de la Commission permanente à Skopje, le 21 mai 2010

Textes adoptés sur:

- renforcer l'efficacité du droit des traités du Conseil de l'Europe;
- renforcer les mesures à l'encontre des délinquants sexuels;
- projet de troisième protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition;
- dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2011;
- le secteur de l'aviation civile européenne confronté à la crise financière et économique mondiale;
- code de bonne conduite en matière de partis politiques;
- l'énergie géothermique: une réponse locale à un problème brûlant?;
- l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire: un moyen de préservation de la santé des femmes.

5.1.8. Assemblée européenne de sécurité et de défense

(ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE)

L'Union de l'Europe occidentale: Histoire

L'UEO est née du Traité de collaboration en matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective, signé à Bruxelles le 17 mars 1948 (connu sous le nom de «Traité de Bruxelles»), puis amendé et complété par un Protocole signé à Paris le 23 octobre 1954. Les signataires du Traité de Bruxelles sont la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Conçu en grande partie pour réagir à la volonté de mainmise de l'Union soviétique sur les pays d'Europe centrale, le Traité constitue la première tentative de traduire en dispositions pratiques certains des idéaux qui animaient le mouvement

européen. L'engagement pris par ses signataires de se défendre mutuellement si l'un d'entre eux était victime d'une agression armée en Europe en est le point fort. Au mois de septembre 1948, la coopération militaire s'instaura.

Dans une tentative de faire entrer la République fédérale d'Allemagne dans la coopération militaire européenne, on a abouti, en mai 1952, à la création d'un Traité instituant une Communauté européenne de défense (CED). En août 1954, l'Assemblée nationale française s'opposa à la ratification de ce traité.

En réaction il fut décidé lors d'une conférence à Londres en septembre 1954, d'intégrer l'Allemagne et l'Italie dans le Traité de Bruxelles. L'acte final de cette conférence fut officialisé par les accords dits de Paris, signés en octobre de la même année, qui amendaient le Traité de Bruxelles et qui créaient l'Union de l'Europe occidentale (UEO) en tant que nouvelle organisation internationale.

De 1954 à 1973, l'UEO joua un rôle important en favorisant le développement de la concertation et de la coopération en Europe occidentale. De 1973 à 1984, l'UEO en tant qu'organisation intergouvernementale connut un ralentissement progressif de ses activités suite au développement d'une coopération politique européenne au sein de la Communauté européenne.

Le début des années 80 vit la relance du débat sur la sécurité européenne sachant qu'une coopération économique européenne ne pouvait être étendue aux domaines militaires et de sécurité. Il fallait chercher un autre cadre de consultation. Le choix de l'UEO s'imposa.

A l'initiative de la Belgique et de la France, une réunion des Ministres de la Défense aboutissait en octobre 1984 à la «Déclaration de Rome», qui reconnaissait la nécessité d'une forte politique de défense occidentale. Il fut appelé à associer davantage l'UEO à l'évolution d'une vraie politique européenne de défense, ce qui fut confirmé de nouveau dans la «Déclaration de La Haye» en octobre 1987.

Suite à cela des actions de l'UEO furent entreprises:

- dans le Golfe de 1988 à 1990: contrôle de la libre circulation des navires dans des eaux internationales; pendant le conflit en Yougoslavie de 1992 à 1996: contrôle sur l'embargo contre l'ex-Yougoslavie dans la Mer Adriatique et sur le Danube, détachement de police à Mostar;
- opérations liées à la gestion de crises de 1997 à 2001: mission en Albanie, mission d'assistance au déminage en Croatie, mission de surveillance générale de la sécurité au Kosovo.

Le Traité de Maastricht de 1992 en fait un organe de l'Union européenne, tandis que le Traité de Nice de 2001 transfère à l'UE l'ensemble des organes opérationnels de l'UEO à l'exception de l'assemblée parlementaire qui reste l'unique assemblée parlementaire européenne compétente en matière de défense.

Le 31 mars 2010, le Conseil Permanent de l'Union de l'Europe occidentale a, dans une déclaration officielle, annoncé la décision collective de mettre fin au Traité de Bruxelles modifié de 1954 et par conséquent de fermer, fin juin 2011, l'organisation de l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

Assemblée de l'UEO: objectifs

L'Assemblée de l'UEO est la première assemblée interparlementaire européenne en matière de sécurité et de défense. Elle fut créée en 1954 par le Traité de Bruxelles modifié instituant une alliance entre plusieurs pays de l'Europe occidentale.

Le Traité de Maastricht de 1992 en fait un organe de l'Union européenne, tandis que le Traité de Nice de 2001 transfère à l'UE l'ensemble des organes opérationnels de l'UEO à l'exception de l'assemblée parlementaire qui reste l'unique assemblée parlementaire européenne compétente en matière de défense.

L'Assemblée se définit elle-même comme «l'Assemblée européenne de sécurité et de défense». Les buts qu'elle poursuit sont les suivants:

- être un forum interparlementaire pour une réflexion stratégique générale et pour donner une impulsion au débat public et intergouvernemental en matière de sécurité et de défense;
- coordonner et examiner au niveau européen le rôle des parlementaires nationaux lorsque ces derniers discutent au sein de leur parlement national des budgets de défense, du déploiement des troupes, de l'achat de matériel militaire, etc.;
- améliorer la transparence de la collaboration intergouvernementale en matière de sécurité et de défense européenne;
- susciter l'intérêt du public pour la problématique de la sécurité et de la défense européenne ainsi que pour une solide industrie de l'armement européenne;
- encourager les parlementaires nationaux à avoir des échanges de vues avec leurs collègues européens sur les questions essentielles de défense et de sécurité.

Concrètement, l'Assemblée contrôle la collaboration intergouvernementale en matière de politique de défense et de sécurité européenne au niveau transnational européen. Elle est complémentaire au Parlement européen qui n'a qu'une compétence restreinte en matière de questions intergouvernementales. L'Assemblée constitue aussi pour les parlements nationaux un cadre d'échanges et de débats sur la dimension européenne de leurs compétences militaires.

Assemblée de l'UEO: composition

L'Assemblée de l'UEO compte environ 400 parlementaires effectifs et suppléants, désignés par les parlements nationaux, dont plusieurs sont membres de la commission de la défense, des affaires étrangères et/ou des affaires européennes de leurs parlements respectifs. Le nombre de sièges attribués aux pays membres est fonction de la taille du pays.

Les statuts différents qui s'appliquent aux pays représentés à l'Assemblée déterminent leur capacité à participer aux réunions et à voter les textes soumis à l'Assemblée (entre parenthèses le nombre de membres effectifs par pays membre). Depuis la révision de la Charte et du Règlement de l'Assemblée, le 6 mai 2008, ils se présentent ainsi:

Pays membres: tous les pays membres de l'UE:

Allemagne (18), Autriche (6), Belgique (7), Bulgarie (6), Chypre (2), Danemark (5), Espagne (12), Estonie (3), Finlande (5), France (18), Grèce (7), Hongrie (7), Irlande (4), Italie (18), Lettonie (3), Lituanie (4), Luxembourg (3), Malte (2), Pays-Bas (7), Pologne (12), Portugal (7), République tchèque (7), Roumanie (10), Royaume-Uni (18), Slovénie (3), Slovaquie (5) et Suède (6);

Membres associés: les pays européens membres de l'OTAN mais non de l'UE:

Islande (3), Norvège (5) et Turquie (12);

Partenaires: autres pays européens qui ne sont membres ni de l'OTAN ni de l'UE:

Albanie (2), Bosnie-Herzégovine (2), Croatie (5), Ex-République yougoslave de Macédoine (3), Moldavie (2), Monténégro (2), Ukraine (6), Russie (9) et Serbie (2).

En outre, l'Assemblée peut inviter en qualité d'observateurs des représentants des parlements nationaux d'autres pays (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie), du Parlement européen et d'assemblées parlementaires internationales (OSCE, OTAN).

L'Union de l'Europe Occidentale: Affiliation

MEMBRES	MEMBRES ASSOCIÉS	PARTENAIRES
Allemagne	Islande	Albanie
Autriche	Norvège	Bosnie-Herzégovine
Belgique	Turquie	Croatie
Bulgarie		Ex-Rép. Yougoslave de Macédoine
Chypre		Moldavie
Danemark		Monténégro
Espagne		Ukraine
Estonie		Russie
Finlande		Serbie
France		
Grèce		
Hongrie		
Irlande		
Italie		
Lettonie		
Lituanie		
Luxembourg		
Malte		
Pays Bas		
Pologne		
Portugal		
République tchèque		
Roumanie		
Royaume-Uni		
Slovénie		
Slovaquie		
Suède		

La Belgique est représentée par 7 membres effectifs et 7 membres suppléants: 3 membres effectifs et 4 membres suppléants sont désignés par le Sénat, 4 membres effectifs et 3 membres suppléants sont désignés par la Chambre.

Composition de la délégation de la Chambre des représentants**Membres effectifs**

Open-Vld Hendrik Daems
 MR Denis Ducarme
 CD&V Luc Goutry
 PS Patrick Moriau

Suppléants

VB Gerolf Annemans
 sp.a Dirk Van der Maelen
 Ecolo-Groen! Juliette Boulet

Assemblée de l'UEO: organes, fonctionnement et documents

Commissions

Le travail préparatoire se fait dans une des six commissions suivantes:

- commission politique: aspects politiques d'une politique européenne de sécurité et de défense;
- commission de défense: aspects opérationnels et militaires d'une politique européenne de sécurité et de défense;
- commission technique et aérospatiale: collaboration en matière d'équipement militaire et de technologie duale;
- commission des relations parlementaires et publiques: collaboration interparlementaire, suivi des débats et des questions parlementaires concernant la sécurité et la défense européenne au sein des parlements nationaux, études comparatives et réalisation de «benchmarks» pour les gouvernements nationaux en matière de sécurité et de défense;
- commission des questeurs: préparation du budget de l'Assemblée de l'UEO;
- commission du règlement et des immunités: questions en rapport avec le règlement de l'Assemblée et les immunités en vigueur.

Les commissions se réunissent pendant les sessions plénières et en dehors de celles-ci. Les réunions ont habituellement lieu à Paris. Des réunions peuvent éventuellement être organisées dans d'autres pays.

La Belgique a trois membres effectifs et trois membres suppléants dans la Commission politique ainsi que deux membres effectifs et deux membres suppléants dans les autres commissions.

Les commissions désignent en leur sein des rapporteurs qui sont chargés de préparer des projets de rapport et des projets de recommandation sur des questions de défense et de sécurité d'actualité. Les projets sont ensuite discutés et mis en forme définitivement au sein de la commission avant d'être votés par ses membres et transmis à la session plénière en vue d'une adoption définitive.

Session plénière

Les membres se réunissent en séance plénière au moins deux fois par an pendant trois jours, la plupart du temps en juin et en décembre. Les séances plénières sont publiques et ont lieu dans l'hémicycle du Conseil économique et social français au Palais d'Iéna à Paris.

Les réunions plénières constituent des rendez-vous politiques et privilégiés où les délégations nationales ont l'occasion d'engager le débat avec des ministres nationaux, des représentants militaires, des membres du Parlement européen, etc. Les projets de rapport des commissions y sont discutés et les propositions de recommandation y sont adoptés.

Présidence

L'Assemblée choisit parmi ses membres un président, qui exerce habituellement son mandat pendant trois ans.

Textes de l'Assemblée

L'Assemblée peut adopter des recommandations, des avis, des résolutions, des conclusions et des directives:

- une recommandation ou un avis sont adressés au Conseil de l'UEO;
- une résolution est adressée aux organisations internationales, aux gouvernements ou aux parlements nationaux;
- une directive est adressée au président de l'Assemblée ou à une commission;
- une décision concerne le fonctionnement de l'Assemblée et le statut de ses membres.

Activités

Deuxième partie de la 57^e session ordinaire, Paris, décembre 2009

Au cours de cette session les thèmes suivants ont été abordés:

- vers une nouvelle architecture de sécurité pour l'Europe?;
- la sécurité européenne et le Moyen-Orient;
- la surveillance maritime européenne;
- la guerre en Afghanistan : les implications régionales;
- l'UE et les missions de maintien de paix des Nations Unies;
- les développements en cours en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires;
- renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE);
- informations fournies par les Conseils de l'UE et de l'UEO sur la politique européenne de sécurité et de défense;
- sécurité de l'Europe et élargissement : l'évolution de l'opinion publique;
- modèles et structures de coopération interparlementaire;
- attribution des pouvoirs de présider aux présidents des délégations des parlements des États membres de l'UE.

Première partie de la 58^e session ordinaire, Paris, juin 2010

Au cours de cette session les thèmes suivants ont été abordés:

- la coopération structurée permanente selon le Traité de Lisbonne;
- la coopération européenne dans le domaine des hélicoptères militaires;
- la coopération médicale entre les forces armées européennes;
- la défense européenne et le Traité de Lisbonne;
- l'UE et les Balkans occidentaux;
- les conflits gelés et la sécurité européenne;
- l'Iran et le Moyen-Orient;
- l'espace militaire: les satellites d'alerte avancée et de renseignement électromagnétique;
- le marché transatlantique des équipements de défense;
- la sécurité européenne face au problème des débris spatiaux;
- le Suivi de la PSDC dans les parlements nationaux et au Parlement européen;
- Afghanistan: expliquer à l'opinion publique les raisons d'une guerre.

5.1.9. Assemblée parlementaire de l'OTAN (APO)

Secrétariat de la délégation belge à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN – Chambre des représentants - 1008 Bruxelles – Tél.: (02) 549.83.27 - 549.81.59.

Création

L'organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a été mise en place le 4 avril 1949. Le Traité de l'Atlantique Nord ne prévoit pas d'assemblée parlementaire consultative. L'APO (ancien AAN) (organisation interparlementaire) est issue en 1955 de l'initiative de parlementaires de pays de l'Alliance Atlantique et est considérée par le Conseil de l'Atlantique Nord (instance suprême de décision et de consultation au sein de l'Alliance) et par les pays membres comme un organe consultatif représentatif.

Composition

- Les 28 parlements nationaux des pays signataires du Traité de l'Atlantique Nord désignent 257 membres effectifs et autant de membres suppléants (Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Turquie).
- 14 pays se sont vu accorder le statut de délégation associée (Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Finlande, Fyrom (ex-République yougoslave de Macédoine), Géorgie, Moldavie, Monténégro, Russie, Serbie, Suède, Suisse, Ukraine).

Objectifs

- Promouvoir la mise en application effective du Traité de l'Atlantique Nord.
- Organiser un contrôle parlementaire sur les forces armées mises à la disposition du Commandement suprême de l'OTAN et sur les dépenses y relatives.
- Renforcer la coopération entre les pays membres de l'Alliance Atlantique et favoriser le développement d'un sentiment de solidarité atlantique.
- Informer l'opinion publique sur les objectifs de l'OTAN et sur ses réalisations.

Organisation

La commission permanente est l'organe directeur de l'Assemblée. Les réunions des cinq commissions (Affaires civiles, Défense et Sécurité, Économique, Politique, Sciences et Technologies) et de quelques sous-commissions assurent la continuité des travaux de l'Assemblée.

Fonctionnement

Deux sessions annuelles, au cours desquelles se tient une séance plénière, ont lieu au printemps et à l'automne.

Les membres de l'assemblée siègent par délégations nationales. Les délégués sont désignés par leur parlement respectif.

Les recommandations ou les résolutions après avoir été adoptées par les commissions sont soumises au vote de l'assemblée réunie en séance plénière.

Les recommandations sont adressées au Conseil de l'Atlantique Nord pour lui demander d'agir sur un point précis, tandis que les résolutions, qui s'apparentent davantage à l'expression d'une opinion, s'adressent aux gouvernements des pays membres.

L'Association parlementaire belge de l'OTAN

Création

Également dénommée «Délégation belge à l'Assemblée de l'Atlantique Nord», cette association fondée en 1955 est ouverte à tous les parlementaires fédéraux.

Fonctionnement

Les délégués sont désignés par l'Association parlementaire de l'OTAN au sein de ses membres affiliés suivant les règles de la représentation proportionnelle entre les groupes politiques représentés au Parlement fédéral (Chambre des représentants et Sénat).

Compétences

La délégation participe aux sessions annuelles, et les membres qu'elle désigne, à diverses activités de l'APO (ancien AAN).

L'association diffuse les résolutions et les recommandations adoptées par l'APO parmi les parlementaires fédéraux et les évoque, le cas échéant, dans les débats parlementaires (séances plénières et commissions).

Travaux

Session annuelle

La 55^e session annuelle a eu lieu à Edimbourg du 13 au 17 novembre 2009.

Comme d'habitude les réunions des commissions ont été précédées de réunions de groupes.

Les cinq commissions ainsi que le Bureau se sont réunis du 13 au 16 novembre inclus.

La séance plénière a eu lieu le 17 novembre.

Entre autres, le secrétaire général de l'OTAN, M. Fogh Rasmussen et SACEUR, l'amiral James G. Stavridis se sont adressés à l'Assemblée.

En outre, les résolutions suivantes ont été adoptées:

- résolution 374 sur la situation dans la République de Moldavie;
- résolution 375 sur une action globale et concertée pour lutter contre la piraterie;
- résolution 376 sur l'engagement durable de l'OTAN envers l'Afghanistan;
- résolution 377 sur surmonter la crise économique mondiale;
- résolution 378 sur un rapprochement avec le Pakistan;
- résolution 379 sur la réaffirmation de la politique de la porte ouverte de l'OTAN;
- résolution 380 sur le renforcement du régime mondial de non-prolifération nucléaire.

Session de printemps 2009

Outre la session annuelle mentionnée ci-dessus, la délégation belge a également participé à la session de printemps 2010.

Celle-ci a eu lieu à Riga du 28 mai au 1^{er} juin 2010.

Comme d'habitude, les réunions des commissions ont été précédées de réunions des groupes.

Ainsi, les commissions ont étudié des rapports concernant:

- la sécurité maritime;
- les Balkans occidentaux;
- les défis de la gouvernance en Afghanistan;
- la sécurité au sommet du monde;
- la récession mondiale;
- l'OTAN et les pays de contact;
- une stratégie énergétique durable pour l'alliance;
- changement climatique : les défis de l'après-Copenhague.

5.1.10. Union Interparlementaire (UIP)

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements nationaux et existe depuis 1889. Actuellement, 155 pays en font partie. La Belgique est l'un des pays membres fondateurs. La Chambre et le Sénat sont représentés au sein de l'organisation par le Groupe belge de l'UIP.

Pour plus d'informations sur l'organisation et les activités du Groupe belge ainsi que sur l'Union interparlementaire en général, voir le site web du Groupe (<http://ipu.fed-parl.be>).

Bureau et Assemblée générale du Groupe belge de l'UIP

Le Bureau du Groupe belge de l'UIP est composé de 14 membres.

Les membres suivants de la Chambre en faisaient partie au cours de la session 2009-2010:

- titulaires: M. François-Xavier de Donnea (vice-président du Groupe), M. Roel Deseyn, M. Patrick Moriau (vice-président du Groupe) et M. Geert Versnick;
- suppléants: M. Daniel Bacquelaire, M. Jan Jambon et M. Dirk Van der Maelen.

La sénatrice Sabine de Bethune présidait le Groupe belge de l'UIP.

Le Président de la Chambre des représentants est invité d'office aux réunions du Bureau du Groupe.

Le Bureau s'est réuni le 14 octobre et le 9 décembre 2009, ainsi que le 3 février et le 28 avril 2010. Le Groupe belge de l'UIP s'est réuni en assemblée générale le 3 février 2010.

Activités

Assemblées statutaires de l'UIP

M. François-Xavier de Donnea et un parlementaire de la Zambie étaient rapporteurs pour la Deuxième Commission de l'Assemblée (Développement durable, financement et commerce) sur le thème: "Le rôle des parlements dans le développement des coopérations Sud-Sud et triangulaires en vue d'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement". C'est M. François-Xavier de Donnea qui avait proposé ce thème, qui est également à l'examen au sein des Nations Unies.

Le thème a été discuté lors des 121^e et 122^e Assemblées. En effet, l'examen des thèmes à l'ordre du jour de l'Assemblée s'étend sur deux sessions consécutives. Il commence (lors de l'assemblée d'automne) par une table ronde, où les rapporteurs présentent une première version de leur rapport et répondent aux questions et observations des délégations. Ensuite, les rapporteurs ont l'occasion de réviser leur rapport et élaborent un projet de résolution, auquel les délégations peuvent présenter des amendements. La discussion formelle du rapport, du projet de résolution et des amendements a lieu lors de l'assemblée de printemps qui suit et se clôture par l'adoption d'une résolution par l'Assemblée.

121^e Assemblée, Genève, 16-21 octobre 2009

Les membres suivants de la Chambre ont participé à la session :

M. François-Xavier de Donnea
M. Geert Versnick.

Outre un débat d'urgence sur la sécurité alimentaire dans le monde et les débats préliminaires sur les thèmes à l'ordre du jour des trois commissions permanentes de l'Assemblée, la session comportait plusieurs réunions de la Commission des affaires des Nations Unies.

M. François-Xavier de Donnea et son co-rapporteur ont présenté leur rapport sur la coopération Sud-Sud et triangulaire. Par coopération Sud-Sud, on entend la coopération entre pays en développement, et notamment entre les pays en développement nouvellement industrialisés ou émergents et les pays moins développés du Sud. On parle de coopération triangulaire, lorsque cette coopération est cofinancée et soutenue par des pays développés – surtout ceux qui font partie du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE – ou par des institutions multilatérales.

M. François-Xavier de Donnea était également membre du panel qui a conduit, au sein de la Commission des affaires des Nations Unies, une séance d'information sur la coopération de l'UIP avec le Forum pour la coopération en matière de développement (DCF) des Nations Unies et sur le suivi de la résolution de l'UIP concernant le contrôle parlementaire de l'aide publique au développement. En effet, cette résolution fut adoptée (en avril 2008) sur la base d'un rapport qu'il avait préparé (avec un parlementaire du Bénin) pour la Deuxième Commission de l'Assemblée. Par ailleurs, M. François-Xavier de Donnea fait partie du groupe de parlementaires qui suivent, au nom de l'UIP, les travaux du DCF depuis sa création en juillet 2007.

Plusieurs organes subsidiaires de l'UIP dont M. François-Xavier de Donnea et M. Geert Versnick étaient membres, se sont également réunis à l'occasion de l'assemblée.

M. Geert Versnick est intervenu au sein du Comité exécutif, dont il fut élu membre en octobre 2006, sur des sujets tels que le projet de budget de l'UIP pour 2010, le statut de la Palestine au sein de l'UIP et la proposition visant à donner à l'UIP une nouvelle base juridique sous forme d'un traité international.

Dans le cadre de la préparation du budget de l'UIP pour 2010, il a présidé un groupe de travail chargé de la révision du barème des contributions. Ce barème détermine la quote-part de chaque parlement membre dans le budget de l'organisation.

M. Geert Versnick a également été nommé vice-président de l'UIP représentant le groupe géopolitique des Douze Plus, dont la Belgique fait partie. Chacun des six groupes géopolitiques de l'UIP a droit à un vice-président, à désigner parmi les membres du Comité exécutif. Au sein du groupe des Douze Plus, la vice-présidence est attribuée à tour de rôle aux quatre représentants du groupe au Comité exécutif.

M. François-Xavier de Donnea a participé à la réunion du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, dont il est membre depuis octobre 2007. Le comité s'est interrogé sur son rôle de médiateur entre des parlementaires israéliens et palestiniens.

M. Geert Versnick et M. François-Xavier de Donnea ont également représenté la délégation belge au sein du groupe des Douze Plus. Ils y ont pris plusieurs fois la parole, entre autres sur l'évaluation de la nouvelle structure des assemblées d'automne et sur la procédure pour l'élection du secrétaire général de l'UIP, qui a eu lieu pendant l'assemblée.

122^e Assemblée, Bangkok (Thaïlande), 25 mars – 1^{er} avril 2010

Les membres suivants de la Chambre ont participé à la session:

M. François-Xavier de Donnea, président de la délégation,
M. Patrick Moriau,
M. Geert Versnick,
M. Roel Deseyn.

L'Assemblée a adopté des résolutions sur les thèmes suivants:

- a) Coopération et responsabilité partagée dans la lutte mondiale contre la criminalité organisée, notamment le trafic de drogues, la vente illicite d'armes, la traite des êtres humains et le terrorisme transfrontière (Commission I: Paix et sécurité internationale).
- b) Le rôle des parlements dans le développement des coopérations Sud-Sud et triangulaires en vue d'accélérer

la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (Commission II: Développement durable, financement et commerce).

- c) La participation des jeunes au processus démocratique (Commission III: Démocratie et droits de l'homme).
- d) Action des parlements visant à renforcer la solidarité de la communauté internationale envers les peuples haïtien et chilien à la suite des grandes catastrophes dévastatrices qui les ont frappés et nécessité d'intervenir d'urgence dans tous les pays exposés pour améliorer l'évaluation des risques, la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs conséquences (point d'urgence).

M. Patrick Moriau est intervenu dans le débat sur la lutte contre la criminalité organisée.

M. François-Xavier de Donnea et son co-rapporteur ont commenté leur rapport et leur projet de résolution dans le débat sur la coopération Sud-Sud et triangulaire. En tant que rapporteur, M. François-Xavier de Donnea a également participé aux travaux du comité de rédaction qui s'est réuni à l'issue du débat afin d'adapter le projet de résolution à la lumière des amendements introduits (il y en avait plus de 100). La résolution présentée par le comité de rédaction a été approuvée par consensus.

M. François-Xavier de Donnea a également participé à une séance d'information interactive, tenue en marge de l'Assemblée, sur le thème «Pour une aide publique au développement efficace: ce que tout parlementaire doit savoir». Une note d'orientation, intitulée *Making Aid Work*, a été présentée lors de cette réunion. Elle vise à aider les parlementaires à mieux s'acquitter de leur tâche de contrôle en matière d'aide au développement et à contribuer ainsi à une utilisation plus efficace des moyens. M. François-Xavier de Donnea a collaboré à la réalisation de cette note en qualité de conseiller parlementaire.

M. Geert Versnick a participé aux réunions du Comité exécutif et y est intervenu sur de nombreux sujets, dont le rapport financier sur l'exercice 2009; les lignes directrices d'un éventuel nouvel accord de coopération entre l'UIP et les Nations Unies et l'opportunité de donner à l'UIP une nouvelle base juridique sous forme d'un traité; l'évaluation de la nouvelle structure des assemblées d'automne; et le fonctionnement des bureaux des commissions permanentes.

M. Geert Versnick a également été élu vice-président du Comité exécutif, la fonction la plus élevée au sein de l'UIP après celle du Président. Le vice-président du Comité exécutif remplace le Président de l'UIP dans ses fonctions statutaires, lorsque celui-ci est empêché, pour une raison ou une autre, de les exercer.

En l'absence de la présidente en titre, M. François-Xavier de Donnea a présidé les réunions du Comité pour le Moyen-Orient. Le comité a approuvé une déclaration sur la situation au Moyen-Orient, que les membres de l'UIP ont ensuite entérinée (à l'exception d'Israël, de la Syrie et de l'Iran, qui ont exprimé des réserves).

M. Geert Versnick et M. François-Xavier de Donnea ont également participé aux réunions du groupe des Douze Plus et y ont pris la parole à plusieurs reprises, notamment sur la question de la transformation de l'UIP en organisation internationale fondée sur un traité, qui soulève beaucoup de scepticisme au sein des Douze Plus.

Autres réunions de l'UIP

- Réunion parlementaire dans le cadre du Forum public annuel de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), Genève, 30 septembre 2009: M. Geert Versnick.
- Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies, New York, 19-20 novembre 2009: M. Patrick Moriau.
- Réunion parlementaire dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP15), Copenhague, 16 décembre 2009: Mme Yolande Avontroodt, M. Philippe Blanchart et M. Georges Dallemagne.

- Séminaire régional pour les parlements du groupe des Douze Plus sur la traite des êtres humains, Londres, 22-23 février 2010: M. Defreyne.

En tant que membre de plusieurs organes de l'UIP, M. Geert Versnick a participé aux réunions suivantes:

- Comité directeur du groupe des Douze Plus, Londres, 25 septembre 2009 et 1^{er} mars 2010: M. Geert Versnick appartenait à ce comité en tant que membre du Comité exécutif de l'UIP et ancien président du groupe des Douze Plus.
- Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC, Genève, 1^{er} octobre 2009.
- Comité préparatoire de la 3^e Conférence mondiale des présidents de parlement, New York, 16-17 novembre 2009 et Genève, 7-8 mai 2010: M. Geert Versnick était invité à participer aux travaux de ce comité en tant que vice-président de l'UIP. La conférence proprement dite s'est tenue à Genève, du 19 au 21 juillet 2010.
- Réunion extraordinaire du Comité exécutif, Windhoek, 16-17 février 2010.

Dans le cadre de la préparation de son rapport sur la coopération Sud-Sud et triangulaire, M. François-Xavier de Donnea a participé aux conférences suivantes:

- Colloque préparatoire en vue de la deuxième session du Forum pour la coopération en matière de développement (DCF) des Nations Unies, Vienne, 12-13 novembre 2009. La session proprement dite du DCF s'est tenue à New York, les 29 et 30 juin 2010.
- Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, Nairobi, 1-3 décembre 2009.

Contactés bilatéraux du Groupe belge de l'UIP

Le Groupe belge de l'UIP a créé 97 sections bilatérales pour promouvoir les relations avec les parlements d'autres pays. Ils sont répartis en huit groupes régionaux (Europe occidentale, Europe méridionale, Europe centrale, Eurasie, Moyen-Orient/Afrique du Nord, Afrique, Asie/Océanie et Amérique). Les membres du Parlement fédéral adhèrent à titre individuel à ces sections, dont 47 sont présidées par des membres de la Chambre.

Une délégation de la section Belgique-Pologne, conduite par M. Vercamer, président de la section, a effectué une visite à Varsovie du 17 au 19 janvier 2010, à l'invitation de la section correspondante du parlement polonais. M. Lavaux et Mme Partyka ont également participé à cette mission.

Trois délégations parlementaires ont visité la Belgique à l'invitation d'une section.

Une délégation du parlement argentin a visité la Belgique du 28 mars au 1^{er} avril 2010, à l'invitation de Mme Van Daele, présidente de la section Belgique-Argentine.

Une délégation du parlement de l'Arabie saoudite a visité la Belgique du 19 au 26 avril 2010, à l'invitation de M. François-Xavier de Donnea, président de la section Belgique-Arabie saoudite.

Enfin, une délégation du parlement roumain a été accueillie par la section correspondante du 23 au 26 février 2010.

La réception annuelle permettant aux présidents et aux vice-présidents des sections de rencontrer les ambassadeurs des pays concernés a eu lieu le 2 mars 2010, dans les salons de la Présidence de la Chambre.

Par ailleurs, Bruxelles a été le théâtre de rencontres avec des délégations parlementaires, des ambassadeurs et d'autres représentants des pays et territoires suivants: Afghanistan, Albanie, Algérie, Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Burundi, R.D. Congo, Cuba, Egypte, Géorgie, Irak, Israël, Italie, Ouzbékistan, Palestine, Pays-Bas, Pologne, Slovénie, Thaïlande, Turquie et Ukraine.

5.1.11. Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP)

L'ASGP, l'Association des Secrétaires généraux des Parlements, s'est réunie lors de sa session d'automne à Genève du 19 au 22 octobre 2009.

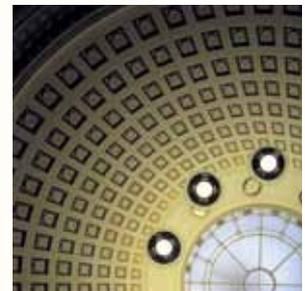
Les thèmes suivants ont été abordés:

- le rôle du Secrétaire général au sein d'un parlement;
- la coopération entre parlements;
- le recours à la méthode de la planification stratégique;
- l'autoévaluation administrative du fonctionnement d'un parlement;
- le respect des règles de conduite parlementaire;
- l'autonomie parlementaire.

La session de printemps s'est tenue à Bangkok du 28 mars au 1^{er} avril 2010.

Les thèmes suivants y ont été abordés:

- l'aménagement matériel d'un hémicycle parlementaire pour le 21^e siècle;
- le maintien de l'ordre dans l'assemblée et pour les visiteurs;
- l'utilisation de l'informatique;
- le recours à l'autoréflexion sur le fonctionnement;
- le droit de parole des ministres au parlement;
- les pétitions;
- l'évaluation du personnel;
- le rôle des fonctionnaires qui exercent certaines missions de contrôle pour le compte du parlement.



CHAPITRE 6

Relations publiques

6. RELATIONS PUBLIQUES

6.1. INFORMATION ET COMMUNICATION

La Chambre des représentants édite, d'une part, une série de publications destinées au grand public et d'autre part des publications destinées à des groupes-cibles plus spécialisés. Dans les pages suivantes, nous passerons en revue les nouvelles publications et les brochures qui ont été actualisées.

Module d'enseignement interactif «Jeunes reporters au Parlement fédéral»

La Chambre a édité, en collaboration avec le Sénat et la Fondation Roi Baudouin, un module d'enseignement interactif destiné aux élèves du troisième degré de l'enseignement secondaire. Ce module a été réalisé par la maison d'édition Lannoo.

Le module d'enseignement est composé d'un DVD et d'un site internet:

www.jeunesreportersauparlement.be.

Le module d'enseignement permet aux élèves et aux professeurs de se familiariser sur un mode aisément accessible avec la vie politique de la Chambre et du Sénat. Il comporte des reportages dans lesquels le rôle principal est réservé aux jeunes qui ont participé à l'atelier Reporters de la Démocratie de la Fondation Roi Baudouin et ont interrogé plus de trente députés. Pourquoi s'engage-t-on dans la vie politique? Comment devient-on député? Quelles sont les activités du Parlement? Le DVD apporte la réponse à ces questions et à bien d'autres. Outre les reportages, le site propose également des quiz, des exercices, des manuels et des liens utiles.

Le module d'enseignement est disponible en trois langues: le français, le néerlandais et l'allemand.

Le DVD est gratuit.

Il peut être commandé à l'adresse électronique suivante: dvd@lachambre.be.

Dépliant «L'hémicycle de la Chambre»

Ce dépliant permet au visiteur de s'orienter sans difficulté dans la salle des séances plénières de la Chambre. Il comprend des informations détaillées sur l'organisation et l'équipement technique de cette salle et sur la composition politique de la Chambre. Il est particulièrement pratique pour les visiteurs des tribunes publiques et lors des journées portes ouvertes.

Le dépliant a été mis à jour.

Disponible en français, néerlandais, allemand et anglais.

Prix: gratuit.

Le dépliant peut être obtenu au centre d'accueil.

Brochure «Portes ouvertes»

Cette brochure est destinée au visiteur du Palais de la Nation. Elle contient une brève description des salles visitées mais également des commentaires sur le rôle et les compétences de la Chambre des représentants et du Sénat, le rôle et le travail des commissions parlementaires en général, du Bureau de la Chambre et de la Conférence des présidents, la composition politique de la Chambre des représentants et du Sénat, les conditions d'éligibilité, etc.

La brochure a été mise à jour.

Disponible en français, néerlandais, allemand et anglais.

Prix: gratuit.

La brochure peut être obtenue au centre d'accueil.

Fiches informatives

Ces fiches «info» sont destinées à fournir à un large public des informations sur la structure de l'État et le fonctionnement du Parlement fédéral. Chaque fiche aborde un sujet différent.

Les fiches peuvent être consultées sur le site internet de la Chambre. Tous les responsables de groupes qui visitent la Chambre reçoivent, à titre de préparation à la visite, une farde qui rassemble l'ensemble des fiches. Ces fiches donnent lieu à une demande importante. Il s'agit d'instruments pratiques pour les étudiants et le personnel enseignant.

La plupart des fiches «info» parlementaires abordant un aspect bien précis de la réalité politique ou institutionnelle, elles doivent être constamment mises à jour.

Disponibles en français, néerlandais, allemand et anglais au centre d'accueil.

Prix: 1,20 EUR

Commande : centre d'accueil.

Manuel biographique

Le manuel biographique rassemble des données sur tous les membres qui ont prêté le serment constitutionnel. C'est un outil précieux pour tout qui veut s'informer sur les membres.

Le manuel est publié au début de la législature et réactualisé régulièrement.

Disponible en édition bilingue.

Prix: 5 EUR

Commande: centre d'accueil.

Informations parlementaires – La Chambre en ligne

Le bulletin *Informations parlementaires* a été transformé en lettre d'information électronique le 1^{er} janvier 2010 et s'appelle désormais *La Chambre en ligne*. Elle est destinée aux membres de la Chambre et aux principales institutions de l'État (services publics fédéraux, ambassades, universités,...).

Elle paraît chaque semaine en français et en néerlandais, sauf pendant les vacances parlementaires. Elle relate les activités de la Chambre au cours de la semaine écoulée et annonce les événements à venir sous les rubriques suivantes:

- Présidence: audiences et rencontres du Président avec des personnalités ou délégations diverses;
- Commissions: état d'avancement des projets et propositions de loi en discussion et adoptés;
- Séance plénière: débats et résultats des votes;
- Demandes d'interpellations déposées;
- Lois parues au *Moniteur belge*;
- Relations publiques et internationales;
- Événements;
- Documents parlementaires publiés (propositions et projets de loi, rapports de commission);
- Communiqués de presse récents du Président;
- Personalia.

Outre ces rubriques spécifiques à la Chambre, la lettre publie également des informations relatives

- au Conseil des ministres: avant-projets de loi;
- à la Cour Constitutionnelle: arrêts;
- à la Cour des Comptes;
- aux Assemblées Parlementaires Internationales;

- à l'Europe;

L'inscription à la lettre d'information est gratuite, voir www.lachambre.be.
Archives et désinscription à la même adresse.

Dix numéros d'*Informations parlementaires* (IP n°52/72 à 52/81) ont été publiés au cours de la session d'octobre à décembre 2009. Quinze numéros de *La Chambre en ligne* ont été publiés (ChL 52/82 à 95) au cours de la session de janvier à juillet 2010.
Il y a environ 600 abonnés en français et en néerlandais.

Deux éditions spéciales ont été publiées à l'occasion de missions parlementaires:

- Colombie, du 30 septembre 2009 au 4 octobre 2009 - Édition spéciale n° 69
- Serbie, Bosnie-Herzégovine et Monténégro,
du 2 au 7 novembre 2009 - Édition spéciale n° 70

Site internet - www.lachambre.be

La communication externe de la Chambre se fait principalement par le biais de son site internet. Dans la rubrique 'À la une' de la page d'accueil du site de la Chambre, l'internaute trouvera les communiqués de presse les plus récents, des informations sur les événements et les conférences de presse à venir, des reportages photographiques d'événements passés et d'autres informations sur des sujets d'actualité.

Les informations suivantes peuvent encore être trouvées sur le site:

- l'ordre du jour des séances plénières et des commissions;
- le compte rendu analytique et le compte rendu intégral des séances plénières;
- les rapports des réunions de commission;
- les documents parlementaires;
- les activités parlementaires des semaines écoulées au travers du bulletin hebdomadaire «informations parlementaires»;
- des informations générales sur le Parlement fédéral;
- les communiqués de presse;
- la composition des commissions;
- le curriculum vitae des membres de la Chambre et leurs coordonnées;
- les statistiques relatives au travail parlementaire;
- un lexique des termes parlementaires;
- des informations sur les naturalisations;
- les publications de la Chambre.

L'internaute peut suivre en direct les séances plénières et consulter les images archivées des séances précédentes grâce à un système de webcasting. Grâce à un système audio en temps réel, il peut suivre les réunions des commissions. Les séquences audio des commissions sont également archivées et peuvent être consultées via le site internet.

L'objectif est de proposer également à l'avenir certaines parties du site en langue allemande. La programmation est en cours.

Guichet électronique

Le citoyen peut poser ses questions sur le Parlement fédéral et les structures de l'État belge en utilisant l'adresse électronique suivante: info@lachambre.be
Le service des Relations publiques de la Chambre répond le plus rapidement possible aux questions posées.

Les questions plus spécialisées sont transmises aux services compétents. Il n'est pas répondu aux demandes autres que des demandes d'informations.

Il est également fait appel à l'aide du médiateur fédéral pour le traitement de certaines plaintes.

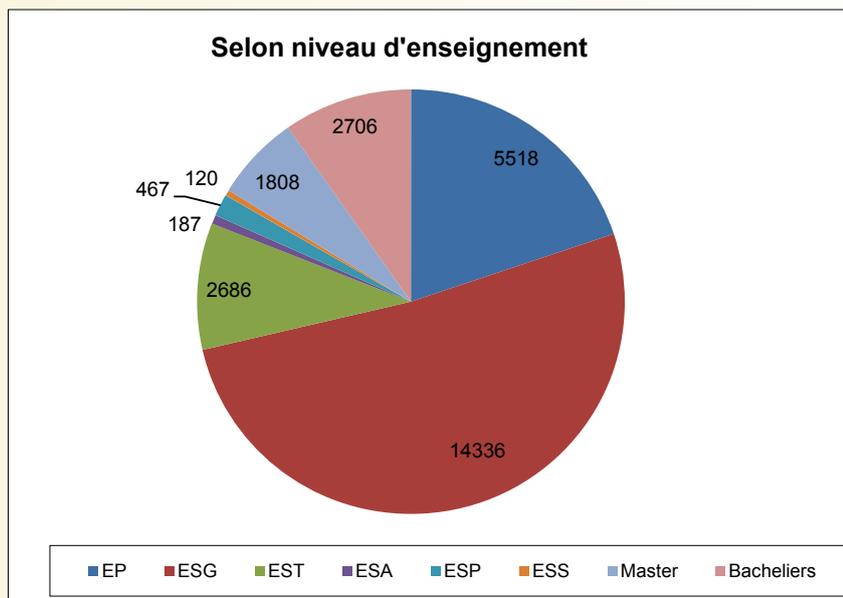
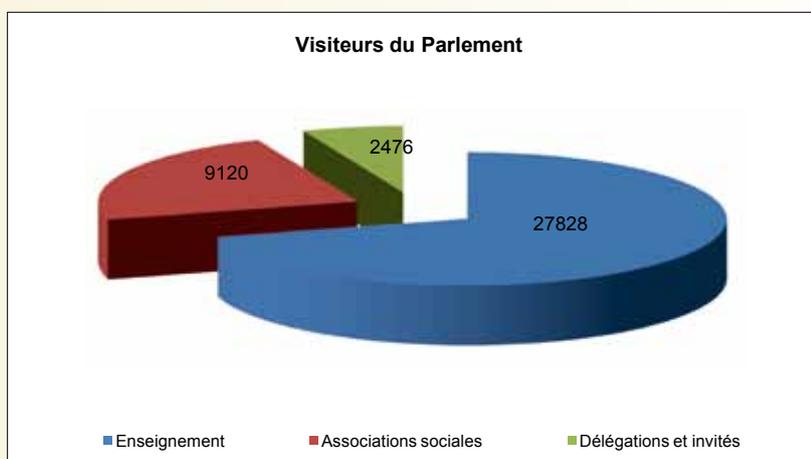
6.2. VISITES AU PARLEMENT FEDERAL

Au cours de la 52^e législature (2009-2010), 36 620 personnes ont visité le Parlement fédéral (d'octobre 2009 à juin 2010) réparties en 1 524 groupes.

Les mois d'octobre 2009 (204 groupes) et mars 2010 (315 groupes) ont été les mois de plus grande affluence.

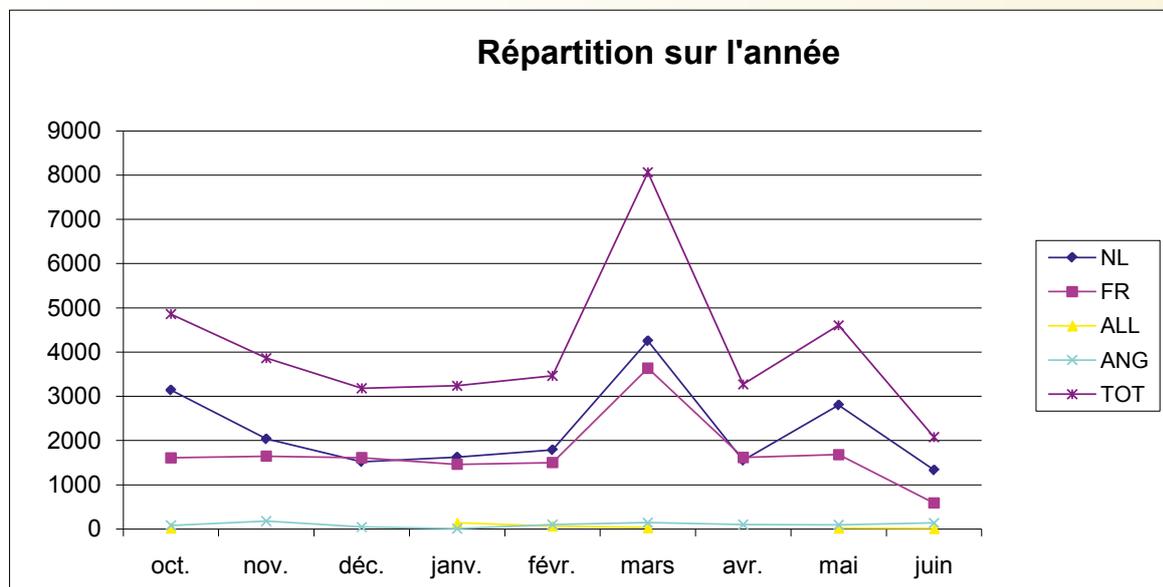
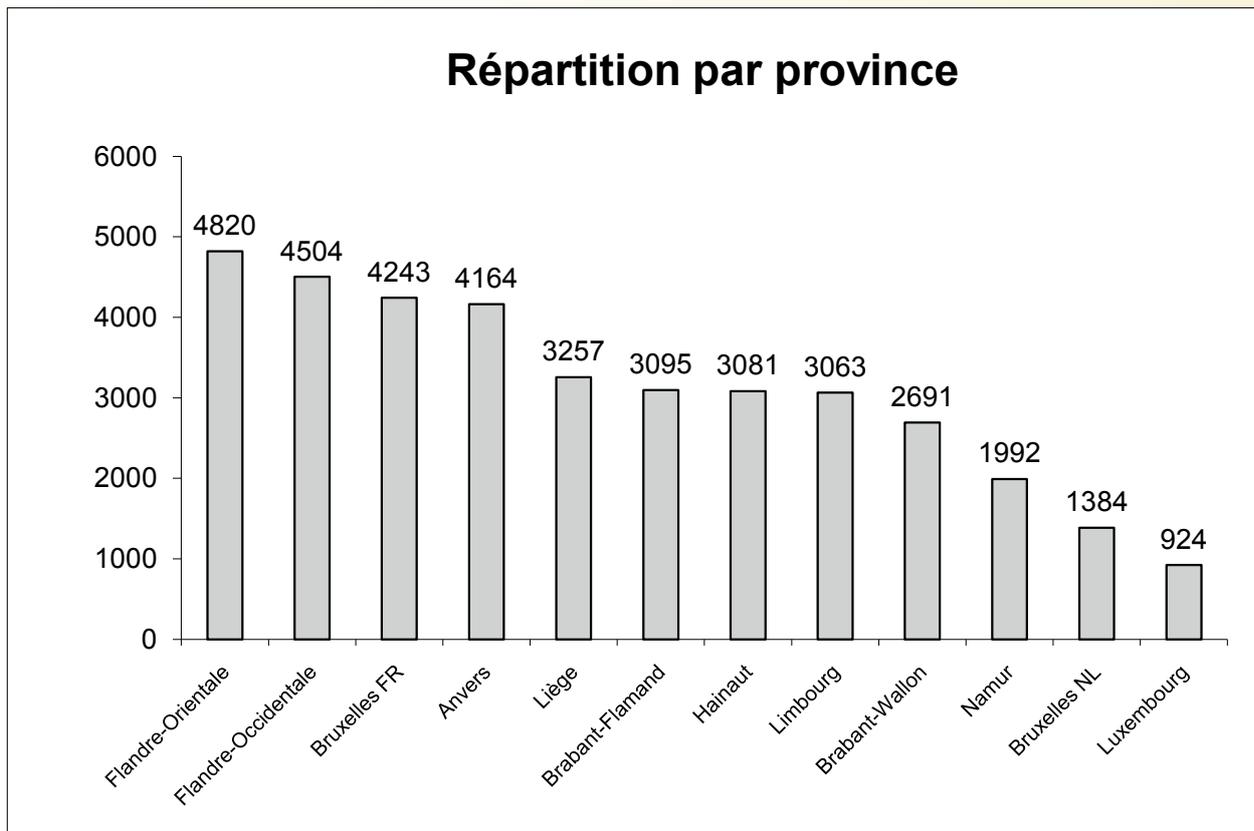
Durant cette législature, le nombre de visiteurs, par rôle linguistique, a été de:

N: 20 059; F: 15 357; D: 307; E: 897.



EP: Enseignement primaire
 ESG: Enseignement secondaire général
 EST: Enseignement secondaire technique
 ESA: Enseignement secondaire artistique

ESP: Enseignement secondaire professionnel
 ESS: Enseignement secondaire spécial
 Master: Enseignement universitaire
 Bacheliers: Enseignement supérieur



Visites spéciales

MARDI 2 JUIN 2009

Un groupe de 75 élèves des écoles primaires Saint Remacle d'Aye et De Egelantier de Gestel (Meerhout) ont mis sur pied un programme d'échange "Ensemble Zingen" sur le thème des "Droits de l'enfant". Ce projet, qui était subventionné par le Fonds Prince Philippe, s'est achevé par une visite guidée du Parlement fédéral au terme de laquelle les députés David Lavaux et Kathleen Helsens ont longuement répondu aux questions des élèves. La session a été clôturée par l'hymne européen chanté dans les trois langues nationales.

MARDI 4 AOÛT 2009

Chaque année en été, la Chambre reçoit une délégation des cadets de l'air, qui suivent une formation à la Force aérienne. Il s'agit d'une délégation internationale composée de cadets de l'air originaires, entre autres, du Canada, des USA, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de la Suisse, de la Turquie et de la France.

JEUDI 3 SEPTEMBRE 2009

Une délégation parlementaire du parti démocrate-chrétien (Groupe latin PDC) du parlement suisse a visité le Parlement fédéral.

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2009

Les membres de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie et de ses partenaires (Chambre Belgo-Italienne, Chambre de Commerce Espagnole en Belgique et Chambre de Commerce Belgo-Portugaise) ont visité le Palais de la Nation. Après avoir visité la Chambre et le Sénat, ils se sont entretenus avec des députés qui s'occupent des questions de commerce extérieur.

VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

Deux-cents étudiants de la faculté de droit de la Vrije Universiteit Brussel ont visité le Parlement. A l'issue de la visite classique précédée de la projection film, ils ont rencontré le député Luk Van Biesen (Open VLD).

LUNDI 6 NOVEMBRE ET LUNDI 19 NOVEMBRE 2009

Un groupe composé de quelque 80 étudiants en 2^e année de baccalauréat de droit de l'Université de Gand ont visité le Parlement deux lundis consécutivement au mois de novembre. A l'issue de la visite, ils ont rencontré les députés Stefaan Vercamer (CD&V), Tinne Van der Straeten (Groen!) et Willem Frederik Schiltz (Open VLD) avec qui ils se sont entretenus du fonctionnement pratique des commissions.

SAMEDI 28 NOVEMBRE 2009

Les députés Olivier Maingain (MR), Clothilde Nyssens (cdH) et Karin Lalieux (PS) ont reçu un groupe d'étudiants de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve dans l'hémicycle de la Chambre. Ils ont débattu avec ces derniers après avoir exposé la procédure monocamérale et bicamérale.

MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2009

Comme l'année précédente, quelque 80 étudiants en première année de Pratique juridique (orientation gestion d'entreprise interne) ont visité le Parlement. Ils ont rencontré M. Marc Eyskens, ministre d'État, dans l'hémicycle de la Chambre des représentants. Après le déjeuner au restaurant parlementaire, ils ont rencontré le sénateur Guy Swennen (sp.a) et les députés Raf Terwingen (CD&V) et Mia De Schamphelaere (CD&V) qui ont exposé le parcours auquel est soumise une proposition de loi.

JEUDI 17 DÉCEMBRE 2009

Douze étudiants en Master, futurs traducteurs de l'Institut Marie Haps, de Bruxelles, ont visité la Chambre et le Sénat. Au terme de la visite, ils se sont entretenus avec deux fonctionnaires au sujet de la procédure de traduction des documents parlementaires.

LUNDI 11 JANVIER 2010

L'Institut Fernand Cocq, d'Ixelles, spécialisé dans l'enseignement de promotion sociale du soir, a effectué une visite en nocturne du Parlement fédéral. Les visiteurs ont rencontré à cette occasion la députée Zoé Genot (Ecolo).

LUNDI 22 FÉVRIER 2010

Dans le cadre d'un projet d'échange entre le Sint Godelieve Instituut de Kapelle-op-den-Bos et l'Institut Notre Dame des Champs de Bruxelles, une vingtaine d'élèves de l'orientation Economie ont assisté à la projection d'un film en néerlandais et effectué une visite en français. Ils ont ensuite entendu un exposé du député Luk Van Biesen (Open VLD), membre de la commission qui s'occupe des questions de droit commercial et économique.

MARDI 9 MARS 2010

S'adressant, dans le cadre d'un cours extérieur, aux étudiants de 3^e année de baccalauréat en sciences administratives et gestion publique de la Hogeschool Gent, M. Rik Daems (Open VLD), questeur, a consacré un exposé d'une cinquantaine de minutes au rôle qui est le sien dans le processus politique et décisionnel au niveau fédéral. Les étudiants ont ensuite effectué une visite guidée de la Chambre et du Sénat et assisté à une réunion de commission.

SAMEDI 13 MARS 2010

Après une session footballistique au stade Roi Baudouin, des représentants de l'Union belge de football, accompagnés de 160 jeunes arbitres, ont visité le Parlement fédéral. Après la visite, ils ont entendu un exposé du sénateur Alain Courtois, ancien secrétaire général de l'Union belge de football.

JEUDI 18 MARS 2010

Des stagiaires francophones et néerlandophones du cursus supérieur d'administrateur militaire de l'École Royale Militaire ont visité le Parlement fédéral. Après la projection du film et une visite guidée, ils ont rencontré le lieutenant général Jockin. Ils se sont ensuite entretenus avec des membres de la commission de la Défense nationale en la Salle Européenne. Après le déjeuner au restaurant parlementaire, ils ont assisté à l'heure des questions dans le cadre de la séance plénière de la Chambre des représentants.

LUNDI 17 MAI 2010

Des représentants de l'Institut des Affaires Publiques de Charleroi, section du Centre universitaire, service de la coopération et du développement, et des stagiaires algériens, nigériens et maliens ont visité le Parlement fédéral. Ils y ont entendu un exposé sur la gérabilité du modèle étatique belge. La visite s'est achevée par un entretien avec le député Georges Dallemagne (cdH).

VENDREDI 4 JUIN 2010 ET MARDI 8 JUIN 2010

Le Koninklijk Lyceum Gent et le Sint Norbertusinstituut Antwerpen, section professions de la sécurité, ont souhaité être informés au cours de leur visite sur la sécurité au Parlement fédéral. Les commandants Dirk Bossauw et Regi Chambaere ont traité à leur intention de la question de la sécurité dans un parlement.

Citoyenneté

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2009

Le Petit Séminaire de Roulers a organisé pour la 6^e fois un projet d'échange européen, cette fois-ci avec des écoles de l'Italie et de la Bulgarie. Une centaine d'étudiants a rencontré le député Roel Deseyn dans l'hémicycle de la Chambre.

SAMEDI 17 OCTOBRE 2009

La quinzième édition de «Place aux enfants» s'est déroulée dans l'hémicycle. Cet événement annuel a pour but de stimuler le sens civique des jeunes de 8 à 12 ans en leur permettant de découvrir le monde qui les entoure, dont le Parlement fédéral. Quelque quatre-vingts enfants et leurs accompagnateurs ont été reçus.

MERCREDI 11 NOVEMBRE 2009

A l'occasion de la commémoration de l'Armistice, la cérémonie traditionnelle a eu lieu devant la Tombe du Soldat Inconnu au pied de la Colonne du Congrès, en présence d'associations patriotiques et de mouvements de jeunesse. Comme chaque année, ceux-ci ont ensuite été accueillis au Parlement fédéral.

Après le déjeuner, les invités ont pu discuter avec les présidents des deux assemblées dans les hémicycles respectifs.

En guise de conclusion, Pieter Lagrou, professeur ordinaire, Département de science politique de l'Université libre de Bruxelles, et Directeur de Recherche de la section Histoire et Cultures d'Europe, a donné une conférence au sujet de «Les anciens combattants dans la société européenne, 1870-2009».

MERCREDI 24 FÉVRIER 2010

Le Parlement fédéral et le service éducatif du musée BELvue (l'institution pédagogique de la Fondation Roi Baudouin) ont accueilli environ 170 enseignants néerlandophones et 130 enseignants francophones pour leur présenter le DVD «Jeunes reporters au Parlement fédéral» et le site internet qui s'y rapporte. La démonstration de l'outil didactique par M. Van Tittelboom (Éditions Lannoo) dans l'hémicycle de la Chambre a été suivie par un débat animé par le journaliste F. Braekman entre le président Patrick Dewael, le député Luc Goutry, les sénateurs Van Ermen et Van den Driessche, d'une part, et les enseignants, d'autre part. On s'est penché sur des questions telles que "Doit-on enseigner la politique à l'école?" ou encore "Le DVD est-il un complément bienvenu au matériel pédagogique actuellement disponible?". Le débat a fait ressortir que pour la plupart des enseignants, le DVD s'avère un complément indispensable au nombre limité d'outils didactiques actuellement disponibles. Le niveau semble toutefois trop élevé pour les élèves de l'enseignement technique et professionnel.

JEUDI 25 FÉVRIER 2010

L'Alliance belge pour les maladies rares (RaDiOrg.be) a mené, dans la rotonde 1 de la Maison des Parlementaires, une action pour attirer l'attention sur les maladies rares. Un dépliant d'information et un edelweiss ont été remis aux parlementaires.

VENDREDI 23, SAMEDI 24 ET LUNDI 26 AVRIL 2010

Cette année encore, le Parlement fédéral a accueilli la Fête des Langues, un événement de trois jours organisé, pour la 33^e fois déjà, par l'ASBL Centre d'Animation en Langues.

L'objectif de la Fête des Langues est d'améliorer la communication entre les différentes communautés linguistiques de notre pays et de stimuler les participants à parler d'autres langues.

Le vendredi et le lundi s'adressaient aux jeunes. Des édifices parlementaires et culturels bruxellois ont ouvert leurs portes à des élèves de l'enseignement primaire et secondaire qui ont été confrontés à l'apprentissage d'une autre langue de manière ludique et interactive.

Sous un soleil radieux, la journée 'grand public' organisée le 24 avril a attiré plus de mille deux cents personnes. Cette année, cinq langues étaient à l'honneur: le français, le néerlandais, l'allemand, l'espagnol et l'arabe. Chacune de ces langues disposait de son "pavillon", où une immersion linguistique ludique et créative était proposée aux participants, que ce soit sous la forme d'un atelier, d'une exposition ou d'un spectacle. Dans l'hémicycle, des animations en français et en néerlandais se sont succédé.

VENDREDI 7 MAI 2010

Comme les années précédentes, l'ASBL Globelink a organisé la dernière journée de débats et de jeux de rôles «KRAS» au Parlement fédéral et au Parlement flamand. Quelque 600 jeunes de 5^e et 6^e secondaire sont venus à Bruxelles pour débattre du thème choisi cette année – le «travail décent» – avec des experts et des personnalités politiques. Les différentes commissions ont traité de plusieurs aspects de la problématique, notamment la rémunération équitable, le travail des enfants, la délocalisation et l'écologie.

Au sein des commissions, des discussions guidées quant au contenu et à la formulation ont abouti à des résolutions finales. Celles-ci devaient être défendues, de manière succincte mais avec force, dans l'hémicycle par un porte-parole de chaque commission. Après chaque plaidoyer, les jeunes ont voté les résolutions point par point.

Le résultat du travail parlementaire des jeunes a été transmis aux commissions concernées de la Chambre.

6.3. PORTES OUVERTES

MARDI 21 JUILLET 2009

À l'occasion de la Fête nationale, le Parlement fédéral a ouvert ses portes et 8070 visiteurs ont franchi les différentes salles de la Chambre et du Sénat. Les présidents de la Chambre et du Sénat ont salué les premiers visiteurs. Les visiteurs qui le souhaitaient pouvaient remplir un jeu-concours pour tester leurs connaissances. Tout concours sans faute fut récompensé.

6.4. COLLOQUES, JOURNÉES D'ÉTUDES ET PRÉSENTATIONS DE LIVRES

MARDI 22 SEPTEMBRE 2009

Le SPP Intégration sociale a organisé, dans la salle des Congrès, un colloque intitulé “Le Plan d'action national Inclusion sociale comme outil politique”. Le PAN Inclusion (Plan d'action national Inclusion sociale) comprend les mesures et les actions du gouvernement fédéral et des entités fédérées pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le PAN s'inscrit dans le rapport stratégique que la Belgique a remis à la Commission européenne en septembre 2008 dans le cadre des objectifs de Lisbonne sur la pauvreté. Quatre groupes de travail thématiques (“logement et sans-abrisme”, “activation et diversité”, “pauvreté infantile” et “meilleure gestion”) ont analysé et évalué l'efficacité du PAN Inclusion en tant qu'outil politique.

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

La CFM (Commission fédérale de médiation) et la section belge du GEMME (Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation) ont organisé dans la salle des Congrès une après-midi d'étude intitulée “Bemiddeling en rechtspraak hand in hand”, dont l'organisation pratique a été assurée par Studipolis, le centre de formation de l'éditeur Die Keure.

Ce colloque visait à mieux faire connaître la médiation aux magistrats et à promouvoir cet instrument dans le cadre de la résolution de litiges. Cette procédure gagne en importance par rapport à la jurisprudence ordinaire, notamment grâce à la reconnaissance légale par la loi de 2005 relative à la médiation et la directive 2008/52/CE sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale.

MARDI 6 OCTOBRE 2009

Le Comité P (Comité permanent de contrôle des services de police) a organisé une réunion de concertation du groupe de travail “Transnational Cooperation and Staff Exchange” dans le cadre de l'EPAC (European Partners against Corruption), en vue de préparer la rencontre annuelle des services européens de contrôle et d'inspection (du 4 au 7 novembre 2009 à Ljubljana).

VENDREDI 9 OCTOBRE 2009

La présidence de la Cour de Justice Benelux a organisé dans la salle des Congrès une journée d'étude sur l'importance d'une juridiction d'appel et de cassation unique dans le domaine du droit Benelux des marques et des modèles.

À l'heure actuelle, la compétence d'appel dans le domaine du droit Benelux des marques et des modèles est encore répartie entre les juridictions des trois pays, ce qui ne favorise guère une interprétation uniforme des législations et peut engendrer une situation d'inégalité et d'insécurité juridiques pour le secteur privé. La journée d'étude a abouti à la conclusion que la centralisation des compétences en ce qui concerne la propriété intellectuelle auprès de la Cour de Justice Benelux est souhaitable et réalisable. Elle permettra non seulement d'assurer l'interprétation uniforme du droit Benelux des marques mais aussi d'abréger les procédures judiciaires et de réaliser des économies. Pour y parvenir, il faut d'abord procéder à des adaptations légales et organisationnelles qui doivent encore être étudiées.

Cette journée d'étude s'est tenue en présence notamment du ministre belge pour l'Entreprise et la Simplification, M. Vincent Van Quickenborne, et des présidents des cours de cassation des trois pays.

MARDI 13 OCTOBRE 2009

Lors de la rentrée parlementaire, le péristyle du Parlement a accueilli une action de sensibilisation organisée à l'initiative du collectif TEPCF (“Tous ensemble pour la cause des femmes en RDC”), composé d'une quinzaine d'ONG belges et internationales (notamment africaines).

Cette initiative visait à attirer l'attention sur le problème des violences sexuelles à l'égard des femmes en RDC (République démocratique du Congo). Des militants, soutenus par Mmes Boulet et Gerkens, membres du groupe Ecolo-Groen!, ont offert des fleurs aux députés.

JEUDI 15 OCTOBRE 2009

En 2007, le Centre de Culture Européenne, une association internationale soutenue par l'UNESCO, a donné le coup d'envoi à son programme “L'Europe en dialogue avec le monde au XXIe siècle”. En 2009-

2010, ce programme, qui en est déjà à son troisième cycle, était consacré à l'historique des flux migratoires en Europe. L'exposé introductif, intitulé "Afrique-Europe: L'indispensable alliance", a été donné dans la salle des Congrès par M. Louis Michel, ministre d'État, sous la présidence de M. Herman De Croo, ancien président de la Chambre et ministre d'État.

JEUDI 15 OCTOBRE 2009

À la veille de la Journée mondiale de l'alimentation, la Coalition contre la faim a organisé au péristyle un brunch durable en vue de sensibiliser les parlementaires à la question alimentaire mondiale.

VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

La Commission fédérale de médiation et le Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation (GEMME) ont organisé dans la salle des Congrès un deuxième colloque sur la médiation (le premier s'était tenu le 25 septembre 2009). L'organisation pratique était assurée par l'éditeur Die Keure, qui a présenté l'ouvrage «Bemiddeling en rechtspraak hand in hand. Wegwijs voor de rechter», rédigé par Sabine De Bauw et Barbara Gayse.

LUNDI 26 OCTOBRE 2009 ET MARDI 27 OCTOBRE 2009

Le dixième atelier de la Plateforme européenne pour les associations de malades, la Science et l'Industrie (EPPOSI), s'est tenu dans l'hémicycle sous le titre «10 years after the Adoption of the EU Orphan Medicines Regulation: Where do we go to?». Inauguré en présence de S.A.R. la Princesse Astrid, cet événement de deux jours a réuni à Bruxelles une assemblée internationale de scientifiques et de personnes concernées.

La première session de l'atelier EPPOSI a étudié l'incidence de la crise sur le dépistage des maladies rares et sur la recherche et le développement en la matière, ainsi que sur l'accessibilité des médicaments orphelins. Pendant la deuxième session, les orateurs ont indiqué les contours des plans de politiques possibles pour les cinq ans à venir, compte tenu des expériences accumulées au cours des dix dernières années. Enfin, la troisième session a abordé la problématique des cancers rares.

MERCREDI 28 OCTOBRE 2009

À l'occasion de la Journée mondiale du psoriasis le 29 octobre, une table ronde a été organisée dans la rotonde 1 de la Maison des Parlementaires pour discuter de cette dermatose dont le nombre de victimes est estimé à 300 000 en Belgique. Cette initiative émanait des associations de patients Psoriasis Liga Vlaanderen, GIPSOS et Psoriasis Contact. Le débat a porté concrètement sur l'amélioration du remboursement des soins en centre de jour et sur l'accès des patients atteints d'un psoriasis visible aux thérapies disponibles.

VENDREDI 13 NOVEMBRE 2009

À la demande de la cellule stratégique du ministre de l'Intérieur, la police fédérale a organisé une réunion dans la rotonde 1 de la Maison des Parlementaires pour débattre de l'adaptation de la formation et du contrôle de la qualité. Le premier groupe de pilotage ad hoc a été présenté devant, entre autres, le commissaire général de la police fédérale, le ministre de la Justice, M. Stefaan De Clerck, et la ministre de l'Intérieur, Mme Annemie Turtelboom.

MERCREDI 18 NOVEMBRE 2009

Lors de sa neuvième réunion interparlementaire, qui s'est tenue dans la salle des Congrès, le European Forum for Renewable Energy Sources (EUFORES) a discuté des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Les débats étaient axés sur la directive européenne SER et les plans d'action nationaux en matière d'énergies renouvelables. De nombreux parlementaires et fonctionnaires européens ainsi que des experts en énergie ont participé à la réunion. Le Parlement fédéral était représenté par la députée Tinne Van der Straeten. Le président de la Chambre, M. Patrick Dewael, a accueilli les participants.

MARDI 24 NOVEMBRE 2009

À l'initiative de la Vrije Universiteit Brussel et avec le concours de l'iPAVUB (institut de formation post-universitaire de la VUB) et de l'éditeur Die Keure, le cinquième Intelligence Congress sur les services secrets s'est tenu dans la salle des Congrès sous le titre «De economisch-industriële spionage en

staatsbeveiliging. The Spy Who Loved Me». Le congrès s'est intéressé aux thèmes d'actualité que sont les services de renseignement, la fraude et le terrorisme, l'espionnage économique et industriel ainsi qu'à la loi MSR relative aux méthodes spéciales de renseignement, annoncée depuis longtemps. Le président de la Chambre, M. Patrick Dewael, a ouvert le congrès.

MARDI 24 NOVEMBRE 2009

La coalition belge pour un travail décent a organisé une action symbolique dans le Parc de Bruxelles à l'occasion de la campagne CNCD-11.11.11 pour un travail décent. Une délégation a été reçue au péristyle par le président de la Chambre, M. Patrick Dewael, et s'est ensuite réunie avec des représentants des groupes politiques dans les salons de la Présidence. Une pétition rappelant que «Les travailleurs ne sont pas des outils», lancée par des syndicats et des ONG et ayant recueilli 99 253 signatures, a été remise au président de la Chambre.

VENDREDI 27 NOVEMBRE 2009

Avec le soutien de différents groupes politiques, Oxfam-Magasins du monde a organisé dans la salle des Congrès ainsi que dans deux salles plus petites un séminaire intitulé «Le partenariat de commerce équitable comme biais du changement.» Les associations de commerce équitable et de coopération Nord-Sud, des parlementaires et la presse étaient présents.

VENDREDI 27 NOVEMBRE 2009

Dans les salons de la Présidence, hommage a été rendu à M. Franki Vanstapel, premier président de la Cour des comptes, à l'occasion de sa retraite. Un liber amicorum, dans lequel amis et connaissances avaient consigné des souvenirs, lui a été remis. M. Vanstapel a également dévoilé, avec le président de la Chambre, M. Patrick Dewael, son portrait peint par Hans Van den Broeck.

VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2009

L'Amicale de la Chambre a organisé une pause-midi musicale dans la salle 10 de la Maison des Parlementaires. M. Thierry Rogez, commis au service des Naturalisations, a donné un concert fort apprécié.

JEUDI 10 DÉCEMBRE 2009

Dans la salle des Congrès, le groupe PS a organisé, en collaboration avec les organisations Solidarité Socialiste, l'Union nationale des Mutualités socialistes et P&V Assurances, une rencontre internationale consacrée au rôle des mutuelles en tant qu'acteurs des changements sociaux dans le Nord et dans le Sud. Des orateurs belges et africains ont examiné dans quelle mesure les systèmes de solidarité plus informels des pays du Sud peuvent être calqués sur notre modèle «mutualiste» de protection sociale.

VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2009

Le groupe PS de la Chambre a organisé, en collaboration avec l'Institut Emile Vandervelde, une table ronde intitulée «La Réforme du paysage judiciaire: quelle valeur ajoutée?» concernant la note d'orientation politique présentée par le ministre de la Justice en juin 2009 et complétée en septembre 2009 par des propositions alternatives des autres partis de la coalition.

JEUDI 17 DÉCEMBRE 2009

Le «Belgian Council of Religious Leaders», qui rassemble des communautés bouddhiste, chrétienne, hindoue, jaïne, juive et musulmane, a présenté sa déclaration et sa charte communes. La charte, qui est le résultat de deux ans de rencontres, a été signée par quatorze représentants de différentes confessions religieuses et philosophiques, en présence de S.A.R. la Princesse Mathilde, de responsables politiques et universitaires, d'autres conseils religieux européens et de la presse. Un chœur a assuré l'encadrement musical.

LUNDI 1^{ER} FÉVRIER 2010

La Fondation Roi Baudouin a organisé dans la salle des Congrès une conférence citoyenne intitulée «Comment décider de la gestion à long terme des déchets radioactifs de haute activité et de longue durée de vie?» à l'occasion de laquelle un rapport relatif aux déchets nucléaires a été présenté.

La conférence citoyenne organisée par la Fondation Roi Baudouin estime que l'enfouissement des déchets hautement radioactifs dans la couche d'argile profonde constitue une option valable. Une condition importante est cependant que la mise en œuvre de cette solution soit réversible. Les citoyens souhaitent que le processus de décision soit plus transparent et mieux soumis au contrôle public, ce qui implique une modification fondamentale du cadre financier et légal. Ils insistent également sur une réglementation européenne plus stricte. Telles sont quelques-unes des recommandations formulées par la Conférence citoyenne dans le rapport qu'elle a remis à l'ONDRAF, l'Organisme national chargé de la gestion des déchets.

LUNDI 1^{ER} MARS 2010

Les conclusions d'une étude universitaire relative à l'hébergement égalitaire dans le cadre d'un divorce ou d'une séparation, commandée par le secrétaire d'État à la Politique des familles, M. Melchior Wathelet, ont été présentées dans la salle des Congrès. L'étude a été réalisée par le service Panel Démographie Familiale dirigé par le professeur Marie-Thérèse Casman de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Liège.

Pour cette étude, environ 80 parents ont été interrogés et quelque 200 parents ont rempli un questionnaire en ligne. De jeunes adultes ayant vécu l'hébergement alterné de leurs parents ont été interviewés. L'étude met en avant que la situation juridique des enfants reste problématique. Malgré les conventions internationales sur les droits de l'enfant et en dépit de nombreux projets et propositions de loi déposés depuis 2000 pour améliorer le statut du mineur dans les procédures judiciaires, le législateur belge n'est toujours pas intervenu.

MERCREDI 3 MARS 2010

Le SPP Intégration Sociale - service Politique des Grandes Villes a organisé une conférence dans la salle des Congrès pour présenter l'ouvrage et le DVD "Dix ans d'action sociale urbaine". Après la présentation détaillée de huit projets urbains, huit bourgmestres et échevins de grandes villes ont engagé le débat.

JEUDI 4 MARS 2010

La salle des Congrès a accueilli une table ronde sur le thème des naissances prématurées. Divers aspects de cette problématique ont été abordés. Après l'exposé introductif de Mme Muriel Gerkens, députée et coorganisatrice de la conférence, esquissant les politiques belge et européenne en matière de naissances prématurées, plusieurs spécialistes ont entre autres évoqué le traitement et la prévention et les conséquences des naissances prématurées au niveau familial et social. La conférence s'est clôturée par les recommandations formulées par les deux autres députées organisatrices, Mmes Yolande Avontroodt et Maya Detiège.

SAMEDI 13 MARS 2010

Comme les années précédentes, l'association socioculturelle des femmes libérales flamandes (Vlaamse Liberale Vrouwen) a tenu son assemblée générale dans la salle des Congrès de la Chambre. Le thème culturel de cette année était "Europa in kaart, Europa à la carte".

MERCREDI 17 MARS 2010

Un colloque intitulé "Internet: sécurité et respect de la vie privée" a été organisé dans la salle 10 de la Maison des Parlementaires par les députés Karine Lalieux, François Bellot et Roel Deseyn, en collaboration avec l'association belge des fournisseurs de services Internet (ISPA). Le colloque s'est surtout focalisé sur le phénomène du «Cloud computing» et ses répercussions sur le paysage de l'Internet.

JEUDI 25 MARS 2010

La députée Mme Katrien Partyka a organisé, dans la salle des Congrès, une conférence intitulée "Wie kan er onder het derde pakket nog toezicht houden op de (nationale) toezichthouder?". La conférence portait sur la question de savoir dans quelle mesure les régulateurs nationaux de l'énergie (la CREG pour la Belgique) pourront encore être contrôlés – au niveau politique ou judiciaire – alors que le Parlement européen a approuvé le "troisième paquet" en matière de régulation du marché de l'énergie. Dr. Tom Vanden Borre, employé de la Direction générale Énergie et collaborateur scientifique bénévole auprès de l'Instituut voor Milieu- en Energierecht van de K.U. Leuven (institut de droit de l'environnement et de l'énergie de l'Université de Louvain), a présenté un exposé introductif.

JEUDI 25 MARS 2010

À l'occasion du vingtième anniversaire de la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse, l'Institut Emile Vandervelde (IEV) – le centre d'études du PS – a organisé une rencontre-débat à la Maison des Parlementaires à laquelle a notamment participé Mme Laurette Onkelinx, vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.

Plusieurs questions ont été examinées, notamment les effets de la crise économique et financière sur la décision de subir un avortement et les efforts consentis pour favoriser la prévention par le biais de la contraception et de l'éducation sexuelle. Il a également été vérifié quels points de la loi sont susceptibles d'être améliorés.

VENDREDI 26 MARS 2010

Dans le cadre du 50^e anniversaire du Centre Communautaire Laïc Juif, un colloque intitulé "Historiens et pédagogues au défi de l'enseignement de la Shoah: Recette pour un mieux vivre (scolaire) ensemble" a été organisé dans la salle européenne. Le thème – le rôle important que jouent les historiens, les pédagogues et les musées pour préserver la mémoire de la Shoah – a été traité par de nombreux spécialistes de renommée internationale.

VENDREDI 26 MARS 2010

L'ASBL VC-CS (Veiligheidscoördinatoren – Coordinateurs de Sécurité) – l'association professionnelle qui défend les intérêts des coordinateurs de sécurité et santé – a tenu son assemblée générale dans la salle des Congrès. Elle a été suivie par une séance académique intitulée "La coordination sécurité sauve-t-elle des vies?".

MARDI 30 MARS 2010

Les Médiateurs fédéraux ont remis leur rapport annuel 2009 au Président de la Chambre, M. Patrick Dewael, ainsi qu'à la présidente de la commission des Pétitions dans les salons de la Présidence. Mme Colette Burgeon, quettrice, Mme Mia De Schamphelaere, membre de la Chambre et ombudspromoteur, des membres de la commission des Pétitions de la Chambre et des Médiateurs régionaux ont assisté à cette cérémonie.

MARDI 30 MARS 2010

La Coalition belge pour le travail décent a organisé dans la salle des Congrès un séminaire sur le "travail décent". Divers représentants d'ong et de syndicats ont notamment examiné la résolution concernant l'application de normes sociales et environnementales dans le cadre de la mondialisation (adoptée par la Chambre des représentants le 16 juillet 2009) et le rôle de l'Office national du Ducroire.

MARDI 30 MARS 2010

Le groupe sp.a a organisé en collaboration avec Oxfam-Solidarité un séminaire sur "les accords d'investissement et les droits de l'homme" lors duquel il a notamment été question de la répartition des compétences entre les États membres et l'Union européenne en ce qui concerne la conclusion d'accords d'investissement et le développement du modèle de l'UEBL.

MERCREDI 31 MARS 2010

En collaboration avec l'Association professionnelle des fabricants, importateurs et distributeurs de dispositifs médicaux (UNAMEC), M. Luc Goutry, député et questeur, a organisé dans la rotonde 1 de la Maison des Parlementaires une conférence sur la biologie clinique. Sur la base de divers exemples pratiques, le rôle de la biologie clinique dans le domaine de la santé publique de demain a été illustré et il a été démontré comment elle peut apporter une plus-value.

MARDI 27 AVRIL 2010

La sous-commission Cour des comptes de la commission des Finances et du Budget a organisé dans la salle européenne un colloque intitulé «Union européenne: gain ou coût?» conduit par le député Luc Van Biesen,

président de ladite sous-commission. Le président de la Cour des comptes européenne, M. Vitor Caldeira da Silva, et le président de la Cour des comptes belge, M. Philippe Roland, ont présenté un exposé sur l'audit externe des flux monétaires entre l'Union européenne et la Belgique, tandis que des collaborateurs des différents ministres belges du budget ont traité l'audit interne de ces flux monétaires. Le colloque a été ouvert par le président de la Chambre, M. Patrick Dewael, et s'est clôturé par une réception dans la buvette de la Chambre des représentants.

MARDI 27 AVRIL 2010

À l'initiative du député Denis Ducarme, un colloque intitulé «Une laïcité pour la Belgique?» a été organisé dans la salle des Congrès, en collaboration avec le journal *Le Soir* et Jean-Pol Hecq de l'émission «Et Dieu dans tout ça?». Une dizaine de spécialistes toutes confessions confondues ont présenté des exposés et débattu de la place des idéologies non confessionnelles et religieuses dans la société belge. L'approche unique de la Belgique en ce qui concerne la séparation de l'Église et de l'État, caractérisée par une séparation à certains niveaux et un contrôle de l'État à d'autres niveaux, a été évaluée et comparée avec la solution française qui consiste en une séparation absolue, inscrite dans la législation.

MERCREDI 28 AVRIL 2010

Le Centre d'études politiques, économiques et sociales (CEPESS) a organisé dans la salle des Congrès un colloque sur le thème du vieillissement intitulé «Le défi de l'allongement de la vie: travailler plus longtemps?». Aujourd'hui, le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 65 ans est particulièrement faible. La préservation de notre système de pension exigera une augmentation du nombre de personnes actives dans cette tranche d'âge. Lors du colloque, une série de solutions potentielles ont été examinées.

VENDREDI 30 AVRIL 2010

Le groupe Ecolo-Groen! a organisé dans la salle européenne une matinée de réflexion consacrée à la détention préventive, avec la participation de personnes concernées et de spécialistes en la matière. Le recours à la détention préventive pour des périodes toujours plus longues entraîne la surpopulation carcérale. Des mesures de rechange et/ou la limitation des conditions d'application de la détention préventive ont été avancées comme solutions éventuelles. Une proposition de loi autorisant la présence d'un avocat dès l'arrestation devrait renforcer les droits de la défense.

MERCREDI 5 MAI 2010

Le groupe de jeunes de Plan Belgique a organisé dans la salle 10 de la Maison des Parle-mentaires un séminaire sur l'enseignement maternel et la coopération au développement, présidé par la sénatrice Mme Olga Zrihen et le député M. Geert Versnick. L'enseignement maternel contribue considérablement au développement physique, cognitif, affectif et social de l'enfant. Dès lors, le développement de l'enseignement maternel constitue, aussi, et notamment dans les pays en développement, un outil important de lutte contre la pauvreté et la discrimination. Le séminaire a été suivi d'une réception organisée dans le péristyle, où l'on pouvait admirer une exposition de photographies prises dans des écoles maternelles au Pérou et en Belgique.

VENDREDI 21 MAI 2010

La Commission de Modernisation de l'Ordre judiciaire a présenté dans la salle des Congrès le projet JustPAX. JustPAX est un logiciel permettant de calculer aisément le coût des «produits» judiciaires (tels que les jugements et autres actes judiciaires) des justices de paix. Un magistrat et un greffier ont mis en exergue les expériences positives du projet qui peuvent entraîner l'instauration de ce modèle dans d'autres instances judiciaires également. Dans son allocution de clôture, le ministre de la Justice sortant, M. Stefaan De Clerck, a placé JustPax dans le contexte de l'ensemble des projets visant à réformer le système judiciaire.

MERCREDI 2 JUIN 2010

Dans la salle des Congrès, le groupe PS a organisé en collaboration avec le SPP Intégration sociale – Service Politique des Grandes Villes – un colloque intitulé «Les sanctions administratives communales (SAC) et la médiation: lutte contre les incivilités en ville?». Différents orateurs ont évoqué la théorie et la

pratique du système des SAC instauré en 1999 pour que les communes disposent d'un outil non pénal de lutte contre les petites infractions et les comportements perturbants. Le système a été complété en 2004 par la procédure de médiation. Grâce à cette procédure de médiation, les mineurs de plus de 16 ans peuvent désormais également faire l'objet de SAC. Le débat a porté sur l'opportunité de ramener l'âge minimum pour l'application de ces sanctions à 14 ans.

JEUDI 10 JUIN 2010

La Coalition contre la faim a organisé dans la rotonde 2 de la Maison des Parlementaires une table ronde sur le développement agricole en République démocratique du Congo (RDC) et le rôle que les différents acteurs belges jouent dans ce contexte. Outre des représentants d'ONG qui s'intéressent à la problématique alimentaire et agricole, un certain nombre de Congolais qui jouent un rôle de premier plan dans le domaine de l'agriculture étaient également présents. Il a été plaidé pour un renforcement de la coopération et des synergies entre les acteurs du développement belges et congolais, dans le respect des priorités des uns et des autres.

6.5. PRÉSENTATIONS DE LIVRES ET PRÉSENTATIONS MULTIMÉDIA

JEUDI 17 SEPTEMBRE 2009

À l'occasion de la publication du livre «Réforme au Congo, attentes et désillusions», un débat a été organisé dans la salle des Congrès. L'ouvrage rédigé sous la direction de M. Theodore Trefon, directeur du Centre de Recherche et d'Expertise pour l'Afrique centrale (CRE-AC/E-CA), présente les résultats de la Conférence internationale sur le processus de réforme problématique de l'État congolais qui s'est tenue au Palais d'Egmont en février 2008.

JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2009

M. Charles-Ferdinand Nothomb, ministre d'État, a présenté dans la salle 5 du Palais des Nations son livre intitulé «Mon plan de paix pour la Belgique. Entretiens avec Christian Laporte» à la presse en présence de M. Herman Van Rompuy, premier ministre, et de M. Patrick Dewael, président de la Chambre.

VENDREDI 9 OCTOBRE 2009

Le livre «De Croo met twee nullen. 1001 Decrooismen verzameld door Karel Cambien» a été présenté à la presse dans les salons de la Présidence. L'ouvrage est une sélection amusante de néologismes, de mots d'esprit et de pensées que l'ancien président de la Chambre et ministre d'État M. Herman De Croo a formulés au fil des années.

JEUDI 6 MAI 2010

M. Ivan De Vadder, journaliste de la VRT et spécialiste de l'actualité politique belge, a présenté dans les salons de la Présidence son nouvel ouvrage «Pleidooi voor een eerlijke politiek». Le journaliste y analyse les dérives qu'a connues notre pays au cours des dernières décennies à la suite des tensions communautaires et de la crise financière. L'auteur formule des solutions pour restaurer la confiance des citoyens dans la politique. Il préconise notamment la simultanéité des élections et la suppression du système des suppléants.

6.6. EXPOSITIONS

DU JEUDI 22 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2009

Dans le cadre du 6^e Forum des jeunes Nord-Sud pour la reconstruction du Burundi, l'ASBL Iriba a organisé au péristyle l'exposition photographique "15 ans d'hiver... et enfin, le printemps!". Pour la cinquième fois déjà, cette association de jeunes d'origine africaine, canadienne et européenne active au Burundi est invitée au Parlement fédéral pour y présenter ses réalisations. Cette année, un projet de construction auquel de jeunes belges ont participé était au cœur de l'exposition. Le vernissage a eu lieu en présence du président burundais Nkurunziza, en visite officielle en Belgique. Les présidents de la Chambre et du Sénat, MM. Patrick Dewael et Armand De Decker, ainsi que quelques personnalités burundaises ont prononcé des discours.

DU MARDI 17 NOVEMBRE AU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

À l'occasion du 20^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant et du 10^e anniversaire du projet "What Do You Think?", UNICEF Belgique a organisé dans le péristyle une exposition interactive permettant aux enfants et aux jeunes, entre autres originaires de catégories vulnérables (mineurs étrangers non accompagnés, enfants malades, enfants placés dans des établissements, enfants handicapés,...), de s'exprimer à travers des travaux de groupe (vidéos, dessins, photographies, textes, théâtre,...) et de débattre avec les invités lors de l'inauguration. Lors de l'inauguration le 18 novembre 2009, des discours ont été prononcés par les présidents du Sénat et de la Chambre, le directeur général d'UNICEF Belgique M. Yves Willemot et enfin S.A.R. la Princesse Mathilde, présidente honoraire d'UNICEF Belgique, qui a souligné l'importance de participer au projet.

FÉVRIER 2010

Exposition d'œuvres d'artistes roumains dans le cadre de la visite de la Section Roumanie de l'Union Interparlementaire au Parlement fédéral belge et à l'occasion du 130^e anniversaire des relations bilatérales entre la Belgique et la Roumanie.

Trois artistes roumains, M. Val Trifan, sculpteur roumain résidant en Belgique, M. Vasile Soponaru, sculpteur, et M. Gheorghe Dican, peintre, ont exposé leurs œuvres au péristyle durant une semaine.

DU LUNDI 3 AU VENDREDI 7 MAI 2010

Le Youth Board de Plan Belgique a présenté dans le péristyle une exposition photographique dans le cadre du séminaire du mercredi 5 mai 2010 consacré à l'importance de l'enseignement maternel dans le développement des pays du Sud. Les photos d'écoles maternelles en Belgique et au Pérou ont magnifiquement illustré cette thématique.

6.7. MIDIS CULTURELS

LUNDI 1^{ER} FÉVRIER, MARDI 9 FÉVRIER ET VENDREDI 26 FÉVRIER 2010

À l'initiative de Mme la questrice Colette Burgeon, le film "IANCHELEVICI, une vie à l'œuvre" a été projeté à plusieurs reprises à l'heure du midi dans la salle vidéo.

La Chambre et le Sénat possèdent plusieurs bustes en marbre sculptés par l'artiste belge d'origine roumaine I. Ianchelevici (1909 – 1994).

Pour marquer le centenaire de la naissance d'Idel Ianchelevici, M. Bernard Balteau et son équipe de tournage se sont rendus en Roumanie en juillet 2009 pour découvrir les paysages et les atmosphères qui ont marqué les années de jeunesse du sculpteur. Le film retrace le parcours hors du commun de cet artiste dont l'œuvre se distingue par l'élégance de la ligne et la puissance des formes synthétiques. Les bustes des anciens premiers ministres Achille Van Acker, Pierre Harmel, Edmond Leburton à la Chambre ainsi que ceux du Roi Baudouin et de la Reine Fabiola au Sénat en témoignent.

Le lundi 1^{er} février 2010, lors de sa première projection, le film a été présenté par Mme V. Formery, conservatrice du musée Ianchelevici à La Louvière, et M. Bernard Balteau, réalisateur du film.

Le rapport annuel de la Chambre est édité par le service Documentation et Archives.
Les informations qu'il contient ont été fournies par les services de la Chambre.

Lay-out: Documentation et Archives

Impression: Imprimerie centrale

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Palais de la Nation

Bruxelles

Adresse Chambre des représentants

1008 Bruxelles

Visites 13, Rue de Louvain - 1000 Bruxelles

Centrale Téléphonique 02/549.81.11

Fax Services législatifs 02/512.65.33

Questure 02/549.88.00

Relations publiques et internationales 02/549.83.02

